

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2016



SOMMAIRE

1. Rapport de gestion incluant le Rapport Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE) du Groupe
2. Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion
3. Rapport du Président du conseil d'administration rendant compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration, des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société
4. Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du conseil d'administration
5. Rapport du conseil d'administration sur la politique de rémunération
6. Comptes consolidés 2016
7. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2016
8. Comptes sociaux 2016
9. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux 2016
10. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés
11. Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ordinaires et/ou diverses valeurs mobilières de la société réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise
12. Attestation des responsables du rapport financier annuel 2016



GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

G. P. E.

**Société Anonyme au capital de 21.416.000 €
Siège social : DRAGUIGNAN (Var) – 109 rue Jean AICARD
429 574 395 R.C.S. DRAGUIGNAN**

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 28 JUIN 2017**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Chers Actionnaires,

Conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires, vous êtes réunis en assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire à l'effet de :

- Vous présenter le rapport du Conseil d'Administration sur l'activité et la situation de la société GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT (la "**Société**") au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, les résultats de cette activité, et les perspectives d'avenir ;
- soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice.

Vous aurez également à vous prononcer, conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires, sur un projet d'augmentation du capital de la Société réservée aux salariés en application de l'alinéa 2 de l'article L 225-129-6 du Code de Commerce.

Les convocations vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016, qui vous sont présentés, ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable, et en observant les principes de prudence et de sincérité.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

SOMMAIRE

| | |
|---|----------|
| 1. ACTIVITE DU GROUPE..... | 9 |
| 1.1. SITUATION, EVOLUTION ET ACTIVITES DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016..... | 10 |
| 1.1.1. Activité propreté (collecte / transport / nettoyage / valorisation / dib / divers). | 10 |
| 1.1.2. Activité traitement | 11 |
| 1.1.3. Sur l'ensemble de nos activités | 12 |
| 1.1.4. Evénements importants survenus au cours de l'exercice écoulé. Progrès réalisés ou difficultés rencontrées..... | 12 |
| Remarques générales..... | 12 |
| Les contentieux relatifs à l'exploitation de l'installation de stockage de Bagnols en Forêt. | 12 |
| Le contentieux social sur l'établissement mauritanien de Dragui-Transports. | 14 |
| La Tunisie..... | 14 |
| Réorganisation des structures juridiques du Groupe. | 15 |
| 1.2. PERSPECTIVES D'AVENIR ET EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DU GROUPE | 16 |
| 1.3. LES ACTIVITES DU GROUPE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT..... | 16 |
| 1.4. LES EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE A LAQUELLE LE RAPPORT EST ETABLI | 17 |
| 1.5. INDICATEURS CLES EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT | 17 |
| 1.6. INDICATEURS CLES EN MATIERE SOCIALE..... | 17 |
| 1.7. ANALYSE OBJECTIVE ET EXHAUSTIVE, DESCRIPTION DES RISQUES PRINCIPAUX, UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS (ARTICLE L.225-100 DU CODE DE COMMERCE)..... | 17 |
| 1.7.1. Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière du groupe, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires..... | 17 |
| 1.7.2. Principaux risques et incertitudes auxquels est confronté le Groupe | 17 |
| Risques divers..... | 17 |
| Risques de crédit | 18 |
| Risques environnementaux..... | 18 |
| Risques juridiques | 18 |
| Risque de liquidité..... | 18 |
| Risque de change | 19 |
| Risque de taux d'intérêts | 19 |
| 1.7.3. Indications sur l'utilisation des instruments financiers par le Groupe..... | 20 |

| | | |
|-----------|--|-----------|
| 1.8. | RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (ARTICLE L.225-100 DU CODE DE COMMERCE)..... | 20 |
| 2. | ACTIVITE DE LA SOCIETE | 21 |
| 2.1. | SITUATION, EVOLUTION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE | 22 |
| 2.1.1. | Activités de la Société..... | 22 |
| 2.1.2. | Evènements importants survenus au cours de l'exercice écoulé. Progrès réalisés ou difficultés rencontrées..... | 22 |
| 2.2. | ANALYSE OBJECTIVE ET EXHAUSTIVE, DESCRIPTION DES RISQUES PRINCIPAUX, UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS (ARTICLE L.225-100 DU CODE DE COMMERCE) | 22 |
| 2.2.1. | Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires..... | 22 |
| 2.2.2. | Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée..... | 22 |
| 2.2.3. | Indications sur l'utilisation des instruments financiers par la Société | 23 |
| 2.3. | EXAMEN DES COMPTES ANNUELS DE LA SOCIETE (ARTICLES L.225-100, L.232-1 ET R.225-102 DU CODE DE COMMERCE) | 23 |
| 2.3.1. | Les modifications apportées aux modes de présentation des comptes annuels ou aux méthodes d'évaluation suivies les années précédentes (article l.236-6 du code de commerce)..... | 23 |
| 2.3.2. | Bilan | 23 |
| 2.3.3. | Compte de résultat..... | 23 |
| 2.3.4. | Proposition d'affectation du résultat de l'exercice écoulé et fixation du dividende | 24 |
| 2.3.5. | Dépenses de nature somptuaire (article 223 quater du Code général des impôts) | 24 |
| 2.3.6. | Rapport des commissaires aux comptes (Article L.225-100 du Code de commerce)..... | 25 |
| 2.3.7. | Tableau des résultats des cinq derniers exercices (Article R.225-102 du Code de commerce)..... | 25 |
| 2.3.8. | Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs..... | 25 |
| 2.4. | PERSPECTIVES D'AVENIR ET EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE (ARTICLES L.232-1 ET R.225-102 DU CODE DE COMMERCE) | 25 |
| 2.5. | LES ACTIVITES DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT | 26 |
| 2.6. | LES EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE A LAQUELLE LE RAPPORT EST ETABLI | 26 |
| 2.7. | CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L.225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE | 26 |
| 2.7.1. | Conventions conclues et autorisées au cours des exercices antérieurs. | 26 |

| | |
|--|----|
| Conventions entre GPE et la SCI François Charles | 26 |
| Conventions entre la Société et la SCI de la Nartuby..... | 27 |
| Conventions de « management fees » entre la Société et ses filiales non détenues à 100% directement ou indirectement..... | 27 |
| 2.7.2. Conventions nouvelles conclues au cours de l'exercice écoulé..... | 27 |
| 2.8. CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMMISSARIAT AUX COMPTES | 28 |
| 2.8.1. Quitus | 28 |
| 2.8.2. Direction générale de la Société (article R.225-102 du Code de commerce) | 28 |
| 2.8.3. Termes des mandats des administrateurs et des commissaires aux comptes | 28 |
| 2.8.4. Mandats et fonctions des mandataires sociaux exercées au cours de l'exercice clos (L.225-102-1 du Code de commerce)..... | 29 |
| 2.8.5. Rémunération et avantages perçus de la Société exprimés en brut..... | 31 |
| 2.8.6. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux administrateurs (article L.225-45 du Code de commerce) | 31 |
| 2.8.7. Rémunération et avantages perçus des sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-16 du Code de Commerce | 32 |
| 2.8.8. Montant des honoraires versés aux commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2016..... | 32 |
| 2.9. ACTIVITE DES FILIALES DE LA SOCIETE ET DES SOCIETES CONTROLEES PAR ELLE | 32 |
| 2.10. ÉTAT ET EVOLUTION DES PARTICIPATIONS ET CONTROLES DE LA SOCIETE SUR D'AUTRES SOCIETES | 32 |
| 2.10.1. Tableau des filiales consolidées | 32 |
| 2.10.2. Filiales non consolidées..... | 33 |
| 2.11. AVIS DONNE A UNE AUTRE SOCIETE PAR ACTIONS QUE LA SOCIETE DETIENT PLUS DE 10% DE SON CAPITAL. | 34 |
| 2.12. ALIENATION D'ACTIONS INTERVENUES A L'EFFET DE REGULARISER LES PARTICIPATIONS CROISEES. | 34 |
| 2.13. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET AUX ACTIONS D'AUTOCONTROLE. | 34 |
| 2.14 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES..... | 35 |
| 2.14.1 Consommation de ressources eau, matières premières, énergie et production déchets :..... | 35 |
| Poste énergie..... | 35 |
| Poste intrant..... | 35 |
| 2.14.2 Analyse des aspects et impacts environnementaux significatifs | 36 |

| | |
|--|----|
| 2.14.3 Mesures prises pour assurer la conformité aux dispositions législatives et réglementaires applicables | 36 |
| 2.14.4 Mesures prises pour la prévention et la réduction des impacts environnementaux | 36 |
| 2.14.5 Organisation interne, formation et sensibilisation | 37 |
| 2.14.6 Economie circulaire | 37 |
| Mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, de valorisation et d'élimination des déchets . | 37 |
| Actions de lutte contre le gaspillage alimentaire..... | 37 |
| 2.14.7 Changement climatique | 37 |
| 2.15. INFORMATIONS SOCIALES | 37 |
| 2.16. LES DIVIDENDES VERSES AU TITRE DES TROIS EXERCICES PRECEDENTS ET DIVERS RENSEIGNEMENTS D'ORDRE FISCAUX | 38 |
| 2.17. ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL..... | 38 |
| 2.18. DELEGATIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL (ARTICLE L.225-100 DU CODE DE COMMERCE) | 38 |
| 2.19. ELEMENTS DE CALCULS ET RESULTATS DE L'AJUSTEMENT DES BASES DE CONVERSION ET DES CONDITIONS DE SOUSCRIPTION OU D'EXERCICE DES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL (ARTICLE R.228-90 DU CODE DE COMMERCE)..... | 38 |
| 2.20. OPERATIONS D'ACHAT D' ACTIONS AUTORISEES PAR LA SOCIETE (ARTICLE L.225-211 CODE DE COMMERCE)..... | 38 |
| 2.20.1. Bilan des opérations effectuées dans le cadre du précédent programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale ordinaire en date du 29 juin 2016 | 38 |
| 2.20.2. Programme de rachat d'actions propres proposé à l'assemblée générale ordinaire annuelle du 28 juin 2017. | 40 |
| 2.21. PRINCIPAUX ELEMENTS SUSCEPTIBLES D' AVOIR UNE INFLUENCE EN CAS D' OFFRE PUBLIQUE | 41 |
| 2.21.1. Structure du capital de la Société..... | 41 |
| 2.21.2. Les restrictions statutaires | 41 |
| 2.21.3. Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L.233-7 et L.233-12 du Code de commerce | 41 |
| 2.21.4. Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux | 41 |
| 2.21.5. Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier | 41 |
| 2.21.6. Accords entre les actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote..... | 41 |
| 2.21.7. Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société | 42 |

| | |
|---|-----------|
| 2.21.8. Pouvoirs du conseil d'administration, en particulier en matière d'émission ou de rachat d'actions | 42 |
| 2.21.9. Accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle ou sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique | 42 |
| 2.22. ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS SUPERIEURES A 5 000 €..... | 42 |
| 2.23. PRETS CONSENTIS EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.511-6 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER..... | 42 |
| 2.24. DECISIONS A PRENDRE | 42 |
| Autorisation du conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société réservés aux salariés conformément aux dispositions des articles L.225-129-6 et L.225-138-1 et suivants du Code de commerce, et de l'article L.3232-18 du Code du travail avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers | |
| 42 | 42 |
| 3. RAPPORT RESPONSABILITE SOCIALE DE L'ENTREPRISE (RSE) DU GROUPE | 50 |
| 3.1. Introduction | 51 |
| 3.1.1. Editorial | 51 |
| 3.1.2. Présentation du Groupe Pizzorno Environnement | 52 |
| 3.1.2.1 Métiers | 52 |
| 3.1.2.2 Stratégie | 52 |
| 3.1.2.3 Valeurs..... | 52 |
| 3.1.3. Engagements RSE | 53 |
| 3.1.3.1 Politique RSE..... | 53 |
| 3.1.3.2 Le Pacte Mondial de l'ONU | 53 |
| 3.1.3.3 Certifications SQE..... | 54 |
| 3.1.4. Le rapport RSE 2016 | 54 |
| 3.1.4.1 Gouvernance RSE | 54 |
| 3.1.4.2 Périmètre de reporting..... | 55 |
| 3.1.4.3 Vérification des informations extra-financières..... | 55 |
| 3.2. Innover pour contribuer à la transition écologique..... | 55 |
| 3.2.1. Devenir un acteur majeur de l'économie circulaire | 55 |
| 3.2.1.1 Valorisation matière | 56 |
| a. La valorisation des emballages recyclables..... | 56 |
| b. La valorisation des métaux et des mâchefers..... | 57 |
| c. Autres types de valorisation matière | 58 |
| 3.2.1.2 Valorisation organique | 58 |
| 3.2.1.3 Valorisation énergétique..... | 59 |
| a. L'Unité de Valorisation Energétique (UVE) de Toulon..... | 59 |
| b. La valorisation du biogaz sur les sites de stockage des déchets..... | 60 |
| c. Les Combustibles Solides de Récupération (CSR)..... | 60 |
| d. La filière bois-énergie..... | 61 |

| | |
|---|----|
| 3.2.2. Participer à la lutte contre le changement climatique..... | 61 |
| 3.2.2.1 Les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) liées aux activités du Groupe | 61 |
| 3.2.2.2 Réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)..... | 62 |
| a. Le parc de véhicules | 63 |
| b. Le traitement du biogaz | 63 |
| c. Les énergies renouvelables | 64 |
| d. Efficacité énergétique | 64 |
| 3.2.2.3 Evitement des émissions de Gaz à Effet de Serre | 65 |
| 3.2.2.4 Adaptation aux conséquences du changement climatique | 65 |
| 3.2.3. Réduire l’empreinte écologique | 65 |
| 3.2.3.1 Préservation de l’eau..... | 66 |
| 3.2.3.2 Réduction des rejets dans l’air (hors émissions de gaz à effet de serre) | 66 |
| 3.2.3.3 Réduction des nuisances olfactives et visuelles | 67 |
| a. Les nuisances olfactives..... | 67 |
| b. Les nuisances visuelles | 67 |
| 3.2.3.4 Préservation de la biodiversité..... | 68 |
| 3.3. Bâtir des relations durables avec les parties prenantes | 68 |
| 3.3.1. Renforcer le dialogue | 68 |
| 3.3.1.1 Modes de dialogue | 68 |
| 3.3.1.2 Ethique | 69 |
| 3.3.2. Améliorer le cadre de vie des usagers..... | 69 |
| 3.3.2.1 Service exemplaire pour les clients | 70 |
| a. Le processus qualité | 70 |
| b. Les outils technologiques | 70 |
| 3.3.2.2 Relations de proximité avec les usagers et populations locales | 71 |
| a. Les enquêtes de satisfaction terrain | 71 |
| b. Les réunions et consultations publiques..... | 71 |
| c. Les nuisances sonores des véhicules de collecte et la gestion des points noirs | 71 |
| 3.3.3. Contribuer au développement des territoires | 72 |
| 3.3.3.1 Développement de l’insertion par l’emploi | 72 |
| 3.3.3.2 La coopérative ATTAWAFOUK..... | 73 |
| 3.3.3.3 Sponsoring culturel et sportif..... | 73 |
| 3.3.4. Promouvoir l’éco-citoyenneté et les valeurs du développement durable..... | 73 |
| 3.3.4.1 Sensibilisation à l’éco-citoyenneté..... | 73 |
| a. Les salariés..... | 73 |
| b. Les citoyens et les collectivités..... | 74 |
| c. Les écoles..... | 74 |
| 3.3.4.2 Promotion de la RSE auprès des fournisseurs et sous-traitants | 75 |
| a. L’intégration de la RSE dans les évaluations fournisseurs | 75 |
| b. La politique d’achats responsables | 76 |
| 3.4. Accompagner les hommes dans la mutation de nos métiers | 76 |
| 3.4.1. Favoriser l’emploi et le dialogue social | 76 |
| 3.4.1.1 Les effectifs du Groupe | 76 |
| 3.4.1.2 Politique de rémunération | 78 |
| 3.4.1.3 Organisation du travail | 78 |

| | |
|--|-----------|
| a. Droit du travail..... | 78 |
| b. Organisation du temps de travail..... | 78 |
| 3.4.1.4 Dialogue social..... | 79 |
| 3.4.2. Développer le capital humain..... | 80 |
| 3.4.2.1 Formation et gestion des compétences..... | 80 |
| 3.4.2.2 Diversité et égalité de traitement..... | 81 |
| a. Le contrat de génération..... | 81 |
| b. L'égalité entre les hommes et les femmes..... | 82 |
| c. Le handicap..... | 83 |
| 3.4.3. Instaurer une culture de santé, sécurité et bien-être..... | 84 |
| 3.4.3.1 Politique de santé et sécurité au travail..... | 84 |
| 3.4.3.2 Prévention des risques professionnels..... | 85 |
| a. Les formations à la sécurité..... | 85 |
| b. La prise en compte de la pénibilité..... | 85 |
| c. La prévention des risques routiers..... | 86 |
| 3.4.3.3 Bien-être au travail..... | 87 |
| 3.5. Annexes..... | 88 |
| 3.5.1. Tableau des indicateurs..... | 88 |
| 3.5.2. Table de correspondance avec l'article 225 et le Global Reporting Initiative..... | 92 |
| 3.5.3. Table de correspondance avec le Pacte Mondial de l'ONU..... | 95 |
| 4. ANNEXES..... | 96 |
| 4.1. ACTIVITE DES FILIALES DU GROUPE (EN K€)..... | 97 |
| 4.2. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS 2016..... | 100 |
| 4.3. TABLEAU DES RESULTATS SUR LES CINQ DERNIERS EXERCICES..... | 102 |
| 4.4. TABLEAU DES INDICATEURS SOCIAUX DE LA SOCIETE GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT..... | 103 |

1. ACTIVITE DU GROUPE

1.1. SITUATION, EVOLUTION ET ACTIVITES DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016.

Durant l'exercice 2016, le chiffre d'affaires du Groupe a atteint 218,6 M€, (222,2 M€¹ en 2015), en diminution de 1,63 %, incluant une réduction de 9,5 % pour les activités internationales dont le chiffre d'affaires passe de 23,9 M€ en 2015 à 21,6 M€ en 2016.

La poursuite de la réduction de notre activité à l'international résulte principalement de la décision de choisir nos clients, et en conséquence de ne pas prendre ou renouveler les contrats à fort besoin en fonds de roulement. En conséquence, la part du chiffre d'affaire international représente 10 % du chiffre d'affaires global contre 11% en 31 décembre 2015.

Plus spécifiquement le 4^{ème} trimestre 2016 est bien orienté et marque un retour à la croissance avec un chiffre d'affaires de 53,2 M€ en progression de 1% par rapport à la même période de l'exercice précédent. Les deux branches, Traitement et Propreté, affichent une évolution positive de leur activité.

1.1.1. *Activité propreté (collecte / transport / nettoyage / valorisation / dib / divers).*

En 2016, le chiffre d'affaires de cette activité dans son ensemble a, conformément aux attentes, diminué de 1,8 % passant de 178,5 M€ à 175,3 M€.

L'activité Propreté est impactée par le non renouvellement volontaire de contrats à l'international. Ainsi, après le non renouvellement de la collecte et la propreté de la Communauté Urbaine de Casablanca qui est venu à échéance au 1^{er} trimestre 2014, c'est aussi en 2015 et 2016 les contrats de Settât, Kenitra et Ifrane pour lesquels nous n'avons pas participé aux procédures de renouvellement.

De même les formules de révision de prix tendent encore à des baisses de facturation (essentiellement par l'effet de la baisse des prix des carburants).

Pendant cet exercice nous avons pu nous développer sur la Métropole du Grand Lyon. En effet, à l'occasion du renouvellement du marché de collecte des déchets ménagers et assimilés de la Métropole du Grand Lyon pour une durée de 7 ans, nous avons étendu notre périmètre aux 3^{ème}, 6^{ème}, 8^{ème} arrondissements de la ville de Lyon, ainsi qu'aux communes de Bron, Villeurbanne et Vaulx-en-Velin. Ce marché représente un chiffre d'affaires cumulé de 77,5 M€.

En 2016, nous avons aussi renouvelé pour 191M€ de contrats. Outre le marché de Lyon pour sa partie renouvelée comme expliqué ci-dessus, les principaux renouvellements sont :

- Le marché, en plusieurs lots, passé avec la communauté de communes méditerranée Porte des Maures, pour une durée de 5 ans reconductible 2 fois 1 an représentant un montant global de 54 M€ ;
- Le marché de collecte de la Communauté d'Agglomération Valence-Romans-Sud Rhône Alpes, pour une durée de 5 ans pour un montant de 21 M€ ;
- Le contrat de réception, tri et conditionnement des déchets issus de la collecte sélective pour le Syndicat Mixte du Développement Durable de l'Est-Var (SMIDDEV) représentant un montant de 7,2 M€ pour une durée de 3 ans ;
- Le marché du traitement et valorisation des déchets verts, inertes et bois de la Communauté d'Agglomération Dracénoise, représentant un montant de 2,2 M€ pour une durée de 4 ans.

L'exercice écoulé a profité de l'effet de base des contrats démarrés en cours d'année 2015, à savoir principalement :

- Prestations de vidage des corbeilles de la ville de Lyon, contrat d'un montant de 5,6 M€ pour 4 ans (démarrage le 09/03/2015) ;
- Collecte et transport des déchets non dangereux sur la commune de Cavalaire-sur-Mer dans le cadre de la Communauté de commune du Golfe de Saint Tropez pour une durée de 4,5 ans représentant 4,1 M€ (démarrage le 04/05/2015).

1.1.2. Activité traitement

Le chiffre d'affaires de cette activité est en baisse de 0,9 % (passant de 43,7 M€ sur l'exercice 2015 à 43,3 M€ en 2016).

L'activité Traitement subit un effet de base défavorable, le premier trimestre 2015 ayant bénéficié d'un transfert d'activité supplémentaire issu de l'UVE de Toulon alors en travaux pour rénovation.

Dans le cadre du savoir-faire et de l'expertise développés par notre Groupe en matière d'exploitation de centres de tri et de valorisation, nous avons remporté un nouveau marché : la conception et la réalisation des travaux d'optimisation ainsi que l'exploitation du centre de valorisation organique du Broc, lancé par le Syndicat Mixte d'Elimination des Déchets (SMED) dans les Alpes-Maritimes, pour le traitement et la valorisation de 70.000 tonnes de déchets ménagers par an. D'une durée de 6 ans (renouvelable 4 ans), ce contrat représente un chiffre d'affaires de 45 M€, et porte sur le traitement des déchets ménagers bruts.

Dans le cadre de la gestion de l'Unité de Valorisation Energétique de Toulon, la société Zéphire (société détenue à hauteur de 51% par le Groupe, sans impact sur le chiffre d'affaires consolidé du Groupe car intégrée selon la méthode de la mise en équivalence), au 31 décembre 2016, enregistre une croissance de 6,3% à 23,7 M€ contre 22,3 M€ un an auparavant.

Pour rappel, l'exploitation de notre installation de stockage de déchets non dangereux du Balançon est actuellement réalisée dans le cadre d'un arrêté préfectoral, obtenu le 6 août 2014 pour une durée de 6 ans autorisant l'exploitation jusqu'en août 2020.

Pour anticiper les échéances des autorisations préfectorales d'exploiter les installations de stockage de déchets non dangereux du Balançon et de Roumagayrol, nous avons procédé au dépôt des demandes d'autorisations nécessaires à leur poursuite d'activité.

Compte tenu du contexte environnemental (présence d'une Réserve Naturelle autour du site), politique (opposition de principe à visée principalement électorale du maire de la commune d'implantation) et concurrentiel (actions d'influences d'entreprises concurrentes), le renouvellement de l'autorisation du site du Balançon nécessite des efforts particuliers. Sa parfaite intégration environnemental (l'extension est entièrement comprise dans l'enceinte du site et sur des espaces déjà intégralement anthropisés), son emplacement stratégique et les besoins du département en gisement de traitement de déchets, incitent à croire que l'autorisation sera obtenue du Préfet du Var.

Au Maroc, A Oum Azza, TEODEM, une filiale marocaine de PIZZORNO Environnement, exploite le plus grand centre de valorisation d'Afrique du Nord. Depuis 2010, cette installation dispose d'un centre de tri permettant le recyclage de matières telles le papier, les métaux, les plastiques. En octobre 2016, cet équipement unique au Royaume du Maroc a mis en service sa seconde ligne de tri.

¹ Retraité du changement de méthode de comptabilisation des taxes (IFRIC21) et de l'incidence des activités abandonnées

1.1.3. Sur l'ensemble de nos activités

Notre résultat net consolidé s'établit, pour l'exercice 2016, à 9,1 M€ contre 5,2 M€ en 2015.

En 2016, le résultat net d'impôts de l'ensemble des activités arrêtées (Mauritanie et Tunisie) est de - 0,001 M€.

L'Excédent Brut d'Exploitation² s'élève à 41,9 M€ contre 37 M€³ au 31 décembre 2015.

Notre résultat opérationnel passe de 10 M€⁴ en 2015 à 12,8 M€ en 2016.

Notre Capacité d'Autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt, reste à peu près stable passant de 34,2 M€ à 39,56 M€.

Les investissements nets réalisés en 2016 sont de 21,8 M€ contre 25,2 M€ en 2015 et se répartissent principalement comme suit :

- les investissements consacrés au développement (nouveaux marchés, nouvelles installations...) pour 4 M€ ;
- les investissements de renouvellements pour 17,8 M€.

Au 31 décembre 2016, les capitaux propres du Groupe, impactés par le résultat net part du groupe de l'exercice, passent à 65,1 M€ contre 57,2 M€ en 2015 et l'endettement financier net s'élève à 53,4 M€. Le taux d'endettement net ressort désormais à 82 %.

1.1.4. Evénements importants survenus au cours de l'exercice écoulé. Progrès réalisés ou difficultés rencontrées

Remarques générales

Notre Groupe porte une véritable offre alternative dans un marché largement dominé par deux entreprises de très grande taille, qui mettent leur puissance et tous leurs réseaux au service d'une politique concurrentielle particulièrement agressive et déséquilibrée envers des entreprises indépendantes. Ceci se vérifie particulièrement lorsque ces dernières prennent des parts de marchés sur des secteurs stratégiques et permettant ainsi une réduction substantielle des prix au profit des collectivités clientes. C'est le cas, par exemple, de la réaction particulièrement violente et acharnée des concurrents évincés lors de l'attribution de la convention de délégation de service public pour la gestion de l'Unité de Valorisation Energétique du SITTOMAT à Toulon qui ont utilisé toutes les voies directes mais aussi tout leur réseau pour remettre en cause l'attribution de cette délégation et en rendre plus difficile l'exécution.

Les contentieux relatifs à l'exploitation de l'installation de stockage de Bagnols en Forêt.

Pour rappel cette installation de stockage de déchets non dangereux est divisée en quatre sites, dont l'exploitant en tant que titulaire des autorisations préfectorale est le SMIDDEV. Mais ce dernier ne dispose pas de la maîtrise foncière qui appartient à la commune de Bagnols en Forêt. Les sites n° 1 et n° 2 sont totalement exploités. Le site

² E.B.E. = Résultat opérationnel + Dotation aux amortissements et provisions.

³ Chiffre retraité des activités arrêtées conformément à la norme IFRS5. Le chiffre publié est de 45,4 M€.

n° 3, suivant les termes d'une convention de délégation de service public, plusieurs fois prolongée, s'est arrêté fin septembre 2011, arrivé à saturation. Jusqu'à ce jour, le site n°4 n'a pas encore vu le jour.

Outre le contentieux concernant la valorisation de mâchefers comme matériaux de recouvrement, initié par la commune de Bagnols en Forêt et qui a pris définitivement fin en octobre 2014 comme rappelé dans le rapport de gestion du précédent exercice, la fin de la délégation de service public en 2011 a donné lieu, au cours du premier semestre 2012, à des contestations.

Comme rappelé ci-dessus, cette gestion a fait l'objet d'un contrat de délégation de service public (DSP) de 6 ans entre la société SMA (fusionnée en 2014 avec la société VALEOR) et le SMIDDEV depuis le 1^{er} janvier 2003. Cette DSP a été prolongée par trois avenants proposés par le SMIDDEV pour une durée supplémentaire globale de trois ans (jusqu'au 31/12/2011).

En avril 2012, le SMIDDEV a fait part d'une réclamation fondée sur un retraitement financier des comptes annuels du délégataire et une différence d'interprétation d'un article de la DSP. Cette réclamation portait sur un montant de 6,8 M€ concernant toute la durée de la DSP, soit depuis le 1^{er} janvier 2003.

Le Groupe conteste l'analyse du SMIDDEV sur tous les points de la réclamation, ce qui a conduit à mettre en œuvre la commission de conciliation prévue au contrat de la DSP.

Cette commission a été constituée d'un représentant du SMIDDEV (son avocat), d'un représentant de la société VALEOR, et du Vice-Président du Tribunal Administratif de Toulon en qualité de troisième conciliateur.

Le 10/01/2013, cette commission a rendu son avis. Ce dernier écarte une grande partie des demandes du SMIDDEV. Cependant, dans le cadre du différend sur l'interprétation d'une clause de la DSP, l'avis met à la charge de la société VALEOR, à titre transactionnel, une somme de 546 812 € au titre de l'exercice 2005, et 765 008 € au titre de l'exercice 2010 soit un total de 1 311 820 €. Ces sommes pourraient porter intérêt au taux légal, respectivement au 1^{er} janvier 2005 et au 1^{er} janvier 2010.

Le SMIDDEV n'a pas souhaité suivre cet avis, mais a préféré d'une part saisir le Tribunal Administratif de Toulon pour obtenir l'annulation du dernier avenant de prolongation de la DSP et d'autre part émettre des titres de recettes pour un montant global de 5,2 M€.

La Société a reçu en septembre 2014 un titre exécutoire de 1,6 M€, entièrement provisionné dans les comptes de la SAS VALEOR au 31 décembre 2014. La provision s'élève ainsi à 6,8 M€ à la clôture 2014.

En décembre 2014 la Société a reçu un nouveau titre exécutoire de 4,4 M€, ce dernier n'a pas été provisionné dans les comptes, l'objet faisant double emploi avec le précédent titre de 2,7 M€ provisionné en 2013, pas plus que l'écart de 1,7 M€, le Groupe considérant comme très prudent le montant total déjà provisionné de 6,8 M€ au regard de l'impact global maximum théorique initial estimé par le SMIDDEV de 6,8 M€ et des contestations en cours.

Lors de l'audience du 1^{er} avril 2016, le Tribunal Administratif de Toulon a évoqué et mis en délibéré l'ensemble de nos contestations relatives à ces titres de recettes. Lors de cette audience, Madame le Rapporteur de la République a proposé au Tribunal l'annulation de tous ces titres de recettes pour défaut de base légale.

Par décision du 22/04/2016, le Tribunal Administratif de Toulon a effectivement jugé que l'ensemble des titres de recettes sont nuls et que notre filiale est déchargée de toutes les sommes exigées.

Le SMIDDEV a fait appel de toutes ces décisions. Les instances sont en cours.

⁴ Chiffre retraité des activités arrêtées conformément à la norme IFRS5. Le chiffre publié est de 11,5 M€.

Le contentieux social sur l'établissement mauritanien de Dragui-Transports.

Le collectif des salariés de l'établissement mauritanien Dragui-Transports a engagé une procédure devant l'inspection du travail. Le litige porte sur des interprétations de salaires de base, salaires bruts, salaires nets et différentes autres primes pour un montant total de 2,2 M€.

Suite à une première expertise et une contre-expertise, le Conseil d'arbitrage a, par sa sentence en date du 17 janvier 2012, décidé d'accorder certains droits et s'est déclaré incompétent sur d'autres points.

La société Dragui-Transports et ses conseils ont formulé un pourvoi en cassation partiel. Le jugement en cassation devant la Chambre Civile et Sociale n° 1 de la Cour Suprême mis en délibéré au 18 décembre 2012, a rejeté le pourvoi en dépit de la consistance et du bien-fondé des moyens exposés à la demande.

Début 2013, une réunion avec le Ministre de la Justice s'est tenue. Ce dernier a donné son accord et des instructions, permettant l'introduction d'un pourvoi dans l'intérêt de la loi, visant à casser la décision du 18 décembre 2012 rendue par la Chambre Civile et Sociale n° 1 de la Cour Suprême. Dans le même temps, le Tribunal du Travail a rejeté la demande d'exécution forcée contre l'établissement mauritanien Dragui-Transports.

Le 8 avril 2013, la cour suprême a cassé cette dernière décision et renvoyé l'affaire devant le tribunal du travail autrement composé. Ce dernier a rendu l'ordonnance du 29 septembre 2013 pour l'exécution forcée contre l'établissement mauritanien de la société Dragui-Transports à concurrence de 865 456 KUM (soit 2 160 K€). Le 2 octobre 2013, cet établissement a introduit un pourvoi en cassation contre cette ordonnance devant les chambres réunies de la Cour Suprême. Ce pourvoi a été rejeté. Finalement, dans le cadre de la saisie exécution une vente aux enchères du matériel devait avoir lieu le 12 janvier 2015. Cette procédure a été suspendue sur ordre du ministère de la justice, étant précisé que ce matériel est entièrement déprécié au 31 décembre 2014.

Après une analyse approfondie des termes de la procédure, avec ses conseils juridiques, dans l'attente du déroulement de la procédure du pourvoi dans l'intérêt de la loi, la Société a considéré qu'elle possède, pour différents motifs, les meilleures chances d'obtenir gain de cause.

A ce jour, et notamment depuis la fermeture de son établissement local début 2015, ces dossiers n'ont reçu aucun développement nouveau dont la société Dragui-Transports aurait été avertie.

En conséquence et à l'instar des comptes au 31 décembre 2015, la Société n'a donc constitué aucune provision pour risque au titre de cette affaire au 31 décembre 2016.

La Tunisie

Le contrat de gestion du centre de traitement du Grand Tunis est arrivé à échéance 31/08/2014 et nous avons souhaité de ne pas être candidat à notre succession. En conséquence de cette décision, nous avons arrêté l'activité du GIE Pizzorno / AMSE courant 2014.

Ces décisions trouvent toutes le même fondement : la grande difficulté de se faire payer dans des conditions normales et de faire respecter la bonne foi dans les relations contractuelles.

Les conséquences financières de ces décisions se sont ressenties fortement sur l'exercice 2014 mais permettent de préserver les capacités de développement du groupe sur des aires géographiques bénéficiant de conditions de marchés mieux maîtrisables.

Depuis le 31/08/2014, le groupement « Pizzorno/AMSE », qui était titulaire du contrat, n'a plus d'activité.

La caution bancaire concernant le marché de Djebel Chekir d'un montant de 460 K€ a été appelée début 2016 et passée en charges. Cette caution avait été consentie par la SAS SOVATRAM (société absorbée en 2014 par

Pizzorno Environnement Industrie), membre du groupement « Pizzorno/AMSE ». Ce montant avait fait l'objet d'une provision au 31 décembre 2015.

Réorganisation des structures juridiques du Groupe.

Depuis juin 2014, le groupe a entamé une réorganisation juridique de ses activités. Dans un contexte de marché en profonde mutation avec un environnement de plus en plus concurrentiel et instable, une mise en adéquation de la structure juridique du Groupe avec sa structure opérationnelle est devenue nécessaire afin d'optimiser le fonctionnement de ses activités et de capitaliser sur la notoriété et la croissance de l'entreprise pour les développements futurs.

Depuis 40 ans, PIZZORNO Environnement a opéré une profonde mutation stratégique en se diversifiant vers de nouveaux métiers notamment dans les activités de traitement et de la valorisation des déchets tout en conquérant de nouveaux marchés.

Notre Groupe est aujourd'hui un groupe de référence dans les métiers en développement de l'environnement et de l'économie circulaire, organisé autour de trois pôles d'activité que notre réorganisation juridique a pour objet de bien identifier :

- **Un pôle Services (Pizzorno Environnement Services)** qui regroupe toutes les activités de collectes, nettoyage, assainissement, déchetteries, etc. ;
- **Un pôle Industrie (Pizzorno Environnement Industrie)** qui regroupe les activités de valorisation et de traitement des déchets ;
- **Un pôle International (Pizzorno Environnement International)** qui regroupe les différentes filiales étrangères.

La nouvelle organisation est donc structurée autour de ces trois pôles d'activités.

Les activités au sein de chaque pôle seront exercées par des filiales (préexistantes ou créées) qui seront regroupées sous un holding distinct pour chaque pôle ; chaque holding étant détenue à 100% par la Société.

Les opérations juridiques engagées sont de trois ordres : apports partiels d'actifs, cessions de titres, ou fusions. La réalisation définitive de ces opérations, et notamment de celles qui induisent un changement de personnalité juridique suite à apport partiel d'actifs ou à fusion, ne peut intervenir que sous la condition suspensive de l'accord préalable de certains cocontractants des sociétés considérées, ainsi que de l'agrément des mutations d'autorisations administratives requises pour l'exercice des activités considérées conformément aux règles applicables.

L'exercice 2014 a été consacré à la structuration du pôle Industrie. C'est ainsi que les sociétés Pizzorno Environnement Industries (holding du pôle), Valeor, Valteo et Azur Valorisation ont été créées et que l'ensemble des autorisations administratives nécessaires (clients publics et administration d'Etat pour les autorisations données au titre de la législation sur les installations classées) ont été obtenues. Les sociétés Valeor, Valteo et Azur Valorisation ont en conséquence reçu, respectivement, les activités réalisées préalablement par SMA et SOVATRAM.

Durant l'exercice 2015 nous avons :

- poursuivi la constitution du pôle industrie en cédant sous la condition suspensive de l'accord de notre client Grenoble Alpes Métropole, 100 % de la société STAR (centre de tri de Grenoble) à Pizzorno Environnement Industries. Cette cession a pu se réaliser durant le premier trimestre 2016, suite à l'accord donné par notre client ;

- poursuivi la constitution du pôle service d'une part en réalisant la fusion de la filiale S.G.E.A. au sein de Propolys, elle-même filialisée à 100% à Pizzorno Environnement Service, après avoir obtenu l'accord de transfert des contrats publics de l'ensemble de nos clients et d'autre part, en rattachant à 100%, par cession de titres, la société Pizzorno Environnement Eau et Assainissement à la société Pizzorno Environnement Service ;
- entamé la constitution du pôle international en rattachant à 100%, par cession de titres, Pizzorno Environnement Tunisie à Pizzorno Environnement International.

En 2016, nous avons finalisé la filialisation de la société Star auprès de la société Pizzorno Environnement Industrie.

Par délibération en date du 29 juin 2016, l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires a décidé de nommer M. Reynald Gorini, expert-comptable, commissaire aux comptes et expert judiciaire près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence et de la Cour Administrative d'Appel de Marseille, avec effet à compter de cette date, en qualité d'administrateur de la Société et pour une durée de six (6) années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

1.2. PERSPECTIVES D'AVENIR ET EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DU GROUPE

PIZZORNO Environnement poursuit sa stratégie de fidélisation de ses clients et enregistre de nouveaux renouvellements de contrats majeurs pour 2017 :

- Le contrat de collecte des matériaux recyclables d'emballages ménagers de l'aire toulonnaise, d'une durée de 4 ans représentant 5,1 M€ de chiffre d'affaires (démarrage le 02/01/2017).
- Le marché de collecte des déchets ménagers et de propreté urbaine de la ville de Fréjus pour une durée de 5 ans (renouvelable 2 fois 1 an) représentant un chiffre d'affaires de 48,2 M€ (démarrage le 01/03/2017).
- Le contrat de collecte des déchets managers et assimilés pour la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée. Ce contrat qui porte sur une durée de 6 ans, représente un chiffre d'affaires de 52,9 M€ (démarrage le 29/04/2017).

Par ailleurs, le Groupe bénéficie d'une grande visibilité avec un carnet de commandes, ne comprenant que les commandes fermes, qui s'élève fin février 2017 à 854 M€ incluant 51% de Zephire.

Nous entendons maintenir la dynamique commerciale du Groupe en poursuivant nos investissements et continuer à conquérir de nouveaux marchés dans un souci permanent d'amélioration de la rentabilité de nos activités. A cette fin, nous choisissons nos développements, notamment en fonction des optimisations possibles de nos implantations.

Essentiellement dans les domaines du traitement et de la valorisation des déchets, les évolutions techniques et réglementaires permettent d'envisager une offre alternative dans des conditions économiques acceptables. Notre entreprise est capable, comme par exemple dans le cadre de la modernisation et l'exploitation de Centre de Valorisation Organique du Broc (Alpes-Maritimes) de construire des projets industriels permettant, par l'utilisation de technologies propres à séparer les flux de déchets et réaliser une valorisation appropriée, de réduire l'utilisation des centres de stockage pour en préserver les capacités qui seront encore longtemps nécessaires pour le traitement des déchets ultimes.

1.3. LES ACTIVITES DU GROUPE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

En 2016, le Groupe n'a pas eu d'activité particulière en matière de recherche et de développement.

1.4. LES EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE A LAQUELLE LE RAPPORT EST ETABLI

En mai 2015, M Francis PIZZORNO, dans une perspective de transmission de la Société, a souhaité, tout en conservant son mandat de Président du Conseil d'Administration, quitter la Direction Générale de l'entreprise alors confiée à M Frédéric DEVALLE. En fin d'année 2015, il a transmis la nue-propriété des titres de la Société qu'il détient, à sa fille Mme Magali DEVALLE.

Pour finaliser la transmission de l'entreprise, M Francis PIZZORNO a quitté ses fonctions de Président du Conseil d'Administration qui ont été confiées à Mme Magali DEVALLE lors de la séance du Conseil du 28 mars 2017.

Lors de la séance du 21 avril 2017, le Conseil a renouvelé les mandats de Président du Conseil d'Administration de Mme Magali DEVALLE et de Directeur Général de M Frédéric DEVALLE pour la durée de leurs mandats d'administrateurs (sous réserve d'un vote favorable du renouvellement de leurs mandats d'administrateurs par les actionnaires lors de votre assemblée).

1.5. INDICATEURS CLES EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT

Nous invitons le lecteur à se reporter au 3.RAPPORT RESPONSABILITE SOCIALE DE L'ENTREPRISE (RSE) DU GROUPE.

1.6. INDICATEURS CLES EN MATIERE SOCIALE

Nous invitons le lecteur à se reporter au 3.RAPPORT RESPONSABILITE SOCIALE DE L'ENTREPRISE (RSE) DU GROUPE.

1.7. ANALYSE OBJECTIVE ET EXHAUSTIVE, DESCRIPTION DES RISQUES PRINCIPAUX, UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS (ARTICLE L.225-100 DU CODE DE COMMERCE)

1.7.1. Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière du groupe, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires

Nous invitons le lecteur à se reporter au paragraphe 1.1.

1.7.2. Principaux risques et incertitudes auxquels est confronté le Groupe

De façon générale, les risques et incertitudes auxquels peuvent être confrontées les différentes sociétés composant le Groupe ne sont pas différents de ceux qui ont été présentés en détail dans le document de base émis en juillet 2005 lors de l'introduction en bourse. Bien que nous en reprenions les motifs principaux ci-dessous, nous vous invitons à vous y reporter.

Risques divers

Compte tenu de la qualité de nos clients (collectivités publiques) et de la pérennité de nos contrats conclus généralement pour plusieurs années, le risque marché est relativement faible. De plus, nos marchés comportent tous une formule contractuelle de révision de prix automatique généralement deux fois par an qui permet de

mettre à l'abri l'entreprise des risques de variation de différents facteurs tels que, notamment, l'énergie (carburant).

En matière de risque industriel, nous n'avons aucune installation de type SEVESO.

Les risques sur la détention d'actions sont nuls puisque le Groupe ne détient pas d'autres actions que celles des filiales.

Risques de crédit

Les usages au Maroc concernant les créances sur révision de prix sur les marchés réalisés avec les collectivités publiques conduisent à constater dans les comptes d'importants retards de règlement.

Le management déploie des efforts permanents afin de recouvrer ces sommes et de faire valoir les droits du Groupe. Il travaille activement afin de réduire progressivement la durée de ces traditionnels retards de paiement.

Risques environnementaux

Les principaux risques environnementaux du groupe sont ceux liés à la gestion des Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux. Les effluents produits peuvent être à l'origine de pollutions de l'air, des eaux superficielles et du sol, le stockage des déchets peut également générer une nuisance visuelle et des risques d'incendie. La constitution de garanties financières permet d'assurer la surveillance des sites, le maintien en sécurité des installations et les interventions éventuelles en cas d'accident ou de pollution. Le montant de ces garanties est établi compte tenu du coût des opérations et de la dimension des sites.

Risques juridiques

Les activités qui présentent les plus grands risques juridiques sont relatives à la valorisation et au traitement des déchets.

Ces installations sont toutes soumises à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (code de l'environnement). Cette législation ainsi que celle relative à la gestion des déchets sont en constante et rapide évolution.

Ceci induit des risques d'une part, liés à la capacité des opérateurs de déterminer une stratégie industrielle à long terme et stable et d'autre part, de contentieux augmentés et pas toujours motivés par la seule protection de l'environnement.

Risque de liquidité

En ce qui concerne le risque de liquidité, la gestion est centralisée au niveau du siège. La gestion de trésorerie globale au niveau du groupe permet de compenser les excédents et les besoins de trésorerie internes.

Le groupe négocie en début d'année des enveloppes de trésorerie qu'il mobilise au fur et à mesure de ses besoins de financement et qu'il n'emploie généralement pas en totalité.

Le groupe dispose également :

- D'un montant de placements de trésorerie de 27 825 K€ au 31/12/2016 de type OPCVM monétaires euro, et de comptes à terme ;
- D'un montant de disponibilités (cash) de 23 756 K€.

Risque de change

En ce qui concerne le risque de change, le Groupe réalise des opérations en devises étrangères de par son implantation au Maroc (les activités en Mauritanie et en Tunisie ayant été abandonnées).

De manière générale, le financement des actifs et des besoins opérationnels est réalisé dans la devise du pays concerné, ce qui crée une couverture naturelle sur le risque de change.

Par ailleurs, la majorité de l'activité étrangère est réalisée au Maroc, dont la monnaie (Dirham) est partiellement adossée à l'euro, ce qui limite les fluctuations de change.

Le montant cumulé des dettes et créances des structures étrangères dans leur bilan est le suivant (en €) :

| | K € | |
|------------------|--------|--------|
| | DEBIT | CREDIT |
| Emprunts | | 10 151 |
| Comptes de tiers | 38 569 | 41 695 |
| Trésorerie | 1 178 | |
| Total | 39 747 | 51 846 |
| Solde global | | 12 099 |

Une variation de 1% du taux de change aurait un impact de 120 K€.

Risque de taux d'intérêts

L'exposition du Groupe aux fluctuations des taux d'intérêts résulte des données suivantes :

La majorité des emprunts est à taux fixes compris entre 1,25% et 6,5% pour les emprunts auprès d'établissements de crédit et entre 1,65 % et 7%, pour les contrats de location financement.

Les emprunts à taux variable en France sont principalement basés sur l'indice EURIBOR à trois mois auquel s'ajoute une majoration comprise entre 1,30% et 1,80%. L'actualisation de l'indice est effectuée chaque trimestre par les banques. Des Swaps de taux ont été conclus pour couvrir partiellement le risque lié à ces emprunts.

Les emprunts au Maroc sont principalement basés sur le taux moyen pondéré des bons du trésor auquel s'ajoute une majoration comprise entre 2,5% et 3,12%. L'actualisation de l'indice est effectuée chaque année par les banques.

Le solde des emprunts à taux variable et l'impact d'une fluctuation de 1% du taux de ces emprunts est le suivant :

| (En K€) | Décembre 2016 | Décembre 2015 |
|--|---------------|---------------|
| Solde des emprunts à taux variable (K€) | 4 529 | 5 504 |
| Solde des emprunts à taux variable (% de l'ensemble des dettes financières) | 5,31 | 5,81 |
| Impact d'une variation de 1% du taux d'intérêt des emprunts à taux variable sur le résultat (K€) | 50 | 56 |

1.7.3. Indications sur l'utilisation des instruments financiers par le Groupe

Le Groupe n'utilise pas d'instrument financier à l'exception de contrats de swaps de taux d'intérêts sur emprunts à taux variables, contrats dont la valeur de marché n'est pas significative au 31/12/2016.

1.8. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (ARTICLE L.225-100 DU CODE DE COMMERCE)

Vos commissaires aux comptes vous feront part dans leur rapport sur les comptes consolidés dont lecture va vous être donnée en suite du présent rapport, du résultat de leurs investigations sur les comptes qui vous sont présentés.

2. ACTIVITE DE LA SOCIETE

2.1. SITUATION, EVOLUTION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

2.1.1. Activités de la Société

En 2016, Le chiffre d'affaires a diminué de 7,7M€.

Le résultat d'exploitation est stable (+0,16M€).

Le résultat financier est en amélioration de 2,07M€ compte tenu des produits de participation en forte hausse ainsi que des intérêts de comptes courants en forte (400k€) et d'une baisse des intérêts.

Après impact des charges et produits exceptionnels et de l'impôt sur les bénéfices, le résultat net est en hausse passant de 8,9 M€ à 10,5 M€ essentiellement dû à l'augmentation du résultat financier et du résultat exceptionnel.

En 2016, la Société a réalisé 2,3 M€ d'investissements, essentiellement pour du renouvellement de matériel.

Dans le cadre de sa position de tête de Groupe, notre société a reçu 7,22 M€ de dividendes.

2.1.2. Evènements importants survenus au cours de l'exercice écoulé. Progrès réalisés ou difficultés rencontrées

Notre Société n'a pas d'élément particulier à signaler au titre de la présente rubrique qui soit différent de ceux relatés pour l'ensemble du Groupe. Nous vous invitons en conséquence à vous reporter au paragraphe 1.1.4 ci-dessus.

2.2. ANALYSE OBJECTIVE ET EXHAUSTIVE, DESCRIPTION DES RISQUES PRINCIPAUX, UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS (ARTICLE L.225-100 DU CODE DE COMMERCE)

2.2.1. Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires

Compte tenu de l'objet de la Société, l'analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires est indirectement la même que celle de l'ensemble du Groupe. Nous vous invitons en conséquence à vous reporter aux paragraphes 1.1 et 1.7 ci-dessus.

2.2.2. Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

Compte tenu de l'objet de la Société, les risques et incertitudes auxquels elle est confrontée sont de mêmes natures que ceux de ses filiales constituant le Groupe. Nous vous invitons en conséquence à vous reporter au paragraphe 1.7 ci-dessus.

2.2.3. Indications sur l'utilisation des instruments financiers par la Société

Compte tenu de l'objet de la Société, les indications sur l'utilisation des instruments financiers par la Société sont les mêmes que ceux de ses filiales constituant le Groupe. Nous vous invitons en conséquence à vous reporter au paragraphe 1.7 ci-dessus.

2.3. EXAMEN DES COMPTES ANNUELS DE LA SOCIETE (ARTICLES L.225-100, L.232-1 ET R.225-102 DU CODE DE COMMERCE)

Les comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sont présentés dans les documents mis à votre disposition, et notamment dans l'annexe et dans le rapport de vos commissaires aux comptes.

Ces comptes présentent certains points intéressants qui sont décrits plus en détail ci-après.

2.3.1. Les modifications apportées aux modes de présentation des comptes annuels ou aux méthodes d'évaluation suivies les années précédentes (article L.236-6 du code de commerce)

Conformément à la norme IFRS5, nous avons modifié la présentation des comptes pour tenir compte des activités abandonnées en Tunisie et en Mauritanie.

Nous vous indiquons qu'il n'y a pas eu d'autre modification dans la présentation des comptes annuels et dans les méthodes d'évaluation.

2.3.2. Bilan

Le total des capitaux propres de la Société s'élève à 61 758 840 € pour un capital social d'un montant de 21 416 000 €.

Le total du bilan de la Société s'élève à 199 760 062 € en 2016 contre 199 072 608 € au titre de l'exercice précédent.

2.3.3. Compte de résultat

Le chiffre d'affaires de la Société est passé de 73 630 126 € en 2015 à 65 884 771 € en 2016.

Le résultat de l'exercice montre un bénéfice net comptable de 10 561 724 € en 2016 contre 8 890 022 € en 2015.

- Charges d'exploitation : 68 189 209 € contre 75 662 270 € au titre de l'exercice précédent
 - traitements et salaires : 20 767 412 € contre 22 593 085 € au titre de l'exercice précédent,
 - charges sociales : 7 727 081 € contre 8 504 003 € au titre de l'exercice précédent.
- produits d'exploitation : 69 255 778 € contre 76 559 670 € au titre de l'exercice précédent.
- charges financières : 1 587 053 € contre 2 003 554 € au titre de l'exercice précédent.
- produits financiers : 10 248 524 € contre 8 595 266 € au titre de l'exercice précédent.
- charges exceptionnelles : 1 498 931 € contre 848 489 € au titre de l'exercice précédent.

- produits exceptionnels : 2 475 689 € contre 442 175 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation est positif à hauteur de 1 066 568 € contre un bénéfice de 897 399 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier se traduit par un bénéfice de 8 661 471 € contre 6 591 711 € au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu de ce résultat financier, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 9 728 040 € contre 7 489 111 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel se traduit par un bénéfice de 976 757 € contre une perte de 405 313 € au titre de l'exercice précédent.

2.3.4. Proposition d'affectation du résultat de l'exercice écoulé et fixation du dividende

Le résultat de l'exercice montre un bénéfice net comptable de 10 561 724 € contre 8 890 022 € pour l'exercice précédent.

Nous vous proposons :

- d'affecter 203 999 € au compte « *réserve légale* », laquelle sera portée à un nouveau solde de 2 141 600 €,
- d'affecter le solde, 10 357 725 € au compte "*report à nouveau*", lequel sera porté à un nouveau solde de 33 911 064 €,
- de décider de procéder à une distribution de dividendes pour un montant de 2 000 000 € prélevé sur le compte « *report à nouveau* ».

Ainsi, chacune des 4.000.000 actions au nominal de 5,354 € recevrait un dividende de 0,5€ par action. Ce dividende sera mis en paiement dans les délais légaux à compter de la date de votre assemblée.

La somme répartie entre les actionnaires, personnes physiques, serait éligible pour sa totalité à l'abattement de 40% prévue à l'article 158-3.2° du Code général des impôts, pour les actionnaires qui peuvent en bénéficier et assujetti obligatoirement au barème progressif de l'impôt sur le revenu (sans abattement fixe annuel). Dans tous les cas, le dividende serait versé sous déduction des prélèvements sociaux et soumis au prélèvement à la source obligatoire de 21% édicté à l'article 117 quater du Code général des impôts.

Cette distribution donnerait par ailleurs lieu au paiement par la Société de la contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés visée à l'article 235 ter ZCA du Code général de impôts.

2.3.5. Dépenses de nature somptuaire (article 223 quater du Code général des impôts)

En application de l'article 223 du Code général des impôts, vous noterez que la Société n'a pas encouru de dépenses et charges non déductibles visées par l'article 39-4 dudit code.

2.3.6. Rapport des commissaires aux comptes (Article L.225-100 du Code de commerce)

Vos commissaires aux comptes vous feront part dans leur rapport sur les comptes annuels dont lecture va vous être donnée en suite du présent rapport, du résultat de leurs investigations sur les comptes qui vous sont présentés.

2.3.7. Tableau des résultats des cinq derniers exercices (Article R.225-102 du Code de commerce)

Au présent rapport, est joint, conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours des cinq derniers exercices clos (Annexe 4.2).

2.3.8. Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs.

Conformément aux articles L.441-6-4 et D.441-4 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition à la clôture des deux derniers exercices écoulés du solde des dettes, par date d'échéance, à l'égard des fournisseurs.

- au 31 décembre 2015 :

| En € | - de 30 Jours | Entre 30 et 60 jours | Plus de 60 jours | Total TTC |
|-------------------|------------------|-------------------------|---------------------|-----------|
| Dettes à échoir | 2 138 746 | 2 224 814 | 1 040 976 | 5 404 536 |
| Dettes échues | 588 752 | 502 730 | 93 085 | 1 184 567 |
| Montant total TTC | 2 727 498 | 2 727 544 | 1 134 061 | 6 589 103 |

- au 31 décembre 2016 :

| En € | - de 30 Jours | Entre 30 et 60 jours | Plus de 60 jours | Total TTC |
|-------------------|------------------|-------------------------|---------------------|-----------|
| Dettes à échoir | 2 691 269 | 1 959 155 | 1 125 480 | 5 775 904 |
| Dettes échues | 578 322 | 717 023 | -11 087 | 1 284 258 |
| Montant total TTC | 3 269 591 | 2 676 178 | 1 114 393 | 7 060 162 |

2.4. PERSPECTIVES D'AVENIR ET EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE (ARTICLES L.232-1 ET R.225-102 DU CODE DE COMMERCE)

Compte tenu de l'objet de la Société, ses perspectives et son évolution sont directement liées à celles du Groupe décrites dans la première partie du présent rapport. Nous vous invitons en conséquence à vous reporter au paragraphe 1.2 ci-dessus.

2.5. LES ACTIVITES DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Conformément à l'article L.232-1 du Code de commerce, nous vous confirmons que, compte tenu de son objet, la Société n'a pas de budget particulier en matière de recherche et développement. Cette activité est réalisée par les filiales opérationnelles du Groupe.

2.6. LES EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE A LAQUELLE LE RAPPORT EST ETABLI

En mai 2015, M Francis PIZZORNO, dans une perspective de transmission de la Société, souhaité, tout en conservant son mandat de Président du Conseil d'Administration, quitter la Direction Générale de la Société alors confiée à M. Frédéric DEVALLE. En fin d'année 2015, il a transmis la nue-propriété des titres de la Société qu'il détient à sa fille Mme Magali DEVALLE.

Pour finaliser la transmission de la Société, M. Francis PIZZORNO a quitté ses fonctions de Président du Conseil d'Administration qui ont été confiées à Mme Magali DEVALLE lors de la séance du Conseil du 28 mars 2017.

Lors de la séance du 21 avril 2017, le Conseil a renouvelé les mandats de Président du Conseil d'Administration de Mme Magali DEVALLE et de Directeur Général de M. Frédéric DEVALLE pour la durée de leurs mandats d'administrateurs (sous réserve d'un vote favorable du renouvellement de leurs mandats d'administrateurs par les actionnaires lors de votre assemblée).

2.7. CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L.225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Vos commissaires aux comptes examinent, dans leur rapport spécial sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, celles qui ont été passées par notre Société ou exécutées par elle au cours de l'exercice écoulé.

2.7.1. Conventions conclues et autorisées au cours des exercices antérieurs.

Nous vous précisons que :

- conformément à l'article L.225-39 du Code de commerce, les conventions conclues avec des filiales détenues directement ou indirectement à 100%, telles que les conventions d'assistance, sont désormais exclues du champ d'application du contrôle des conventions réglementées ;
- le conseil d'administration du 13 mai 2015 a décidé, conformément à l'article 38 de l'ordonnance 2014-863 du 31 juillet 2014, de ne pas soumettre à son examen, chaque année, les conventions conclues et autorisées avant le 2 août 2014 et qui entrent dans le champ de l'article L225-39 du Code de commerce.

Conventions entre GPE et la SCI François Charles

La SCI François Charles Investissements, dont M. Francis PIZZORNO est associé et Mme Magali DEVALLE Gérante, a signé le 10 mai 2004 un bail commercial avec la Société pour les locaux de son siège social sis au 109, rue Jean Aicard – 83 300 Draguignan.

Ce bail commercial a fait l'objet d'un avenant « A » à effet au 1^{er} octobre 2005 ayant pour objet de modifier le loyer annuel, correspondant à une extension des locaux.

Ce bail commercial a fait l'objet d'un avenant n° 2 à effet du 1^{er} mars 2011 ayant pour objet de décider la fin de la colocation. A cette date, la Société est devenue seule et unique locataire de la SCI François Charles.

La location des bureaux du siège social s'est élevée à 235 855 Euros hors taxes pour l'exercice 2016.

La Société a signé un bail avec la SCI François Charles le 29 juillet 2010 pour les locaux de son établissement sis au 53 rue Edith Cavell – 94 400 Vitry sur Seine.

La location s'est élevée à 207 745€ hors taxes pour l'exercice 2016.

La Société a signé un bail avec la SCI François Charles le 27 septembre 2012 pour les locaux de son établissement sis 11 avenue Pierre Séward – 69200 Vénissieux.

La location s'est élevée à 242 226 € hors taxes pour l'exercice 2016.

La Société a signé un bail avec la SCI FRANCOIS CHARLES le 26 octobre 2015, pour un terrain sis ZAC Pôle Production – 83600 FREJUS.

La location s'est élevée à 102 014 Euros hors taxes pour l'exercice 2016.

Conventions entre la Société et la SCI de la Nartuby

Conformément à l'autorisation donnée par le conseil d'administration le 31 janvier 2007, la SCI de la Nartuby dont Mme Magali DEVALLE est Gérante a signé un bail commercial avec la Société pour les locaux situés au 303, boulevard Caussemille – 83 300 Draguignan.

La location s'est élevée à 52 461 € hors taxes pour l'exercice 2016.

Conventions de « management fees » entre la Société et ses filiales non détenues à 100% directement ou indirectement

Conformément à l'autorisation donnée par le conseil d'administration de la Société lors de ses réunions en date des 3 avril 2007 et 3 avril 2008, la Société a signé avec ses filiales non détenues à 100% directement ou indirectement DRAGUI-TRANSPORTS et PIZZORNO ENVIRONNEMENT EAU & ASSAINISSEMENT, une convention d'assistance administrative et commerciale pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. Ces conventions ont été modifiées par avenant autorisé par le conseil d'administration de la Société lors de sa réunion du 27 mars 2009. La rémunération de la Société est proportionnelle d'une part aux résultats et d'autre part au chiffre d'affaires de la filiale concernée. Au titre de l'exercice 2016, les rémunérations hors taxe versées par chacune des filiales à la Société ont été les suivantes :

- concernant DRAGUI-TRANSPORTS : 2 406 003 €
- concernant P.E.E.A. : 44 412 €

2.7.2. Conventions nouvelles conclues au cours de l'exercice écoulé

Aucune convention nouvelle n'a été conclue durant l'exercice 2016.

2.8. CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMMISSARIAT AUX COMPTES

2.8.1. Quitus

Nous vous demandons de bien vouloir donner quitus aux administrateurs de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

2.8.2. Direction générale de la Société (article R.225-102 du Code de commerce)

Le conseil d'administration du 13 mai 2015 a décidé de dissocier les fonctions de Président du conseil d'administration et de directeur général de la Société pour une durée indéterminée. Il a confirmé M. Francis PIZZORNO dans ses fonctions de Président du conseil d'administration pour toute la durée de son mandat d'administrateur, et a nommé M. Frédéric DEVALLE en qualité de Directeur Général pour toute la durée de son mandat d'administrateur. Ce dernier, en acceptant ce mandat, a aussi démissionné de ses fonctions de Directeur Général Délégué. La rémunération a été déterminée lors du conseil d'administration du 30 juin 2015. (voir article 2.8.6)

Le 28 décembre 2015, Mme Magali DEVALLE a nommée Directeur Général Délégué de la Société.

Comme indiqué au point 2.6, pour finaliser la transmission de la Société, M. Francis PIZZORNO a quitté ses fonctions de Président du Conseil d'Administration qui ont été confiées à Mme Magali DEVALLE lors de la séance du Conseil du 28 mars 2017, après que celle-ci ait démissionné de ses fonctions de Directeur Général Délégué et pour la durée restant à courir de ses fonctions d'administrateur. La rémunération de Mme Magali DEVALLE pour ses fonctions de Présidente du Conseil d'Administration a été déterminée lors dudit conseil. Il est à signaler que Mme Magali DEVALLE conserve son contrat de travail avec la Société pour son poste de Directrice des achats.

2.8.3. Termes des mandats des administrateurs et des commissaires aux comptes

Nous vous rappelons que :

- Le mandat d'administrateur de Monsieur Reynald GORINI, expert-comptable, commissaire aux comptes et expert judiciaire près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence et de la Cour Administrative d'Appel de Marseille, avec effet à compter du 29/06/2016 et pour une durée de six (6) années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Les mandats d'administrateurs de Messieurs Francis PIZZORNO, Frédéric DEVALLE et de Madame Magali DEVALLE prendront fin à l'issue de votre assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- Le mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société DELOITTE ET ASSOCIES, et le mandat de commissaire aux comptes suppléant de la société BEAS SARL, prendront fin à l'issue de l'assemblée ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Le mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société NOVANCES - DAVID ET ASSOCIES, et le mandat de commissaire aux comptes suppléant de la société NOVANCES – DECHANT ET ASSOCIES, prendront fin à l'issue de l'assemblée ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

En conséquence, nous vous proposons de :

- Ne pas renouveler le mandat d'administrateur de M. Francis PIZZORNO
- Renouveler les mandats d'administrateurs de M. Frédéric DEVALLE et de Mme Magali DEVALLE, pour une nouvelle durée de six (6) exercices sociaux expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

2.8.4. Mandats et fonctions des mandataires sociaux exercées au cours de l'exercice clos (L.225-102-1 du Code de commerce).

Mme Magali DEVALLE

Administratrice et Présidente du Conseil d'Administration⁵

Autres mandats et fonctions :

SEGEDEMA (filiale Maroc) Gérante
Dragui-Transports SA..... Représentant permanent de GPE
SCI François Charles Investissement Gérante
SCI De La Nartuby.....Gérante
SCI La Bergerie Co-gérante

M Francis PIZZORNO

Administrateur⁶

Autres mandats et fonctions :

Dragui-Transports SA..... Président⁷
SAMNET SARL Gérant
SCI de Trans Gérant

M Frédéric DEVALLE

Administrateur et depuis le 13/05/2015, Directeur Général

Autres mandats et fonctions :

Dragui-Transport SA Directeur Général⁸ /Administrateur
Deverra SA.....Président du Conseil d'Administration /Directeur Général
Pizzorno Environnement Eau et Assainissement SAS (PEEA) Directeur Général Délégué
Pizzorno Environnement Services SAS Représentant permanent de GPE Présidente
Propolys SAS Représentant permanent de GPE Présidente
Proval Environnement SAS Représentant permanent de GPE Présidente
Pizzorno Environnement Industries SAS..... Représentant permanent de GPE Présidente

⁵ Directrice Générale Déléguée depuis le 28/12/2015 et jusqu'au 28/03/2017.

⁶ Président du conseil d'administration et directeur Général jusqu'au 13/05/2015, Président du conseil d'administration depuis le 13/05/2015 et jusqu'au 28/03/2017.

⁷ Président du conseil d'administration et directeur général jusqu'au 20/07/2015, Président du conseil d'administration depuis le 20/07/2015.

| | |
|--|--|
| Azur Valorisation SAS..... | Représentant permanent de GPE Présidente |
| Pizzorno Environnement International SAS | Représentant permanent de GPE Présidente |
| Valeor SAS..... | Représentant permanent de GPE Présidente |
| Abval SAS | Représentant permanent de GPE Présidente |
| Valteo SAS..... | Représentant permanent de GPE Présidente |
| Pizzorno Global Services SAS | Représentant permanent de GPE Présidente |
| SEM Porte du Var Environnement (en cours de liquidation) | Représentant permanent de P.E.E.A |
| TEODEM..... | Président |
| Pizzorno Environnement Tunisie | Co-Gérant |
| SCI Foncière de la Môle | Gérant |
| SCI La Camargue | Gérant |
| SCI La Bergerie | Co-gérant |
| Société de Tri d'Athanor | Représentant permanent de GPE Présidente |

M Reynald GORINI

Administrateur

Autres mandats et fonctions :

| | |
|----------------------------------|-------------------|
| SARL GORINI & ASSOCIES | Gérant |
| SARL EXCELLIA AUDIT..... | Gérant |
| SAS EXCELLIA FINANCES | Président |
| SARL H GORINI & FILS | Gérant |
| SAS CARROSSERIE DU FOURNAS | Directeur Général |
| SCI EXPERTIMMO..... | Gérant |
| FONTIMMO..... | Gérant |
| SCI MALIMMO | Gérant |
| SCI AMANDIMMO..... | Gérant |
| SCI FOURNAS INVEST..... | Associé |
| SAS EXCELLIA CONSULTING..... | Directeur Général |

⁸ A compter du 20/07/2015.

2.8.5. Rémunération et avantages perçus de la Société exprimés en brut

| Identité | Année | Éléments fixes | Éléments variables | Éléments exceptionnels | Total de la rémunération brute globale |
|---------------------|-------|----------------|--------------------|------------------------|--|
| M. Francis PIZZORNO | 2015 | 436 285 € | 109 766 € | | 546 051 € |
| | 2016 | 439 332 € | 123 454 € | € | 562 786 € |
| M. Frédéric DEVALLE | 2015 | 126 725 € | 7 903 € | 75 406 € | 210 033 € |
| | 2016 | 182 865 € | € | € | 182 865 € |
| Mme Magali DEVALLE | 2015 | 63 966 € | 7 285 € | 15 015 € | 86 267 € |
| | 2016 | 85 515 € | 6 951 € | € | 92 466 € |

En ce qui concerne M. Francis PIZZORNO, les éléments fixes sont entièrement constitués de salaires versés en rémunération de l'activité au sein de la Société. Ils comprennent les avantages en nature correspondant à la mise à disposition d'un véhicule de la Société et une couverture sociale.

Les rémunérations de Messieurs Francis PIZZORNO et de Frédéric DEVALLE sont décidées par le conseil d'administration.

Pour les accessoires à sa rémunération, le Président et le Directeur Général sont assimilés à des salariés et bénéficient notamment des régimes retraite et prévoyance des cadres dirigeants de la Société.

En ce qui concerne M. Frédéric DEVALLE et Mme Magali DEVALLE, les éléments variables correspondent aux primes d'objectifs versées aux cadres suivant avenants aux contrats de travail « parts variables » signés en 2008 pour prise d'effet en 2009.

Il est précisé que la société a passé les provisions suivantes, dans les comptes consolidés, au titre des indemnités de fin de carrière en exécution de leur contrat de travail pour :

- Mme Magali DEVALLE : 60 844 € (2016)

2.8.6. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux administrateurs (article L.225-45 du Code de commerce)

Sur l'exercice 2016, les administrateurs n'ont pas bénéficié de jetons de présence.

Lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle, nous vous proposerons de fixer à la somme de 20 000 € le montant global annuel des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration, allocation qui sera applicable à l'exercice en cours et maintenue jusqu'à décision contraire.

Les mandataires sociaux n'ont bénéficié, durant l'exercice, d'aucune attribution de titres de capital ou de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou droit à des titres de créances de la Société ou des sociétés mentionnées aux articles L.228-13 et L.228-93 du Code de commerce.

La Société n'a pris aucun engagement (éléments de rémunérations, indemnités de cessation ou de changements de fonctions,...) au bénéfice de ses mandataires sociaux pouvant correspondre à des éléments de rémunérations,

des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

2.8.7. Rémunération et avantages perçus des sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-16 du Code de Commerce

| Identité | Année | Éléments fixes | Éléments variables | Éléments exceptionnels | Total de la rémunération brute globale |
|---------------------|-------|----------------|--------------------|------------------------|--|
| M. Francis PIZZORNO | 2015 | 84 732 € | 58 553 € | | 143 285 € |
| | 2016 | 85 548 € | 63 089 € | 0 € | 148 637 € |
| | 2016 | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € |
| M. Frédéric DEVALLE | 2015 | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € |
| | 2016 | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € |
| Mme Magali DEVALLE | 2015 | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € |
| | 2016 | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € |

2.8.8. Montant des honoraires versés aux commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2016

| | Deloitte | | Novances | | Audit et Contrôle | |
|--|----------------|------------------|---------------|-----------------|-------------------|-----------------|
| | 2016 | 2015 | 2016 | 2015 | 2016 | 2015 |
| Honoraires d'audit légal | | | | | | |
| Emetteur | 78 305 | 77 525 € | 25 425 | 25 175 | | 0 € |
| Filiales intégrées globalement | 106 259 | 105 239 € | 58 975 | 59 150 | 64 235 | 63 600 € |
| Autres diligences liées | | | | | | |
| Emetteur | | | | | | |
| Filiales intégrées globalement | | 1 500 € | | 1 750 € | | 750 € |
| Sous-total | 184 564 | 184 264 € | 84 400 | 86 075 € | 64 235 | 64 350 € |
| Autres prestations aux filiales intégrées globalement | | | | | | |
| Total | 184 564 | 184 264 € | 84 400 | 86 075 € | 64 235 | 64 350 € |

2.9. ACTIVITE DES FILIALES DE LA SOCIETE ET DES SOCIETES CONTROLEES PAR ELLE

L'activité de chaque société composant le Groupe fait l'objet de l'Annexe 4.

2.10. ÉTAT ET EVOLUTION DES PARTICIPATIONS ET CONTROLES DE LA SOCIETE SUR D'AUTRES SOCIETES

Conformément aux dispositions de l'article L 233-6 du Code de commerce, nous vous informons que votre Société n'a pas pris de participation au cours de l'exercice écoulé.

2.10.1. Tableau des filiales consolidées

Le tableau des filiales et participations se présente comme suit :

| Dénomination | | N° Siren | % Intérêt | % Contrôle | Mode d'intégration |
|---------------------------------|-----------------|-------------|-----------|------------|--------------------|
| Azur Valorisation | Draguignan | 802 579 755 | 100% | 100% | IG |
| Abval | Draguignan | 808 275 754 | 100% | 100% | IG |
| Dragui-Transports | Draguignan | 722 850 070 | 95,62% | 100% | IG |
| Exa'rent | Draguignan | 804 024 289 | 100% | 100% | IG |
| Deverra | Draguignan | 808 318 349 | 99,83% | 100% | IG |
| Roger Gosselin | Draguignan | 424 656 502 | 100% | 100% | IG |
| Sci foncière de la Mole | Draguignan | 490 920 634 | 47,81% | 50% | IG |
| Pizzorno AMSE | Tunis (Tunisie) | | 60% | 60% | IG |
| Pizzorno Environnement Tunisie | Tunis (Tunisie) | | 100% | 100% | IG |
| Samnet | Draguignan | 302 221 403 | 100% | 100% | IG |
| Segedema | Rabat (Maroc) | | 98,49% | 100% | IG |
| Pizzorno Environm Eau et Assmt | Draguignan | 323 592 295 | 99,80% | 100% | IG |
| Pizzorno Environm Industrie | Draguignan | 803 515 444 | 100% | 100% | IG |
| Pizzorno Environm Internat | Draguignan | 803 515 519 | 100% | 100% | IG |
| Pizzorno Environnement Services | Draguignan | 525 244 190 | 100% | 100% | IG |
| Pizzorno Global Services | Draguignan | 808 299 671 | 100% | 100% | IG |
| Propolys | Draguignan | 525 089 371 | 100% | 100% | IG |
| Proval Environnement | Le Bourget | 803 243 724 | 100% | 100% | IG |
| Nicollin Gpe Sep | Draguignan | | 50% | 50% | ME |
| Société de tri d'Athador | La Tronche | 790 294 508 | 100% | 100% | IG |
| Teodem | Rabat (Maroc) | | 99,21% | 100% | IG |
| Teomara | Rabat (Maroc) | | 98,64% | 100% | IG |
| Teorif | Rabat (Maroc) | | 99,20% | 100% | IG |
| Valeor | Draguignan | 802 557 942 | 100% | 100% | IG |
| Valteo | Draguignan | 802 556 241 | 100% | 100% | IG |
| Zephire | Toulon | 790 031 546 | 51% | 51% | ME |

2.10.2. Filiales non consolidées

Certaines participations ont été exclues du périmètre de consolidation parce qu'il s'agit d'entreprises en sommeil ou sur lesquelles le Groupe n'exerce aucune influence notable.

| Sociétés | % capital détenu | Quote-part capitaux propres | Résultat Exercice 2015 | Valeur des titres |
|-----------------------------|------------------|-----------------------------|------------------------|--------------------|
| SCI du Balançon | 16,66 | 39 | 231 | 174 ⁽¹⁾ |
| SA Scann | 5 | (nd) | (nd) | 0 ⁽²⁾ |
| GIE varois d'assainissement | 5 | (nd) | (nd) | 8 |
| IRFEDD | 13,5 | (nd) | (nd) | 2 |
| SPANC Sud Sainte Baume | 30 | (nd) | (nd) | 9 ⁽³⁾ |
| Z ET P à Abu Dhabi | 49 | (nd) | (nd) | 0 ⁽⁴⁾ |
| Total | | | | 193 |

(1) La valeur des titres est justifiée par la valeur des terrains

(2) Les titres de la SA SCANN d'une valeur de 15 K€ sont dépréciés à 100 %

(3) Le groupe n'exerce aucune influence sur la gestion de la société.

(4) La société n'est pas active. Les titres de la Z ET P d'une valeur de 25 K€ sont dépréciés à 100 %

(nd) Eléments non disponibles

2.11. AVIS DONNE A UNE AUTRE SOCIETE PAR ACTIONS QUE LA SOCIETE DETIENT PLUS DE 10% DE SON CAPITAL.

Néant.

2.12. ALIENATION D'ACTIONNAIRES INTERVENUES A L'EFFET DE REGULARISER LES PARTICIPATIONS CROISEES.

Néant.

2.13. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET AUX ACTIONS D'AUTOCONTROLE.

Le 29 juin 2016, l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la Société a autorisé le conseil d'administration à procéder à l'achat d'actions de la Société afin, notamment d'assurer la liquidité et/ou l'animation du marché dans la limite de 4,5% de nombre d'actions sur une durée maximum de douze (12) mois. À ce titre, au 31 décembre 2016, la Société possède 134 892 de ses propres actions acquises pour une valeur de 2 055 K€, soit une valeur d'acquisition moyenne de 15,23 € représentant 3,46 % du capital social.

Le programme de rachat est détaillé au paragraphe 2.20.

Les mouvements de titres d'autocontrôle ont été les suivants :

| | 31/12/2015 | Augmentations | Diminutions | 31/12/2016 |
|------------------|-------------------|----------------------|--------------------|-------------------|
| Nombre de titres | 138 490 | 15 556 | 19 154 | 134 892 |

Au 31 décembre 2016, les actionnaires personnes morales ou physiques détenant directement ou indirectement une part des actions de la Société supérieure aux seuils prévus à l'article L.233-13 du Code de Commerce sont les suivantes :

| Identité | Actions et % capital | Décisions sur l'affectation des résultats | | Décisions hors affectation des résultats | | Date de validité |
|------------------------------|------------------------------|---|------------------|--|------------------|-------------------|
| | | Droits de vote | % droits de vote | Droits de vote | % droits de vote | |
| M. Francis PIZZORNO | 2 872 993 71,82 % | 5 745 986 | 83,60 | - | - | 31.12.2015 |
| Magali DEVALLE | 2 872 994 71,82 % | 2 | ns | 5 745 988 | 83,60 | 31.12.2015 |
| Frédéric DEVALLE | 1 Ns | 2 | ns | 2 | ns | 31.12.2015 |
| Total groupe familial | 2 872 995 71,82 % | 5 745 990 | 83,60 | 5 745 990 | 83,60 | 31.12.2015 |

| | | | | | | |
|---------------|---------|---------|-------|---------|-------|------------|
| Groupe ICM SA | 10,39 % | 415 443 | 10,39 | 415 443 | 10,39 | 31.12.2015 |
|---------------|---------|---------|-------|---------|-------|------------|

(*) Selon l'information reçue le 12 septembre 2011, la société ICM SA possédait 415.443 actions soit 10,39 % du capital social et 6,04 % des droits de vote.

Nous précisons que conformément à l'article 12 des statuts de notre Société, les actions inscrites nominativement au nom d'un même actionnaire pendant plus de quatre ans donnent droit de vote double. Ainsi, le nombre total de droits de vote théorique est au 31 décembre 2016 de : 5 748 584.

2.14 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

2.14.1 Consommation de ressources eau, matières premières, énergie et production déchets :

Poste énergie

Consommation gazole : 1 628 551 litres

Consommation super : 4 630 litres

Consommation GNR : 199 650 litres

Consommation GNV : 406 660 kg

Consommation d'électricité : 1 372 096 kwh

Consommation de gaz naturel : 300 423 kwh PCI

Poste intrant

Consommation d'eau : 24 041 m³

La Société est engagée dans une démarche environnementale respectant les exigences de la norme ISO 14001 : 2004, et certifiée sur ses activités de traitement, de tri, de propreté urbaine, de transport, déchetterie et quai de transfert.

La politique environnementale de la Société est basée sur quatre engagements fondamentaux :

- La conformité aux prescriptions réglementaires et autres en matière d'environnement
- L'excellence au travers de l'organisation du système de management environnemental

- L'amélioration de la prévention des pollutions par des solutions innovantes afin de limiter nos impacts sur l'environnement
- L'amélioration continue des performances environnementales à travers des objectifs pertinents et révisables

Ces différents engagements sont déclinés en indicateurs environnementaux au sein de programmes de management propres à chaque exploitation.

2.14.2 Analyse des aspects et impacts environnementaux significatifs

Afin de cibler les actions de réduction et de prévention des impacts environnementaux, la Société utilise la méthode de l'analyse environnementale. L'analyse environnementale est la base de la mise en place d'un système de management de l'environnement, elle permet d'identifier les impacts environnementaux significatifs (IES) générés par une activité et de bâtir les actions par priorité (importance de l'impact). Les IES sont cotés selon la gravité et la fréquence de l'impact, ajustée selon la sensibilité du milieu (comme facteur de variation) et appréhendés selon que la situation soit normale (activité courante), dégradée (activité en marche temporairement anormale) ou accidentelle.

Sur chaque exploitation, une analyse environnementale est menée afin d'identifier les impacts environnementaux significatifs générés par nos activités. L'objectif étant de bâtir un plan d'actions permettant de réduire ces impacts.

2.14.3 Mesures prises pour assurer la conformité aux dispositions législatives et réglementaires applicables

Un fond réglementaire reprenant l'ensemble des exigences applicables à chaque exploitation a été créé en 2011 et adapté par activité. Il recense l'ensemble des dispositions sur les thématiques Sol/sous-sol, Air, Bruit, Eaux, Déchets et exigences locales (plan d'urbanisme, règles d'assainissement,...).

Celui-ci est déployé sur l'ensemble des sites. Cette évaluation, réalisée conjointement avec le manager opérationnel du site, donne lieu à un programme de mise en conformité. Ce plan est piloté par le manager opérationnel et revu chaque trimestre.

2.14.4 Mesures prises pour la prévention et la réduction des impacts environnementaux

Afin de prévenir et réduire les impacts environnementaux, diverses actions sont mises en place :

- les effluents issus de nos activités sont captés, traités et valorisés
- les consommations énergétiques sont suivies et analysées, et des actions de réduction sont mises en place : formation à l'éco-conduite, amélioration technique...
- les salariés sont régulièrement sensibilisés à la notion d'environnement et aux impacts potentiels générés par leurs activités
- la traçabilité des déchets produits est assurée par la mise en place de registre conformément à l'arrêté du 29 février 2012
- en cas de dysfonctionnement, une analyse des causes est systématiquement menée et un plan d'actions est mis en place

- un bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre a été réalisé en 2010 selon la méthodologie Bilan Carbone® de l'ADEME

2.14.5 Organisation interne, formation et sensibilisation

L'environnement au sein de la Société bénéficie de ressources humaines dédiées, combinant centre d'expertise et de pilotage et centre opérationnel.

- L'expertise et le pilotage sont assurés au niveau central. Au sein du Groupe, le pôle Sécurité, Qualité et Environnement compte un Responsable Environnement, homologue d'un Responsable Sécurité et d'un Responsable Qualité. La mission principale sur les sujets liés à l'environnement est de promouvoir la politique environnementale sur l'ensemble des activités, d'apporter une expertise en termes d'analyse environnementale et réglementaire, ainsi que de constituer des actions de prévention et réduction des risques. Il a un rôle de conseil sur les questions d'application des exigences règlementaires et normatives.

- L'opérationnalité est assurée par la fonction de coordinateur SQE, rattaché au pôle SQE, en charge d'un ensemble d'exploitations, et ayant pour principale mission la mise en œuvre et le suivi des pratiques déterminées dans le programme de management environnemental ainsi que la mise en œuvre et le suivi des actions de conformité règlementaire.

Le suivi des exigences dans les prestations est réalisé par l'encadrement intermédiaire et par le coordinateur SQE. Les suivis de prestations sont basés sur une procédure interne intégrant une check-list de point à surveiller en Sécurité, Qualité et Environnement. Les résultats sont consignés et analysés mensuellement pour action le cas échéant, l'ensemble est consolidé et reporté au niveau du Comité de Direction.

Tout salarié entrant dans l'entreprise reçoit une sensibilisation interne à ses rôles, responsabilités et les impacts de son activité sur l'environnement. Sont explicités les moyens de maîtrise et les bonnes pratiques à tenir selon le poste ; en cas de suivi d'activités détectant un point à améliorer, des sensibilisations en groupe sont organisées, permettant la progression constante et durable pour la performance environnementale.

2.14.6 Economie circulaire

Mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, de valorisation et d'élimination des déchets

Se référer au chapitre « 3.2.1 Devenir un acteur majeur de l'économie circulaire » du rapport RSE 2016.

Actions de lutte contre le gaspillage alimentaire

Non concerné.

2.14.7 Changement climatique

Se référer au chapitre « 3.2.2 Participer à la lutte contre le changement climatique » du rapport RSE 2016.

2.15. INFORMATIONS SOCIALES

Compte tenu de l'appartenance de la Société à l'U.E.S. du Groupe, il n'existe pas d'institution représentative du personnel ni en conséquence d'accord collectif spécifique à la Société. Outre les conventions collectives applicables, elle applique les accords d'entreprise négociés et conclus dans le cadre de l'unité économique et sociale du Groupe.

Les informations clés, concernant exclusivement notre société, se trouvent en Annexe 4.4 : Tableau des indicateurs sociaux.

2.16. LES DIVIDENDES VERSES AU TITRE DES TROIS EXERCICES PRECEDENTS ET DIVERS RENSEIGNEMENTS D'ORDRE FISCAUX

| Exercice clos le | Dividende brut | Dividende par action | Dividende net |
|-------------------------|-----------------------|-----------------------------|----------------------|
| 31.12.2015 | 1 000 000 € | 0,25 € | 1 000 000 € |
| 31.12.2014 | 0 € | 0 € | 0 € |
| 31.12.2013 | 800 000 € | 0,2 € | 800 000 € |

2.17. ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL

Au dernier jour de l'exercice, il n'existe aucun mécanisme de participation des salariés au capital social de la Société ou des sociétés qui lui sont liées.

2.18. DELEGATIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL (ARTICLE L.225-100 DU CODE DE COMMERCE)

Conformément à l'article L.225-100 al.4 du Code de commerce, nous vous précisons que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires n'a pas conféré au conseil d'administration des délégations de compétence ou de pouvoirs en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de commerce.

2.19. ELEMENTS DE CALCULS ET RESULTATS DE L'AJUSTEMENT DES BASES DE CONVERSION ET DES CONDITIONS DE SOUSCRIPTION OU D'EXERCICE DES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL (ARTICLE R.228-90 DU CODE DE COMMERCE)

Néant.

2.20. OPERATIONS D'ACHAT D' ACTIONS AUTORISEES PAR LA SOCIETE (ARTICLE L.225-211 CODE DE COMMERCE)

2.20.1. Bilan des opérations effectuées dans le cadre du précédent programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale ordinaire en date du 29 juin 2016

Dans le cadre du dispositif prévu par l'article L.225-209 du Code de commerce, l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires en date du 29 juin 2016 (l'"**Assemblée**") a autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions propres, plafonné à 4,5% du capital social, soit sur la base d'un capital social, 180.000 actions, pour une durée de douze (12) mois à compter de ladite assemblée générale, soit expirant le 29 juin 2017.

L'Assemblée a décidé que le montant total des sommes que la Société pourrait consacrer au rachat de ses actions au cours de cette période sera de 5 000 000 €. L'acquisition de ces actions ne pourra être effectuée à un prix supérieur à soixante (60) €, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la

Société, et étant toutefois précisé que ces actions pourront être attribuées gratuitement dans les conditions prévues par la loi.

Il est ainsi indiqué que compte tenu du nombre d'actions propres détenues par la Société au 31 décembre 2016, le nombre d'actions que la Société demeure autorisée à acquérir est de 41 510 actions, soit 1,03% du capital. Le prix d'achat unitaire maximum (hors frais) est de soixante (60) €.

Dans le cadre de la délégation donnée au conseil d'administration d'acheter des actions conformément aux modalités décrites dans le descriptif du programme de rachat d'actions, la Société a racheté 15 556 actions pour un montant de 233 035,03 €, a vendu 19 154 actions pour un montant de 298 044,45 €. Par ailleurs, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, la Société n'a procédé à aucune annulation de ses propres actions.

Avec effet au 26 novembre 2013 et pour une durée de douze mois, renouvelable par tacite reconduction, la Société a conclu avec la société LOUIS CAPITAL MARKET, un contrat de liquidité conformément à la Charte de Déontologie de l'AM.A.F.I et approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers le 21 mars 2011, portant sur les titres de la Société admis aux négociations sur NYSE Euronext Paris.

Les moyens affectés à la mise en œuvre du contrat de liquidité confié à LOUIS CAPITAL MARKET sont les suivants au jour de la prise d'effet du contrat :

Nombre d'actions : 8 490 actions

Solde en espèces du compte de liquidité : 127 384,44 €

Les opérations ainsi réalisées par la Société au titre des autorisations susmentionnées, y compris dans le cadre du contrat de liquidité, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

| | Nombre d'actions achetées au cours de la période | Nombre d'actions vendues au cours de la période | Nombre d'actions détenues dans le cadre des programmes de rachat en fin de période | Prix moyen par action (en €) |
|--------------|--|---|---|---------------------------------|
| Janvier | 1247 | 881 | 8 856 | 14,817 |
| Février | 1065 | 1818 | 8 103 | 14,608 |
| Mars | 2090 | 988 | 9 205 | 14,369 |
| Avril | 1285 | 1761 | 8 729 | 14,206 |
| Mai | 1459 | 2199 | 7 989 | 14,172 |
| Juin | 1002 | 262 | 8 729 | 14,232 |
| Juillet | 689 | 385 | 9 033 | 14,216 |
| Août | 473 | 483 | 9 023 | 14,217 |
| Septembre | 2072 | 537 | 10 558 | 14,320 |
| Octobre | 351 | 3990 | 6 919 | 14,739 |
| Novembre | 1602 | 871 | 7 650 | 15,188 |
| Décembre | 2221 | 4979 | 4 892 | 16,490 |
| Total | 15 556 | 19 154 | 4 892 | |

Au 31 décembre 2016, la Société n'a pas utilisé de produits dérivés à terme dans le cadre des programmes de rachat d'actions.

2.20.2. Programme de rachat d'actions propres proposé à l'assemblée générale ordinaire annuelle du 28 juin 2017.

Toujours dans le cadre du dispositif prévu par l'article L.225-209 du Code de commerce, nous souhaitons vous soumettre une résolution visant à renouveler le programme de rachat d'actions.

Les principales dispositions de ce programme proposées lors de l'assemblée générale sont résumées ci-après.

Cette nouvelle autorisation aurait une durée de douze (12) mois à compter de la date de l'assemblée générale et les termes et conditions seraient identiques à ceux conférés par l'assemblée générale annuelle ordinaire du 30 juin 2016 (4,5% des titres au maximum et pour une valeur unitaire de 60 € maximum).

L'objectif de cette autorisation consisterait à procéder à des opérations en fonction des situations de marché, et à régulariser le cours par intervention systématique en contre tendance sur le marché.

Le montant total des sommes que la Société pourrait consacrer au rachat de ses actions au cours de cette période est de 5 000 000 €. L'acquisition de ces actions ne pourra être effectuée à un prix supérieur à soixante (60) €, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société, et étant toutefois précisé que ces actions pourraient être attribuées gratuitement dans les conditions prévues par la loi.

Les actions pourraient être achetées par tous moyens, y compris par voie d'achat de blocs de titres, dans les conditions et limites fixées par les autorités de marché.

Cette autorisation serait destinée à permettre à la Société d'opérer en bourse ou hors marché sur ses actions en vue de toute affectation permise ou qui viendrait à être permise par la loi ou la réglementation en vigueur.

En particulier, la Société pourra utiliser la présente autorisation en vue de :

- consentir, dans les conditions définies par les dispositions des articles L.225-208 et L.225-177 et s. du Code de commerce, des options d'achat d'actions de la Société au profit des membres du personnel
- salarié (ou de certains d'entre eux) et/ou mandataires sociaux exerçant des fonctions de dirigeant (ou de certains d'entre eux) de la Société et/ou des sociétés ou groupements qui lui sont ou lui seront liés en application de l'article L.225-180 du Code de commerce ;
- attribuer des actions de la Société aux salariés visé à l'alinéa précédent, au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de la Société ou d'un plan d'épargne d'entreprise ainsi qu'au titre des opérations visées aux articles L.225-197-1 à L.225-197-3 du Code de commerce ;
- conserver les actions de la Société qui auront été achetées en vue de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport dans la limite de 5% du nombre d'actions composant le capital social ;
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Société ;
- assurer l'animation du marché des actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- procéder à l'annulation des actions acquises, dans le cadre d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire en vigueur.

Si vous décidiez de voter en faveur de cette autorisation, il conviendrait de déléguer tous pouvoirs au conseil d'administration pour décider la mise en œuvre de ladite autorisation et en fixer les modalités, à l'effet notamment de passer tous ordres en bourse, signer tous actes, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et formalités, notamment auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, et plus généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

2.21. PRINCIPAUX ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Conformément à l'article L.225-100-3 du Code de commerce, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont les suivants :

2.21.1. Structure du capital de la Société

Sachant que le capital est composé de 4 000 000 titres dont 1 000 000 font l'objet de la cotation, la structure du capital est décrite au paragraphe 2.13 du présent rapport.

2.21.2. Les restrictions statutaires

Les statuts ne comportent aucune restriction particulière à la cession des titres.

L'article 11 des statuts prévoit notamment qu'en cas de démembrement de la propriété d'une action, le droit de vote de l'usufruitier sera limité aux décisions portant sur l'affectation des bénéfices, le nu-proprétaire disposant alors seul du droit de vote pour toutes les autres décisions.

Aucune convention n'a été transmise à la Société au titre de l'article L233-11 du Code de commerce.

2.21.3. Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L.233-7 et L.233-12 du Code de commerce

Voir paragraphe 2.13

2.21.4. Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux

Néant sauf droit de vote double décrit ci-dessus.

2.21.5. Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier

Néant.

2.21.6. Accords entre les actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote

Néant.

2.21.7. Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société

Les statuts reprennent les dispositions légales applicables en la matière. Voir article 14 et suivants des statuts.

2.21.8. Pouvoirs du conseil d'administration, en particulier en matière d'émission ou de rachat d'actions

Voir paragraphes 2.13, 2.18 et 2.20 ci-dessus.

2.21.9. Accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle ou sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Néant.

2.22. ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS SUPERIEURES A 5 000 €

Conformément à l'article L.621-18-2 et R.621-43-1 du Code monétaire et financier, nous vous précisons qu'aucune opération supérieure à 5 000 € n'a été réalisée sur les titres de la Société par les dirigeants, les hauts responsables et les personnes qui leur sont liées.

2.23. PRETS CONSENTIS EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.511-6 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, la Société n'a consenti aucun prêt de moins de deux ans à des petites ou moyennes entreprises ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques pouvant le justifier, conformément à l'article L.511-6 3bis du Code monétaire et financier.

2.24. DECISIONS A PRENDRE

Autorisation du conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société réservés aux salariés conformément aux dispositions des articles L.225-129-6 et L.225-138-1 et suivants du Code de commerce, et de l'article L.3232-18 du Code du travail avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers

Nous vous rappelons que les dispositions de l'alinéa 2 de l'article L.225-129-6 du Code de commerce prévoient une réunion triennale de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en vue de réaliser une augmentation de capital destinée aux salariés de la Société jusqu'à ce que la participation de ceux-ci, et des salariés des Sociétés liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce, dans le capital social de la Société atteigne 3% du montant dudit capital. Or, il ressort du présent rapport de gestion qu'au 31 décembre 2016, le personnel de votre Société ne détenait pas de participation dans le capital de la Société au dernier jour de l'exercice.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'alinéa 2 de l'article L.225-129-6 du Code de commerce, nous vous proposons donc une augmentation de capital en numéraire réservée aux salariés de la Société, dans les conditions de l'article L.3332-18 du Code du travail.

Cette augmentation de capital représenterait 3% du capital social au jour de la décision du conseil d'administration, par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents d'un ou plusieurs plans d'épargne d'entreprise (ou autre plan aux adhérents duquel l'article L.3332-18 du Code du travail permettrait de réserver une augmentation de capital dans des conditions équivalentes) qui seraient mis en place au sein de la Société.

Le prix d'émission des actions ou des valeurs mobilières nouvelles donnant accès au capital serait déterminé dans les conditions prévues à l'article L.3332-20 du Code du travail.

Le conseil d'administration serait autorisé à attribuer, à titre gratuit, aux bénéficiaires ci-dessus indiqués, en complément des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital à souscrire en numéraire, des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre ou déjà émises, à titre de substitution de tout ou partie de la décote par rapport au prix de souscription des actions, étant entendu que l'avantage résultant de cette attribution ne pourra excéder les limites légales ou réglementaires en application des articles L.3332.18 et suivants du Code du travail.

La présente autorisation emporterait renonciation des actionnaires à tout droit aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital gratuites qui seraient émises par application de la présente résolution.

Les caractéristiques des autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société seraient arrêtées par le conseil d'administration dans les conditions fixées par la réglementation.

Il serait délégué au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires pour mettre en œuvre la présente délégation, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus à l'effet de fixer les conditions d'émission et de souscription, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent et procéder à la modification corrélative des statuts et notamment :

- (i) décider que les émissions pourront avoir lieu directement au profit des bénéficiaires ou par l'intermédiaire d'organismes de placements collectifs de valeurs mobilières ;
- (ii) fixer les conditions et modalités des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente autorisation et notamment de jouissance, les modalités de libération, le prix de souscription des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital dans les conditions légales ;
- (iii) arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions ;
- (iv) fixer le délai accordé aux souscripteurs pour la libération de leurs titres de capital ou de leurs valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- (v) constater la réalisation de l'augmentation de capital à concurrence du montant des titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital qui seront effectivement souscrits ;
- (vi) sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;

- (vii) prendre toute mesure pour la réalisation des augmentations de capital, procéder aux formalités consécutives à celles-ci, notamment celles relatives à la cotation des titres créés, et apporter aux statuts les modifications corrélatives à ces augmentations de capital.

La réalisation d'une telle augmentation de capital supposerait que vous décidiez de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles émises en faveur des salariés de la Société adhérents à un plan d'épargne d'entreprise.

En cas d'utilisation de la délégation susvisée par le conseil d'administration, et en application de l'article L.225-129-5 du Code de commerce, le conseil d'administration établira un rapport complémentaire à la prochaine assemblée générale ordinaire convoquée après la décision prise par le conseil d'administration d'émettre les actions nouvelles au profit des salariés dans le cadre de la délégation de pouvoirs que votre assemblée lui consentirait. Ce rapport complémentaire décrira les conditions définitives de l'augmentation de capital établies conformément à l'autorisation donnée par votre assemblée et comportera en outre les informations prévues à l'article R.225-115 du Code de commerce.

La présente délégation pourrait être utilisée, en une ou plusieurs fois, dans un délai de dix-huit (18) mois, à compter de la date de votre assemblée la décidant.

Le conseil d'administration informera chaque année l'assemblée générale ordinaire des opérations réalisées dans le cadre de cette délégation.

Ce projet vous est présenté pour satisfaire à une obligation légale mais votre conseil d'administration ne le jugeant pas opportun, a décidé de ne pas agréer ce projet de résolution qu'il soumet à votre vote.

Le projet de texte des résolutions soumis à l'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire des actionnaires est le suivant :

TEXTE DES RESOLUTIONS SOUMIS A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 28 JUIN 2017

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire présentées par le Conseil d'administration

PREMIERE RESOLUTION (*Approbaton des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et quitus aux administrateurs*) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des termes du rapport de gestion du conseil d'administration sur l'activité et la situation de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et sur les comptes dudit exercice, du rapport joint du Président du conseil d'administration prévu par l'article L.225-37 du Code de commerce et des rapports des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission au cours de cet exercice, approuve lesdits rapports, les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, faisant ressortir un bénéfice net comptable de 10.561.724 euros.

En conséquence de cette approbation, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat au cours dudit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION (*Approbaton des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016*) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des termes du rapport de gestion du conseil d'administration sur l'activité et la situation du groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et sur les comptes consolidés dudit exercice, et des rapports des commissaires aux comptes sur lesdits comptes, approuve lesdits rapports, les comptes

consolidés, tels qu'ils ont été présentés, établis conformément aux dispositions des articles L.233-16 et suivants du Code de commerce, faisant ressortir un bénéfice net consolidé de 9,125 millions d'euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

TROISIEME RESOLUTION (*Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016*) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des termes du rapport du conseil d'administration, constatant que le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élève à la somme de 10.561.724 euros, décide de l'affecter comme suit :

- 203.999 euros au compte "réserve légale", soit, laquelle sera portée à un nouveau solde de 2.141.600 euros,
- le solde, soit 10.357.725 euros, au compte "report à nouveau", lequel sera porté à un nouveau solde de 33.911.064 euros.

L'assemblée générale décide également de procéder à une distribution de dividendes d'un montant de 2.000.000 d'euros prélevé sur le compte "report à nouveau".

Ainsi, chacune des 4.000.000 d'actions au nominal de 5,354 € recevra un dividende de 0,5 € par action. Ce dividende sera mis en paiement dans les délais légaux.

La somme répartie entre les actionnaires, personnes physiques, sera éligible pour sa totalité à l'abattement de 40% prévue à l'article 158-3.2° du Code général des impôts, pour les actionnaires qui peuvent en bénéficier et assujetti obligatoirement au barème progressif de l'impôt sur le revenu (sans abattement fixe annuel). Dans tous les cas, le dividende sera versé sous déduction des prélèvements sociaux et soumis au prélèvement à la source obligatoire de 21% édicté à l'article 117 quater du Code général des impôts.

Cette distribution donnera par ailleurs lieu au paiement par la Société de la contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés visée à l'article 235 ter ZCA du Code général des impôts.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale constate qu'il lui a été rappelé qu'au cours des trois derniers exercices les distributions de dividendes ont été les suivantes :

| Exercices | Dividende brut | Dividende par action | Dividende net |
|------------|----------------|----------------------|---------------|
| 31.12.2015 | 1.000.000 € | 0,25 € | 1.000.000 € |
| 31.12.2014 | 0 € | 0 € | 0 € |
| 31.12.2013 | 800.000 € | 0,2 € | 800.000 € |

QUATRIEME RESOLUTION (*Conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce*) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des termes du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce, approuve expressément ledit rapport, et prend acte de l'absence de conventions nouvelles conclues au cours de l'exercice écoulé.

CINQUIEME RESOLUTION (*Dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts*) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des termes du rapport du conseil d'administration et en application de l'article 223 quater du Code général des impôts, prend acte du fait que la Société n'a pris en charge, au titre de l'exercice écoulé, aucune dépense et charge visées à l'article 39-4 dudit code.

SIXIEME RESOLUTION (*Fixation des jetons de présence*) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des termes du

rapport du conseil d'administration, décide de fixer à la somme de 20.000 euros, le montant annuel des jetons de présence alloués au conseil d'administration.

L'assemblée générale décide que cette allocation sera applicable à l'exercice en cours et maintenue jusqu'à décision contraire.

SEPTIEME RESOLUTION (*Autorisation à donner au conseil d'administration à opérer en bourse sur ses propres actions*) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des termes du rapport du conseil d'administration, décide d'autoriser le conseil d'administration, pour une période de douze (12) mois, conformément aux articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat d'actions de la Société, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, dans la limite de 4,5% du nombre d'actions composant le capital social, soit sur la base du capital actuel 180.000 actions.

L'objectif de cette autorisation consiste à procéder à des opérations en fonction des situations de marché, et à régulariser le cours par intervention systématique en contre tendance sur le marché.

L'assemblée générale décide que le montant total des sommes que la Société pourra consacrer au rachat de ses actions au cours de cette période sera de 5.000.000 d'euros. L'acquisition de ces actions ne pourra être effectuée à un prix supérieur à soixante (60) euros, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société, et étant toutefois précisé que ces actions pourront être attribuées gratuitement dans les conditions prévues par la loi.

Les actions pourront être achetées par tous moyens, y compris par voie d'achat de blocs de titres, dans les conditions et limites fixées par les autorités de marché.

L'assemblée générale prend acte que cette autorisation permettra à la Société d'opérer en bourse ou hors marché sur ses actions en vue de toute affectation permise ou qui viendrait à être permise par la loi ou la réglementation en vigueur. En particulier, la Société pourra utiliser la présente autorisation en vue de :

- consentir, dans les conditions définies par les dispositions des articles L.225-208 et L.225-177 et s. du Code de commerce, des options d'achat d'actions de la Société au profit des membres du personnel salarié (ou de certains d'entre eux) et/ou mandataires sociaux exerçant des fonctions de dirigeant (ou de certains d'entre eux) de la Société et/ou des sociétés ou groupements qui lui sont ou lui seront liés en application de l'article L.225-180 du Code de commerce ;
- attribuer des actions de la Société aux salariés visé à l'alinéa précédent, au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de la Société ou d'un plan d'épargne d'entreprise ainsi qu'au titre des opérations visées aux articles L.225-197-1 à L.225-197-3 du Code de commerce ;
- conserver les actions de la Société qui auront été achetées en vue de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport dans la limite de 5% du nombre d'actions composant le capital social ;
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Société ;
- assurer l'animation du marché des actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- procéder à l'annulation des actions acquises, dans le cadre d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire en vigueur.

L'assemblée générale décide de déléguer tous pouvoirs au conseil d'administration pour décider la mise en œuvre de ladite autorisation et en fixer les modalités, à l'effet notamment de passer tous ordres en bourse, signer tous actes, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et formalités, notamment auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, et plus généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

L'assemblée générale prend acte que cette délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

HUITIEME RESOLUTION (*Non-renouvellement du mandat de Monsieur Francis PIZZORNO en qualité d'administrateur de la Société*) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance pris des termes du rapport du conseil d'administration, constatant que le mandat de Monsieur Francis PIZZORNO arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée, décide de ne pas le renouveler.

NEUVIEME RESOLUTION (*Renouvellement du mandat de Madame Magali DEVALLE en qualité d'administrateur de la Société*) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance pris des termes du rapport du conseil d'administration, constatant que le mandat de Madame Magali DEVALLE arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée, décide le renouveler pour une nouvelle durée de six (6) exercices sociaux expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Madame Magali DEVALLE a d'ores et déjà fait savoir qu'elle acceptait le renouvellement de son mandat d'administrateur et qu'elle n'est frappée par aucune mesure ni disposition susceptible de lui en interdire l'exercice au sein de la Société.

DIXIEME RESOLUTION (*Renouvellement du mandat de Monsieur Frédéric DEVALLE en qualité d'administrateur de la Société*) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance pris des termes du rapport du conseil d'administration, constatant que le mandat de Monsieur Frédéric DEVALLE arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée, décide le renouveler pour une nouvelle durée de six (6) exercices sociaux expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Monsieur Frédéric DEVALLE a d'ores et déjà fait savoir qu'il acceptait le renouvellement de son mandat d'administrateur et qu'il n'est frappé par aucune mesure ni disposition susceptible de lui en interdire l'exercice au sein de la Société.

ONZIEME RESOLUTION (*Approbaton des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale du Président du Conseil d'administration*) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport prévu par l'article L.225-37-2 du Code de commerce, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à Madame Magali DEVALLE, Président du Conseil d'administration, tels qu'ils sont présentés dans le rapport joint au rapport de gestion.

DOUZIEME RESOLUTION (*Approbaton des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale du Directeur General*) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport prévu par l'article L.225-37-2 du Code de commerce, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à Monsieur Frédéric DEVALLE, Directeur Général, tels qu'ils sont présentés dans le rapport joint au rapport de gestion.

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire
présentées par le Conseil d'administration

TREIZIEME RESOLUTION (Autorisation du conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société réservés aux salariés conformément aux dispositions des articles L.225-129-6 et suivants du Code de commerce, et de l'article L.3332-18 du Code du travail avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise des termes du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux dispositions des articles L.225-129-6 et L.225-138 et suivants du Code de commerce et de l'article L.3332-18 du Code du travail,

sous la condition suspensive de l'adoption de la quatorzième résolution qui suit (*suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires*),

décide d'autoriser le conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, dans la limite d'un nombre total d'actions représentant 3% du capital social au jour de la décision du conseil d'administration, par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents d'un ou plusieurs plans d'épargne d'entreprise (ou autre plan aux adhérents duquel l'article L.3332-18 du Code du travail permettrait de réserver une augmentation de capital dans des conditions équivalentes) qui seraient mis en place au sein de la Société, étant précisé que le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation ne tient pas compte du montant nominal des actions ordinaires à émettre, le cas échéant, au titre des ajustements effectués pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des titres de capital de la Société,

décide que le prix d'émission des actions ou des valeurs mobilières nouvelles donnant accès au capital sera déterminé dans les conditions prévues à l'article L.3332-20 du Code du travail,

autorise le conseil d'administration à attribuer, à titre gratuit, aux bénéficiaires ci-dessus indiqués, en complément des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital à souscrire en numéraire, des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre ou déjà émises, à titre de substitution de tout ou partie de la décote par rapport au prix de souscription des actions, étant entendu que l'avantage résultant de cette attribution ne pourra excéder les limites légales ou réglementaires en application des articles L.3332-18 et suivants du Code du travail,

prend acte que la présente autorisation emporte renonciation des actionnaires à tout droit aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital gratuites qui seraient émises par application de la présente résolution,

décide que les caractéristiques des autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société seront arrêtées par le conseil d'administration dans les conditions fixées par la réglementation,

décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus à l'effet de fixer les conditions d'émission et de souscription, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent et procéder à la modification corrélative des statuts et notamment :

- (i) décider que les émissions pourront avoir lieu directement au profit des bénéficiaires ou par l'intermédiaire d'organismes de placements collectifs de valeurs mobilières ;
- (ii) fixer les conditions et modalités des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente

autorisation et notamment de jouissance, les modalités de libération, le prix de souscription des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital dans les conditions légales ;

- (iii) arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions ;
- (iv) fixer le délai accordé aux souscripteurs pour la libération de leurs titres de capital ou de leurs valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- (v) constater la réalisation de l'augmentation de capital à concurrence du montant des titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital qui seront effectivement souscrits ;
- (vi) sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
- (vii) prendre toute mesure pour la réalisation des augmentations de capital, procéder aux formalités consécutives à celles-ci, notamment celles relatives à la cotation des titres créés, et apporter aux statuts les modifications corrélatives à ces augmentations de capital ;

décide de fixer à dix-huit (18) mois, à compter du jour de la présente assemblée, la durée de validité de la délégation d'émission faisant l'objet de la présente délégation,

décide que le conseil d'administration pourra déléguer à toute personne habilitée par la loi de décider la réalisation de l'émission, ainsi que celui d'y surseoir, dans les limites et selon les modalités qu'il pourra préalablement fixer.

QUATORZIEME RESOLUTION (*Suppression du droit préférentiel de souscription à l'augmentation de capital réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise*) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise des termes du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur la suppression du droit préférentiel de souscription, statuant conformément aux dispositions des articles L.225-135 et L.225-138 du Code de commerce, décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions à émettre en une ou plusieurs fois par le conseil d'administration dans la limite d'un nombre total d'actions représentant 3% du capital social au jour de la décision du conseil d'administration, conformément à la treizième résolution qui précède, et d'en réserver la souscription aux salariés de la Société adhérents à un plan d'épargne d'entreprise.

QUINZIEME RESOLUTION (*Pouvoirs en vue des formalités*) - L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original des présentes ou à "La Loi", à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité et de dépôt auprès du Tribunal de Commerce de Draguignan.

3. RAPPORT RESPONSABILITE SOCIALE DE L'ENTREPRISE (RSE) DU GROUPE

3.1. Introduction

3.1.1. Editorial

La transition écologique nous impose aujourd'hui de réaliser de profonds changements dans les modes de production et de consommation de nos sociétés. Inévitablement, notre regard sur les déchets se transforme : les déchets d'hier sont désormais des ressources, des ressources qui ont de la valeur, puisqu'elles évitent d'extraire de nouveaux matériaux dont les stocks sont en déclin.

Pizzorno Environnement, devenu en quelques années un acteur majeur de l'économie circulaire, continue d'innover dans les solutions de valorisation de demain. Tout en poursuivant son développement dans ses métiers historiques, le Groupe n'a cessé depuis 2010 d'investir dans de nouvelles technologies, de nouveaux équipements, et a su développer une réelle expertise dans les métiers de la valorisation. En 2016, cette stratégie s'illustre notamment par le nouveau marché d'exploitation du centre de valorisation organique du Broc, près de Nice. Sur ce site, Pizzorno Environnement a pour ambition de moderniser les équipements pour y réaliser trois types de valorisation complémentaires : la valorisation matière, organique et énergétique.

En parallèle, Pizzorno Environnement continue d'investir dans l'achat de véhicules propres, fonctionnant à l'électrique ou au Gaz Naturel de Ville – un carburant qui réduit l'impact des émissions polluantes dans les villes par rapport au gasoil. Progressivement, le Groupe participe à la transition énergétique et apporte des solutions nouvelles au défi du réchauffement climatique.

Conscient que la transformation des déchets en ressources ne pourra se faire sans la contribution active de tous les acteurs de la société, Pizzorno Environnement multiplie les collaborations avec son écosystème de partenaires – comprenant notamment les collectivités, les citoyens, les fabricants, les éco-organismes et les institutions – pour collectivement faire progresser le geste de tri, en France et au Maroc. Chacun apporte ainsi sa pierre à l'édifice, favorise le recyclage et le réemploi de proximité, et réduit le volume de déchets ultimes à stocker.

Enfin, Pizzorno Environnement poursuit son rôle d'intégrateur social en agissant sur deux leviers dont l'importance est croissante : d'une part, l'insertion professionnelle, véritable levier de développement de l'emploi sur les territoires, et d'autre part, la formation et la gestion des compétences, qui permettent de préparer ses collaborateurs aux métiers de demain.

Frédéric DEVALLE
Directeur Général du Groupe

3.1.2. Présentation du Groupe Pizzorno Environnement

3.1.2.1 Métiers

Entreprise multi-locale, Pizzorno Environnement opère dans les métiers de l'environnement et de l'économie circulaire. Ses métiers couvrent l'ensemble des activités liées aux déchets :

- La propreté urbaine
- La collecte et le transport des déchets ménagers, ainsi que ceux issus des collectes sélectives
- Le tri des déchets et la valorisation matière, organique et énergétique
- Le traitement des déchets ultimes dans des Installations de Stockage des Déchets non Dangereux (ISDND)⁹

Depuis deux ans, afin de répondre aux défis soulevés par la transformation et l'évolution des métiers des déchets, le Groupe est organisé en trois pôles d'activités :

- Le pôle Services, qui regroupe les activités de collecte, de nettoyage et d'assainissement
- Le pôle Industries, qui englobe les activités de valorisation et de traitement des déchets
- Le pôle International, qui centralise les activités au Maroc

3.1.2.2 Stratégie

La loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), publiée en août 2015, présente plusieurs objectifs pour répondre aux défis environnementaux du 21^{ème} siècle. L'un d'eux est la réduction de 50% de la quantité de déchets stockés à l'horizon 2025 par rapport à 2010, et le découplage progressif entre la croissance économique et la consommation de matières premières. En ligne avec ces objectifs, Pizzorno Environnement continue à investir fortement dans ses activités de tri et de valorisation des déchets – qu'il s'agisse de valorisation matière, organique ou énergétique –, de manière à ce que seuls les déchets ultimes soient traités dans des installations de stockage. Cette transformation des métiers, des savoir-faire et des expertises du Groupe, initiée il y a plusieurs années déjà, est au centre de la stratégie de Pizzorno Environnement.

Parmi les autres objectifs de la loi LTECV se trouvent la réduction des gaz à effet de serre et la réduction de la consommation d'énergies fossiles. C'est au travers de ses activités historiques de propreté urbaine et de collecte que le Groupe prévoit de répondre à ces enjeux, notamment en augmentant la proportion de véhicules électriques ou roulant au Gaz Naturel de Ville (GNV).

Au-delà des investissements matériels et techniques nécessaires à ces évolutions, le Groupe sensibilise et implique l'ensemble de ses parties prenantes car seule une collaboration efficace entre les collaborateurs, les collectivités territoriales, les fournisseurs, les partenaires et les citoyens peut rendre possible l'atteinte des objectifs en matière de développement durable.

3.1.2.3 Valeurs

Depuis sa création en 1974, Pizzorno Environnement s'est développé autour de valeurs fondatrices, qui guident l'ensemble de ses actions :

- La responsabilité
- L'exigence
- La proximité
- L'innovation

Ce sont ces valeurs que le Groupe vise à transmettre au fil des années, autant en interne que dans ses relations avec ses parties prenantes.

3.1.3. Engagements RSE

3.1.3.1 Politique RSE

En 2015, Pizzorno Environnement a défini une politique RSE qui s'applique à tous les sites du Groupe, en France et à l'international. Organisée autour de trois grandes ambitions, elle comprend l'ensemble des engagements et des leviers d'actions de la démarche RSE du Groupe.

| Ambition 1 : Innover et proposer des services éco-conçus pour accompagner nos clients vers une performance durable | Ambition 2 : Bâtir des relations durables avec nos parties prenantes | Ambition 3 : Placer l'homme au cœur de son action et l'accompagner dans la mutation de nos métiers |
|---|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">•1. Préserver l'environnement et Réduire l'empreinte écologique•2. Gérer durablement les ressources et promouvoir l'économie circulaire•3. Concevoir et fournir des services innovants et rentables répondant aux enjeux économiques, environnementaux et sociétaux | <ul style="list-style-type: none">•4. Transmettre nos valeurs : responsabilité, proximité, exigence et innovation•5. Promouvoir l'éco-citoyenneté et les valeurs du développement durable pour les générations futures•6. Contribuer au développement et à l'amélioration du cadre de vie au sein du territoire d'implantation•7. Renforcer le dialogue avec nos parties prenantes | <ul style="list-style-type: none">•8. Développer le capital humain•9. Accentuer la culture de santé, sécurité et bien-être au travail•10. Favoriser le dialogue social |

3.1.3.2 Le Pacte Mondial de l'ONU

Depuis 2008, Pizzorno Environnement est signataire de la charte du Pacte Mondial des Nations Unies. Le Groupe confirme le renouvellement de son engagement envers les dix principes du Pacte Mondial, énumérés ci-dessous :

Droits de l'homme

1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme
 2. A veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme
- ##### Normes internationales du travail
3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;
 4. A contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire
 5. A contribuer à l'abolition effective du travail des enfants

⁹ En 2016, Pizzorno Environnement exploitait 3 ISDND : deux dans le Var (à Pierrefeu-du-Var et au Cannet-des-Maures) et un en Moselle (à Aboncourt).

6. A contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

Environnement

7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement

8. A prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement

9. A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

Lutte contre la corruption

10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

3.1.3.3 Certifications SQE

Pizzorno Environnement dispose d'une Charte SQE (Sécurité, Qualité, Environnement) Groupe depuis 2006. Ses engagements représentent un des vecteurs de la démarche RSE au sein de l'entreprise :

- Le respect des engagements contractuels et la satisfaction des clients
- L'offre de prestations complémentaires pour répondre aux besoins spécifiques des clients en matière de gestion des déchets
- La conformité avec les exigences légales applicables
- L'amélioration de la sécurité et de la qualité du travail des salariés
- La mise en place d'objectifs de performance afin d'assurer une meilleure maîtrise des risques SQE

Des coordinateurs SQE sont présents sur tout le territoire français et marocain, et assurent la mise en œuvre opérationnelle de la Charte au sein des sites du Groupe. Dans le cadre de cette démarche, Pizzorno Environnement s'est engagé dans un vaste processus de certification de ses sites. Fin 2016, 27 exploitations françaises et 2 marocaines étaient certifiées ISO 14001, OHSAS 18001 ou MASE, ou ISO 9001. Tous les centres de traitement et de valorisation sont triplement certifiés.

3.1.4. Le rapport RSE 2016

3.1.4.1 Gouvernance RSE

Le Groupe implique et mobilise un nombre important de parties prenantes dans sa démarche RSE. Une organisation matricielle a été mise en œuvre pour coordonner la démarche et mesurer la performance RSE. Le pilotage de la RSE est assuré par la Responsable du service Audit Interne et RSE rattaché à la Direction Financière du Groupe. En outre, plusieurs référents sont en charge de la collecte et de la consolidation d'informations extra-financières spécifiques, telles que :

- La Directrice des Ressources Humaines, pour la partie sociale et les collaborateurs
- Le Directeur SQE (Sécurité, Qualité, Environnement), pour les parties correspondant à ces trois thématiques
- Le chargé de mission RSE, pour la partie sociétale et les parties prenantes externes

3.1.4.2 Périmètre de reporting

Ce rapport a pour objectif de présenter les engagements, les actions et les résultats RSE de Pizzorno Environnement pour l'année 2016, ainsi que de répondre aux exigences du décret d'application de l'article 225 de la loi Grenelle 2, relatif à la transparence des entreprises en matière sociale et environnementale.

Les données publiées portent sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016. L'ensemble des activités et des filiales dont le Groupe a le contrôle opérationnel sont couvertes dans ce rapport. La filiale Zéphire, détenue à 51% par Pizzorno Environnement et mise en équivalence dans le reporting financier, est intégrée et consolidée globalement dans son reporting extra-financier. Le centre de tri du Broc, près de Nice, est exploité par Pizzorno Environnement depuis novembre 2016 : ses données sont intégrées au prorata dans le reporting environnemental du Groupe.

La majorité des indicateurs sociaux et sociétaux couvrent les effectifs du Groupe en France et au Maroc. En revanche, pour des raisons pratiques de collecte et de disponibilité des données, les indicateurs environnementaux ainsi que les indicateurs sociaux : Taux de fréquence, Taux de gravité et nombre d'heures d'absence pour maladie professionnelle, ne prennent en compte que les sites du territoire français. A titre d'information, l'activité au Maroc représente 10% du chiffre d'affaires total du Groupe et 37% de ses effectifs.

3.1.4.3 Vérification des informations extra-financières

L'article 225 de la loi Grenelle 2 exige qu'un Organisme Tiers Indépendant vérifie les informations extra-financières publiées dans le rapport de gestion des entreprises concernées par la réglementation. Le rapport d'assurance relatif à la vérification des informations extra-financières est présenté en annexe de ce rapport.

Pour plus d'informations sur la méthodologie utilisée pour réaliser ce rapport, merci de contacter Mme. Maria Carrozza, Directrice Financière du Groupe, à l'adresse email suivante : m.carrozza@pizzorno.com.

3.2. Innover pour contribuer à la transition écologique

3.2.1. Devenir un acteur majeur de l'économie circulaire

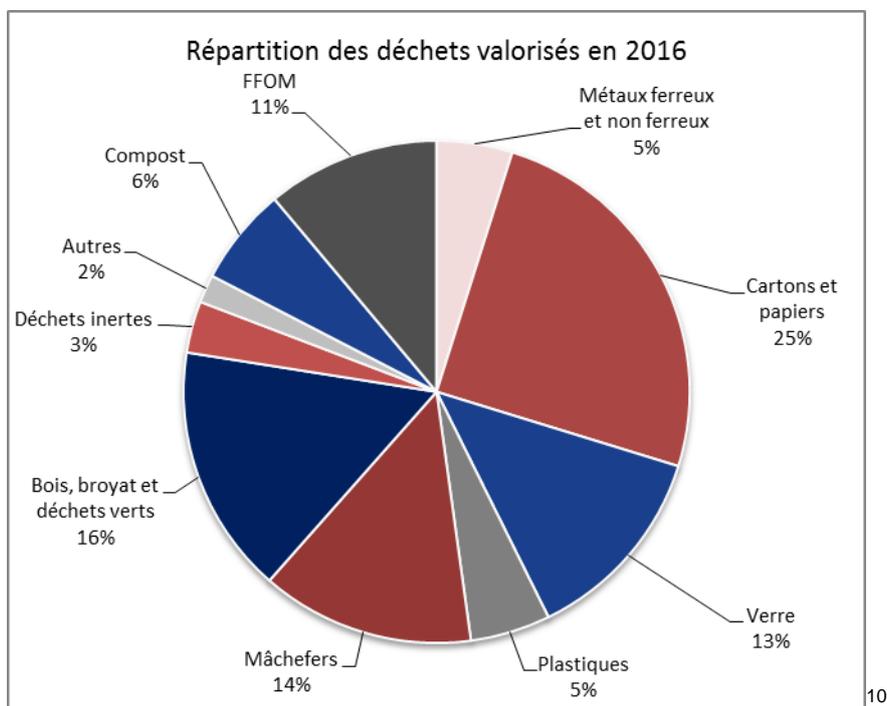
La loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) comprend un objectif en lien direct avec l'activité de Pizzorno Environnement : celui de réduire de 30% en 2020 puis de 50% à l'horizon 2025 le stockage des déchets non dangereux non inertes par rapport aux volumes stockés en 2010. Dans ce contexte, le rôle de Pizzorno Environnement dans l'économie circulaire est clair : le Groupe se doit d'apporter de manière proactive des solutions qui permettront la valorisation d'un nombre croissant de déchets non dangereux et ainsi d'éviter leur stockage.

Les évolutions des modes de valorisation et de traitement des déchets ont été anticipées depuis plusieurs années par le Groupe et sont d'ailleurs déjà une réalité : tandis que les deux ISDND de Pierrefeu-du-Var et du Cannet-des-Maures stockaient plus de 340 000 tonnes en 2010, ils en stockent moins de 300 000 tonnes en 2016.

Entre 2015 et 2016, sur l'ensemble des installations gérées par le groupe, la part des déchets traités par stockage a régressé de 53% à 47% au profit de la valorisation matière et de la valorisation énergétique des déchets.

3.2.1.1 Valorisation matière

En France, en 2016, le taux de valorisation matière du Groupe (le volume de matières valorisées sur le volume total de déchets réceptionnés) était de 16%, soit une hausse de 15% par rapport à 2015.



a. La valorisation des emballages recyclables

Pizzorno Environnement exploite 4 centres de tri et de valorisation des emballages recyclables, en France et au Maroc, chacun ayant ses spécificités.

LE CENTRE DE TRI ET DE VALORISATION DU MUY

Le site du Muy accueille chaque année près de 70 000 tonnes de déchets recyclables issus des collectes sélectives et des déchets d'entreprises. Afin d'améliorer le taux de valorisation et d'aller au-delà du traitement des emballages traditionnellement recyclés (papier, carton, verre et certains plastiques), Pizzorno Environnement a investi dans de nouveaux équipements et élaboré des partenariats multi-parties prenantes, illustrés par les trois exemples ci-dessous :

- L'opération « Tous plastiques »

Le centre du Muy a participé ces dernières années à une expérimentation nationale menée par Eco-Emballages visant à augmenter le taux de recyclabilité des emballages plastiques et d'en simplifier les consignes de tri. Plus de 3 millions d'euros ont été investis pour acquérir des machines capables de séparer les matériaux plastiques. A la fin d'une période d'expérimentation, qui a duré de 2012 à 2015, le taux de valorisation des emballages ménagers en plastique au Muy avait augmenté de 20%. Dans les trois collectivités pilotes du Var qui ont participé avec le Muy à cette opération, les tonnages captés ont doublé entre 2012 et 2016. L'amélioration des performances de tri permet de garantir aux collectivités clientes un taux de refus inférieur à 10% pour la collecte sélective des ménages.

Fort de ce succès, le centre du Muy a été sélectionné en mars 2016, à nouveau par Eco-Emballages, pour mettre en place la deuxième phase du « Plan de relance du tri et du recyclage ». Cette phase

implique désormais 198 collectivités territoriales, qui se sont engagés à trier 100% des emballages ménagers plastiques dans 53 centres de tri en France, avant la fin de l'année 2016. Les départements du Var et des Alpes Maritimes participant à ce Plan, Pizzorno Environnement a organisé une réunion en début d'année pour sensibiliser leurs représentants aux opportunités et aux actions à mettre en œuvre en lien avec cette évolution.

- L'aluminium et l'acier

Depuis 2009, la mise en place d'un overband et d'une machine à courant de Foucault permet la récupération des emballages légers en acier et en aluminium qui, jusqu'alors, étaient stockés ou incinérés. Ainsi, ce partenariat avec l'ADEME et le CELAA (Club de recyclage de l'Emballage Léger en Aluminium et en Acier) a permis de diminuer le taux de refus et d'augmenter les tonnages valorisés des emballages en aluminium et en acier.

- Recyfilms

Le centre de tri du Muy a été le premier capable de séparer les films plastiques automatiquement et avec une qualité respectant en tous points le cahier des charges des repreneurs européens. Le projet « Recyfilms », en partenariat avec Eco-Emballages et l'ADEME, passe par la mise en place d'un tri balistique et d'une trieuse optique spécialement dédiée à la séparation des films plastiques.

LE CENTRE DE TRI DE GRENOBLE

Le centre de tri de Grenoble a également été retenu pour accompagner le plan de relance du tri et du recyclage d'Eco-Emballages. Pour la première phase du projet, Pizzorno Environnement a investi 6 millions d'euros pour moderniser les équipements de tri du site. Pour la deuxième phase, en 2016, le Groupe a prévu de nouveaux aménagements – financés par Eco-Emballages – pour permettre à la chaîne de tri d'absorber les tonnages supplémentaires et de s'adapter à l'évolution de la composition des flux qu'induit la généralisation de l'extension des consignes de tri. Aujourd'hui, le centre de Grenoble traite plus de 31 000 tonnes de collectes sélectives.

LE CENTRE DE TRI D'OUM AZZA (MAROC)

Teodem, une des filiales marocaines de Pizzorno Environnement, exploite à Oum Azza l'installation de stockage des déchets non dangereux la plus importante d'Afrique du Nord, ainsi qu'un centre de tri et de valorisation des déchets. En octobre 2016, le centre a mis en service une deuxième ligne de tri, permettant de doubler sa capacité de tri des matières recyclées. Il s'est fixé pour objectif d'atteindre un taux de valorisation de 50%.

LE CENTRE DE VALORISATION ORGANIQUE DU BROU

Le centre du Broc est un centre de valorisation organique. Néanmoins, dans le cadre de sa réponse à l'appel d'offres lancé en 2016 pour l'exploitation du site, Pizzorno Environnement a proposé de moderniser ses équipements afin de permettre l'extraction des emballages recyclables tels que les cartons, métaux et emballages plastiques. Ces investissements seront réalisés en mars 2017.

b. La valorisation des métaux et des mâchefers

Les mâchefers sont les résidus issus du traitement thermique des déchets. Zéphire, la filiale du Groupe qui exploite l'UVE de Toulon, envoie 100% de ces résidus sur l'Installation de Maturation et d'Elaboration (IME) des mâchefers, une plateforme dédiée située sur l'ICPE Roumagayrol de Pierrefeu-du-Var. En 2016, l'UVE a produit 68 353 tonnes de mâchefers, une augmentation de 20% par rapport à 2015, en lien avec l'augmentation de la capacité de traitement du site. Le processus de valorisation des

¹⁰ FFOM : Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères.

mâchefers de l'IME permet d'extraire des métaux ferreux et non ferreux, qui sont orientés vers des filières de recyclage, principalement en aciérie. Le mâchefer est ensuite criblé, ce qui permet de produire un matériau recyclable, utilisable dans le secteur des Travaux Publics, notamment en sous-couche routière.

Afin d'augmenter le taux de mâchefers réutilisés, Pizzorno Environnement a signé plusieurs conventions de partenariat avec des acteurs publics et privés situés dans le Var. Ces conventions engagent les partenaires à réutiliser un certain volume de mâchefers dans le cadre de leurs chantiers. Le Groupe a notamment signé une convention avec le Conseil Départemental du Var, qui s'engage à utiliser ces matériaux alternatifs à chaque fois que la nature et la géographie des travaux routiers le rendent possible, en substitution aux matériaux naturels issus de carrières.

c. Autres types de valorisation matière

Pizzorno Environnement dispose d'installations de traitement des déchets inertes sur les sites de Manjastre et de Cabasse, dans le Var. Les matériaux sont broyés et concassés afin de produire du ballast. Ce dernier est en partie utilisé sur les propres installations du Groupe.

Dans le centre de tri et de valorisation matière du Muy, Pizzorno Environnement récupère également le mobilier domestique afin de contribuer au plan de recyclage de l'éco-organisme Eco-mobilier, qui vise à recycler 80% du mobilier usagé d'ici fin 2017. Pizzorno Environnement a également signé un contrat avec l'éco-organisme Valdélia afin de recycler le mobilier des professionnels.

Enfin, de manière générale, pour inciter les producteurs de déchets à valoriser autant que possible leurs déchets et à ne stocker que les déchets ultimes, un arrêté ministériel entré en vigueur en février 2016 leur exige de certifier que les déchets produits ont fait l'objet d'une opération préalable de collecte séparée ou de tri. Afin de mettre en œuvre cet arrêté, et plus globalement afin d'augmenter le taux de déchets valorisés, Pizzorno Environnement a démarré en 2016 la construction de nouvelles installations de tri et de valorisation sur l'ISDND de Pierrefeu-du-Var. Ainsi, dans les cas où les chargements contiennent des déchets non ultimes, des opérations de tri sont effectuées sur place.

3.2.1.2 Valorisation organique

La valorisation organique est également un axe de développement fort pour le Groupe Pizzorno Environnement, puisqu'elle contribue elle aussi à l'atteinte des objectifs nationaux en matière de recyclage et de réduction des tonnages admis en installations de stockage.

Pizzorno Environnement réalise des opérations de valorisation organique par compostage des biodéchets dans plusieurs sites en France dont :

- a. Le centre de tri et de valorisation de Grenoble : en 2016, une ligne de tri dédiée à la valorisation des matières organiques a été installée. Cet équipement permet d'extraire la partie fermentescible des déchets, comme les restes de repas. Chaque année, près de 20 000 tonnes de matières organiques sont ainsi acheminées à un centre de compostage géré par la collectivité.
- b. L'écopôle de Cabasse : ce site traite environ 20 000 tonnes de déchets verts par an, provenant de l'entretien de parcs, jardins et espaces verts. Il permet au Groupe de produire un compost conforme à la norme NFU 40051, qui peut être utilisé par des professionnels de l'agriculture.
- c. Le centre de valorisation organique du Broc, près de Nice : ce site est exploité par le Groupe depuis octobre 2016 et est dédié à la valorisation organique des biodéchets. Il traite 70 000

tonnes d'ordures ménagères et de biodéchets par an, collectés auprès des collectivités, d'acteurs de la restauration collective et de la grande distribution.

Au Maroc aussi, Pizzorno Environnement a investi pour développer cette activité. En 2016, le Groupe a mis en place de nouvelles installations de collecte et de gestion des déchets organiques dans le centre de tri d'Oum Azza. La commune urbaine de Rabat peut ainsi valoriser plus de 80 000 tonnes de déchets verts par an. En collaboration avec la société Eléphant Vert, le compost issu de la valorisation organique est vendu comme fertilisant naturel en agriculture.

3.2.1.3 Valorisation énergétique

Pizzorno Environnement réalise des opérations de valorisation énergétique via quatre dispositifs : l'incinération de déchets, la valorisation du biogaz capté sur ses sites de stockage des déchets, la production de Combustibles Solides de Récupération, et la valorisation de déchets en bois.

a. L'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Toulon

La filiale Zéphire est née du groupement de Pizzorno Environnement et la société Idex Environnement, et exploite depuis 2013 l'UVE de l'aire toulonnaise ainsi que son réseau de chaleur. Entre 2013 et 2015, Pizzorno Environnement a réalisé d'importants travaux de modernisation des équipements afin d'améliorer les performances du site. L'UVE a ainsi pu traiter plus de 272 000 tonnes de déchets ménagers en 2016, soit 21% de plus qu'en 2015. L'incinération des déchets permet leur transformation en énergie sous la forme de chaleur et d'électricité. La production d'énergie thermique permet d'alimenter un réseau de chauffage urbain desservant des établissements publics et des logements, équivalents à la consommation moyenne de 4500 logements. Les travaux de modernisation ont permis en 2014 l'extension de 7 km du réseau de chaleur jusqu'à la ville voisine de la Seyne sur Mer. La production d'énergie électrique permet quant à elle d'alimenter l'équivalent de la consommation en électricité d'une ville de 50 000 habitants (hors infrastructures), et fait de l'UVE le premier producteur indépendant d'électricité du Var.¹¹

Le tableau ci-dessous présente la production d'énergie thermique et électrique de l'UVE ces deux dernières années. L'évolution positive par rapport à 2015 s'explique par la finalisation des travaux et l'augmentation de la capacité de traitement du site :

¹¹ Consommation électrique/habitant : la consommation moyenne 2015 d'un foyer français étant de 4763 kWh (source RTE, CRE), et le nombre moyen de personnes par ménage étant de 2,3 depuis les années 2000 (source : INSEE), la consommation moyenne par habitant en 2015 est de 2071kWh. Ainsi, une production électrique de 102 377 MWh en 2016, est équivalente à la consommation de 49 433 habitants.

Consommation /logement :

Equivalent logements d'un réseau = nombre de logements raccordés par ce réseau s'il n'alimentait que des logements

Le calcul est effectué à partir d'un logement moyen de 70 m² pour une rigueur climatique de 2500 DJU (degrés jours unifiés). Les besoins énergétiques de ce logement sont évalués à 12 MWh/an (moyenne constatée en Ile de France)

L'équivalent-logements d'un réseau est calculé selon la formule : %ecs x 12 MWh + %chauf x 12 MWh x (DJU réel / 2500) avec %ecs= 30 % et %chauf = 70%. (source : AMORCE)

DJU réel : 1027,8 en 2015 (source : <http://www.infoclimat.fr/climatologie/annee/2015/toulon-la-mitre/valeurs/07660.html>)

(DJU chauffagiste de Toulon – La Mitre (référence partagée par Idex, SAGE, SOCOTEC, SITTMAT pour les essais de performances).)

Ainsi, pour une production de chaleur de 33 726 MWh en 2016, cela représente 4 782 équivalents logements.

| | Unité | 2016 | 2015 | Evolution |
|--------------------------------------|--------------------|----------------|---------------|-------------|
| Production d'électricité totale | MWh PCI | 111 255 | 95 789 | +16% |
| Autoconsommation électrique | MWh PCI | 8 879 | 13 049 | -32% |
| Valorisation électrique nette | MWh PCI | 102 377 | 82 740 | +24% |
| Production thermique totale | MWh PCI | 138 762 | 97 642 | +42% |
| Autoconsommation thermique | MWh PCI | 105 036 | 74 305 | +41% |
| Valorisation thermique nette | MWh PCI | 33 726 | 23 337 | +45% |

b. La valorisation du biogaz sur les sites de stockage des déchets

En 2015, Pizzorno Environnement a mis en service une centrale de cogénération sur l'ISDND d'Aboncourt, en Moselle. Cette centrale produit de l'électricité et de la chaleur à partir du méthane capté, issu de la fermentation des déchets stockés sur le site. En 2016, la centrale a capté et valorisé 1 198 tonnes de méthane, et produit 12 864 MWh d'énergie. Revendue au réseau EDF, l'électricité produite répond aux besoins en consommation d'environ 1170 logements.¹² Quant à la chaleur, elle est en grande partie utilisée sur le site lui-même, pour optimiser le traitement et l'évaporation des lixiviats.

Le Groupe a par ailleurs investi dans d'un évapo-concentrateur sur le site du Cagnet-des-Maures. Comme à Aboncourt, ces équipements utilisent le méthane capté pour produire de la chaleur et évaporer les lixiviats.

c. Les Combustibles Solides de Récupération (CSR)

Plusieurs sites du Groupe produisent des Combustibles Solides de Récupération, ou CSR, à partir des refus de tri : au centre de tri du Broc près de Nice, notamment, ainsi qu'au centre de tri d'Oum Azza au Maroc. Les CSR peuvent être valorisés énergétiquement dans des cimenteries. En 2016, le Groupe a pu valoriser 1 668 tonnes de CSR en France.

Au Maroc, Pizzorno Environnement a signé un partenariat innovant avec le Groupe Lafarge Holcim, dans lequel le cimentier s'engage à valoriser 90 000 tonnes de CSR par an.

¹² Consommation électrique/logement: la consommation moyenne 2015 d'un foyer français étant de 4763 kWh (source RTE, CRE). Ainsi, une production électrique de 5 573 MWh en 2016, est équivalente à la consommation de 1170 foyers/logements.

d. La filière bois-énergie

Dans l'écopôle de Cabasse, le Groupe soutient également la filière bois-énergie. En effet, l'écopôle permet de trier le bois issu des déchetteries, de le broyer puis de le vendre à des centrales à biomasse situés dans la région.

3.2.2. Participer à la lutte contre le changement climatique

Un des défis majeurs de notre siècle est la lutte contre le changement climatique. D'une part, il s'agit de trouver des solutions pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre, afin de limiter le réchauffement climatique à moins de 2°C – un objectif fixé lors de la COP21 à Paris, en décembre 2015. D'autre part, il s'agit aussi de mettre en œuvre des actions d'adaptation pour minimiser les impacts liés aux conséquences du changement climatique.

Pizzorno Environnement a, comme tous les acteurs économiques, un rôle à jouer face à cet enjeu. Grâce à ses centres de tri et de valorisation, le Pôle Industries permet d'augmenter le taux de recyclage des matières, de diminuer les volumes de produits fabriqués à partir de ressources nouvelles et ainsi de réduire la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre. En parallèle, il veille à minimiser les impacts liés aux activités de traitement des déchets (les ISDND et l'UVE de Toulon), qui sont fortement émettrices. Le Pôle Services peut lui aussi positivement contribuer à la lutte contre le changement climatique. Les véhicules qu'il utilise pour les activités de nettoyage et de collecte des déchets représentent 15% des émissions carbone du Groupe, d'où les investissements de Pizzorno Environnement dans les véhicules électriques et les véhicules roulant au Gaz Naturel de Ville (GNV).

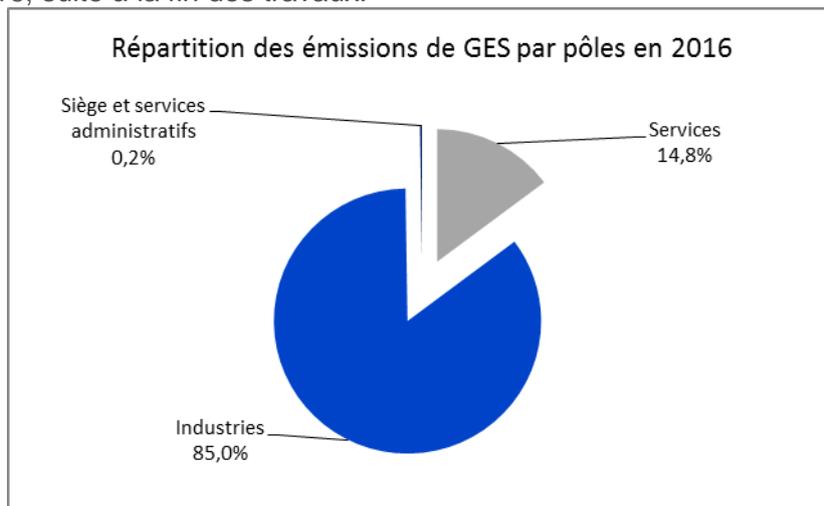
3.2.2.1 Les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) liées aux activités du Groupe

Le Groupe a identifié ses principaux postes d'émissions dans ce que le Protocole des Emissions de Gaz à Effet de Serre nomme le « scope » 1 et 2 :

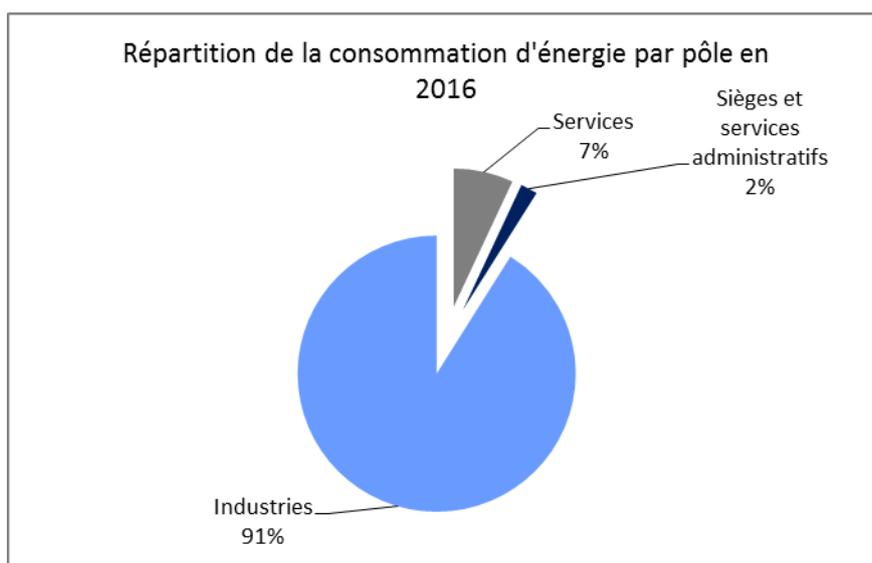
- Le scope 1 comprend les émissions de GES directes, qui proviennent de sources détenues ou contrôlées par l'entreprise. Au sein de Pizzorno Environnement, les principaux postes d'émissions sont liés à l'utilisation de combustibles, tels que le le butane, le gasoil, l'essence, le gaz naturel, etc. ; mais aussi aux émissions fugitives de méthane dans les installations de stockage des déchets et aux émissions générées par l'incinération des déchets dans l'UVE.
- Le scope 2 comprend les émissions de GES indirectes résultant de l'importation d'électricité, de chaleur ou de vapeur sur le lieu de production. Pour Pizzorno Environnement, il s'agit principalement de la consommation d'électricité.

Le scope 3 comprend quant à lui les autres émissions indirectes de GES, résultant des activités de l'entreprise mais dont la provenance ou le contrôle appartient à des entités extérieures à cette dernière. Pizzorno Environnement n'a à ce jour pas procédé à une mesure quantitative des émissions du scope 3. Le Groupe estime que les postes les plus susceptibles d'être significatifs incluent les émissions liées à l'achat de biens d'équipement (notamment les véhicules et matériels de propreté et de collecte, les équipements et machines dans les centres de tri et de valorisation...) ; au fret sortant pour acheminer la matière valorisable vers les sites de production ; au traitement des déchets dans des sites externes au Groupe (lorsque Pizzorno Environnement n'est en charge que de la collecte) ; et à la fabrication des nouveaux produits.

En 2016, sur le scope 1¹³ et 2, le Groupe a émis 165 558 tonnes d'équivalent CO₂. Cela représente une augmentation de 8% par rapport à 2015, notamment parce que l'UVE a vu une hausse dans sa capacité de traitement en 2016, suite à la fin des travaux.



En 2016, la consommation totale d'énergie du Groupe, tous types confondus (électricité, gaz naturel et butane) s'est élevée à 30 294 MWh, un chiffre stable par rapport à 2015 (-2%). Le pôle Industries représente 91% de cette consommation.



3.2.2.2 Réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)

Pizzorno Environnement veille à diminuer ses émissions de gaz à effet de serre en minimisant les impacts liés à ses activités de Services et d'Industries et en améliorant son efficacité énergétique.

¹³ En 2016, le Groupe a aligné sa méthodologie de comptabilisation des émissions de GES fugitives sur le Protocole GHG. Les conventions internationales admettent que le CO₂ qui est émis lorsque le méthane est capté et brûlé sur les ISDND est biogénique, c'est-à-dire qu'il provient du carbone initialement capté par les végétaux contenus dans les déchets putrescibles. Ces émissions de CO₂ ne sont donc pas comptabilisées. En revanche, le méthane diffus émis mais non capté (et donc non brûlé) par les ISDND est désormais comptabilisé, ce qui

a. Le parc de véhicules

Avec un total de 1300 véhicules circulant quotidiennement en France, principalement pour les activités de propreté urbaine et de collecte des déchets, Pizzorno Environnement a pris conscience des impacts liés à ces transports. Le Groupe a d'abord mis en place des mesures d'optimisation des parcours de collecte, ainsi que des formations à l'éco-conduite pour ses chauffeurs. Puis, pour aller plus loin, Pizzorno Environnement s'est engagé dans une politique volontariste de remplacement des véhicules traditionnels par des véhicules électriques ou roulant au Gaz Naturel de Ville (GNV).

Progressivement, Pizzorno Environnement a en effet intégré des propositions allant dans ce sens dans ses réponses aux appels d'offres pour les marchés de propreté urbaine. Ce positionnement innovant a porté ses fruits. A Paris, en 2014, le Groupe a mis en service les premières bennes de collecte 100% électriques dans trois arrondissements. D'une capacité de 20 m³, ces véhicules ont une autonomie de 7 heures grâce à l'utilisation d'une batterie lithium-ion, de la récupération d'énergie à la décélération et au freinage. Leur exploitation permet de baisser de plus de 95% les émissions de CO₂ par rapport à des véhicules traditionnels à motorisation thermique. En 2015, Pizzorno Environnement a à nouveau utilisé des véhicules électriques pour le marché de propreté du Grand Lyon. Enfin, à Saint-Tropez, 50% du matériel utilisé par le Groupe est électrique, afin de réduire par ailleurs les nuisances sonores de cette ville à fort afflux touristique.

Le Groupe a également massivement investi dans les véhicules roulant au GNV. Le Groupe devient ainsi une des entreprises qui utilise le plus de carburant GNV dans son secteur d'activité : A Paris, les 80 bennes en circulation fonctionnent toutes au GNV. Pour le marché de la Métropole du Grand Lyon, Pizzorno Environnement s'est engagé à renouveler entièrement son parc matériel et à mettre en service 40 véhicules de collecte fonctionnant au GNV, et respectant la norme Euro 6.

La mise en place d'un parc de véhicules roulant au GNV permet de réduire de près de 41% les émissions de NOx et de 86% les émissions de particules par rapport à un parc équivalent fonctionnant au gasoil.

Au total, à fin décembre 2016, le parc de véhicules de Pizzorno Environnement comprenait 4% de véhicules électriques, et quasiment 10% de véhicules fonctionnant au GNV.

L'investissement du Groupe envers les véhicules roulant au GNV, versus ceux qui utilisent du gasoil, transparaît dans l'évolution des consommations de Gasoil et de GNV présentées ci-dessous :

| | Unité | 2016 | 2015 | Evolution |
|---------------------|--------|-----------|-----------|-----------|
| Consommation gasoil | litres | 6 090 332 | 6 396 770 | -5% |
| Consommation GNV | kg | 1 135 000 | 1 069 000 | +6% |

b. Le traitement du biogaz

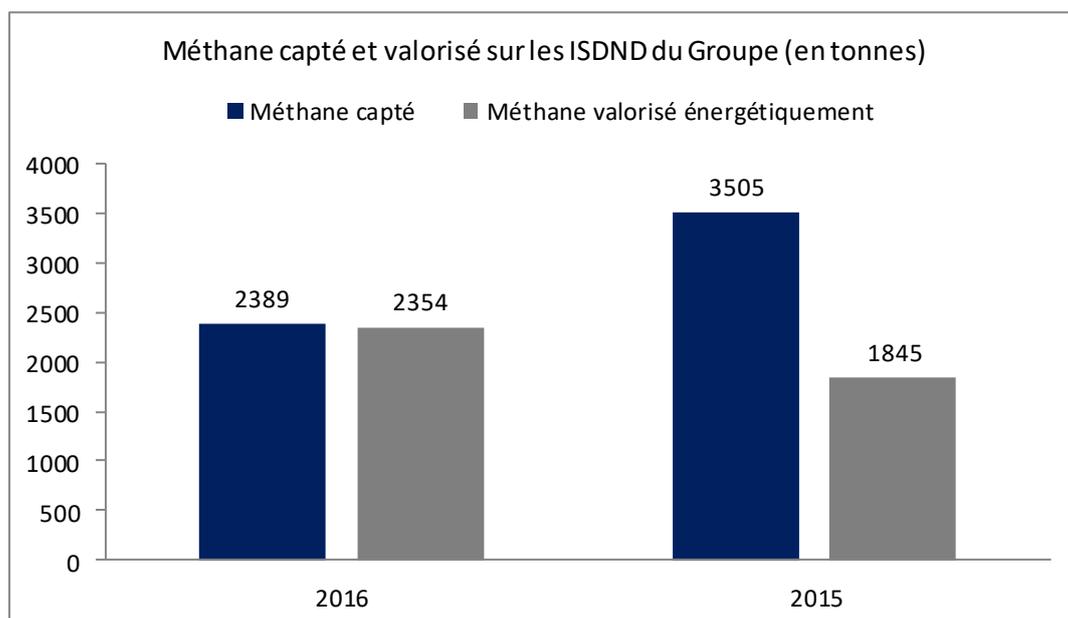
Dans les ISDND, le processus de fermentation des déchets génère du biogaz, dont une partie significative est composée de méthane. Or, le pouvoir de réchauffement climatique du méthane est 21 fois supérieur au dioxyde de carbone sur une période de 100 ans. Par conséquent, Pizzorno Environnement vise à brûler le biogaz capté sur ses sites de stockage – lorsque celui-ci ne peut pas être valorisé énergétiquement –, ce qui permet de transformer le méthane contenu en CO₂.

explique la différence entre les données d'émissions publiées dans le présent rapport, et celles publiées dans les rapports précédents. A titre indicatif, en 2016, le méthane diffus représentait environ 21% des émissions de GES totales du Groupe.

Toutes les ISDND du Groupe sont équipées de systèmes de captage et de brûlage du biogaz. Depuis 2015, l'ISDND d'Oum Azza au Maroc est lui aussi équipé de ce système de traitement. La mise en place de cet équipement limitant les gaz à effet de serre s'est inscrit dans un projet « Mécanisme de Développement Propre », élaboré dans le cadre du respect du Protocole de Kyoto. Le Groupe espère pouvoir, dans les années à venir, valoriser ce biogaz en électricité et l'acheminer dans le réseau national.

En 2016, Pizzorno Environnement a pu capter 2 389 tonnes de méthane sur ses ISDND en France, soit une diminution de 32% par rapport à 2015. Cette baisse s'explique par la réalisation de travaux dans l'ISDND du Cannet-des-Maures, nécessitant d'inactiver une partie de son réseau de captage du biogaz. En revanche, 98,5% du méthane capté a été valorisé énergétiquement ; le reste a été brûlé.

La hausse de la valorisation énergétique du méthane, qui était de 53% en 2015, est due à la mise en service complète de la centrale de cogénération et de l'évapo-concentrateur des ISDND d'Aboncourt et du Cannet-des-Maures.



c. Les énergies renouvelables

En 2015, Pizzorno Environnement a décidé d'adhérer à un dispositif de recours aux énergies renouvelables proposé par EDF. Ce dispositif garantit que 21% de l'électricité achetée provient d'énergies certifiées renouvelables. 21 sites du Groupe en France y ont souscrit.

d. Efficacité énergétique

En 2016, Pizzorno Environnement a lancé deux projets visant à améliorer son efficacité énergétique :

- La réalisation d'un audit énergétique, en conformité avec les exigences du décret n°2013-1121 de décembre 2013, pour les deux filiales concernées, Dragui-Transports et Groupe Pizzorno Environnement. L'audit a principalement porté sur la consommation d'énergie des véhicules du Groupe et permis d'identifier des axes d'améliorations, tels que l'automatisation des dispositifs de « stop & start », un meilleur gonflage des pneumatiques, l'utilisation de lubrifiants moteurs à économie d'énergie ou la réalisation de formations à l'éco-conduite.
- Le démarrage d'un accompagnement pour la mise en place de la norme ISO 50001 à l'UVE de Zéphire. La première étape consiste à effectuer un pré-diagnostic, sur la base duquel le Système de Management de l'Énergie (SME) et la planification énergétique seront construits.

Pizzorno Environnement vise de réaliser un audit à blanc du SME en juin 2017, puis de demander l'audit de certification à la fin de l'année 2017.

3.2.2.3 Evitement des émissions de Gaz à Effet de Serre

Les émissions « évitées » font communément référence aux émissions qui auraient été générées si des ressources neuves ou des matières vierges avaient été utilisées, plutôt que des ressources déjà existantes ou recyclées.

Pizzorno Environnement évite la production d'émissions de gaz à effet de serre, principalement en :

- Produisant de l'énergie thermique et électrique à partir de l'incinération de déchets, à l'UVE de Toulon, ce qui évite d'avoir à produire de l'énergie à partir de ressources fossiles
- Produisant de l'énergie à partir du biogaz, dans les équipements des ISDND (par exemple l'évapo-concentrateur du Cannet-des-Maures et l'installation de cogénération à Aboncourt)
- Recyclant des matières dans ses centres de tri et de valorisation, qui sinon auraient dû être fabriquées à partir de matières neuves

En 2016, grâce à ses procédés de valorisation énergétique (les deux premiers points ci-dessus), le Groupe a pu éviter l'émission de 23 120 tonnes d'équivalent CO₂, soit une hausse de 30% par rapport à 2015. Cette hausse s'explique notamment par la plus grande capacité de traitement de l'UVE suite à la fin des travaux (induisant une plus grande capacité de valorisation énergétique), ainsi que par la centrale de cogénération du site d'Aboncourt, qui a été mise en service au cours de l'année 2015.

3.2.2.4 Adaptation aux conséquences du changement climatique

La lutte contre le changement climatique implique malheureusement aussi de se préparer et de s'adapter à ses conséquences. Sécheresses, inondations et phénomènes climatiques extrêmes sont voués à augmenter en fréquence et en intensité. Pizzorno Environnement a été directement impacté par ce type d'événements et cela a conduit le Groupe à investir massivement (10 millions d'euros pour la seule ICPE du Balançan au Cannet des Maures) pour adapter les sites à ce nouveau contexte. Plus généralement, Pizzorno Environnement a mis en place des procédures d'urgence sur en cas d'inondations ou d'incendies sur l'ensemble de ses installations.

3.2.3. Réduire l'empreinte écologique

L'engagement stratégique du Groupe Pizzorno Environnement dans l'économie circulaire, sa politique innovante vis à vis des véhicules électriques ou roulant au GNV, sont des exemples de contribution positive à la transition écologique. Néanmoins, un autre volet – tout aussi indispensable – consiste à réduire les impacts négatifs du Groupe sur l'environnement. Dans cette partie, à l'exception de l'enjeu des émissions de gaz à effet de serre qui aura été évoqué dans la partie précédente, Pizzorno Environnement a pour objectif de présenter ses actions de réduction des impacts environnementaux, en particulier sur l'eau, l'air, les sols et la biodiversité.

Pour gérer ces impacts, Pizzorno Environnement dispose d'une Charte SQE, déclinée en Programmes de Management adaptés aux contextes des différents sites du Groupe. Ces Programmes fixent les actions à mener, les responsabilités, les objectifs et les indicateurs de suivi pour chacune des thématiques de Sécurité, Qualité et Environnement. En 2016, 22 sites du Groupe étaient certifiés ISO 14001, représentant 76,6% du chiffre d'affaires. Cette politique de certification s'applique également au Maroc, où le Centre d'Enfouissement Technique d'Oum Azza, comprenant son centre de tri et ses trois quais de transfert, a été certifié ISO 14001 en octobre 2016.

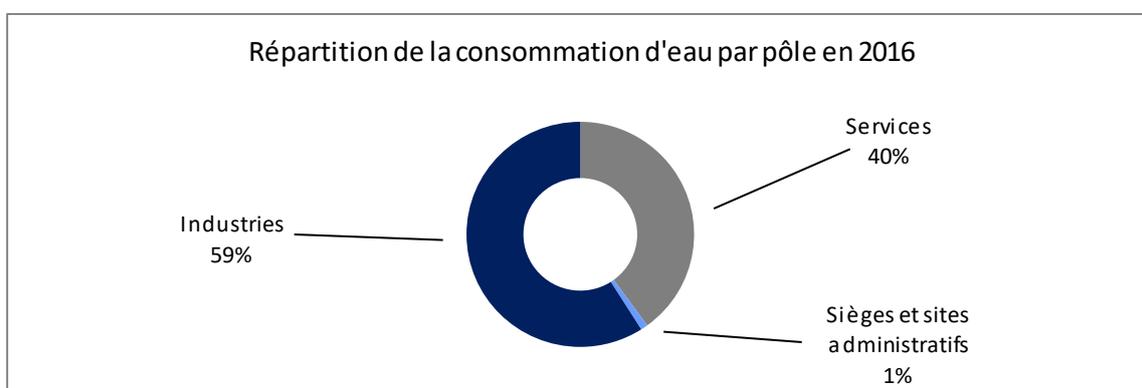
3.2.3.1 Préservation de l'eau

Dans les Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND), les déchets sont réceptionnés dans des alvéoles rendues parfaitement étanches : elles contiennent une barrière passive constituée des terrains naturels complétés par des argiles rajoutés et des GSB conformes aux exigences réglementaires, ainsi qu'une barrière active composée de plusieurs couches de géo-membranes et de géo-textiles. Ces barrières permettent ainsi de préserver les sols, et donc les nappes phréatiques, de toutes infiltrations.

Une autre mesure de préservation de l'eau consiste en le traitement des lixiviats par osmose inverse. Précurseur en France de ce mode de traitement, Pizzorno Environnement utilise ce procédé sur toutes ses installations de stockage depuis 1997. Cette technologie fiable garantit d'excellents résultats de qualité de l'eau en sortie de station. Le perméat obtenu assimilable à de l'eau déminéralisée est épuré à 99,4% en moyenne en 2016 et peut être soit recyclé sur le site – ce qui permet d'éviter d'utiliser de l'eau de ville pour l'arrosage du site –, soit réintégré dans le milieu naturel. Depuis novembre 2014, sur le site d'Aboncourt, le traitement des lixiviats par osmose inverse a été renforcé par une installation de résine échangeuse d'ions. De même, sur le site du Cannet des Maures, un sécheur de concentrat a été mis en service permettant d'augmenter de façon significative les quantités de perméat produites.

Dans les agences de propreté urbaine, les responsables effectuent régulièrement des analyses de la qualité de l'eau. Dans certains sites, des conventions de rejet ont été établies avec les gestionnaires des réseaux d'eau, ce qui impose de suivre et de communiquer plus fréquemment les informations sur la qualité de leurs rejets. Les produits de lavage utilisés pour la propreté des véhicules sont biodégradables à plus de 90% et ne contiennent ni phosphate, ni potasse.

En 2016, Pizzorno Environnement a utilisé 210 297 m³ d'eau sur l'ensemble de ses sites.

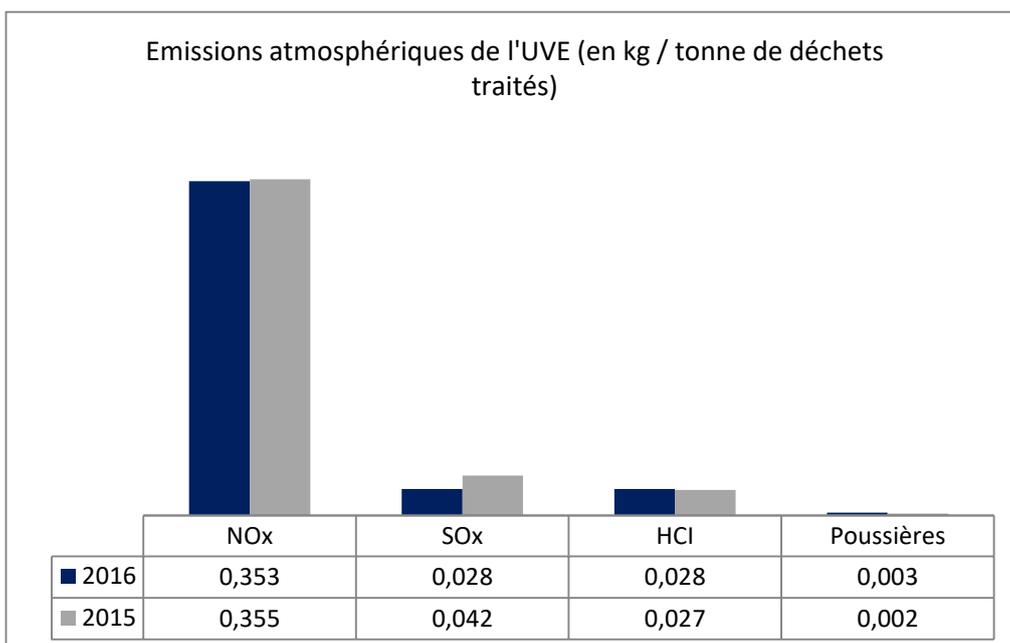


3.2.3.2 Réduction des rejets dans l'air (hors émissions de gaz à effet de serre)

Outre les émissions de gaz à effet de serre, qui sont évoquées dans la partie précédente, Pizzorno Environnement émet également d'autres rejets atmosphériques, principalement via l'activité de l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) de Toulon. Cette activité d'incinération des déchets est fortement encadrée par la réglementation, qui impose des mesures strictes en matière de traitement des fumées ainsi que des seuils limites pour les émissions atmosphériques. La filiale du Groupe qui exploite l'UVE, Zéphire, s'est engagée à garantir des rejets d'oxydes d'azote (NOx) à 80 mg/Nm³, au lieu des 200 mg/Nm³ requis par la directive européenne du 4 décembre 2000. Ce résultat est notamment obtenu grâce au traitement optimisé, par procédé sec, des fumées.

De manière générale, Zéphire réalise des analyses en continu de la teneur en polluants des fumées et effectue deux campagnes de surveillance par an de l'impact de l'UVE sur l'environnement. Les résultats sont d'abord transmis à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

(DREAL), puis aux communes riveraines et aux différents comités de suivi. Ils sont ensuite consultables par le public.



3.2.3.3 Réduction des nuisances olfactives et visuelles

a. Les nuisances olfactives

Pizzorno Environnement met en œuvre des mesures préventives pour limiter les nuisances olfactives de ses ISDND. Par exemple, les déchets sont quotidiennement recouverts de terre dans les alvéoles, des produits masquants sont diffusés selon les conditions météorologiques et des études olfactométriques sont régulièrement réalisées.

Des mesures correctives peuvent également être mises en place lorsque les ISDND reçoivent un signalement d'odeur. Une équipe se rend alors sur les lieux pour analyser les causes et la provenance de l'odeur, puis décide des actions à prendre pour la résorber. Dans certains cas, Pizzorno Environnement peut mandater un cabinet externe pour mener une campagne d'évaluation de l'impact olfactif du site et émettre des recommandations concrètes pour le réduire.

Au Maroc, plusieurs nouvelles actions ont été déployées en 2016 pour limiter les odeurs du centre d'enfouissement d'Oum Azza telles que : la couverture de certaines parties du massif des déchets, l'aménagement du réseau d'évacuation des lixiviats, l'implantation de supports anti-odorants sur les pylônes du hall de réception des déchets, des brise-vents et des asperseurs munis d'un produit masquant reliés à une station météo, avec déclenchement en cas de retournement du vent vers l'autoroute, et l'évacuation quotidienne des déchets déposés aux quais de transfert vers l'ISDND.

De plus, concernant l'UVE, les portes d'entrée et de sortie du hall de réception des déchets, ainsi que leur système de commande ont été changés afin de fiabiliser leur fonctionnement et d'optimiser la prévention des nuisances olfactives.

b. Les nuisances visuelles

Pizzorno Environnement a intégré des objectifs de revégétalisation dans les programmes de management de ses ISDND en France et au Maroc. En 2016, la moyenne du couvert végétal visible depuis l'extérieur des ISDND en France était d'environ 65%. La baisse de 16% par rapport à 2015, où

ce taux était de 77%, s'explique principalement par la réalisation de travaux sur l'ISDND du Cannet-des-Maures (réfection de la couverture des sites 2 et 3).

Quant à l'UVE de Toulon, les travaux réalisés ces dernières années ont permis d'améliorer l'intégration paysagère et esthétique de l'usine, avec notamment l'installation d'une couverture végétale, la création de jardins méditerranéens autour du site et un nouveau design architectural.

3.2.3.4 Préservation de la biodiversité

La volonté de Pizzorno Environnement a toujours été de préserver la diversité faunistique et floristique de ses sites, en allant au-delà des simples aspects réglementaires en vigueur. Le Groupe collabore avec des experts, des bureaux d'études spécialisés en biodiversité, des associations et des collectivités. Outre le suivi des espèces présentes dans l'environnement immédiat de ses installations, Pizzorno Environnement veille à la protection des zones sensibles implantées à l'intérieur ou à proximité de ses ISDND : par exemple, le site d'Aboncourt comprend une zone Natura 2000 et une ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique).

En 2015, le Groupe a adhéré à la Charte « Agir pour la biodiversité en Région PACA » pour officialiser son engagement envers la biodiversité. Cette adhésion s'est fondée sur la création de zones humides à partir d'eaux épurées et de mares à proximité de l'ISDND du Cannet-des-Maures. Ces zones humides sont en effet devenues des lieux d'habitation pour de nombreuses plantes et des animaux. Fin 2015, Pizzorno Environnement a recensé 64 nouvelles espèces végétales et 33 nouvelles espèces animales autour du site.

L'ISDND d'Aboncourt a, quant à lui, la particularité d'abriter différentes espèces protégées, notamment des espèces de chauves-souris, le milan royal, le crapaud sonneur à ventre jaune et plusieurs espèces d'orchidées. Pizzorno Environnement a mis en place plusieurs mesures de protection de ces espèces protégées, en partenariat avec la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan, comprenant notamment : la création d'un gîte de compensation des chauves-souris, la préservation des habitats naturels du crapaud sonneur et de la grenouille rieuse autour du bassin des eaux internes, le maintien de la zone à orchidées et la création d'espaces végétalisés pour faciliter leur conservation.

La préservation de la biodiversité passe également par la limitation de l'emprise au sol des ISDND. Dans sa demande d'exploitation d'un nouveau casier au Cannet-des-Maures, envoyée à la Préfecture en novembre 2016, le Groupe a prévu de construire ce casier de 10 hectares sur les terrains anthropisés du site. L'optimisation de l'emprise existante du site permet de ne pas générer d'impacts supplémentaires sur les milieux naturels sensibles environnants.

En 2016, la surface totale occupée par les ISDND en gestion en France était de 111 hectares. Les zones protégées et écologiquement sensibles gérées par le Groupe représentaient quant à elle 45 hectares, soit 41% de l'emprise totale au sol des ISDND.

3.3. Bâtir des relations durables avec les parties prenantes

3.3.1. Renforcer le dialogue

3.3.1.1 Modes de dialogue

De par la nature de ses activités, Pizzorno Environnement est un acteur engagé sur ses territoires d'implantation et maintien des relations de proximité avec ses parties prenantes externes. Les modes de dialogue que le Groupe adopte avec chacune d'elles sont présentés ci-dessous :

| Parties prenantes externes | Enjeux | Outils de dialogue |
|--|---|--|
| Clients | Innovation Performance, qualité Satisfaction globale Emploi | Appels d'offres Réunions Enquêtes de satisfaction Outils digitaux (collecte connectée) |
| Usagers & riverains | Performance, qualité Réduction des nuisances | Réunions et consultations publiques Procédure de signalements Site internet |
| Société civile (salariés, citoyens, enfants) | Connaissance des enjeux de développement durable Gestes éco-citoyens Réduction des pollutions | Visites de site Campagnes de sensibilisation Opérations de nettoyage Affichage, plaquettes, brochures |
| Fournisseurs & sous-traitants | Partenariats durables Respect des bonnes pratiques dans les relations donneurs d'ordres / fournisseurs | Charte Engagement Fournisseur Evaluations Audits |
| Secteur culturel & sportif | Pérennité Durabilité économique | Sponsoring Mécénat |

3.3.1.2 Ethique

L'éthique et le respect des réglementations sont des éléments fondamentaux pour assurer des relations saines et durables avec l'ensemble des parties prenantes. Dans sa politique RSE et son adhésion au Pacte Mondial de l'ONU, Pizzorno Environnement s'engage à être un acteur économique responsable et à prévenir les actes de corruption. Souhaitant renforcer ses actions menées en matière de lutte anticorruption, le Groupe a organisé en février 2015 un séminaire d'une demi-journée sur le thème de la prévention des conflits d'intérêts dans les relations clients-fournisseurs, à destination des dirigeants du Groupe. 77 % des membres appartenant au Comité de Direction et à la Direction Exécutive ont assisté au séminaire. Les objectifs étaient de sensibiliser les participants à l'importance de la loyauté des pratiques et de l'éthique des affaires, d'introduire des recommandations sur les comportements et règles à adopter, et de réfléchir aux problématiques auxquelles sont confrontés les collaborateurs du Groupe et les actions à mettre en place.

A partir de 2017, le Groupe mettra en place les mesures requises par la Loi Sapin 2 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique adoptée le 8 novembre 2016. Cette dernière exige en effet l'instauration d'un programme de prévention de la corruption, incluant par exemple un code de conduite, des formations, un dispositif d'alerte interne, une cartographie des risques et des actions de due diligence auprès des fournisseurs de rang 1.

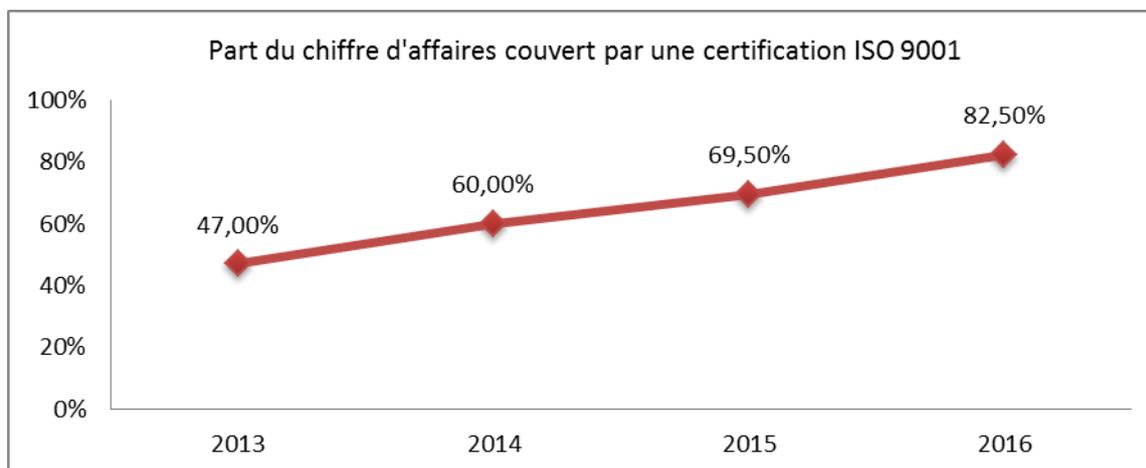
3.3.2. Améliorer le cadre de vie des usagers

Les collectivités territoriales clientes de Pizzorno Environnement, ainsi que les usagers – c'est à dire les populations habitant dans ces territoires – sont les premiers bénéficiaires des activités du Groupe et sont donc à ce titre particulièrement importantes. Pizzorno Environnement est en permanence à la recherche de moyens et d'outils lui permettant de développer une relation de proximité et de nouer un véritable dialogue avec ces parties prenantes.

3.3.2.1 Service exemplaire pour les clients

a. Le processus qualité

Pizzorno Environnement dispose d'un Système de Management de la Qualité, dans lequel il s'engage à fournir un service exemplaire à ses clients. Fin 2016, 27 sites avaient obtenu la certification ISO 9001, représentant 82,5% du chiffre d'affaires du Groupe.



Dans le cadre de ce système de management, le Groupe a déployé un système annuel d'enquêtes de satisfaction auprès de ses clients. Le questionnaire porte sur 4 domaines de critères :

1. La relation client
2. La qualité des prestations
3. Le support administratif
4. L'amélioration de la performance

Pizzorno Environnement analyse les résultats de ces enquêtes et les intègre dans ses actions d'amélioration. En 2016, 132 questionnaires ont été envoyés, dont 101 ont été complétés par les clients, soit un taux de réponse de 77%.

b. Les outils technologiques

Pizzorno Environnement modernise ses outils et s'oriente vers ce qui s'appelle désormais la « collecte intelligente » des déchets. Le Groupe a en effet opté pour un nouveau modèle d'organisation de la collecte, intégrant un dispositif de géo-guidage interfacé sur différents capteurs installés sur les véhicules de collecte. La remontée d'informations permise par ces nouveaux outils rend possible l'analyse plus fine des données, et ainsi l'amélioration de la prestation de collecte.

Les chauffeurs peuvent également signaler à tout moment une anomalie (par exemple : bacs cassés, déchets non conformes, dépôts sauvages, etc.) détectée sur un parcours de collecte. Avec une tablette ou un smartphone, ils peuvent prendre des photos de l'anomalie et la géo-localiser, déclenchant ainsi plus rapidement des actions correctives ou préventives. Globalement, ces outils permettent d'optimiser les circuits, d'augmenter la réactivité du service et d'améliorer le niveau de qualité générale des prestations.

Par ailleurs, ils permettent également un meilleur suivi de la part des clients, puisque ces derniers peuvent avoir accès, de façon dématérialisée et en temps réel, aux données transmises par les équipes de terrain.

3.3.2.2 Relations de proximité avec les usagers et populations locales

a. Les enquêtes de satisfaction terrain

Pizzorno Environnement a décidé d'effectuer des enquêtes de satisfaction sur le terrain, auprès des riverains et des commerçants des villes dans lesquelles le Groupe réalise des activités de propreté urbaine. En partenariat avec l'IUT de Toulon, des étudiants en licence professionnelle des « Métiers de la Qualité » ont conduit deux séries d'enquêtes. La première enquête a été menée dans les villes de Cogolin, la Croix Valmer, Saint Tropez et Cavalaire, toutes les quatre dans le département du Var. 250 questionnaires ont été administrés de novembre 2015 à février 2016. La deuxième enquête a eu lieu dans la ville de Fréjus, où 361 questionnaires ont été administrés entre avril et juin 2016. Ces enquêtes comprenaient des questions visant à évaluer le niveau de satisfaction et le ressenti des usagers vis-à-vis des prestations de Pizzorno Environnement. Les étudiants ont analysé les résultats des enquêtes, et proposé des pistes d'améliorations (telles que la collecte sélective des déchets verts et la réduction du bruit) que les exploitations concernées ont intégrées à leurs plans d'actions.

Au Maroc, la filiale Teomara a également conduit des enquêtes terrain en 2016, auprès d'un échantillon de 100 foyers à Marrakech. Les résultats – montrant un taux de satisfaction global d'environ 84% - ont ensuite été présentés au client.

b. Les réunions et consultations publiques

Pizzorno Environnement opère dans un secteur à forts impacts sociaux et environnementaux : il est alors impératif d'échanger régulièrement avec les citoyens pour les informer, les consulter et prendre en compte leurs attentes. Des consultations publiques sont organisées avec les riverains pour discuter de différentes thématiques en lien avec les activités concernées – les ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) – de l'entreprise. Par exemple, pour l'UVE de Toulon, le comité consultatif inclut un comité d'intérêt local du quartier qui se réunit une fois par an. Le préfet du Var a également créé une commission de suivi de l'UVE rassemblant des habitants, des associations et des collectivités locales.

De la même manière, chaque ISDND dispose d'une commission de suivi de site, qui se réunit a minima tous les ans.

Enfin, pour les contrats de propreté et de nettoyage, Pizzorno Environnement participe régulièrement aux réunions publiques et aux comités de quartiers organisés dans les communes dans lesquelles il opère.

c. Les nuisances sonores des véhicules de collecte et la gestion des points noirs

Pizzorno Environnement est en permanence à la recherche de solutions efficaces pour réduire les nuisances sonores générées par les véhicules de nettoyage et de collecte des déchets. Les dernières solutions déployées incluent l'acquisition de véhicules et aspirateurs de déchets urbains électriques silencieux. Pizzorno Environnement a également amélioré l'équipement du parc de véhicules en mettant en place des avertisseurs sonores de recul moins bruyants, des boîtes automatiques favorisant une conduite souple et de nouveaux dispositifs d'insonorisation. Enfin, des actions de sensibilisation sur la prévention des nuisances sonores ont été dispensées aux ripeurs et aux chauffeurs, pour les aider à effectuer leurs manœuvres plus silencieusement.

La réduction des nuisances sonores passe également par la réorganisation des tournées de nettoyage. Par exemple, les véhicules débutent sur les voies circulantes et les zones d'activités, et terminent dans les zones résidentielles, afin d'éviter de gêner les habitants à des heures trop matinales. De même, les tournées limitent les passages dans les zones sensibles, telles que les écoles à des heures de fortes affluences.

Enfin, Pizzorno Environnement veille à la sécurité des habitants qui circulent à proximité de ses véhicules de collecte et de nettoyage. Fin 2015, le Groupe a généralisé au sein de ses exploitations l'identification des « points noirs » de production. Les « points noirs » sont des lieux ou des moments particulièrement risqués en matière de sécurité, par exemple lorsque le conducteur du véhicule manque de visibilité (marche arrière) ou que la zone de collecte est dangereuse. En 2016, cette politique a été poursuivie. Chaque site doit avoir une liste des points noirs mise à jour, ainsi qu'un plan d'actions associé.

3.3.3. Contribuer au développement des territoires

3.3.3.1 Développement de l'insertion par l'emploi

Pizzorno Environnement a un rôle social majeur à jouer en favorisant l'insertion professionnelle de publics éloignés de l'emploi. Le Groupe inclut systématiquement des clauses sur l'insertion professionnelle dans ses réponses aux appels d'offres, que cela soit exigé par les cahiers des charges des clients ou non. Pour concrétiser cet engagement, Pizzorno Environnement a établi plusieurs partenariats avec des associations et entreprises d'insertion :

- En mars 2016, le Groupe a signé un accord-cadre avec l'Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI) ISA Interim. Cet accord fixe les conditions de partenariat pour l'embauche d'intérimaires sur des postes d'équipiers de collecte ou conducteurs de poids lourds. D'une durée de 1 an, il couvre les départements du Var et des Alpes Maritimes.
- A son agence de Draguignan, Pizzorno Environnement collabore avec l'association d'insertion Clarisse Environnement. En 2016, 12 personnes étaient en insertion au sein de l'agence, conformément aux clauses sociales prévues dans les contrats avec la ville de Draguignan et la Communauté d'Agglomération Dracénoise. En novembre 2016, 2 CDI (contrats à durée indéterminée) ont été signés à l'issue des contrats d'insertion.
- Pizzorno Environnement a établi un partenariat avec Adecco France pour contribuer à son projet d'emploi, intitulé « La Chaîne du Oui ». Ce projet a pour objectif de réinsérer 40 000 personnes fragilisées dans le monde du travail, d'intégrer 100 000 jeunes de moins de 26 ans et de permettre à 130 000 personnes d'accéder à un emploi durable ou une formation qualifiante. Dans le cadre de ce partenariat, le Groupe s'est engagé à proposer à Adecco des postes accessibles notamment aux personnes en situation de handicap, aux seniors et aux jeunes de moins de 26 ans, et de les aider à s'intégrer dans la vie active.
- Le Groupe travaille aussi depuis plusieurs années avec le GREP (Groupe pour l'Emploi des Probationnaires), dont l'objectif est de faciliter l'insertion des probationnaires par l'activité économique. En 2016, Pizzorno Environnement a recruté 22 intérimaires probationnaires, dont 2 ont été embauchés en CDI et réalisé plus de 16 000 heures d'insertion pour un objectif contractuel de 10 000 heures.

Au centre de tri et de valorisation matière du Muy, Pizzorno Environnement applique une politique particulièrement volontariste en matière d'insertion. En effet, le centre emploie près de 35% de personnes en insertion. Au total, toutes filiales confondues, le Groupe a recruté 53 personnes en contrats aidés (emplois d'avenir, CUI-CIE, contrats d'apprentissage et contrats de professionnalisation) en 2016. Ces personnes ont été accompagnées par 41 tuteurs en interne.

Enfin, de manière générale, le Groupe accompagne ses salariés au-delà de la sphère professionnelle afin de faciliter leur intégration sociale, par exemple en les aidant dans leurs démarches administratives liées à leur vie personnelle, ou dans leur recherche de logement.

3.3.3.2 La coopérative ATTAWAFOUK

L'ouverture du centre de tri et de valorisation d'Oum Azza, au Maroc, a eu pour conséquence la fermeture d'une ancienne décharge, sur laquelle des centaines de trieurs informels subsistaient à travers la vente de matériaux valorisables. Teodem, la filiale du Groupe en charge de l'exploitation du site, a souhaité intégrer ces populations dans le fonctionnement du nouveau centre. Les ex-chiffonniers sont ainsi devenus ouvriers-trieurs et ont formé la coopérative ouvrière ATTAWAFOUK, pour laquelle Teodem a conçu et équipé le centre de deux lignes de tri.

Aujourd'hui, les 200 personnes qui la composent se financent et se rémunèrent par la vente des matières récupérées lors du tri. Ils sont désormais réintégrés dans la société et, en recevant une assurance, une protection sociale et un salaire mensuel fixe, ils bénéficient d'une réelle stabilité sociale. Chaque année, les profits générés sont répartis entre tous les membres de la coopérative, selon le nombre d'heures travaillées de chacun. En parallèle, depuis 2008, des actions de resocialisation – scolarisation des enfants, formations contre l'illettrisme – et de professionnalisation de ces trieurs ont été mises en place.

Fort du succès de cette coopérative, Pizzorno Environnement a investi dans une deuxième ligne de tri en 2016, ce qui lui permettra d'augmenter les volumes de déchets triés tous les ans.

3.3.3.3 Sponsoring culturel et sportif

Depuis 40 ans, Pizzorno Environnement met en œuvre une politique de soutien aux secteurs sportifs et culturels via des actions de sponsoring. Le Groupe est partenaire, entre autres, du Tour du Haut Var, du Rugby Club Toulonnais, de l'OGC Nice, de Saint-Raphaël Var Handball, du festival des arts de la scène « Les 15 Cents Coups » et de nombreux autres associations culturelles et clubs sportifs. Au-delà du soutien d'équipes d'envergure nationale, le Groupe cherche surtout à soutenir la jeunesse et les petites structures amatrices basées dans ses territoires d'implantation. En effet, le sponsoring est vital pour assurer la pérennité de ces organisations locales, qui rendent possibles le développement de la pratique sportive dans les territoires, ainsi que la transmission de ses valeurs.

3.3.4. Promouvoir l'éco-citoyenneté et les valeurs du développement durable

3.3.4.1 Sensibilisation à l'éco-citoyenneté

Pizzorno Environnement sait que s'il ne sensibilise et n'implique pas l'ensemble de ses parties prenantes dans ses actions, le Groupe ne pourra atteindre seul ses objectifs en matière de contribution à la transition écologique. En effet, cette dernière doit être accompagnée d'une vaste prise de conscience des enjeux environnementaux, à la fois par ses propres salariés, les collectivités clientes, les citoyens et les générations futures – c'est-à-dire les enfants. Pizzorno Environnement a ainsi mis en place plusieurs programmes pour promouvoir l'éco-citoyenneté et en particulier les gestes de tri et de recyclage, en lien avec ses propres métiers et savoir-faire.

a. Les salariés

Les salariés du Groupe sont des citoyens comme les autres ! Pizzorno Environnement sensibilise régulièrement ses collaborateurs au développement durable via ses outils de communication interne, tels le magazine trimestriel L'Equiper, l'affichage de consignes incitant aux gestes éco-citoyens, ou encore des « flashs environnement » diffusés sur les écrans disposés dans ses locaux. Au Maroc, la filiale Teomara a mené plusieurs actions d'informations auprès des salariés, par exemple sur le tri des déchets, la consommation d'eau ou encore le respect des limitations de vitesse.

En 2016, le Groupe a aussi conçu un nouveau module de formation de 7 heures, intitulé « Sensibilisation au développement durable ». Intégré dans le parcours de formation des salariés du centre de tri et de valorisation du Muy, il a pour objectif de donner du sens à l'activité industrielle du centre en resituant cette activité dans le cadre plus global des enjeux environnementaux. Le module inclut une présentation du concept de développement durable, un focus sur l'acte de tri en France et en particulier au centre du Muy, puis une description de la politique RSE du Groupe.

b. Les citoyens et les collectivités

Pizzorno Environnement combine plusieurs dispositifs pour sensibiliser les citoyens aux éco-gestes. Le Groupe organise notamment des réunions d'informations publiques ; des opérations de nettoyage volontaires, pour lesquelles le Groupe fournit des bennes à ordures et du matériel de collecte ; et des visites de ses centres de tri et des installations de stockage des déchets, afin de montrer aux citoyens, élus et associations ce que deviennent les déchets une fois jetés.

Pizzorno Environnement a également édité, en partenariat avec l'Epame, son organisme de formation interne, un Guide Eco-Citoyen. Accessible sur son site internet gratuitement, il fournit des informations à destination des citoyens, sur l'ensemble des étapes possibles de la « vie » d'un déchet, du tri sélectif à la collecte, au centre de tri, à la valorisation matière, organique ou énergétique, et au stockage.

Par ailleurs, en collaboration avec les collectivités territoriales, Pizzorno Environnement peut être amené à contribuer à l'édition de plaquettes ou de brochures de sensibilisation. Par exemple, en 2016, le Groupe a participé à la création d'une plaquette intitulée « Un Engagement Environnemental et Citoyen » avec la Communauté de Communes Méditerranée – Porte des Maures. La plaquette explique aux citoyens les changements qui vont avoir lieu en matière de collecte et de tri des déchets, et leur fournit des informations pratiques sur les consignes de tri ou encore les adresses et horaires d'ouverture des déchetteries. Enfin, la plaquette explique de manière pédagogique et transparente ce qu'il advient de chaque catégorie de déchets – par exemple les déchets verts sont compostés, les emballages sont triés et recyclés, mais les déchets ménagers sont soit incinérés, soit enfouis.

Un autre exemple est celui de la collaboration du Groupe avec la Métropole Grenoble Alpes : à partir de mai 2016, les habitants de la Métropole ont reçu dans leurs boîtes aux lettres un courrier et un guide de tri les informant de l'extension des consignes de tri sur les emballages plastiques.

Enfin, le Groupe peut être amené à collaborer de manière plus étroite encore avec les collectivités. En 2015, l'agence de Lyon a signé une Charte de coopération avec la ville de Vénissieux. Cette Charte, toujours d'actualité en 2016, engage les parties à renforcer leur coopération dans le but de soutenir le développement du territoire vénissien par la mise en œuvre d'actions pour l'emploi, pour l'amélioration du cadre de vie et de l'environnement, pour les transports et pour le soutien d'initiatives locales.

c. Les écoles

La sensibilisation des enfants aux éco-gestes est une action clef, puisqu'il s'agit là de former les générations futures à l'éco-citoyenneté. Toute l'année, le Groupe organise des visites d'écoles dans ses sites, en particulier dans le centre de tri et de valorisation du Muy, qui accueille plus de 1000 élèves par an. Plus ponctuellement, il mène des projets de plus grande ampleur en collaboration avec les écoles.

En 2015, par exemple, Pizzorno Environnement a organisé, en partenariat avec l'éco-organisme Eco-Folio, un concours de collecte des déchets papier dans plusieurs établissements scolaires de la Communauté d'Agglomération Dracénoise. Le Groupe a fourni aux écoles participantes des contenants adaptés, et collecté les papiers rassemblés. Ces derniers ont ensuite été conditionnés au centre de tri du Muy et recyclés dans une papèterie française. L'opération était accompagnée d'une campagne de sensibilisation et de mobilisation des élèves : animations sur le tri et le recyclage, outils pédagogiques, prises de parole en classe, affiches et flyers... Au total, 20 établissements ont participé au concours et 7727 kg de papiers ont été valorisés. Les élèves de l'école élémentaire lauréate, qui a collecté 730 kg de

déchets papier, ont gagné une rencontre avec les joueurs du Rugby Club Toulonnais, organisée par Pizzorno Environnement. Ils ont également pu visiter le centre de tri du Muy.

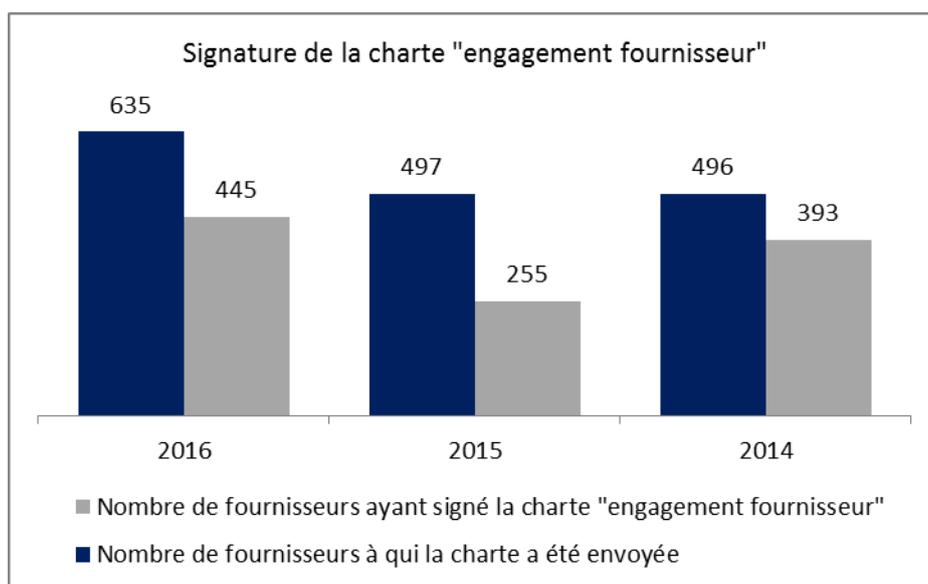
En 2016, la filiale marocaine Teomara a également conçu une campagne de sensibilisation des écoles situées dans un des territoires couverts par ses marchés. Le programme prévoit une sensibilisation générale au développement durable, un débat sur l'importance de l'éducation à l'environnement, une opération de collecte et de nettoyage au sein de l'école et diverses animations. La campagne devrait avoir lieu au cours de l'année 2017.

3.3.4.2 Promotion de la RSE auprès des fournisseurs et sous-traitants

a. L'intégration de la RSE dans les évaluations fournisseurs

Les objectifs de Pizzorno Environnement vis-à-vis de ses prestataires sont de maintenir un climat de confiance et d'assurer l'équité de traitement de chaque prestataire, de maintenir des relations durables avec eux, et de les encourager à apporter leur contribution aux engagements de développement durable du Groupe.

Tous les ans, Pizzorno Environnement demande à ses fournisseurs de signer une Charte, intitulée « Engagement Fournisseur », dans laquelle ils s'engagent à respecter non seulement les procédures achats du Groupe, mais également les normes européennes liées au droit du travail et à la protection de l'environnement. En 2016, 70% des 635 fournisseurs à qui la Charte a été envoyée ont renouvelé leurs engagements.



Pizzorno Environnement effectue par ailleurs une évaluation annuelle des fournisseurs les plus importants ou les plus stratégiques pour le Groupe. Les axes évalués comprennent la qualité de la relation client-fournisseur, le rapport qualité-prix et le suivi après prestations. Le respect de la réglementation environnementale et des normes de sécurité, ainsi que la proximité géographique du fournisseur, sont pris en compte.

En 2015, 124 prestataires français et 46 prestataires marocains ont été évalués. Pour ceux qui ont été évalués comme étant « très insatisfaisants », des plans d'actions ont été proposés et leur mise en place sera suivie par le Groupe dans les années à venir.

b. La politique d'achats responsables

Pizzorno Environnement intègre des critères sociaux ou environnementaux dans certains de ses achats. Les catégories d'achats concernés incluent par exemple :

- La flotte de véhicules : le Groupe privilégie les véhicules innovants, respectant les normes Euro 6. Dans certains cas, Pizzorno Environnement achète des véhicules électriques ou fonctionnant au GNV.
- Les vêtements professionnels : le Groupe s'assure que les fournisseurs adhèrent aux conventions de l'Organisation Internationale du Travail et n'achète que des vêtements fabriqués en France ou en Italie.

Globalement, Pizzorno Environnement privilégie les fournisseurs situés à proximité de ses sites, afin de bénéficier d'une plus grande réactivité de leur part et d'éviter en parallèle des transports inutiles.

3.4. Accompagner les hommes dans la mutation de nos métiers

Comme évoqué dans les chapitres précédents, Pizzorno Environnement a amorcé depuis plusieurs années une transition afin de devenir un acteur majeur de l'économie circulaire. Cette transition implique des changements au niveau du modèle économique, de l'organisation, des activités et des offres du Groupe, ce qui induit forcément, en parallèle, des changements sur la nature de l'emploi, la typologie des métiers et les besoins en compétences de l'entreprise.

Dans ce contexte, le principal enjeu du Groupe pour les années à venir est d'accompagner les collaborateurs dans cette mutation, de préserver leurs emplois et leur employabilité, d'anticiper l'évolution des compétences et d'adapter le programme de formation en conséquence.

Outre ces évolutions, les secteurs de la propreté et du traitement des déchets sont historiquement confrontés à des enjeux de ressources humaines spécifiques, pour lesquels Pizzorno Environnement continue à s'engager, notamment : la santé et la prévention des risques professionnels, le recrutement des jeunes et le maintien dans l'emploi des seniors, et la promotion des femmes dans ces métiers fortement masculinisés.

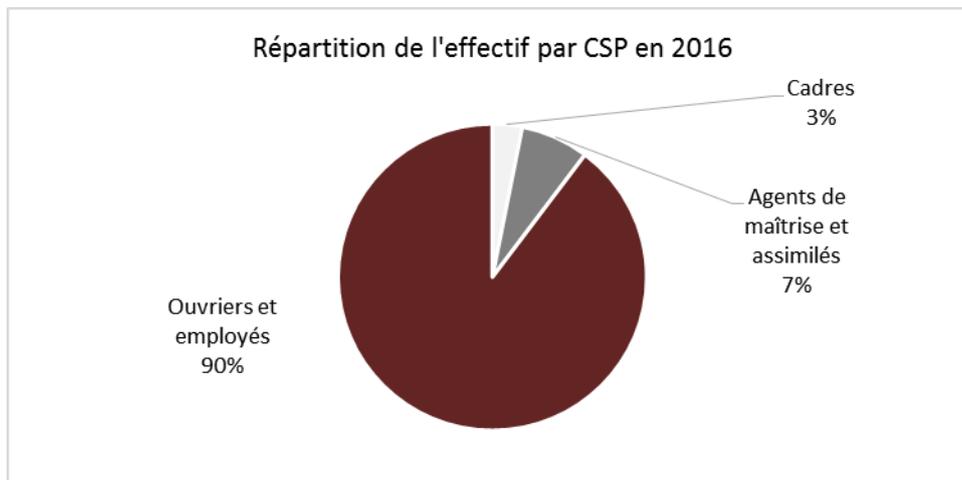
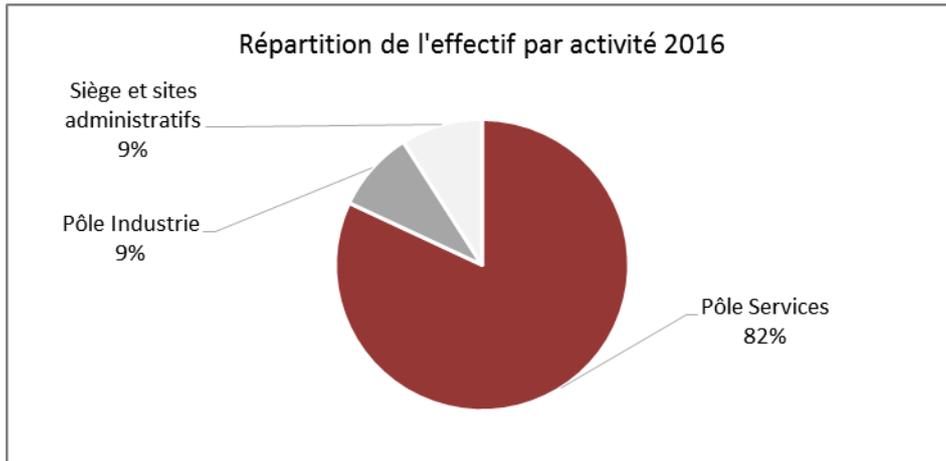
3.4.1. Favoriser l'emploi et le dialogue social

3.4.1.1 Les effectifs du Groupe

En 2016, l'effectif total de Pizzorno Environnement était de 3 429 personnes, soit 9% de moins environ qu'en 2015. 63% de cet effectif est basé en France, tandis que les 37% restants sont au Maroc.

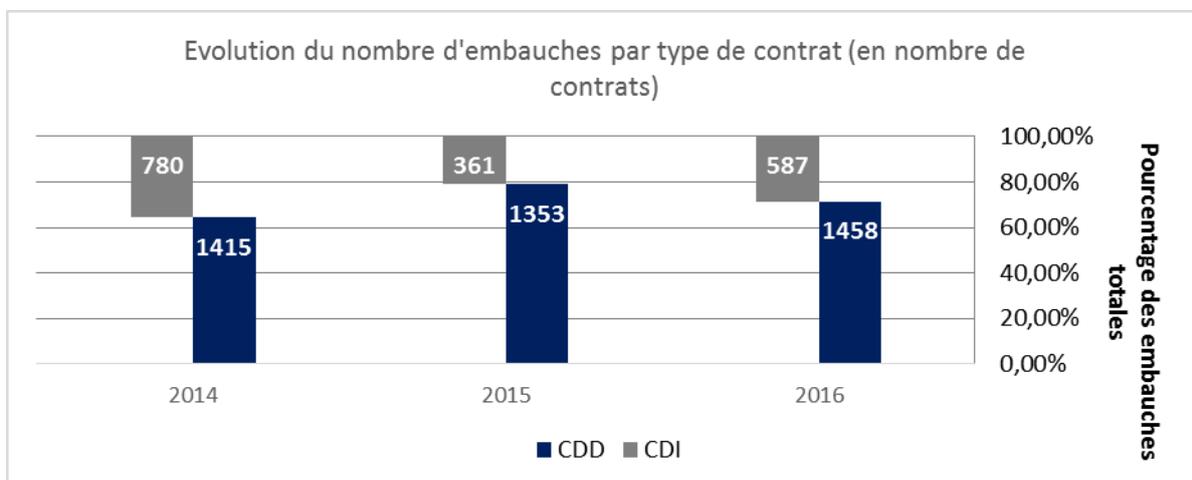
Bien que les métiers du Groupe s'industrialisent, le Pôle Services reste de loin le plus grand employeur : 82% de l'effectif du Groupe y travaille, tandis que le Pôle Industrie et le siège et sites administratifs représentent chacun 9% de l'effectif.

La grande majorité des collaborateurs sont ouvriers ou employés, puisqu'ils représentent à eux seuls 90% des effectifs du Groupe.



Le Groupe a procédé en 2016 à 2 045 embauches, tous contrats confondus (CDI et CDD), soit une hausse de 19% par rapport à 2015.

En parallèle, en 2016, il y a eu au total 539 départs hors fin de CDD, soit 63% de plus que l'année précédente. Cela s'explique en grande partie par des pertes de marchés au Maroc, dans les villes de Ouislane, Ifrane et Kenitra.



3.4.1.2 Politique de rémunération

Le Groupe est conscient que la rémunération est un important critère de satisfaction des salariés et souhaite par conséquent se positionner de manière favorable dans ce domaine. Ainsi, Pizzorno Environnement a mis en place une politique de rémunération attrayante avec des taux horaires supérieurs aux minimas légaux et conventionnels. En moyenne, dans la catégorie « ouvriers », les salaires de base sont supérieurs de 18% au SMIC, et ils le sont de 13% pour la catégorie « employés ».

De plus, le personnel d'exploitation dispose de divers avantages en complément du salaire de base. Tous les salariés de l'UES¹⁴ (Unité Economique et Sociale), sous condition d'ancienneté et selon les résultats du Groupe, bénéficient d'une prime d'intéressement, d'une participation aux bénéfices, d'une prime de 13^{ème} mois et d'une mutuelle, et d'un package social complémentaire composé notamment d'un CET, d'un PEE, d'un PERCO avec abondement de l'employeur. Enfin, tous les collaborateurs ont accès aux œuvres sociales du Comité d'Entreprise, comprenant notamment des tarifs avantageux pour des voyages, des chèques vacances et des chèques cadeaux au moment des fêtes de Noël.

En juin 2014, Pizzorno Environnement a renouvelé l'accord d'intéressement pour les sociétés de l'UES et y a inclus plusieurs objectifs relatifs à la performance RSE :

- Pour la performance sociale, 3 indicateurs ont été retenus : le taux d'absentéisme, le taux de fréquence et le taux de gravité ;
- Pour la performance environnementale, 1 indicateur est utilisé : la consommation moyenne de carburant pour 100 kilomètres parcourus.

D'une durée de 3 ans, cet accord s'applique à tous les salariés, en CDI et en CDD, ayant une ancienneté minimale de trois mois dans l'une des sociétés de l'UES.

3.4.1.3 Organisation du travail

a. Droit du travail

Pizzorno Environnement respecte la législation française et les normes internationales, telle que les conventions fondamentales de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) sur l'élimination du travail forcé ou obligatoire, l'abolition du travail des enfants, l'élimination de toutes formes de discrimination dans le travail, et le respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective.

Les filiales du Groupe au Maroc ne recrutent pas de personnes âgées de moins de 16 ans. Toutes les personnes travaillant pour le Groupe sont couvertes par un contrat de travail garantissant l'application du droit du travail du pays, de la convention collective et des accords d'entreprise du Groupe. Toute pratique illégale en matière de droit du travail est strictement interdite.

b. Organisation du temps de travail

En France, la politique du temps de travail de Pizzorno Environnement s'inscrit dans le respect des dispositions légales et conventionnelles (Convention Collective Nationale des Activités du Déchet). La durée légale du travail de 35h par semaine est répartie entre 4 à 6 journées de travail par semaine, dans la plupart des cas sur 5 jours. Le temps de travail est maîtrisé avec une planification anticipative du travail de chaque collaborateur. Dans les activités de nettoyage et de collecte des déchets, les collaborateurs peuvent avoir de manière alternée leurs matinées ou leurs après-midis de libres. Par ailleurs, l'accord collectif sur les contrats de génération a prévu des aménagements du temps de travail pour les fins de carrière.

Au Maroc, l'organisation du temps de travail est faite conformément à l'article 184 du Code du Travail Marocain, à raison de 44 heures de travail par semaine.

En 2016, le taux d'absentéisme de Pizzorno Environnement était d'environ 3,5%, comme en 2015. Plus précisément, le taux d'absentéisme en France était de 5,4%, tandis qu'au Maroc il était de 1,2%.

3.4.1.4 Dialogue social

Pizzorno Environnement porte une attention particulière à la qualité des relations sociales au sein de ses différentes filiales. En 2016, 16 accords collectifs ont été signés par le Groupe, toutes filiales confondues. Au niveau de l'UES, ces derniers ont notamment porté sur l'accord d'intéressement, le plan d'épargne retraite collectif, l'accord de participation et le contrat de génération.

Des Instances Représentatives du Personnel (IRP) sont établies en France et au Maroc, bien que ce dernier n'ait pas ratifié la convention 87 de l'OIT portant sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical. Le tableau ci-dessous précise le type d'IRP de chaque pays ainsi que le nombre de réunions organisées au cours de l'année 2016 :

| Pays | IRP | Nombre de réunions |
|---------------|--------------------------------|--------------------|
| France | Délégués du Personnel | 96 |
| | Comités d'Entreprise* | 41 |
| | Délégation Unique du Personnel | 13 |
| | CHSCT | 58 |
| Maroc | Délégués du Personnel | 60 |
| | Comité d'Entreprise | 2 |
| | CHSCT | 12 |

* Sont comptabilisées les réunions des comités d'établissement (CE) et du comité central d'entreprise (CCE).

En 2015, une formation de 2 jours portant sur la relation avec les IRP a été insérée dans le programme de formation des chefs d'équipe du Groupe, pour les aider à mieux comprendre le rôle des IRP ainsi que leur fonctionnement général.

La zone UES de Pizzorno Environnement comprend deux établissements dans lesquels siègent depuis 2005 deux comités d'établissement et un comité central d'entreprise. Dans le respect du cadre légal, les réunions avec les partenaires sociaux sont assurées chaque mois ou chaque trimestre sur chacun des périmètres géographiques concernés. De façon régulière, le comité d'établissement est informé des thèmes qui sont négociés avec les délégués syndicaux, tels que l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes ou l'emploi des seniors. Il est également consulté sur des sujets tels que la formation professionnelle et les NAO.

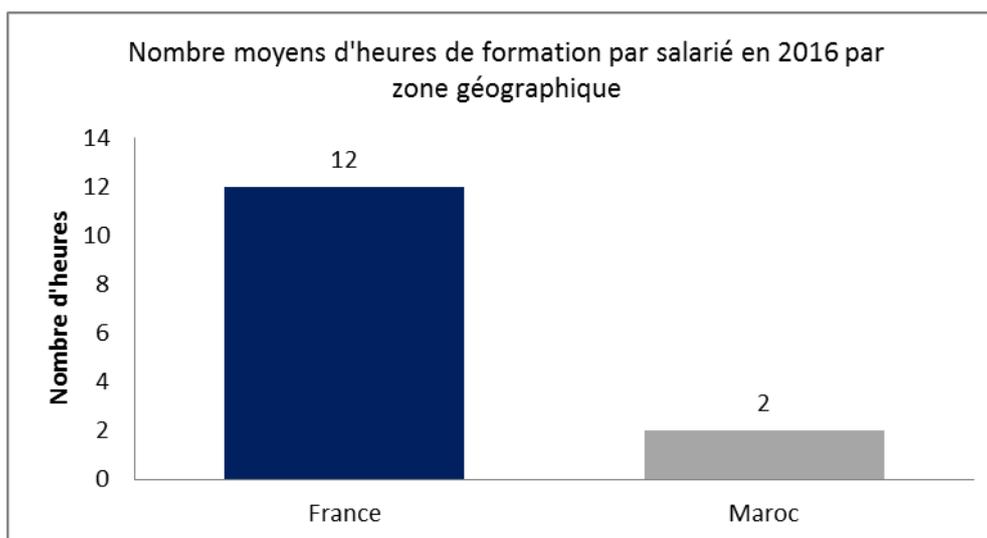
Enfin, Pizzorno Environnement dépend notamment de la convention collective du Syndicat National des Activités du Déchet (SNAD) et, à ce titre, participe aux commissions paritaires de négociation de branche tenues environ dix fois par an. Les principaux sujets abordés en 2016 ont inclus la grille des classifications professionnelles, la formation, les relations avec les ministères de tutelles, les adaptations légales à la branche, etc.

¹⁴ L'UES comprend les filiales suivantes : Dragui-Transports, GPE, Propolys, PEEA, Valeor, Valteo et Azur Valorisation

3.4.2. Développer le capital humain

3.4.2.1 Formation et gestion des compétences

Les métiers de Pizzorno Environnement s'industrialisent pour répondre aux besoins croissants des activités de traitement et valorisation des déchets. L'évolution des postes et des compétences des salariés doit être anticipée et accompagnée par le Groupe. En 2016, au total, 27 898 heures de formation, soit environ 8 heures en moyenne par collaborateur, ont été dispensées en France et au Maroc.



Les programmes de formation du Groupe sont composés de trois types de formations :

1. Les formations réglementaires, par exemple : FCO Marchandises, CACES, sauveteur secouriste au travail, MAC SST, gestes et postures, habilitations électriques et manipulation d'extincteurs, équipier 1^{ère} intervention.
2. Les parcours de professionnalisation correspondant aux métiers du Groupe
3. Les formations complémentaires individuelles : informatique, bureautique et autres formations répondant à des besoins spécifiques des salariés ou des sites

En 2016, deux nouveaux parcours professionnels de formation ont été mis en place, à destination des salariés en alternance au centre de tri du Muy et pour les directeurs et responsables d'exploitations :

- Dans le parcours des alternants du centre du Muy, les stagiaires bénéficient de 154 heures de formation internes et externes. Les modules internes portent sur les gestes et postures, les risques chimiques, la sensibilisation au développement durable, la sécurité au travail, le perfectionnement à la conduite d'engin de chantier et la visite du centre de tri. Les modules externes portent sur la conduite d'engins de chantier, le secourisme au travail, et les postes d'équipier de première intervention et d'agent d'exploitation.
- Le nouveau parcours dédié aux responsables et directeurs d'exploitations comporte des formations plus techniques et plus spécifiques aux métiers, qui valorisent l'évolution en compétences. Des modules sur la gestion du stress, le charisme oratoire et le leadership, d'une durée de un à deux jours chacun, ont été créés et insérés au parcours.

Le Groupe a par ailleurs poursuivi les travaux initiés en 2015 sur un projet d'accord de Gestion

Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC). Cet accord devra porter sur l'intégration des salariés, la formation, la mobilité interne, les procédures en cas de licenciements économiques, la définition des fiches de postes, la cartographie des métiers du Groupe et l'identification des métiers dits sensibles et en tension. En lien avec l'objectif de Pizzorno Environnement d'accompagner la transition technologique de ses métiers, les fiches de fonction existantes font l'objet de mises à jour régulières. Globalement, l'accord GPEC a pour but d'établir une stratégie de formation pour préparer le Groupe et ses collaborateurs aux métiers de demain.

En parallèle, Pizzorno Environnement a travaillé à l'amélioration des processus de mobilité interne. Des entretiens individuels annuels peuvent être réalisés, et les promotions ou recrutements internes sont privilégiés pour chaque poste à pourvoir. Pour les demandes de mobilité interne, une procédure systématique a été mise en place en 2016 au travers d'un formulaire adressé aux ressources humaines, suivi d'un entretien dont les résultats sont transmis à la direction.

La transmission des compétences est vivement encouragée par le Groupe, au travers notamment de clauses spécifiques insérées dans l'accord sur les contrats de génération. Ces clauses visent à favoriser la transmission intergénérationnelle par le biais du tutorat, ainsi que la transmission des savoirs et des compétences "clés" des salariés proches de la retraite.

3.4.2.2 Diversité et égalité de traitement

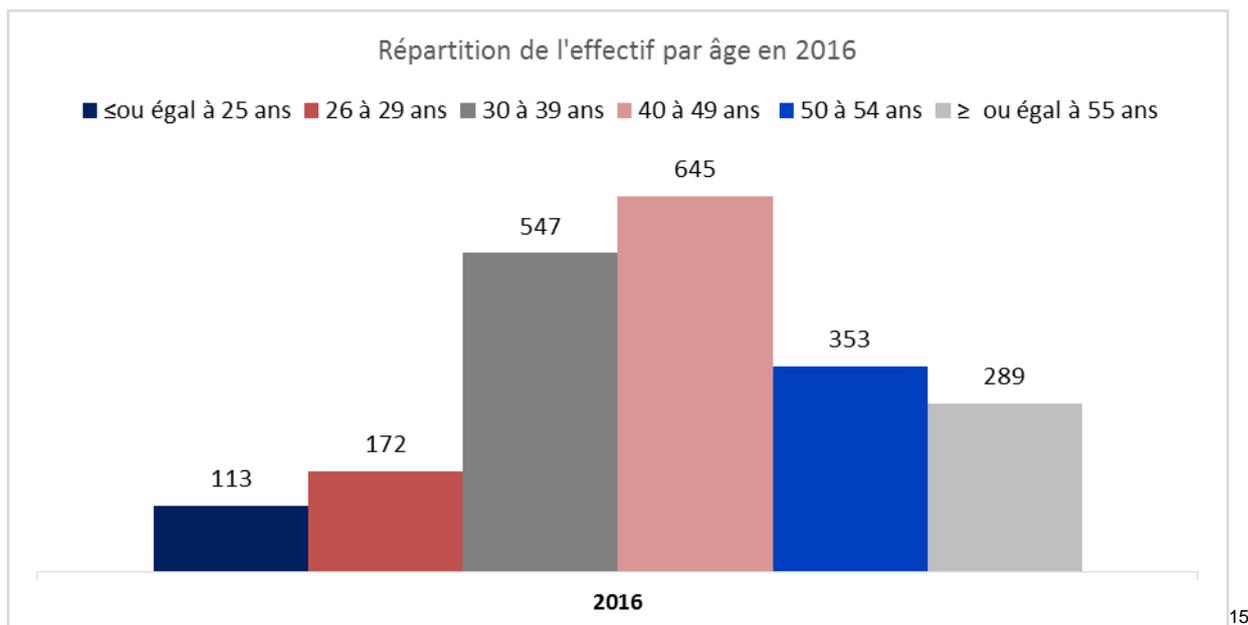
Pizzorno Environnement est convaincu que la diversité des collaborateurs contribue positivement à sa performance globale. Le Groupe est signataire depuis 2008 de la Charte Diversité et de la Charte FACE (Fondation Agir Contre l'Exclusion).

a. Le contrat de génération

En septembre 2016, Pizzorno Environnement a renouvelé son accord relatif au contrat de génération pour une durée de 3 ans. L'accord couvre toutes les sociétés de l'UES. Les objectifs fixés par le Groupe ont été mis à jour et incluent notamment de :

- Maintenir l'emploi des jeunes de moins de 30 ans en CDI à un taux annuel moyen de 40% de l'effectif total en CDI
- Mettre en place un parcours d'accueil pour faciliter l'intégration des jeunes embauchés, organiser des entretiens d'évaluations entre les jeunes, leurs référents et leurs responsables hiérarchiques, ainsi qu'un bilan annuel
- Proposer 45 contrats en alternance et 80 stages à des jeunes d'ici fin 2019
- Maintenir un taux moyen dans l'emploi des seniors de 55 ans et plus entre 8 et 11%, et un taux annuel moyen d'embauches de seniors à 4% des embauches
- Favoriser le maintien dans l'emploi des seniors via l'amélioration des conditions de travail et la réduction de la pénibilité, l'amélioration des postes de travail ou de l'organisation interne, le développement des compétences et des qualifications, ou encore la mise en place d'aménagements de fin de carrière
- Organiser la coopération intergénérationnelle et la transition entre activité et retraite

En 2016, la part de jeunes de moins de 30 ans et celle des seniors de plus de 55 ans dans les effectifs du Groupe était de 13% et 14% respectivement.

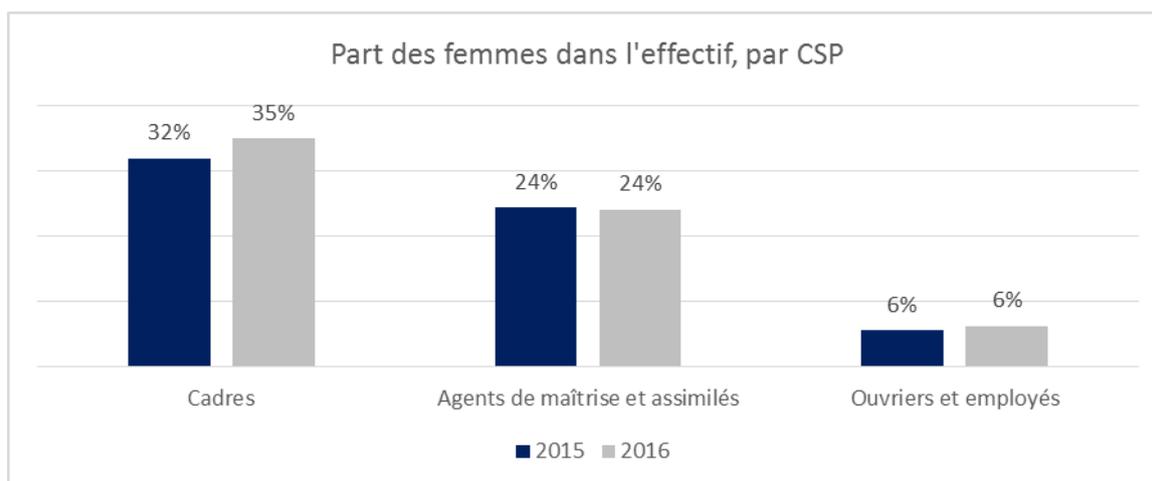


15

b. L'égalité entre les hommes et les femmes

En décembre 2014, Pizzorno Environnement a réaffirmé son engagement envers l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes en signant un accord triennal, applicable à toutes les sociétés de l'UES (à l'exception du site de Toulon). Le Groupe prévoit de renouveler cet accord en 2017.

Comme pour de nombreuses entreprises des secteurs de la propreté et du traitement des déchets, la parité est un véritable enjeu pour Pizzorno Environnement. Avec seulement 8,4% de l'effectif global qui est composé de femmes, et un taux particulièrement faible dans la catégorie ouvriers et employés, Pizzorno Environnement doit travailler sur le long terme pour changer les représentations liées à son activité, inciter les femmes à candidater aux divers métiers de l'entreprise et, bien sûr, leur garantir une égalité de traitement une fois intégrées au Groupe.



L'accord prévoit des dispositions dans quatre domaines prioritaires :

- Le recrutement

La Direction des Ressources Humaines s'engage à ne prendre en considération que les compétences

¹⁵ Ces indicateurs concernent le périmètre France UES, Zéphire, Proval et Star

professionnelles comme critère de recrutement, à l'exclusion de tout autre critère. Pizzorno Environnement souhaite aussi apporter une attention particulière aux postes fortement masculinisés ou féminisés et augmenter progressivement leurs taux de féminisation ou de masculinisation respectifs, en menant des actions de sensibilisation et d'aménagement des postes de travail dits « masculins » pour promouvoir la mixité et favoriser les candidatures féminines auprès du Groupe.

Dans l'accord relatif au contrat de génération signé en septembre 2016, la direction des Ressources Humaines s'est fixée pour objectif d'avoir 10% en moyenne de femmes parmi les embauches en CDI, de 2016 à 2019.

- La rémunération

Pizzorno Environnement garantit un niveau de classification et un niveau de salaire identiques entre les hommes et les femmes à travers l'application d'une grille de rémunération, ceci pour un même niveau de formation, de responsabilité et d'expérience.

- La formation

Pizzorno Environnement veille à ce que les hommes et les femmes aient un droit d'accès identique à la formation et qu'ils participent indifféremment aux mêmes formations, tant pour le développement des compétences que pour l'adaptation professionnelle aux évolutions de l'entreprise.

- L'articulation entre la vie professionnelle et la vie familiale

Le Groupe s'engage à réintégrer les salariés de retour d'un congé maternité ou d'un congé parental par le biais d'un entretien de « retour à l'activité professionnelle ». Des entretiens sont également prévus avant le départ en congé maternité ou parental et, après son retour, dans le cas d'une demande de passage à temps partiel de la part du collaborateur. Pizzorno Environnement a également intégré des mesures concernant l'organisation et les conditions de travail au sens large, concernant par exemple les horaires des réunions de travail ou des déplacements professionnels.

c. Le handicap

Depuis plusieurs années, Pizzorno Environnement renforce son engagement envers les personnes en situation de handicap, en particulier dans les domaines suivants :

- l'embauche de personnes en situation de handicap en milieu ordinaire et en coopération avec le secteur protégé
- l'insertion et la formation professionnelle
- l'adaptation aux mutations technologiques
- le maintien dans l'emploi, notamment par l'anticipation des besoins liés au traitement du handicap.

En 2016, plusieurs actions nouvelles ont été menées. D'une part, en janvier 2016, le Groupe a signé un partenariat d'une durée de 2 ans avec Cap Emploi 83 et le Services d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés (SAMETH) pour le recrutement et le maintien dans l'emploi de personnes handicapées. Dans le cadre de ce partenariat, Pizzorno Environnement s'engage à mettre en place des actions favorisant le recrutement des personnes handicapées (par ex. transmission des offres d'emploi, informations sur les métiers du Groupe) et la sensibilisation de ses équipes internes (par ex. formation des responsables RH, communication interne sur le partenariat).

D'autre part, Pizzorno Environnement a formalisé sa collaboration avec l'ESAT Les Romarins, en signant en 2016 deux conventions de stage à l'agence de Draguignan. Deux personnes ont ainsi réalisé à plusieurs reprises un stage de sensibilisation en milieu ordinaire au sein du Groupe, respectivement au service RH et au service collecte et nettoyage de Draguignan. L'objectif de ce dispositif est d'accompagner des personnes souhaitant découvrir le milieu ordinaire et les aider à développer leurs compétences.

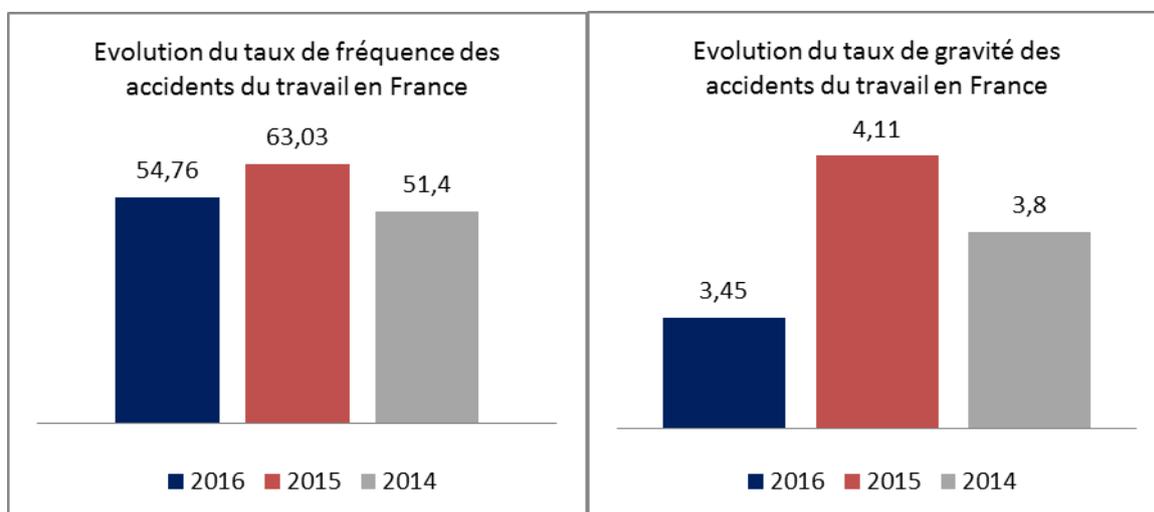
Enfin, de manière générale, le Groupe s'approvisionne régulièrement pour la fourniture de certains articles de papeterie auprès de différentes entreprises adaptées, notamment Les Ateliers de la Ruche et Antilope, qui favorisent l'emploi durable et la réinsertion de travailleurs handicapés.

3.4.3. Instaurer une culture de santé, sécurité et bien-être

3.4.3.1 Politique de santé et sécurité au travail

Pizzorno Environnement a établi une Charte SQE (Sécurité, Qualité et Environnement) dans laquelle le Groupe affirme ses engagements fondamentaux, à mettre en œuvre dans l'ensemble de ses exploitations, services support et sites industriels, en France et au Maroc. Un de ces engagements est d'assurer la sécurité de tous les salariés et de développer une réelle culture de la prévention des risques, partagée par tous.

Cette Charte SQE est déclinée au sein de chaque site sous la forme de politiques SQE et de Programmes de Management locaux. Ces derniers fixent les actions à mener, les objectifs à atteindre, et permettent aux équipes d'effectuer un suivi des principaux indicateurs de santé et sécurité, tels que le taux de fréquence et de gravité, l'absentéisme ou les formations à la sécurité. En 2016, le taux de fréquence en France était d'environ 54,76 et le taux de gravité de 3,45, soit une baisse de 13% et 16% respectivement par rapport à 2015. En France, les absences pour maladie professionnelle ont également diminué, de 3 040 heures en 2015 à 2 593 heures en 2016. Pizzorno Environnement s'est donné pour objectif d'encore réduire de 10% les taux de fréquence et de gravité par rapport à 2016 d'ici fin 2017. Pour impliquer et mobiliser l'encadrement, les taux de fréquence et de gravité sont intégrés dans les objectifs et les entretiens de performance des cadres du Groupe.



Pizzorno Environnement veille également à la sécurité de ses intérimaires : le Groupe a signé une charte d'engagements et une convention cadre avec les agences d'interim Adecco et Proman, incluant des points sur la sécurité.

Dans le cadre de sa politique de santé et sécurité, Pizzorno Environnement s'est engagé dans une démarche de certification de ses sites. En 2016, 23 sites étaient certifiés OHSAS 18001 ou MASE (Manuel d'Amélioration Sécurité des Entreprises), représentant 78,5% du chiffre d'affaires du Groupe.

3.4.3.2 Prévention des risques professionnels

La Direction SQE a construit un nouveau Programme de Prévention des risques professionnels pour les années 2016 et 2017. Ce programme inclut à la fois une liste des thématiques de santé et sécurité que les exploitations doivent impérativement décliner sous forme d'actions locales, adaptées à leurs contextes et situations spécifiques ; des actions complémentaires menées et pilotées par le siège du Groupe ; et des actions spécifiques à certains types d'exploitations. Les 9 thématiques ou axes de santé et sécurité à développer sont :

1. L'implication de l'encadrement
2. La formation initiale et l'intégration des nouveaux salariés
3. La gestion des accidents de travail lourds, les actions de contentieux
4. La prévention du risque routier
5. L'aspect comportemental et la résilience vis-à-vis de la santé et sécurité
6. Les formations à la sécurité
7. La conformité réglementaire
8. L'organisation du travail
9. L'intégration des enjeux de santé et sécurité en amont, dès la rédaction des réponses aux appels d'offres

En 2016, l'accent a particulièrement été mis sur trois chantiers : la formation à la sécurité, la prise en compte de la pénibilité, et la prévention des risques routiers.

a. Les formations à la sécurité

Tous les ans, de nombreuses formations à la sécurité sont dispensées à travers le Groupe, sur des aspects comme les gestes et postures, le secourisme, les risques chimiques ou encore la lutte contre les incendies. Ces formations donnent lieu à des sessions d'actualisations régulières, tous les 3 à 5 ans selon les modules. En 2016, 71% des formations en France ont été dédiées à la sécurité, soit un total de 17 992 heures.

b. La prise en compte de la pénibilité

La loi du 20 janvier 2014 garantissant l'avenir et la justice du système de retraites a instauré le Compte de Prévention Pénibilité et rendu obligatoire, en France, l'analyse de quatre facteurs de risques à partir de janvier 2015 (à déclarer en 2016), puis de six facteurs supplémentaires à partir de janvier 2016 (à déclarer en 2017). L'objectif de ces analyses est d'évaluer si la pratique d'une activité à un poste donné expose le salarié au-delà de certains seuils fixés par le décret.

Pizzorno Environnement a mené en 2015 des analyses sur les quatre premiers risques de pénibilité : le travail de nuit, le travail répétitif, le travail en équipes successives alternantes et les activités exercées en milieu hyperbare. Ces analyses ont montré que les salariés exposés étaient dans la majorité des cas concernés par le travail de nuit.

En 2016, le Groupe a continué ces analyses sur les six autres facteurs de risques : les manutentions manuelles de charge, les vibrations mécaniques, les postures pénibles, les températures extrêmes, le bruit et les agents chimiques dangereux. Les résultats de cette analyse devraient être finalisés au cours de l'année 2017.

Pour davantage prendre en compte la pénibilité, des mesures ont d'ores et déjà été déployées. Par exemple, la pénibilité a été prise en compte dans l'accord sur le contrat de génération renouvelé en 2016, pour protéger les salariés âgés de plus de 50 ans. Le sujet a également été intégré dans les Documents Uniques d'Evaluation des Risques (DUER) des différents sites, et des plans de prévention sont en cours de mise en œuvre. Enfin, au centre de tri du Muy, la polyvalence est encouragée depuis

plusieurs années pour réduire la répétition des gestes, et donc les risques de Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) des salariés.

c. La prévention des risques routiers

Pizzorno Environnement a établi une politique de prévention du risque routier en février 2015. Les objectifs de cette politique sont de réduire le nombre et la gravité des accidents de la route lors des déplacements professionnels, et de diminuer la casse matérielle associée. Elle s'est matérialisée par la création de l'Observatoire de la Sécurité Routière du Groupe en 2014 et s'est accompagnée d'engagements concrets pour les années à venir :

- Mettre en place et déployer un partenariat avec la CARSAT Sud Est pour établir un diagnostic et un plan d'actions dédié aux risques routiers
- Structurer l'Observatoire de la Sécurité Routière, définir ses missions et son fonctionnement
- Réaffirmer la position du Groupe et les moyens d'actions en ce qui concerne les problématiques de l'alcool, des stupéfiants et des autres substances addictives incompatibles avec la conduite en sécurité
- Renforcer les leviers d'actions du Groupe envers les risques routiers

La signature de cette politique a ensuite abouti à l'élaboration de la Charte de fonctionnement de l'Observatoire. Ses missions ont été précisées : l'Observatoire a notamment pour objectifs de recueillir et d'analyser les données d'accidentologie relatives au risque routier, de proposer des actions de prévention, de tester et de valider de nouveaux outils, d'enquêter sur les causes profondes des accidents, de sensibiliser les salariés du Groupe au risque routier et de rechercher des partenariats extérieurs. Les risques routiers sont intégrés au système de management SQE du Groupe. Les membres de l'Observatoire sont composés du Directeur SQE, d'un coordinateur SQE, de la Direction du matériel et du service juridique de Pizzorno Environnement. Des partenaires externes – la CARSAT Sud-Est, Axa et la Maison de la Sécurité Routière du Var – sont également associés à la démarche.

En parallèle, un plan d'actions a été construit : intitulé « Trajectoire Sécurité », il prévoit des mesures à déployer au sein du Groupe pour réduire les risques routiers. Ces mesures concernent l'organisation générale de l'OSR mais aussi la gestion des déplacements, du parc de véhicules, des compétences internes et des communications au volant. Plusieurs indicateurs de suivi – tels que le nombre de sinistres et le taux de fréquence des accidents de travail liés au risque routier – ont été identifiés afin de suivre la progression du Groupe sur le sujet.

En 2016, des actions ont été menées sur deux aspects phare :

1. La sensibilisation générale au risque routier : Pizzorno Environnement a intégré le sujet du risque routier dans ses supports de communication interne (notamment L'Equipier, le journal interne du Groupe). L'éco-conduite a été introduite dans la formation dispensée à l'ensemble des conducteurs. Plus généralement, en 2016, deux sessions de sensibilisation à la sécurité routière ont été organisées, réunissant 28 participants au total. Ces sessions sont animées par la Maison de la Sécurité Routière du Var en partenariat avec l'association Vivr'handi, et comprennent des témoignages de personnes accidentées de la route.
2. La prévention des addictions : couplé à de la communication interne, le Groupe a également organisé des sessions de sensibilisation sur les dangers de l'usage de drogues, puisque celles-ci représentent un facteur important du risque routier. En collaboration avec la brigade spécialisée dans les drogues et stupéfiants de la Gendarmerie Nationale du Var, trois sessions ont été dispensées à un total de 55 salariés du Groupe. Dans un deuxième temps, la Direction SQE prévoit d'effectuer des contrôles au sein des effectifs.

3.4.3.3 Bien-être au travail

Outre la prévention des risques professionnels, Pizzorno Environnement cherche également à développer un environnement de travail positif et épanouissant pour ses salariés. Le Groupe a identifié trois axes majeurs pour améliorer le bien-être au travail de son personnel :

- L'intégration des nouveaux arrivants

Afin de faciliter l'intégration dans les équipes des nouveaux arrivants, Pizzorno Environnement a élaboré en 2014 un kit d'accueil des nouveaux arrivants. Ce kit comprend une plaquette institutionnelle ainsi que 9 fiches pratiques, permettant aux nouveaux collaborateurs de comprendre le fonctionnement de l'entreprise et d'identifier les repères incontournables pour s'insérer pleinement dans leur nouveau parcours professionnel. Les 9 fiches pratiques couvrent des aspects variés, tels que le cadre de travail, les représentants du personnel, la formation, le logement, les équipements de protection individuelle, l'alcool et la drogue ou encore le risque routier. Pour les cadres, un parcours d'intégration spécifique a été créé. Il a pour objectif d'apporter au nouvel entrant une meilleure connaissance de son environnement de travail, du Groupe et de son secteur d'activité.

- La gestion du stress

Pizzorno Environnement a mis en place, en 2016, un module de formation dédié à la gestion du stress, à destination des responsables et directeurs d'exploitations. D'une durée de 1 jour, ce module aide les participants à identifier les différentes sources de stress, d'en comprendre l'impact au quotidien, à trouver des solutions et à développer un plan d'actions personnel de gestion du stress.

- Le droit à la déconnexion

En lien avec les exigences de la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels, Pizzorno Environnement a mis en place des mesures visant à promouvoir le respect des horaires de travail, dans un souci de maintien de l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale. Ces actions complètent notamment les dispositions déjà prises dans l'accord portant sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. Cet enjeu émergent, accru par l'utilisation des outils numériques et digitaux, est un réel défi pour l'entreprise. Des actions supplémentaires sont prévues courant 2017.

3.5. Annexes

3.5.1. Tableau des indicateurs

| 3.2 Innover pour contribuer à la transition écologique¹⁶¹⁷ | | | | | |
|---|---|--------------|-----------------------|-------------------------|----------------------------|
| <i>Indicateurs</i> | <i>Sous-indicateurs</i> | <i>Unité</i> | Résultats 2016 | <i>Résultats 2015</i> | Evolution 2015-2016 |
| 3.2.1/ Economie circulaire | | | | | |
| Tonnage total de déchets traités par le Groupe en France | | t | 1 135 250 | 1 125 288 ¹⁸ | +1% |
| Dont : | Tonnage de matières valorisées | t | 184 481 | 158 535 | +16% |
| | Tonnage de déchets valorisés par incinération | t | 272 496 | 236 117 | +15% |
| | Tonnage de déchets traités par stockage | t | 396 812 | 452643 | -12% |
| Taux de valorisation (matière et énergie) des déchets traités en France¹⁹ | | % | 75 | 75 | +0% |
| Dont : | Taux de valorisation matières | % | 16 | 14 | +15% |
| | Valorisation énergétique des déchets traités par incinération | % | 24 | 21 | +14% |
| | Valorisation énergétique des déchets traités par stockage | % | 35 | 40 | 13% |
| Production d'énergie de l'UVE et de la centrale de cogénération d'Aboncourt | Production thermique totale | MWh | 146 052 | 103 280 | +41% |
| | Production électrique totale | MWh | 116 828 | 99 354 | +18% |
| | Autoconsommation (électrique + thermique) | MWh | 116 705 | 90 525 | +29% |
| | Production thermique et électrique nette | MWh | 146 176 | 112 109 | +30% |
| 3.2.2/ Changement climatique | | | | | |
| Consommation d'énergie | Electricité, gaz naturel et butane | MWh | 30 294 | 30 956 | -3% |
| Emissions de Gaz à Effet de Serre | | t CO2 eq | 165 558 | 153 400 ²⁰ | +8% |
| Taux de véhicules électriques ou GNV | | % | 14 | - | |
| Consommation de carburant par types | GNV | kg | 1 135 000 | 1 069 000 | +6% |
| | GNR | l | 1 544 106 | 1 557 881 | -1% |
| | Gasoil | l | 6 090 332 | 6 396 770 | -5% |
| | Essence | l | 49 258 | 46 705 | +5% |
| Valorisation du méthane sur les ISDND en France | Méthane capté | t | 2 389 | 3 505 | -32% |
| | Taux de méthane valorisé énergétiquement | % | 98,5 | 52,6 | +87% |
| Emissions de GES évitées²¹ | | t CO2 eq | 23 136 | 17 856 | +30% |

16 Périmètre France sauf notification contraire

17 Les déchets comptabilisés dans les indicateurs environnementaux sont ceux réceptionnés des collectivités

18 Le périmètre a été étendu au pôle Services

19 Cet indicateur comptabilise le tonnage des déchets de sites de stockage équipés d'une unité de valorisation énergétique

20 Modification de la méthode de calcul : Exclusion du biogaz de CO2 biogénique et intégration du méthane diffus.

3.2.3/ Empreinte écologique

| Indicateurs | Sous-indicateurs | Unité | Résultats 2016 | Résultats 2015 | Evolution 2015-2016 |
|--|-------------------------------------|----------------|----------------|----------------|---------------------|
| Taux de couverture ISO 14001 du chiffre d'affaires ²² | | % | 76,6 | 67,2 | +14% |
| Montant des provisions et garanties pour risques environnementaux | | k€ | 14 802 | 13 405 | +10% |
| Consommation d'eau | | m ³ | 210 297 | 189 350 | +11% |
| Taux de rendement épuratoire des stations d'épuration du perméat des ISDND | | % | 99,4 | 99,2 | +0,2% |
| Rejets atmosphériques de l'UVE par tonne de déchets valorisés | NOx | Kg/t | 0,353 | 0,355 | -1% |
| | SOx | Kg/t | 0,028 | 0,042 | -33% |
| | HCl | Kg/t | 0,028 | 0,027 | +4% |
| | Poussières | Kg/t | 0,003 | 0,002 | +50% |
| Concentration moyenne des émissions produites par l'UVE | Concentration moyenne en NOx | mg/Nm3 | 59,55 | 61,90 | -4% |
| | Concentration moyenne en SO2 | mg/Nm3 | 4,65 | 7,32 | -36% |
| | Concentration moyenne en HCl | mg/Nm3 | 4,74 | 4,68 | 1% |
| | Concentration moyenne en poussières | mg/Nm3 | 0,50 | 0,36 | +39% |
| | Concentration moyenne en CO | mg/Nm3 | 10,13 | 12,42 | -18% |
| | Concentration moyenne en dioxines | ng/Nm3 | 0,0067 | 0,0024 | +179% |
| Moyenne du couvert végétal visible de l'extérieur des ISDND | | % | 65 | 77 | -16% |
| Superficie des ISDND en gestion | | ha | 111 | 111 | +0% |
| Ratio entre la superficie des zones protégées et l'emprise des ISDND | | % | 41 | 41 | +0% |

3.3 Bâtir des relations durables avec les parties prenantes

| Indicateurs | Sous-indicateurs | Unité | Résultats 2016 | Résultats 2015 | Evolution 2015-2016 |
|--|------------------|-------|----------------|----------------|---------------------|
| 3.3.2/ Cadre de vie des usagers | | | | | |
| % du chiffre d'affaires certifié ISO 9001 | | % | 82,5 | 69,5 | +19% |
| Taux de réponse aux questionnaires de satisfaction clients | | % | 77 | 80 | -4% |
| 3.3.3/ Développement des territoires | | | | | |
| Nb de contrats aidés | | Nb | 53 | - | - |
| Nb de tuteurs pour les personnes en insertion | | Nb | 41 | - | - |
| 3.3.4/ Eco-citoyenneté et développement durable | | | | | |

21 Les émissions évitées comprennent : les émissions évitées grâce à la valorisation thermique et électrique du biogaz sur les ISDND, ainsi que les émissions évitées grâce à la production électrique et thermique de l'UVE.

22 Périmètre Groupe

Taux de réponse à la charte
« engagement fournisseur »

%

70%

51%

+37%

3.4 Accompagner les hommes dans la mutation de nos métiers

| Indicateurs | Périmètre | Sous-indicateurs | Unité | Résultats 2016 | Résultats 2015 | Evolution 2015-2016 |
|--|-------------------|--|-------|----------------|-------------------|---------------------|
| 3.4.1/ Emploi | | | | | | |
| Effectif total au 31/12 | Groupe | | Nb | 3 429 | 3 764 | -9% |
| Répartition de l'effectif au 31/12 par zone géographique | France | | Nb | 2 168 | 2 218 | -2% |
| | Maroc | | Nb | 1 261 | 1 546 | -18% |
| Répartition de l'effectif moyen mensuel par CSP | Groupe | Cadres | Nb | 103 | 113 | -8% |
| | | Assimilés-cadres, TAM | Nb | 245 | 242 | -3% |
| | | Ouvriers et employés | Nb | 3081 | 3409 | -7% |
| Répartition de l'effectif au 31/12 par pôle | Groupe | Siège et administratifs | Nb | 309 | 343 | -10% |
| | | Services | Nb | 2811 | 3116 | -10% |
| | | Industries | Nb | 309 | 305 | +1% |
| Nombre d'embauches au total | Groupe | | Nb | 2 045 | 1 714 | +19% |
| Répartition des embauches par type de contrat | Groupe | CDI | Nb | 587 | 361 | +63% |
| | | CDD | Nb | 1 458 | 1 353 | +8% |
| Nombre de départs (hors CDD) | Groupe (hors CDD) | Total | Nb | 539 | 332 ²³ | +63% |
| | | Dont démissions | Nb | 36 | 40 | -10% |
| | | Dont rupture conventionnelle | Nb | 44 | 26 | +69% |
| | | Dont licenciements | Nb | 420 | 220 | +91% |
| | | Dont départs à la retraite | Nb | 20 | 18 | +11% |
| | | Dont départs en cours de période d'essai | Nb | 10 | 18 | -44% |
| | | Dont décès | Nb | 9 | 10 | -10% |
| Taux de turnover (hors CDD) | Groupe | | % | 15,5 | 8,6 | +6.9% |
| Rémunérations brutes totales | Groupe | | € | 67 384 015 | 68 907 098 | -2.21% |
| Taux d'absentéisme | Groupe | | % | 3,5 | 3,5 | +0% |
| Accords collectifs signés | Groupe | | Nb | 16 | 11 | +45% |

| Indicateurs | Périmètre | Sous-indicateurs | Unité | Résultats 2016 | Résultats 2015 | Evolution 2015-2016 |
|--|--|-----------------------------------|-------|----------------|----------------|---------------------|
| 3.4.2/ Capital Humain | | | | | | |
| Formations dispensées | Groupe | Nombre d'heures totales | Nb | 27 898 | 33 967 | -18% |
| | | Nombre moyen d'heures par salarié | Nb | 8 | 9 | -11% |
| Taux de salariés ayant reçu une formation | Groupe | | % | 80 | 90 | +10% |
| Répartition de l'effectif au 31/12 par tranche d'âge ²⁴ | Les sociétés de l'UES, Zéphire, Proval et Star ²⁵ | < ou égal à 25 ans | Nb | 113 | 133 | -15% |
| | | 26 à 29 ans | Nb | 172 | 172 | +0% |
| | | 30 à 39 ans | Nb | 547 | 534 | +2% |
| | | 40 à 49 ans | Nb | 645 | 696 | -7% |
| | | 50 à 54 ans | Nb | 353 | 340 | +4% |
| | | > ou égal à 55 ans | Nb | 289 | 278 | +4% |
| Répartition par sexe | Groupe | Hommes | Nb | 3140 | 3479 | -10% |
| | | Femmes | Nb | 289 | 285 | +1% |
| Proportion de femmes dans l'effectif par CSP | Groupe | Cadres | % | 35,0% | 31,9% | +10% |
| | | Assimilés-cadres, TAM | % | 24,1% | 24,4% | -1% |
| | | Ouvriers et employés | % | 6,3% | 5,6% | +12% |
| Proportion de femmes dans l'effectif par pays | France | | % | 10,3% | 9,7% | +6% |
| | Maroc | | % | 4,2% | 4,5% | -7% |
| 3.4.3/ Santé, sécurité et bien-être | | | | | | |
| Taux de fréquence | France | | Nb | 54,76 | 63,03 | -13% |
| Taux de gravité | France | | % | 3,45 | 4,11 | -16% |
| Heures d'absence liées à des maladies professionnelles | France uniquement | | Nb | 2 593 | 3 040 | -15% |
| Nombre d'accidents du travail avec arrêt | Groupe | | Nb | 227 | 298 | -24% |
| Nombre de jours perdus | Groupe | | Nb | 12 440 | 16 129 | -23% |
| Taux de couverture OHSAS 18001 ou MASE du chiffre d'affaires | Groupe | | % | 78,5 | 64,4 | +22% |
| Proportion des heures de formation dédiées à la sécurité | Groupe | | % | 72 | 68 | +6% |

²³ Extension du nombre de typologies de départs par rapport au référentiel 2015

²⁴ Cet indicateur n'est disponible que pour le périmètre suivant : les sociétés de l'UES, Zéphire, Proval et Star

3.5.2. Table de correspondance avec l'article 225 et le Global Reporting Initiative

| INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX | | Référence DDR | GRI G4 |
|--|---|---|------------------------|
| Politique générale | L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement | 3.1.3.3 | G4-1 |
| | Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement | 3.3.4.1 | |
| | Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions | 3.2.3 | EN31 |
| | Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours | Annexe 1 | EN31 |
| Pollutions | Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement | 3.2.3.1, 3.2.3.2 | EN21, EN26 |
| | La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité | 3.2.3.3, 3.3.2.2 | |
| Economie circulaire (prévention des déchets) | Les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets | 3.2.1 | EN23 |
| | Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire | Non applicable : Pizzorno Environnement n'a pas d'activité ni de lieu de restauration collective. | |
| Economie circulaire (utilisation durable des ressources) | La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales | 3.2.3.1 | EN8 |
| | La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation | 3.2.1.1 | EN1 |
| | La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables | 3.2.1.3, 3.2.2 | EN3, EN4, EN6 |
| | L'utilisation des sols | 3.2.3.4 | EN11 |
| Changement climatique | Les postes significatifs d'émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit | 3.2.2.2 | EN15, EN16, EN19 |
| | Adaptation aux conséquences du changement climatique | 3.2.2.4 | |
| Protection de la biodiversité | Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité | 3.2.3.4 | EN11, EN12, EN13, EN26 |

²⁵ Les sociétés UES, Zéphire, Proval et Star représentent 61% de l'effectif du Groupe PIZZORNO Environnement.

| INDICATEURS SOCIAUX | | Référence DDR | GRI G4 |
|---|---|-------------------|------------------------|
| Emploi | L'effectif total et répartition de l'effectif par sexe, par âge et par zone géographique | 3.4.1.1 | G4-9, G4-10, LA1, LA12 |
| | Les embauches et les licenciements | 3.4.1.1 | LA1 |
| | Les rémunérations et leur évolution | Annexe 1, 3.4.1.2 | EC1* |
| Organisation du travail | L'organisation du temps de travail | 3.4.1.3 | |
| | L'absentéisme | 3.4.1.3 | LA6 |
| Relations sociales | L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci | 3.4.1.4 | |
| | Le bilan des accords collectifs | 3.4.1.4 | |
| Santé et sécurité | Les conditions de santé et de sécurité au travail | 3.4.3 | |
| | Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail | Annexe 1 | LA8 |
| | Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles | 3.4.3.1 | LA6, LA7 |
| Formation | Les politiques mises en œuvre en matière de formation | 3.4.2.1 | LA10 |
| | Le nombre total d'heures de formation | 3.4.2.1 | LA9 |
| Egalité de traitement | Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes | 3.4.2.2.b | LA12 |
| | Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées | 3.4.2.2.c | LA12 |
| | La politique de lutte contre les discriminations | 3.4.2.2 | LA12 |
| Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives | Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective | 3.4.1.3, 3.4.1.4 | HR4 |
| | A l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession | 3.4.1.3, 3.4.2.2 | HR3 |
| | A l'élimination du travail forcé ou obligatoire | 3.4.1.3 | HR6 |
| | A l'abolition effective du travail des enfants | 3.4.1.3 | HR5 |

* Indicateur répondant partiellement à la thématique.

| INDICATEURS SOCIETAUX | | Référence DDR | GRI G4 |
|---|---|---|-----------------------|
| Impact territorial, économique et social de l'activité de la société | En matière d'emploi et de développement régional | 3.3.3 | EC7, EC8 |
| | Sur les populations riveraines ou locales | 3.3.3 | EC7, EC8 |
| Relations avec les parties prenantes | Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations | 3.3.1.1 | G4-26 |
| | Les actions de partenariat ou de mécénat | 3.3.3.3 | EC7 |
| Sous-traitance et fournisseurs | La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux | 3.3.4.2 | LA14, EN32, HR10, EC9 |
| | L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale | 3.3.4.2 Pizzorno Environnement a recours de façon ponctuelle à la sous-traitance. Celle-ci porte essentiellement sur des activités spécifiques, telles que les travaux d'aménagement des installations de stockage des déchets. | LA14, EN32, HR10 |
| Loyauté pratiques des | Les actions engagées pour prévenir la corruption | 3.3.1.2 | G4-56 - G4-58, SO3 |
| | Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs | Pizzorno Environnement étant une entreprise du secteur de la propreté et du traitement des déchets, et n'offrant pas de produits ou services à des consommateurs, cette thématique est non applicable à son activité. Pour les actions en faveur de la sécurité des habitants : 3.3.2.2.c | PR1, PR2 |
| | Les autres actions engagées en faveur des droits de l'homme | 3.1.3.2 | |

3.5.3. Table de correspondance avec le Pacte Mondial de l'ONU

| Principes du Pacte Mondial | | Référence DDR |
|--|---|----------------------------|
| Droits de l'homme | Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans la sphère d'influence du Groupe | 3.4.1.3, 3.3.4.2 |
| | Veiller à ce que les sociétés du Groupe ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme. | 3.4.1.3, 3.3.4.2 |
| Normes internationales du travail | Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective | 3.4.1.3, 3.4.1.4 |
| | Eliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire | 3.4.1.3 |
| | Assurer l'abolition effective du travail des enfants | 3.4.1.3 |
| | Eliminer la discrimination en matière d'emploi et de profession | 3.4.1.3, 3.4.2.2 |
| Environnement | Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement | 3.2.3 |
| | Entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement | 3.2.1, 3.2.2, 3.2.3, 3.3.4 |
| | Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement | 3.2.1, 3.2.2, 3.2.3 |
| Lutte contre la corruption | Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin | 3.3.1.2 |

Le 21 avril 2017

Magali DEVALLE
Président du Conseil d'Administration

4. ANNEXES

4.1. ACTIVITE DES FILIALES DU GROUPE (EN K€)

SA DRAGUI TRANSPORTS

Le bilan arrêté le 31 décembre 2016 fait apparaître un chiffre d'affaires hors taxes de 66 341 538 € et a ainsi diminué de 3,84% par rapport à l'exercice précédent : 68 986 021 €. Cet exercice s'est traduit par un bénéfice de 2 300 505 €.

SAS ROGER GOSSELIN

En 2016, le montant du chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à la somme de 2 875 485 € et a ainsi baissé de 39,90% par rapport à l'exercice précédent : 4 784 164 €. Cet exercice s'est traduit par un bénéfice de 155 420 €.

SAS PIZZORNO ENVIRONNEMENT EAU ET ASSAINISSEMENT (SELFEMA)

En 2016, le montant du chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à la somme de 1 757 160 € et a ainsi augmenté de 6,16% par rapport à l'exercice précédent : 1 655 298 €. Cet exercice s'est traduit par un bénéfice de 3 975 €.

SAS SOCIETE DE TRI D'ATHANOR

Le bilan arrêté le 31 décembre 2016 fait apparaître un chiffre d'affaires hors taxes d'un montant de 6 859 306 € soit une hausse de 5.52% par rapport à l'exercice précédent : 6 500 769 €. Cet exercice s'est traduit par un bénéfice de 459 058 €.

SAS PROPOLYS

En 2016, compte tenu de l'intégration dans la SAS PROPOLYS des opérations SGEA, le montant du chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à la somme de 31 934 448 € (exercice précédent : 34 399 267 €). Cet exercice s'est traduit par un bénéfice de 2 782 795 €.

SAS PIZZORNO ENVIRONNEMENT SERVICES

En 2016, le montant du chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à la somme de 0 €. Cet exercice s'est traduit par une perte de (6 102) €.

SAS AZUR VALORISATION

En 2016, le montant du chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à la somme de 14 628 950 €. Cet exercice s'est traduit par un bénéfice de 478 360 €.

SAS VALEOR

En 2016, le montant du chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à la somme de 18 809 211 € (exercice précédent : 16 390 164 €). Cet exercice s'est traduit par un bénéfice de 1 277 780 €.

SAS VALTEO

En 2016, le montant du chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à la somme de 20 537 855 € (exercice précédent : 23 323 518 €). Cet exercice s'est traduit par un bénéfice de 1 354 096 €.

SAS ABVAL

En 2016, le montant du chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à la somme de 0 €. Cet exercice s'est traduit par une perte de (2 358) €.

SA DEVERRA

En 2016, le montant du chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à la somme de 0 €. Cet exercice s'est traduit par une perte de (1 680) €.

SAS PIZZORNO GLOBAL SERVICES

En 2016, le montant du chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à la somme de 0 €. Cet exercice s'est traduit par une perte de (2 120) €.

SAS PIZZORNO ENVIRONNEMENT INDUSTRIES

En 2016, le montant du chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à la somme de 176 403 € (exercice précédent : 173 020 €). Cet exercice s'est traduit par un bénéfice de 830 225 €.

SAS PIZZORNO ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

En 2016, le montant du chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à la somme de 0 € Cet exercice s'est traduit par une perte de (4 489) €.

SAS PROVAL ENVIRONNEMENT

En 2016, le montant du chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à la somme de 14 139 361 € (exercice précédent : 14 035 490 €). Cet exercice s'est traduit par une perte de (968 889) €.

SAS EXA'RENT

En 2016, le montant du chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à la somme de 388 662 €. Cet exercice s'est traduit par une perte de (26 146) €.

La SA de droit marocain TEODEM

En 2016, la société a dégagé un chiffre d'affaires de 74 293 704 Dirhams (à titre indicatif 6 848 545 € soit pour 1 € = 10,8481 MAD) Cet exercice s'est traduit par une perte de (2 378 814) Dirhams (soit à titre indicatif 219 284 €). Exercice 2015 : 6 808 742 € et une perte de 130 806 €.

La SA de droit marocain TEORIF

En 2016, la société a dégagé un chiffre d'affaires de 24 883 759 Dirhams (soit à titre indicatif 2 293 836 € pour 1 € = 10,8481 MAD) et un bénéfice de 5 682 381 Dirhams (soit à titre indicatif 523 823 €). Exercice 2015 : chiffre d'affaires de 1 769 857 € et un bénéfice de 49 269 €.

La SA de droit marocain TEOMARA

En 2016, la société a dégagé un chiffre d'affaires de 59 453 460 Dirhams (soit à titre indicatif 5 480 541 € pour 1 € = 10,8481 MAD) et un bénéfice de 4 159 936 Dirhams (soit à titre indicatif 383 471 €). Exercice 2015 : chiffre d'affaires de 5 151 681 € et un bénéfice de 295 127 €.

4.2. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS 2016

| INFORMATIONS FINANCIERES | CAPITAL (*) | CAP. PROPRES AVT AFFECT. RESULTAT (*) | % DU CAPITAL DETENU | VALEUR COMPT TITRES DETENUS | | PRETS & AVANCES CONSENTIS | AVALS & CAUTIONS DONNES | CA HT DERN. EX. ECOULE(**) | RESULTAT DERN. EX. CLOS(**) | DIVIDENDES ENCAISSES AU COURS EX. |
|---|-------------|---|---------------------------|--------------------------------|------------|---------------------------------|-------------------------------|----------------------------------|-----------------------------------|---|
| | | | | BRUTE | NETTE | | | | | |
| Participations | | | | | | | | | | |
| SCIC-IRFEDD | 46 740 | non connu | 5,35 | 2 500 | 2 500 | | | non connu | non connu | |
| SPANC SUD SAINTE BEAUME | 30 000 | non connu | 30,00 | 9 000 | 9 000 | | | non connu | non connu | |
| TEOMARA | 263 845 | 637 332 | 5,00 | 10 336 | 10 336 | | | 5 480 551 | 383 472 | |
| Filiales | | | | | | | | | | |
| DRAGUI-TRANSPORTS | 153 150 | 26 256 980 | 95,64 | 7 858 747 | 7 858 747 | | | 66 341 538 | 2 300 506 | 5 740 872 |
| PE INDUSTRIES | 24 675 550 | 25 486 954 | 100,00 | 24 675 556 | 24 675 556 | | | 176 403 | 830 225 | 1 480 533 |
| PE INTERNATIONAL | 1 010 | -80 064 | 100,00 | 1 010 | 1 010 | 5 103 | | 0 | -4 490 | |
| DEVERRA | 37 000 | 30 557 | 99,84 | 36 940 | 36 940 | | | 0 | -1 681 | |
| ABVAL | 1 000 | -3 371 | 100,00 | 1 000 | 1 000 | | | 0 | -2 358 | |
| PIZZORNO GLOBAL SERVICES | 1 000 | -2 774 | 100,00 | 1 000 | 1 000 | | | 0 | -2 120 | |
| GOSELIN | 259 000 | 11 583 | 100,00 | 7 910 418 | 0 | 136 470 | | 2 875 486 | 155 420 | |
| SEP GPE/NICOLLIN | 1 500 | 1 500 | 50,00 | 750 | 750 | 139 799 | | 3 799 973 | -23 459 | |
| TEODEM | 1 920 394 | 2 905 011 | 49,33 | 1 149 472 | 1 149 472 | 686 894 | | 6 848 558 | -252 470 | |
| TEORIF | 105 298 | 860 930 | 49,00 | 13 291 | 13 291 | 1 240 | | 2 293 840 | 523 814 | |
| PROPOLYS | 14 800 400 | 12 411 714 | 100,00 | 14 800 450 | 14 800 450 | 1 208 979 | | 31 934 449 | 2 782 795 | |
| PE SERVICES | 10 100 | -72 309 | 100,00 | 10 100 | 10 100 | 384 689 | | 0 | -6 102 | |
| ZEPHIRE | 1 000 000 | -3 024 444 | 50,50 | 505 000 | 505 000 | 43 355 712 | | 23 649 057 | -1 468 840 | |
| - (*) y compris le capital et les amortissements dérogatoires | | | | | | | | | | |
| - (*) taux valorisation postes de bilan à la clôture de la SARL SEGEDEMA & TEODEM & TEORIF & TEOMARA au 31/12/2016 : 1 € = 10,6566 dh | | | | | | | | | | |
| - (**) taux valorisation postes d'exploitation à la clôture de la SARL SEGEDEMA & TEODEM & TEORIF & TEOMARA au 31/12/2016 : 1 € = 10,84808 dh | | | | | | | | | | |

4.3. TABLEAU DES RESULTATS SUR LES CINQ DERNIERS EXERCICES

| NATURE DES INDICATIONS | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
|---|------------|------------|------------|------------|------------|
| I - SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE | | | | | |
| a) Capital social. | 21 416 000 | 21 416 000 | 21 416 000 | 21 416 000 | 21 416 000 |
| b) Nombre d'actions émises. | 4 000 000 | 4 000 000 | 4 000 000 | 4 000 000 | 4 000 000 |
| c) Nombre d'obligations convertibles en actions. | | | | | |
| II - RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES | | | | | |
| a) Chiffre d'affaires HT. | 45 456 130 | 54 723 045 | 72 779 807 | 73 630 126 | 65 884 771 |
| b) Résultat avant impôts, participation des salariés, dotation aux amortissements et provisions et reprise | 3 917 200 | 9 590 817 | 20 336 039 | 13 052 147 | 15 037 578 |
| c) Impôts sur les bénéficies. | -1 222 699 | -1 228 400 | -1 213 883 | -1 806 224 | 143 074 |
| c') Participations des salariés. | | | | | |
| d) Résultat après impôts, participation des salariés, dotation aux amortissements et provisions et reprise | -3 220 749 | 4 572 606 | 12 396 238 | 8 890 022 | 10 561 724 |
| e) Montant bénéficies distribués au cours de l'exercice | | 700 000 | 800 000 | | 1 000 000 |
| III - RESULTAT DES OPER. REDUIT A UNE ACTION | | | | | |
| a) Résultat après impôts, particip. des salariés, mais avant dotation aux amortissements et provisions et rep. | 1,28 | 2,70 | 5,39 | 3,71 | 3,72 |
| d) Résultat après impôts, participation des salariés, dotation aux amortissements et provisions et reprise. | -0,81 | 1,14 | 3,10 | 2,22 | 2,64 |
| c) Dividende versé à chaque action. | | 0,17 | 0,20 | | 0,25 |
| IV - PERSONNEL | | | | | |
| a) Nombre de salariés. | 570 | 593 | 711 | 680 | 599 |
| b) Montant de la masse salariale. | 16 266 236 | 18 589 405 | 22 291 300 | 22 593 086 | 20 767 412 |
| c) MT sommes versées au titre des avantages sociaux. | 6 729 821 | 7 254 239 | 8 448 130 | 8 504 004 | 7 727 082 |
| d) Personnel intérimaire | 3 090 622 | 4 168 626 | 3 847 839 | 3 632 173 | 3 039 129 |
| e) Personnel loué Inter-société | 610 080 | 584 632 | 4 491 108 | 803 578 | 578 383 |

4.4. TABLEAU DES INDICATEURS SOCIAUX DE LA SOCIETE GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

RAPPORT DE GESTION SOCIALE 2016

SOMMAIRE

| | | |
|---|-----------------------------|--|
| 1a) Effectif mensuel moyen Equivalent Temps Plein par catégorie | 3) Turn Over | 7) Conditions d'Hygiène et de Sécurité |
| 1b) Effectif mensuel moyen, par catégorie socioprofessionnelle | 4) Heures Supplémentaires | 8) Formations |
| 2a) Egalité hommes / femmes : Effectif inscrit au 31 décembre | 5) Absentéisme | 9) Accords signés |
| 2b) Embauches | 6) Masse Salariale annuelle | 10) Institutions Représentatives du Personnel mises en place |

1a) Effectif mensuel moyen Equivalent Temps Plein par catégorie

| INDICATEUR | Sous-indicateurs | Sous-sous-indicateurs | Périmètre | Unité | TOTAL 2016 |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------|-------|---------------|
| RGS : 1a) Effectif mensuel moyen équivalent temps plein par catégorie | Cadres | | GPE | Nb | 60,00 |
| | Assimilés cadres, TAM | | | | 69,54 |
| | Ouvriers, employés | | | | 526,78 |
| | TOTAL | | | | 656,32 |

1b) Egalité Homme / Femme en effectif moyen :

| INDICATEUR | Sous-indicateurs | Sous-sous-indicateurs | Périmètre | Unité | TOTAL 2016 |
|--|-----------------------|-----------------------|-----------|-------|---------------|
| RGS : 1b) Effectif mensuel moyen, par catégorie socioprofessionnelle | Cadres | | GPE | Nb | 59,25 |
| | Assimilés cadres, TAM | | | | 70,73 |
| | Ouvriers, employés | | | | 524,69 |
| | TOTAL | | | | 654,67 |

2a) Egalité hommes / femmes : Effectif inscrit au 31 décembre

| INDICATEUR | Sous-indicateurs | Sous-sous-indicateurs | Périmètre | Unité | TOTAL 2016 |
|---|---------------------------------------|-----------------------|-----------|-------|------------|
| RGS : 2a) Egalité hommes/femmes : effectif inscrit au 31 décembre | Cadres | Femmes | GPE | Nb | 30 |
| | | Hommes | | | 30 |
| | Total Cadres | | | | 60 |
| | Agents de Maîtrise et Assimilés | Femmes | | | 33 |
| | | Hommes | | | 36 |
| | Total Agents de Maîtrise et Assimilés | | | | 69 |
| | Ouvriers, employés | Femmes | | | 71 |
| | | Hommes | | | 402 |
| | Total Ouvriers, employés | | | | 473 |
| | TOTAL | | | | 602 |

2b) Embauches :

| INDICATEUR | Sous-indicateurs | Sous-sous-indicateurs | Périmètre | Unité | TOTAL 2016 |
|---------------------|--|-----------------------|-----------|-------|------------|
| RGS : 2b) Embauches | Nb d'embauches en CDD (Nb de contrats) | | GPE | Nb | 304 |
| | Nb d'embauches en CDI | | | | 56 |
| | TOTAL | | | | 360 |

3) Turn Over :

| INDICATEUR | Sous-indicateurs | Sous-sous-indicateurs | Périmètre | Unité | TOTAL 2016 | |
|--------------------|---|-----------------------|-----------|-------|------------|---|
| RGS : 3) Turn Over | Nb de départs pour démission | Cadres | GPE | Nb | 2 | # |
| | | Assimilés cadres, TAM | | | 7 | |
| | | Ouvriers, employés | | | 8 | |
| | Nb de départs pour licenciement | Cadres | | | 3 | # |
| | | Assimilés cadres, TAM | | | 2 | |
| | | Ouvriers, employés | | | 15 | |
| | Nb de départs en cours de période d'essai | Cadres | | | 0 | 7 |
| | | Assimilés cadres, TAM | | | 0 | |
| | | Ouvriers, employés | | | 7 | |
| | TOTAL | | | | | |

4) Heures Supplémentaires :

| INDICATEUR | Sous-indicateurs | Sous-sous-indicateurs | Périmètre | Unité | TOTAL 2016 |
|---------------------------------|-------------------------------------|-----------------------|-----------|-------|---------------|
| RGS : 4) Heures supplémentaires | Nb d'heures à 125% + Forfait Heures | | GPE | Hs | 18 471 |
| | Nb d'heures à 150% | | | | 646 |
| | TOTAL | | | | 19 116 |

5) Absentéisme :

| INDICATEUR | Sous-indicateurs | Sous-sous-indicateurs | Périmètre | Unité | TOTAL 2016 |
|----------------------|------------------------|------------------------|-----------|-------|------------|
| RGS : 5) Absentéisme | Total heures d'absence | | GPE | Hs | 55 774 |
| | | Nb d'heures de Maladie | | | 43 086 |
| | | Nb d'heures d'ATMP | | | 12 688 |
| | TOTAL | 119 699 | | | |
| | Nb d'heures théoriques | | | % | 4,66% |

6) Masse Salariale annuelle hors intérimaire et sous-traitance :

| INDICATEUR | Sous-indicateurs | Sous-sous-indicateurs | Périmètre | Unité | TOTAL 2016 |
|-----------------------------------|---|-----------------------|-----------|-------|-------------------|
| RGS : 6) Masse salariale annuelle | BRUT total versé, hors contrats intérim | | GPE | € | 19 753 113 |
| | Charges patronales, hors contrats intérim | | | | 9 341 803 |
| | TOTAL | | | | 29 094 916 |

7) Conditions d'Hygiène et de Sécurité :

| INDICATEUR | Sous-indicateurs | Sous-sous-indicateurs | Périmètre | Unité | TOTAL 2016 |
|--|---|-----------------------|-----------|-------|------------|
| RGS : 8) Conditions d'hygiène et de sécurité | 10.3 Nombre d'accidents du travail avec arrêt | | GPE | Nb | 56 |
| | 10.4 Nombre de jours perdus | | | | 2 503 |

8) Formations :

| INDICATEUR | Sous-indicateurs | Sous-sous-indicateurs | Périmètre | Unité | TOTAL 2016 |
|---------------------|---------------------|-----------------------|-----------|-------|------------|
| RGS : 9) Formations | Nb d'heures totales | | GPE | Hs | 6 242 |
| | | Effectif formé | | | 354 |
| | Coût formations | | | € | 290 737 |
| | | Coût salarial | | | 158 864 |

9) Accords signés :

| INDICATEUR | Sous-indicateurs | Sous-sous-indicateurs | Périmètre | Unité | TOTAL 2016 |
|----------------------------------|------------------|-----------------------|-----------|-------|------------|
| 7.1 Liste des accords collectifs | | | GPE | Nb | 7 |

10) Institutions Représentatives du Personnel mises en place (périmètre contenant la société GPE) :

| Indicateur | Sous-indicateurs | Sous-sous-indicateurs | Périmètre | Unité | TOTAL 2016 |
|--|--|-----------------------|-----------|-------|------------|
| RGS 12) Institutions représentatives du personnel mises en place en 2014 | Ensemble des CHSCT avec N° et périmètre géographique | | France | Nb | 14 |

Le 6 mai 2014 (1er tour) et 20 mai 2014 (2ème tour non tenu) : élection DPICE de l'UES et le 18 juin 2014 pour le CHSCT

CHSCT 1 regroupe les salariés des sites suivants : Draguignan siège-exploitation-garage, Lorgues, Brignoles, Saint Maximin, Venelles, La Garde, Expatriés

CHSCT 2 regroupe les salariés des sites suivants : Saint-Raphaël, Fréjus, Bormes les Mimosas, Sainte Maxime, La Môle, Saint Tropez, Cuers, Callian

CHSCT 3 regroupe les salariés des sites suivants : "Alpes Maritimes-Alpes de Hautes Provence-Hautes Alpes" Nice, Antibes, Cannes, Juan les Pins

CHSCT 4 regroupe les salariés du site suivant : Le Cannet, Pierrefeu du Var, Trans en Provence, Bagnols en Forêt, Aboncourt

CHSCT 5 regroupe les salariés du site suivant : Centre de valorisation du Muy, sélectif, Cabasse, Le Broc

CHSCT 6 regroupe les salariés du site suivant : Toulon

CHSCT 7 regroupe les salariés du site suivant : La Seyne sur Mer, Saint Mandrier

CHSCT 8 regroupe les salariés du site suivant : Lyon

CHSCT 9 regroupe les salariés du site suivant : Grenoble, Valence, Marseille, Bollène

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

G. P. E.

**Société Anonyme au capital de 21.416.000 €
Siège social : DRAGUIGNAN (Var) – 109 rue Jean AICARD
RCS DRAGUIGNAN 429 574 395 (2000 B 33)**

| |
|--|
| <p>RAPPORT DE LA PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU TITRE DE L'ARTICLE L225-37</p> |
|--|

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article L.225-37, alinéa 6, du Code de commerce, je vous rends compte aux termes du présent rapport, notamment :

- ✓ des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- ✓ de l'étendue des pouvoirs du Président et du Directeur Général ;
- ✓ des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT (la "**Société**").

L'élaboration du rapport de la Présidente du conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et des procédures de contrôle interne a été établi en concertation avec les administrateurs de la Société et approuvé par le conseil d'administration lors de sa réunion du 21 avril 2017 relative à la préparation de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle.

Ce rapport a été élaboré en tenant compte (i) des recommandations contenues dans les rapports annuels de l'AMF et (ii) du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF révisé en novembre 2016 étant précisé que lors de sa séance du 21 avril 2017, le Conseil a décidé de ne plus faire référence au Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF mais à celui de MidleNext.

I. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1.1. Composition du conseil d'administration

L'article 14 des statuts de la Société dispose que le conseil d'administration comprend entre trois (3) et dix-huit (18) membres.

Notre conseil d'administration est à ce jour composé de trois (4) membres dont une (1) femme.

La liste des administrateurs de la Société, incluant les fonctions qu'ils exercent dans d'autres sociétés, est la suivante :

Mme Magali DEVALLE

Administratrice et Présidente du Conseil d'Administration¹

Autres mandats et fonctions :

SEGEDEMA (filiale Maroc) Gérante
Dragui-Transports SA Représentant
permanent de GPE
SCI François Charles Investissement Gérante
SCI De La Nartuby.....Gérante
SCI La Bergerie Co-gérante

M Francis PIZZORNO

Administrateur²

Autres mandats et fonctions :

Dragui-Transports SA Président³
SAMNET SARL Gérant
SCI de Trans Gérant

¹ Directrice Générale Déléguée depuis le 28/12/2015 et jusqu'au 28/03/2017.

² Président du conseil d'administration et directeur Général jusqu'au 13/05/2015, Président du conseil d'administration depuis le 13/05/2015 et jusqu'au 28/03/2017.

³ Président du conseil d'administration et directeur général jusqu'au 20/07/2015, Président du conseil d'administration depuis le 20/07/2015.

M Frédéric DEVALLE

Administrateur et depuis le 13/05/2015, Directeur Général

Autres mandats et fonctions :

Dragui-Transport SA..... Directeur Général⁴ /Administrateur

Deverra SA.....Président du Conseil
d'Administration /Directeur Général

Pizzorno Environnement Eau et Assainissement SAS (PEEA) Directeur Général Délégué

Pizzorno Environnement Services SAS Représentant permanent de GPE
Présidente

Propolys SAS Représentant permanent de GPE
Présidente

Proval Environnement SAS Représentant permanent de GPE
Présidente

Pizzorno Environnement Industries SAS Représentant permanent de GPE
Présidente

Azur Valorisation SAS Représentant permanent de GPE
Présidente

Pizzorno Environnement International SAS Représentant permanent de GPE
Présidente

Valeor SAS Représentant permanent de GPE
Présidente

Abval SAS Représentant permanent de GPE
Présidente

Valteo SAS Représentant permanent de GPE
Présidente

Pizzorno Global Services SAS Représentant permanent de GPE
Présidente

⁴ A compter du 20/07/2015.

SEM Porte du Var Environnement (en cours de liquidation) .. Représentant permanent de P.E.E.A

TEODEM Président

Pizzorno Environnement Tunisie Co-Gérant

SCI Foncière de la Môle Gérant

SCI La Camargue Gérant

SCI La Bergerie..... Co-gérant

Société de Tri d'Athamor Représentant permanent de GPE Présidente

M Reynald GORINI

Administrateur

Autres mandats et fonctions :

SARL GORINI & ASSOCIES..... Gérant

SARLEXCELLIA AUDIT.....Gérant

SAS EXCELLIA FINANCES Président

SARL H GORINI & FILS Gérant

SAS CARROSSERIE DU FOURNAS Directeur Général

SCI EXPERTIMMO Gérant

FONTIMMO Gérant

SCI MALIMMO Gérant

SCI AMANDIMMO.....Gérant

SCI FOURNAS INVEST Associé

SAS EXCELLIA CONSULTING.....Directeur Général

Aucun administrateur au cours de l'exercice écoulé n'a été élu par les salariés.

Jusqu'à leur démission, le 30 juin 2015, il existait deux administrateurs indépendants (MM. ROHMER et HOUDOUIN), représentant ainsi au moins un tiers des administrateurs.

Le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 25 avril 2016, a proposé la nomination d'un administrateur indépendant en la personne de M. Reynald GORINI, expert-comptable, commissaire aux comptes et expert judiciaire près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence et de la Cour Administrative d'Appel de Marseille.

L'Assemblée Générale a procédé à la nomination de M Reynald GORINI lors de sa réunion du 29 juin 2016.

Au regard de ses compétences et de son indépendance vis-à-vis de la direction générale, le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 5 juillet 2016, a donné mandat à Monsieur GORINI pour étudier la composition et les attributions du comité financier et d'audit créé par le Conseil lors de cette même séance.

Lors de sa séance du 21 avril 2017, le Conseil d'Administration, compte tenu de son actuelle composition, qui ne comporte qu'un administrateur indépendant, a constaté que la constitution d'un comité financier et d'audit possédant au moins deux administrateurs indépendant(s) et/ou n'étant pas dirigeant, s'avère impossible et a pris la décision d'en exercer lui-même les fonctions. Cette situation devrait être temporaire dans la mesure où notre Société recherche activement à compléter son Conseil par une personne répondant aux critères d'indépendance d'une part et de parité de sa composition d'autre part.

Les principales qualités attendues d'un administrateur sont l'expérience de l'entreprise, l'engagement personnel dans les travaux du conseil d'administration, la compréhension du monde économique et financier, la capacité de travailler en commun dans le respect mutuel des opinions, le courage d'affirmer une position éventuellement minoritaire, le sens des responsabilités à l'égard des actionnaires et des autres parties prenantes, l'intégrité.

Chaque administrateur doit donc :

- agir dans l'intérêt social de la Société,
- avoir une qualité de jugement, en particulier des situations, des stratégies et des personnes, qui repose notamment sur son expérience,
- avoir une capacité d'anticipation lui permettant d'identifier les risques et les enjeux stratégiques, et
- être intègre, présent, actif et impliqué.

Conformément à l'article 15 des statuts de la Société, chaque administrateur doit être propriétaire d'une (1) action au moins.

Pour votre parfaite information, je vous rappelle, en tant que de besoin, que le conseil d'administration se compose de quatre (4) membres dont trois (3) hommes et une (1) femme.

Ainsi, le seuil de 40% (avec un écart d'administrateur de chaque sexe de 2 maximum dans les conseils ne comportant pas plus de 8 membres) requis par l'article L225-18-1 du Code de Commerce sur la représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les conseils d'administration et de surveillance est respecté à ce jour.

La proportion de 40 % minimum d'administrateur de chaque sexe, au sein de notre conseil d'administration dès l'assemblée générale du 29 juin 2016, selon les préconisations du code AFEP-MEDEF, n'a pas été atteinte.

1.2. Fonctionnement et organisation du conseil d'administration

Les administrateurs ont la possibilité de se faire représenter aux séances du conseil d'administration par un autre administrateur, chaque administrateur présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir.

Les séances du conseil d'administration sont présidées par le Président du conseil d'administration, nommé par les administrateurs pour une durée fixe, sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur, et révocable à tout moment. En cas d'absence du Président du conseil d'administration, la séance est présidée par le vice-président qu'il a désigné, ou à défaut d'une telle désignation, par un administrateur nommé par les membres du conseil d'administration.

Le conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents.

Il se réunit aussi souvent que l'intérêt social de la Société l'exige et se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société.

En particulier, le conseil d'administration :

- désigne les mandataires sociaux chargés de gérer l'entreprise et contrôle leur gestion ;
- débat des opérations majeures envisagées par la Société ;
- se tient informé de tout événement important concernant la Société ;
- veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers, à travers les comptes qu'il arrête, et le rapport qu'il établit ;
- convoque et fixe l'ordre du jour des Assemblées générales des actionnaires ;
- procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

A ce titre, il s'assure notamment :

- de la bonne définition des pouvoirs dans l'entreprise ainsi que du bon exercice des pouvoirs et responsabilités respectifs des organes de la Société ;
- du fait qu'aucune personne ne dispose des pouvoirs d'engager la Société sans contrôle ;

Le conseil d'administration se prononce sur l'ensemble des décisions relatives aux orientations stratégiques, économiques, financières et technologiques de la Société et veille à leur mise en œuvre.

1.3. Limitations des pouvoirs du Président ou du Directeur Général

Au cours de l'exercice 2016, aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Directeur Général. Ceux-ci sont déterminés à l'article 18 des statuts de la Société.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-51-1 du Code de commerce et de l'article 13 des statuts, le conseil d'administration, lors de sa réunion en date du 6 juin 2005, a choisi entre

les deux modalités d'exercice de la Direction générale prévues par la loi, à savoir le cumul des fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur Général.

L'étendue des pouvoirs du Directeur Général est fixée par le conseil d'administration. Jusqu'à la démission de ses fonctions de Directeur Général, le 13 mai 2015, M. Francis PIZZORNO, assumant la direction générale de la Société, était investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

Sur la proposition du Directeur Général, le conseil d'administration peut nommer un ou, dans la limite de cinq, plusieurs Directeurs Généraux Délégués conformément à l'article 18 des statuts de la Société.

Lors de sa réunion du 2 avril 2010, le conseil d'administration a procédé à la nomination de M. Frédéric DEVALLE en qualité de Directeur Général Délégué, fonction qu'il a occupée jusqu'à sa démission le 13 mai 2015.

Conformément aux dispositions précitées, le conseil d'administration, lors de sa réunion en date du 13 mai 2015, a choisi de dissocier les fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur Général.

En conséquence de la dissociation de ces deux fonctions et des démissions de M. Francis PIZZORNO de ses fonctions de Directeur Général et de M. Frédéric DEVALLE de ses fonctions de Directeur Général Délégué, le conseil d'administration a nommé M. Frédéric DEVALLE en qualité de Directeur Général. M. Francis PIZZORNO conservant ses fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Dans la suite de l'organisation de sa succession débutée en 2015 (dissociation de la présidence et de la direction générale en mai 2015, donation à sa fille de la nue-propriété des titres de la société qu'il détient), en début d'exercice 2017, Monsieur Francis PIZZORNO a fait part à la Société de son souhait d'abandonner ses fonctions de Président du Conseil d'Administration puis celles d'administrateur (à leur date d'échéance pour ces dernières) avec pour objectif de faire évoluer la gouvernance pour qu'une transmission naturelle se fasse sans modification de stratégie pour l'entreprise, son personnel et ses clients qui lui font confiance depuis plus de 40 années.

C'est ainsi que lors de sa séance du 28 mars 2017, le Conseil d'Administration, après avoir constaté les démissions de M Francis Pizzorno de ses fonctions de président et de Mme Magali Devalle de ses fonctions de Directeur Général Délégué, a nommé Mme Magali Devalle aux fonctions de Présidente du Conseil d'Administration.

Le Président du conseil d'administration :

- arrête les documents préparés par les services internes de la Société ;
- organise et dirige les travaux du conseil d'administration ;
- s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et veille notamment à ce qu'ils disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Le Directeur Général exerce ses pouvoirs dans les limites des prescriptions légales et de l'article 18 des statuts de la Société.

La mission du Directeur Général est régulièrement visée par les administrateurs lors des conseils d'administration.

A ce jour, et conformément aux décisions du Conseil d'Administration qui l'a nommé, M. Frédéric DEVALLE, assumant la direction générale de la Société, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

1.4. Convocations des administrateurs

Conformément à l'article 16 des statuts, les administrateurs sont convoqués aux séances du conseil d'administration par le Président ou la moitié de ses membres. Il peut également être convoqué verbalement.

Les administrateurs ont été régulièrement convoqués au moins trois (3) jours à l'avance par lettre simple ou par message électronique.

Conformément à l'article L.823-17 du Code de commerce, les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du conseil qui ont examiné et arrêté les comptes.

La société DELOITTE & ASSOCIES, représentée par Mme Anne-Marie MARTINI et la société NOVANCES DAVID ET ASSOCIES, représentée par M. Christian DECHANT, commissaires aux comptes titulaires de la Société, sont convoqués par lettre recommandée avec accusé de réception, aux réunions du conseil d'administration examinant et arrêtant les comptes annuels et semestriels de la Société.

1.5. Fréquence des réunions

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, votre conseil d'administration s'est réuni 3 fois. Le taux moyen de participation a été de 81,8% des membres présents ou représentés et de 72,7% des membres présents.

L'agenda des réunions du conseil d'administration a été le suivant :

| Date de la réunion du conseil | Principaux points évoqués |
|-------------------------------|---|
| 25 avril 2016 | <ul style="list-style-type: none">- examen et arrêté des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;- proposition d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;- conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce :<ul style="list-style-type: none">▪ <i>conventions nouvelles conclues au cours de l'exercice</i> |

| | |
|-------------------|---|
| | <p><i>écoulé ;</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>réexamen des conventions antérieurement autorisées dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice ;</i> - situation des mandats des administrateurs, du Président Directeur Général, du Directeur Général Délégué et des commissaires aux comptes : ▪ <i>proposition de nomination d'un nouvel administrateur ;</i> - proposition de fixation du montant des jetons de présence à allouer au conseil d'administration ; - rémunération des dirigeants sociaux de la Société ; - proposition à l'assemblée générale ordinaire d'autoriser le conseil d'administration à opérer en bourse sur ses propres actions ; - mise en œuvre du programme de rachat d'actions ; - gestion prévisionnelle ; - convocation d'une assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la Société ; - préparation du rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire annuelle et des projets de résolutions qui seront soumis à ladite assemblée ; - approbation du rapport du Président du conseil d'administration rendant compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société ; - autorisation et approbation de cautions et autres garanties à consentir par la Société ; - politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale ; - questions diverses. |
| 5 juillet 2016 | <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre de l'autorisation conférée au conseil d'administration par l'assemblée générale ordinaire annuelle en date du 29 juin 2016 d'opérer en bourse sur ses propres actions ; - Nomination de Monsieur Reynald GORINI au comité d'audit. |
| 29 septembre 2016 | <ul style="list-style-type: none"> - Arrêté des comptes semestriels (1^{er} semestre 2016) - Communication financière - Activités du 3^{ème} trimestre 2016 et perspectives - Questions diverses. |

1.6. Information des administrateurs

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur ont été communiqués en même temps que les convocations.

Ils peuvent également à tout moment demander que leur soient communiqués les documents qu'ils estiment utiles à leur bonne information.

Conformément à l'article 16 des statuts de la Société, un procès-verbal établi à la fin de chaque séance constate les délibérations adoptées par le conseil d'administration. Il est signé par le président de séance et un administrateur au moins ou en cas d'absence du président de séance, par deux administrateurs au moins. Il est ensuite retranscrit dans un registre spécial coté, paraphé, et tenu conformément aux dispositions réglementaires.

1.7. Lieu des réunions

Les réunions du conseil d'administration se sont toutes déroulées au siège social.

1.8. Jetons de présence

Les administrateurs bénéficient de jetons de présence dont le quantum est déterminé par l'assemblée générale ordinaire annuelle et qui sont attribués aux administrateurs par décision du conseil d'administration.

Il peut également leur être alloué des rémunérations exceptionnelles par le conseil d'administration pour des missions ou mandats. Ces rémunérations sont alors portées aux charges d'exploitation et soumises à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire annuelle.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, les jetons de présence ont été fixés à 0 euros.

Aucune rémunération exceptionnelle n'a été allouée par le conseil d'administration.

1.9. Comités spécialisés

Conformément au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, en 2005, le conseil d'administration a mis en place un comité financier et d'audit.

Dans ce cadre, le comité financier et d'audit :

- procède à l'examen préalable et donne son avis sur les projets de comptes annuels et semestriels,
- examine la pertinence et la permanence des principes et règles comptables utilisés dans l'établissement des comptes et prévient tout manquement éventuel.

Ainsi, le comité financier et d'audit :

- veille à la qualité et à la fiabilité de l'information financière destinée au marché boursier ;
- évalue l'efficacité et la qualité des systèmes et procédures de contrôle interne du groupe, et s'assure notamment de la mise en place et du bon fonctionnement du contrôle interne ;
- prend connaissance de la situation financière de la trésorerie ;
- examine les procédures mises en place pour évaluer et gérer les risques significatifs.

Le Comité financier et d'audit est composé de membre(s) désigné(s) par le conseil d'administration. La durée du mandat des membres dudit comité coïncide avec la durée de leur mandat d'administrateur.

Le comité financier et d'audit rencontre et interroge, lorsqu'il l'estime nécessaire, les commissaires aux comptes, la direction générale, la direction financière ou toute autre personne du management.

Jusqu'au 30 juin 2015, le comité était composé de deux administrateurs indépendants : MM. Jean HOUDOUIN (Président du Comité financier et d'Audit) et Bruno ROHMER.

Le 30 juin 2015, MM. Jean HOUDOUIN et Bruno ROHMER ont démissionné au motif que dix ans d'exercice de leur mandat d'administrateur est la durée limite que fixent les bonnes pratiques pour un mandat d'administrateur indépendant. Ainsi, depuis cette date et jusqu'au 5 juillet 2016, il n'y a plus de comité financier et d'audit au sein du conseil d'administration.

Lors de sa réunion du 29 juin 2016, l'Assemblée Générale a procédé à la nomination de M Reynald GORINI en qualité d'administrateur.

Au regard de ses compétences et de son indépendance vis-à-vis de la direction générale, le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 5 juillet 2016, a donné mandat à Monsieur GORINI pour étudier la composition et les attributions du comité financier et d'audit créé par le Conseil lors de cette même séance.

Comme rappelé ci-dessus, lors de sa séance du 21 avril 2017, le Conseil d'Administration, compte tenu de son actuelle composition, qui ne comporte qu'un administrateur indépendant, a constaté que la constitution d'un comité financier et d'audit possédant au moins deux administrateurs indépendant(s) et/ou n'étant pas dirigeant, s'avère impossible et a pris la décision d'en exercer lui-même les fonctions à compter de cette date.

Cette situation devrait être temporaire dans la mesure où notre Société recherche activement à compléter son Conseil par une personne répondant aux critères d'indépendance d'une part et de parité de sa composition d'autre part.

Travaux du comité financier et d'audit

Depuis 29 juin 2016, le comité d'audit, composé de M Reynald Gorini, a organisé plusieurs réunions avec la direction générale, la direction juridique, la direction financière, le service audit interne et RSE, le service communication et les commissaires aux comptes (notamment 4 réunions 2016, 4 réunions sur le premier trimestre 2017). Au cours de ces réunions, le comité financier et d'audit a notamment :

- examiné les comptes de l'exercice 2016 ;
- pris connaissance de la cartographie des risques établie selon le processus recommandé par l'AMF et approfondi les risques les plus importants ;
- faire un point sur les principaux contentieux en cours ;

Le comité d'audit a émis un rapport précisant les démarches réalisées et ses conclusions.

Le conseil d'administration a estimé qu'il n'était pas nécessaire de constituer un comité de sélection ou des nominations des administrateurs et dirigeants mandataires sociaux ou un comité en charge des rémunérations.

1.10. Règles déterminant les rémunérations des mandataires sociaux

Les rémunérations fixes du Président du Directeur Général ont été fixées par décision de l'associé unique en date du 16 novembre 2004, lorsque la Société était encore une S.A.S.U. et, avant sa transformation en société anonyme à conseil d'administration, par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2005.

La rémunération du Président Directeur Général, par décision du conseil d'administration du 2 avril 2010 a été portée à 11.559 euros mensuelle brute à compter du 1^{er} janvier 2010, puis par conseil d'administration du 8 octobre 2010 a été portée à 27 390 € net (tenant compte des avantages en nature pour 5 350 € brut) soit à un total de 37.067,29 brut au 8/10/2010. En effet, dans un souci de plus grande visibilité, en octobre 2010, la présidence des filiales sous forme de société par actions simplifiée, précédemment assurée par M. Francis PIZZORNO, a été confiée à la Société.

Lors de sa nomination en qualité de Directeur Général Délégué par le conseil d'administration du 2 avril 2010, il avait été décidé que M. Frédéric DEVALLE ne percevrait pas de rémunération.

En conséquence de sa nomination en qualité de Directeur Général à compter du 13 mai 2015, le Conseil d'Administration du 30 juin 2015 a fixé la rémunération de M Frédéric DEVALLE à la somme de 140.000 € annuel net, à compter du 1^{er} juin 2015, tenant compte des avantages en nature (véhicule pour un montant de 7.905 € brut à ce jour + mutuelle pour un montant de 1.769 € brut à ce jour, pouvant varier d'une part, en fonction des clauses du contrat de la mutuelle souscrite, et d'autre part, des variations de l'évaluation d'un avantage en nature pour véhicule de fonction).

Lors de sa nomination en qualité de Directrice Générale Déléguée par le conseil d'administration du 28 décembre 2015, il avait été décidé que Mme Magali DEVALLE ne percevrait pas de rémunération.

Lors de sa nomination en qualité de Présidente par le conseil d'administration du 28 mars 2017, il a été décidé que Mme Magali DEVALLE percevrait une rémunération fixe mensuelle nette de 4.500 euros à compter du 1^{er} avril 2017 et qu'elle conserverait le bénéfice de son contrat de travail, conclu antérieurement à son mandat social, durant la durée de son mandat social de président, et continuait d'en exercer les attributions et serait maintenue dans tous ses droits et obligations résultant de son contrat de travail.

Depuis, aucune modification de la rémunération des dirigeants n'a eu lieu.

1.11. Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires aux assemblées générales

Les modalités relatives à la participation des actionnaires aux assemblées générales mises en place par la Société sont celles prévues aux articles 25 et 26 des statuts de la Société ainsi que celles prévues aux dispositions des articles L.225-106 à L.225-116 et R.225-61 et suivants du Code de commerce.

A la date d'établissement de ce rapport, le capital social de la Société est de 21.416.000 euros, divisé en 4.000.000 actions de 5,354 euros de nominal.

L'assemblée générale ordinaire annuelle qui se réunira le 28 juin 2017 devra ainsi atteindre, à titre ordinaire, un quorum de 774.000 (1/5 des actions ayant droit de vote soit 3.870.000) actions sur première convocation et aucun quorum sur seconde convocation, en supposant que 100% des actionnaires soient présents, représentés, ou aient voté par correspondance ou dispose d'un droit de vote en tenant compte des titres auto-détenus par la société.

1.12. Gouvernement d'entreprise

Le Président du conseil d'administration a pris acte des recommandations du MEDEF et de l'AFEP concernant le gouvernement d'entreprise publiées conjointement et révisé pour la dernière fois en novembre 2016 sous la forme d'un « Code de Gouvernement d'Entreprise des sociétés cotées » (consultable à l'adresse suivante : www.medef.fr) traitant d'une part de la composition et du fonctionnement du conseil d'administration et d'autre part des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux.

Cependant, lors de son conseil d'administration du 21 avril 2017, notre société a choisi de modifier le Code de Gouvernement d'Entreprise qu'elle souhaite appliquer. Elle se référera, pour les exercices 2017 et suivants au Code MiddleNext créé pour s'adresser aux sociétés cotées à actionnariat contrôlé à savoir notamment les sociétés comme la nôtre à forte dimension familiale. Ce code est disponible à l'adresse suivante : www.middlenext.com.

Toutefois pour l'exercice 2016, c'est au regard des recommandations du code AFEP-MEDEF que les commentaires ci-dessous ont été établis.

En ce qui concerne les rémunérations

Ces recommandations visent notamment les principes suivants :

- la prohibition du cumul de l'exercice d'un statut de mandataire social et d'un contrat de travail ;
- la limitation des indemnités de départ des dirigeants et leur suppression en cas de départ volontaire et en cas d'échec ;
- l'amélioration de l'encadrement des régimes de retraite complémentaire et autres avantages ;
- l'encadrement des options et actions gratuites attribuées aux dirigeants ;
- la présentation à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la rémunération des dirigeants sociaux.

A ce titre, la Présidente du conseil d'administration constate que la Société, sauf ce qui sera précisé dans le paragraphe ci-dessous, se conforme déjà, tant en ce qui la concerne que pour le Directeur Général, depuis l'introduction en bourse et de manière spontanée, à ces recommandations visant à encadrer la rémunération des dirigeants sociaux de la Société.

Toutefois, certaines dispositions du « Code de Gouvernement d'Entreprise des sociétés cotées » AFEP-MEDEF ne sont pas appliquées ou ont été aménagées au motif du caractère essentiellement familial de l'actionnariat et de la direction effective de la Société.

Le tableau ci-dessous récapitule les dispositions de ce code qui ne sont pas appliquées ou ont été aménagées

La modification de la réglementation en matière de rémunération des dirigeants mandataires sociaux (Loi 2016-1691 du 10/12/2016), rend obsolète les dispositions qui y sont relatives du Code de gouvernement d'entreprise dans la mesure où elle rend maintenant obligatoire l'intervention de l'assemblée générale dans la détermination de ces rémunérations.

Lors des réunions du conseil d'administration appelées à statuer sur la rémunération des dirigeants, ces derniers, en leur qualité d'administrateur, ne prendront pas part au vote, par souci d'impartialité, sur la fixation de leur rémunération.

Pour votre parfaite information, la Présidente du conseil d'administration, Mme Magali DEVALLE, rappelle :

- qu'elle-même et M Frédéric DEVALLE, ne bénéficient d'aucun élément de rémunération, indemnité ou avantage dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de ses fonctions, de retraite chapeau ou régime de retraite supplémentaire à prestations définies, d'options de souscription d'actions ou d'actions gratuites,
- de manière générale, que la Société n'a jamais accordé d'indemnité de départ en cas de départ volontaire ou d'échec, d'options de souscription d'actions ou d'actions gratuites à ses dirigeants sociaux, ni aménagé de régimes de retraite supplémentaire à prestations définies à ses dirigeants sociaux,
- que le contrat de travail de M. Frédéric DEVALLE a été suspendu depuis sa nomination en qualité de Directeur Général ;
- que seule Mme Magali DEVALLE bénéficie d'un contrat de travail depuis le 1^{er} mars 2011, date à laquelle les contrats de travail des salariés cadres des filiales du groupe ont été transférés sur notre société dont celui de Mme Magali DEVALLE.

En ce qui concerne la composition et le fonctionnement du conseil d'administration

Comme indiqué précédemment, certaines dispositions du « Code de Gouvernement d'Entreprise des sociétés cotées » ne sont pas appliquées ou ont été aménagées au motif du caractère essentiellement familial de l'actionnariat et de la direction effective de la Société.

TABLEAU RECAPITULATIF DES DISPOSITIONS DU « CODE DU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET DES SOCIETES COTEES » QUI NE SONT PAS APPLIQUEES :

| Dispositions non appliquées | Motifs |
|--|--|
| Non cumul des mandats et d'un contrat de travail : Mme Magali Devalle, devenu présidente du conseil depuis le 28 mars 2017, cumul ce mandat avec son contrat de travail en qualité de Directrice des Achats. | Actionnariat familial |
| la durée des fonctions des administrateurs qui ne sera pas limitée à quatre (4) ans ; | Actionnariat familial |
| l'absence d'un comité de sélection ou des nominations des administrateurs et dirigeants mandataires sociaux ; | Actionnariat familial |
| l'absence d'un comité des rémunérations ; | Actionnariat familial |
| l'absence d'obligation faite aux administrateurs de posséder, à titre personnel, un nombre significatif d'actions puisque la Présidente possède, en nue-propriété, personnellement plus de 70% du capital, dont l'usufruit est possédé par M Francis PIZZORNO et que le flottant est en conséquence restreint. | Actionnariat familial |
| l'absence de présentation à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la rémunération des dirigeants sociaux. | Actionnariat familial. Les dirigeants concernés ne prennent pas part au vote relatif à leur rémunération. Recommandation rendue obsolète par la loi 2016-1691 du 10 décembre 2016. |
| Evaluation du conseil d'administration | Pour l'exercice 2015, il n'a été procédé à aucune évaluation. |
| Information sur la gestion des conflits d'intérêts | Pas de conflits d'intérêts constatés. |
| Absence temporaire d'un comité financier et d'audit depuis entre le 30 juin 2015 et le 5 juillet 2016 et comité d'audit ne comportant qu'un seul membre depuis le 21/04/2017. | Délai de recherche, pour porter à deux le nombre des membres du comité d'audit, d'une personne présentant les qualités requises d'indépendance, de compétences financières et comptables, et recevant la confiance des autres administrateurs. |
| Non atteinte de la proportion minimum d'administrateurs de chaque sexe (40 %) | Non trouvée-démarche en cours. L'administrateur indépendant supplémentaire en cours de recherche devra être de sexe féminin. |

II. FONCTIONNEMENT DU CONTROLE INTERNE ET DE LA GESTION DES RISQUES

Le Groupe a choisi le cadre de référence du contrôle interne défini par l'Autorité des marchés Financiers (l'AMF) pour structurer son système de contrôle interne et pour la rédaction du présent rapport.

Afin de maîtriser au mieux les risques identifiés, notre Société a mis au point un dispositif de contrôle interne, défini et mis en œuvre sous la responsabilité de la direction générale, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements,
- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale,
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,
- la fiabilité des informations financières.

Le système contribue ainsi à la maîtrise des activités, à l'efficacité des opérations et à l'utilisation efficiente des ressources du Groupe.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que s'est fixé la Société, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités. Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la Société seront atteints.

2.1. Organisation du contrôle interne

Le dispositif du contrôle interne peut être décrit selon cinq composantes, proche du référentiel COSO : Environnement de contrôle, évaluation des risques, activités de contrôle, information et communication et surveillance.

L'Environnement de contrôle

L'environnement de contrôle favorise le respect des règles et des procédures de contrôle interne. Il repose principalement sur les principes et acteurs suivants :

- L'engagement du management en faveur de l'intégrité et du comportement éthique ;
- Des responsabilités et pouvoirs définis et formalisés dans le respect du principe de séparation de tâches ;
- Des structures de management et techniques où les managers de chacune des entités opérationnelles ou fonctionnelles sont responsables de l'identification des risques et de la mise en œuvre des contrôles destinés à prévenir ou réduire ces risques ;
- La politique des ressources humaines, et spécialement la définition des fonctions, la fixation d'objectifs individuels et gestion des compétences.

Analyse des risques

Sous l'autorité de la Direction Générale, les directeurs et responsables de secteurs d'activités supervisent les opérations des sociétés du Groupe et s'assurent de leur cohérence avec les objectifs fixés par le Conseil d'Administration. Ils réalisent l'identification des risques pesant sur leurs activités et la mise en œuvre des moyens de préventions ou d'actions correctrices adéquates.

Une description des risques principaux, ainsi que des moyens de prévention ou d'action sont disponibles dans le chapitre « Facteur de risques principaux » au paragraphe 1.7 du Rapport de Gestion.

Le Groupe développe un processus pour renforcer son approche systématique de l'analyse des risques. D'abord initiée sur le périmètre comptable et financier, la démarche a été étendue au cours de l'exercice 2009 aux processus métiers de l'entreprise.

L'approche vise à couvrir tous les types de risques, quantifiables comme non quantifiables, y compris les risques d'opérationnels, les risques de conformité et de réputation susceptibles d'affecter le Groupe à court, moyen et long terme, ainsi que les opportunités.

Le processus de gestion des risques comprend plusieurs composantes :

- Définition des objectifs et de la tolérance au risque ;
- Identification et évaluation des risques et des opportunités ;
- Evaluation de la qualité des contrôles et moyens de prévention ;
- Suivi de l'évaluation des risques et des opportunités.

La mise en œuvre du dispositif est conduite au travers d'une consultation de l'ensemble des directions opérationnelles et de supports. Elle permet de recenser, sur la base d'un outil commun, les risques dont le niveau de maîtrise est insuffisant ou pourrait être amélioré. Les procédures de contrôle interne sont alors conçues ou revues pour une meilleure efficacité en collaboration avec les équipes opérationnelles.

Le déploiement du processus est en cours de réalisation. L'objectif étant de développer un véritable outil de gestion des risques visant à optimiser la création de valeur du Groupe.

Système d'information

Le Groupe dispose de processus qui assurent la communication d'informations pertinentes et fiables aux acteurs concernés afin de leur permettre d'exercer leurs responsabilités.

Ces processus comprennent, notamment, la procédure de *reporting* qui prévoit l'analyse des documents d'activités ainsi que l'analyse de la formation du résultat. Cette procédure vise à fournir une vision détaillée de l'évolution des résultats afin d'offrir un support au pilotage et de mesurer l'efficacité des organisations en place.

De plus, le Groupe a mis en place un système de management de la qualité visant l'excellence. Ce référentiel constitue un outil commun disponible sur l'intranet. La documentation de ce

Le système recouvre toutes les procédures, outils et méthodes relatifs aux processus clés du Groupe, à savoir :

- Le processus de management avec la définition de la politique du Groupe, la maîtrise de la documentation, l'amélioration continue de la qualité et la gestion de l'environnement ;
- Les processus de réalisation qui couvrent le développement commercial, la réalisation des prestations, l'administration des ventes ;
- Les processus de soutien aux opérations qui comprennent les ressources humaines, les investissements, les achats.

Activités de contrôle

Les contrôles sont présents à tous les niveaux dans l'organisation, qu'ils s'agissent de contrôles orientés vers la prévention ou la détection, de contrôles manuels ou informatiques ou encore de contrôles hiérarchiques.

L'accent est mis sur la prévention et la maîtrise des risques résultant des activités du Groupe et des risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier.

Parmi les activités de contrôle, figurent notamment les procédures suivantes :

Suivi budgétaire

Le Groupe a mis en œuvre un processus de suivi budgétaire décliné par secteur d'activité. Il donne lieu à une analyse mensuelle des performances et à l'identification des écarts par rapport aux objectifs définis. Ce suivi fait l'objet d'une revue permanente par la Direction Générale et la Direction Financière, en relation directe avec les directions opérationnelles. Ce processus budgétaire est un des dispositifs clés du processus de contrôle interne du Groupe.

Suivi de la conformité réglementaire en termes d'hygiène, de santé, de sécurité, de conditions de travail et d'environnement

Les risques internes inhérents aux processus de réalisations de nos activités sont principalement les risques environnementaux et les risques liés à la santé des travailleurs. La surveillance du respect de la conformité réglementaire en termes d'hygiène, de santé, de sécurité, de conditions de travail et d'environnement est effectuée grâce à un réseau de 13 coordinateurs QSE dont 2 en alternance, qui interviennent sur toutes nos implantations.

Elaboration de l'information comptable et financière

Le dispositif de contrôle interne s'appuie sur un référentiel reprenant le cadre de référence proposé par l'AMF et le guide d'application relatif au contrôle interne de l'information comptable et financière.

Les procédures liées à l'élaboration de l'information comptable et financière sont décrites plus spécifiquement dans le chapitre suivant.

Surveillance

Procédures générales de surveillance

Afin de surveiller le fonctionnement satisfaisant du système du contrôle interne, le Groupe réalise un suivi régulier des dispositifs de contrôle mis en œuvre et de leur pertinence.

Ce suivi de contrôle s'opère notamment au travers des missions menées, d'une part, par l'audit interne et d'autre part, par les Commissaires aux Comptes ; Ces missions donnent lieu à une communication à la Direction Générale et à la mise en œuvre de plans d'action correctifs.

La contribution de l'audit interne

Le Groupe dispose d'un service d'audit interne composé de deux personnes.

Il est rattaché à la direction financière.

L'audit interne a pour objectif d'évaluer les processus de management des risques, de contrôle et de gouvernement d'entreprise et de contribuer à leur amélioration sur la base d'une approche systématique et méthodique.

L'audit interne fournit à la Direction une évaluation, fondée sur les risques, de l'efficacité des processus de l'entreprise.

En outre, l'audit interne examine les procédures d'exploitation afin d'identifier des opportunités d'amélioration de l'efficacité opérationnelle et de la gestion des risques. Il vérifie le respect des obligations légales, des politiques internes, des directives et des procédures. Le programme de travail porte notamment sur les points suivants :

Eléments organisationnels

- la vérification des organigrammes en place et des missions de chacun sur les diverses structures contrôlées,
- la planification du travail et le suivi du personnel,
- les procédures paies,
- les procédures Ressources Humaines,
- la planification du travail à court et moyen terme,
- les données structurelles de l'établissement (locaux et moyens à disposition).

Financiers

- le suivi de la facturation contractuelle (contrat et budget),
- le suivi des résultats mensuels et des budgets,
- le suivi des procédures d'achats,
- l'évaluation des besoins réels et l'efficacité des opérations,
- les recouvrements.

Fonctionnels

- la fiabilité des processus de travail en place,
- le suivi des chaînes techniques, administratives, et financières,
- le développement de la structure.

Qualitatifs

- le respect des outils de travail mis à disposition,
- le respect des règles QSE,
- la détermination des critères de qualité conformes aux contrats et aux attentes du Groupe.

Le plan d'audit est élaboré à partir d'une analyse des risques potentiels, existants, émergents, par type d'activité (taille, contribution au résultat, éloignement géographique, qualité du management en place...) et d'entretiens avec les responsables opérationnels concernés.

L'audit interne effectue également des vérifications ponctuelles, à la demande de la Direction ou du Comité d'Audit, axée sur des risques immédiats ou futurs.

Chaque mission d'audit fait l'objet d'un rapport d'audit communiqué aux organisations auditées, à leur hiérarchie et aux membres du Conseil d'administration décrivant les principaux éléments d'organisation pour chaque processus et émettant des recommandations.

Des mesures sont engagées par les responsables opérationnels en vue de corriger les faiblesses du contrôle interne observées et d'y apporter les améliorations qui s'avèrent nécessaires. La mise en place des plans d'actions fait l'objet d'un plan de suivi par l'audit interne.

2.2. Contrôle interne relatifs à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable

Les procédures de contrôle interne en matière d'information comptable et financière ont pour objectif de s'assurer de la qualité de l'information financière produite par les filiales consolidées, de la sincérité et de l'image fidèle de l'information financière communiquée par le Groupe et de se prémunir contre les risques d'erreurs, d'inexactitudes ou d'omissions dans les états financiers du Groupe.

Les activités de contrôle interne des processus d'élaboration des documents comptables et financier reposent sur trois piliers importants :

- Un auto - contrôle permanent basé sur l'organisation même des services ;
- L'intervention de l'expert comptable ;
- Une auto-évaluation du dispositif du contrôle interne selon les recommandations de l'AMF sur le contrôle interne.

Auto-contrôle structurel

L'auto-contrôle repose sur les principes de « validation » et de séparation de l'ordonnateur et du payeur.

Ainsi le processus des achats, comporte-t-il un demandeur initial dont la demande d'achat devra être, parfois en fonction du montant de la commande, validée selon le cas par une ou plusieurs personnes hiérarchiquement supérieures ou ayant des responsabilités techniques particulières (directeur parc et maintenance par exemple).

Seul le service des achats est habilité à émettre un bon de commande après avoir vérifié la chaîne des validations. Les factures sont vérifiées par le service achats avant transmission au service comptabilité.

Enfin, les règlements, préparés exclusivement par le service trésorerie, sont effectués par l'une des personnes ayant pouvoir auprès des banques de la Société.

De même, dans le processus de facturation, la facture est préparée par le service facturation, puis validée par le Directeur de Branche.

Un système de contrôle interne permet de vérifier les tonnages reçus sur nos sites de traitement, avec les tonnages collectés et transportés.

Un *reporting* mensuel est réalisée à la direction financière indiquant notamment le nombre d'avoirs, l'état des en-cours clients en montant et en nombre de jours.

Un état récapitulatif des anomalies et des actions correctives mises en place est tenu à jour. Il prend en compte l'ensemble des avoirs établis, ainsi que les courriers de réclamations de nos clients.

L'intervention de l'expert-comptable

La Société fait appel, pour l'ensemble du Groupe, à un expert comptable pour l'établissement du bilan consolidé.

Au Maroc et en Tunisie, un expert comptable local est en charge de l'élaboration des bilans semestriels, et annuels, des déclarations fiscales et sociales ainsi que la révision des comptes. Les éléments nécessaires à la consolidation sont transmis à l'expert comptable en France.

Une auto-évaluation du dispositif du contrôle interne selon le cadre de référence de l'A.M.F. et le guide d'application.

Le Groupe a souhaité se conformer aux recommandations de l'AMF contenues dans le Cadre de Référence sur le contrôle interne communiqué le 22 janvier 2007, puis complété par la communication du 9 janvier 2008 et mis à jour le 22 juillet 2010 sur les aménagements de la réglementation financière au bénéfice des Valeurs Moyennes et Petites (capitalisation boursière inférieure ou égale à 1 Milliard d'€) :

A cet effet, le Groupe a mis en place une démarche d'auto-évaluation de son dispositif du contrôle interne. La revue de conformité au cadre de référence est basée sur le principe de l'amélioration continue. Cette approche permet :

- d’appréhender la qualité des contrôles opérés sur le périmètre comptable et financier ;
- d’améliorer les pratiques par des actions correctrices et d’optimisation afin de remédier aux déficiences constatées ;
- d’aider à l’élaboration et l’actualisation des procédures.

La démarche s’accompagne de la réalisation de tests d’existence ciblés sur des éléments de contrôle auto-évalués favorablement. La procédure est mise en œuvre par l’audit interne, elle vise à donner une certaine matérialité à cet exercice d’auto-évaluation.

Les recommandations et les observations soulevées dans le cadre de ces revues font l’objet d’un suivi systématique et des points sont régulièrement faits sur l’avancement des plans d’actions.

2.3. Perspectives

Le Groupe entend continuer à renforcer son dispositif de contrôle interne, en misant fortement sur la sensibilisation du management et des équipes, la revue systématique des risques, la formalisation du dispositif du contrôle interne et le développement d’outils efficaces et adaptés aux besoins.

Fait à Draguignan, le 21 avril 2017

La Présidente du Conseil d'Administration
Magali DEVALLE

Novances – David & Associés
« Horizon »
455, promenade des Anglais
06285 Nice

Deloitte & Associés
Les Docks - Atrium 10.4
10, place de la Joliette
13002 Marseille

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

Société Anonyme
109, rue Jean Aicard
83300 Draguignan

**Rapport des Commissaires aux Comptes
établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce,
sur le rapport de la Présidente du Conseil d'Administration de la
société GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT**

Exercice clos le 31 décembre 2016

Novances – David & Associés

« Horizon »

455, promenade des Anglais

06285 Nice

Deloitte & Associés

Les Docks - Atrium 10.4

10, place de la Joliette

13002 Marseille

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

Société Anonyme

109, rue Jean Aicard

83300 Draguignan

Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport de la Présidente du Conseil d'Administration de la société GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par la Présidente de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Il appartient à la Présidente d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport de la Présidente concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

Rapport établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce
sur le rapport de la Présidente du Conseil d'Administration - Exercice clos le 31 décembre 2016

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport de la Présidente. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport de la Présidente ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport de la Présidente.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport de la Présidente du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport de la Présidente du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Nice et Marseille, le 28 avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

Novances – David & Associés

Christian DECHANT

Deloitte & Associés

Anne-Marie MARTINI

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

G. P. E.

**Société Anonyme au capital de 21.416.000 €
Siège social : DRAGUIGNAN (Var) – 109 rue Jean AICARD**

429 574 395 R.C.S. DRAGUIGNAN

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR LA POLITIQUE DE REMUNERATION**

Chers actionnaires,

Nous vous présentons dans le présent rapport en application de l'article L.225-37-2 du Code de commerce, les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux dirigeants mandataires sociaux pour l'exercice 2017.

A ce titre, il sera proposé à l'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire du 28 juin 2017 de se prononcer sur deux résolutions, respectivement pour Madame Magali DEVALLE, Président du Conseil d'administration et Monsieur Frédéric DEVALLE, Directeur Général, relatives à la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux.

Dans l'hypothèse où l'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire n'approuvait pas ces deux résolutions, la rémunération serait alors déterminée conformément à la rémunération attribuée au titre de l'exercice précédent.

Conformément à l'article L.225-37-2 et à compter de l'exercice 2017, le versement des éléments de rémunération variables et exceptionnels sera conditionné à l'approbation, par une assemblée générale ordinaire, des éléments de rémunération du dirigeant concerné.

1. POLITIQUE DE REMUNERATION APPLICABLE AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Les grands principes et critères de la politique de rémunération sont fixés par le Conseil d'administration. Le Conseil d'administration a évalué la pertinence de la structure de la rémunération en ayant à l'esprit que la Société est une structure capitalistique familiale.

Le Conseil a également conduit ses réflexions en intégrant les changements que le Groupe a traversés au cours de la période 2014-2016, qui dans un contexte de marché en profonde mutation et avec un environnement de plus en plus concurrentiel et instable, a jugé nécessaire de mettre en adéquation la structure juridique du groupe avec sa structure opérationnelle en créant une nouvelle organisation structurée autour de trois pôles d'activités.

Conformément à cette structure de gouvernance, les dirigeants mandataires sociaux sont :

- le **Président du Conseil d'administration**, dont le mandat a été confié à Madame Magali DEVALLE et
- le **Directeur Général**, dont le mandat a été confié à Monsieur Frédéric DEVALLE

Les différentes composantes de la rémunération de ces dirigeants mandataires sociaux ont été déterminées avec exhaustivité, en adéquation avec les pratiques de sociétés françaises de taille et de structure capitaliste comparables.

1.1. Rémunération fixe

La politique de rémunération établie par le Conseil d'administration, prévoit l'attribution d'une part annuelle fixe au Président du Conseil d'administration ainsi qu'au Directeur Général.

Le montant de cette rémunération fixe est déterminé selon les critères propres à la personne et en tenant comptes des différents rôles et responsabilités assignés au deux dirigeants.

1.2 Rémunération variable annuelle

La politique de rémunération établie par le Conseil d'administration exclut, pour l'exercice 2017, toute part variable dans la rémunération de la Présidente du conseil d'Administration et du Directeur Général.

Il est rappelé qu'en tout état de cause, conformément aux dispositions des articles L.225-100 et L.225-37-2 du Code de commerce, le versement d'une part variable ne pourrait intervenir d'après approbation par l'assemblée générale des éléments de rémunération du dirigeant concerné.

1.3. Rémunération exceptionnelles

Aucune rémunération exceptionnelle n'est prévue au titre de l'exercice 2017 pour le Président du Conseil d'administration et le Directeur Général.

1.4. Jetons de présence

Il sera proposé à l'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire du 28 juin 2017 d'instaurer une politique d'attribution des jetons présence pour la somme globale annuelle de 20.000 euros.

1.5. Attribution de stock-option / actions de performance

Le Président du Conseil d'administration et le Directeur Général ne bénéficieraient d'aucune attribution de stock-option ou actions de performance pour l'exercice 2017.

1.6. Régime de retraite supplémentaire

Le Président du Conseil d'administration et le Directeur Général ne bénéficieraient d'aucun régime de retraite supplémentaire pour l'exercice 2017.

1.7. Indemnité de non concurrence

Le Président du Conseil d'administration et le Directeur Général ne bénéficieraient d'aucune indemnité de non concurrence pour l'exercice 2017.

1.8. Avantage en nature

Le Président du Conseil et le Directeur Général continueraient de bénéficier de la mise à disposition d'une voiture de fonction.

Le Président du Conseil et le Directeur Général bénéficieraient également au titre de leurs fonctions exercées au sein de la Société d'une couverture collective santé/prévoyance.

2. APPLICATION DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION AU DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX POUR 2017

1.9. Rémunération fixe

Il est proposé de fixer la rémunération fixe des dirigeants mandataires sociaux pour l'exercice 2017 comme suit :

Rémunération fixe annuelle nette

| | PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Madame Magali DEVALLE | DIRECTEUR GENERAL Monsieur Frédéric DEVALLE |
|----------|---|--|
| En Euros | 4.500 | 140.000 € |

1.10. Avantages en nature

Il est proposé de mettre à disposition des dirigeants mandataires sociaux pour l'exercice 2017, un véhicule de fonction et de faire bénéficier le directeur Général de la couverture collective santé / prévoyance prévue pour les cadres de la Société :

Montant avantage en nature annuel

| | PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Madame Magali DEVALLE | DIRECTEUR GENERAL Monsieur Frédéric DEVALLE |
|-----------------------|---|--|
| AN Véhicule En Euros | 7285* | 9094* |
| AN santé / prévoyance | | 1772,4* |

* Pouvant varier d'une part, en fonction des clauses du contrat de la mutuelle souscrite et du plafond de la sécurité sociale, et d'autre part, des variations de l'évaluation d'un avantage en nature pour véhicule de fonction.

Nous vous invitons en conséquence de ce qui précède à approuver la politique de rémunération concernant le Président du Conseil d'administration ainsi que le Directeur Général, telle que présentée dans le présent rapport.

Le 21 avril 2017,

Madame Magali DEVALLE
Président du Conseil d'administration
Pour le Conseil d'administration

COMPTES CONSOLIDES

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT
COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2016

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT
ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE AU 31 DECEMBRE 2016 (en K€)

| ACTIF | Notes | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|--|--------------|-------------------|-------------------|
| ACTIFS NON-COURANTS | | | |
| Goodwill | 4.1.1 | 8 543 | 8 589 |
| Immobilisations corporelles | 4.1.2 | 95 450 | 100 712 |
| Autres immobilisations incorporelles | 4.1.3 | 485 | 558 |
| Participations comptabilisées par mises en équivalence | 4.1.4 | - 2 725 | - 2 387 |
| Titres disponibles à la vente | 4.1.5 | 193 | 862 |
| Autres actifs non-courants | 4.1.6 | 44 612 | 41 816 |
| Impôts différés actifs | 4.1.11 | 2 487 | 2 747 |
| Actifs activités abandonnées | 4.1.18 | 4 335 | 4 902 |
| TOTAL ACTIFS NON COURANTS | | 153 380 | 157 799 |
| ACTIFS COURANTS | | | |
| Stocks et en-cours | 4.1.7 | 2 271 | 2 102 |
| Clients et comptes rattachés | 4.1.16 | 70 736 | 72 540 |
| Autres actifs courants | 4.1.6 | 4 628 | 5 295 |
| Actifs d'impôts courants | 4.1.14 | 16 125 | 18 435 |
| Trésorerie et équivalent de trésorerie | 4.1.8 | 51 581 | 47 409 |
| TOTAL ACTIFS COURANTS | | 145 341 | 145 782 |
| TOTAL ACTIF | | 298 721 | 303 581 |

| PASSIF | Notes | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---|--------------|-------------------|-------------------|
| CAPITAUX PROPRES | | | |
| Capital émis | 4.2.1 | 21 416 | 21 416 |
| Autres réserves | 4.2.2 | 36 775 | 32 660 |
| Titres en auto-contrôle | 4.2.3 | -2 056 | -2 037 |
| Résultat net – part du groupe | | 9 033 | 5 160 |
| Capitaux propres part du groupe | | 65 168 | 57 199 |
| Intérêts non contrôlés | | -456 | -358 |
| TOTAL CAPITAUX PROPRES | | 64 712 | 56 841 |
| PASSIFS NON COURANTS | | | |
| Emprunts et passifs financiers à long terme | 4.1.9 | 64 348 | 78 061 |
| Impôts différés passifs | 4.1.11 | 2 270 | 3 369 |
| Provisions à long terme | 4.1.12 | 14 802 | 13 405 |
| Avantages postérieurs à l'emploi | 4.1.13 | 10 846 | 9 586 |
| Autres passifs non courants | 4.1.15 | 2 080 | 230 |
| Passifs activités abandonnées | 4.1.18 | 5 979 | 6 760 |
| TOTAL PASSIFS NON COURANTS | | 100 325 | 111 411 |
| PASSIFS COURANTS | | | |
| Fournisseurs et comptes rattachés | | 31 116 | 29 873 |
| Emprunts à court terme | | 8 946 | 12 787 |
| Partie courante des emprunts et passifs financiers à long terme | 4.1.9 | 32 038 | 31 088 |
| Passif d'impôts courants | 4.1.14 | 46 500 | 45 308 |
| Provisions à court terme | 4.1.12 | 9 304 | 9 502 |
| Autres passifs courants | 4.1.15 | 5 780 | 6 771 |
| TOTAL PASSIFS COURANTS | | 133 684 | 135 329 |
| TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS | | 298 721 | 303 581 |

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2016 (en K€)

| | Notes | 31/12/2016 | 31/12/2015 (*) |
|--|--------|-----------------|-----------------|
| PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES | 4.3.2 | 218 637 | 222 254 |
| Autres produits de l'activité | | 242 | 564 |
| Achats consommés | | -12 096 | -13 957 |
| Charges de personnel | 4.3.3 | -109 709 | -113 178 |
| Charges externes | | -49 193 | -50 060 |
| Impôts et taxes | | -6 119 | -6 786 |
| Dotations aux amortissements nette des reprises | 4.3.4 | -28 027 | -27 104 |
| Dotations aux provisions nette des reprises | 4.3.4 | -1 067 | 150 |
| Variation des stocks des en cours et produits finis | | 19 | -10 |
| Autres produits et charges courants | 4.3.5 | 119 | -1 816 |
| Résultat opérationnel | | 12 806 | 10 057 |
| Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie | | 688 | 682 |
| Coût de l'endettement financier brut | 4.3.6 | -2 753 | -3 311 |
| Coût de l'endettement financier net | | -2 065 | -2 629 |
| Autres produits et charges financiers | 4.3.7 | 1 309 | 1 216 |
| Charge d'impôt | 4.3.8 | -2 566 | -1 562 |
| Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence | 4.1.4 | -358 | -1 878 |
| Résultat net avant résultat activités arrêtées | | 9 126 | 5 204 |
| Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession | 4.1.18 | -1 | 60 |
| Résultat net de l'ensemble consolidé | | 9 125 | 5 264 |
| Intérêts non contrôlés | 4.3.9 | 92 | 104 |
| Résultat net (part du groupe) | | 9 033 | 5 160 |
| Résultat net par action hors autocontrôle (en euros) | 4.3.10 | 2.337188 | 1.336236 |
| Résultat net dilué par action (en euros) | 4.3.10 | 2.337188 | 1.336236 |

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT
ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2016 (en K€)

| | Notes | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|--|-------|--------------|--------------|
| Résultat net de l'ensemble consolidé | | 9 125 | 5 264 |
| Gains et pertes actuariels bruts | | -564 | 549 |
| Impôt sur gains et pertes actuariels | | 188 | -183 |
| Eléments non recyclables en résultat | | -376 | 366 |
| Ecart de conversion | | 304 | 25 |
| Eléments recyclables en résultat | | 304 | 25 |
| Autres éléments du résultat global pour la période, nets d'impôts | | -72 | 391 |
| Résultat global de la période | | 9 053 | 5 655 |
| Intérêts non contrôlés | | 163 | 92 |
| Part du groupe | | 8 890 | 5563 |

(*) La présentation des « produits de trésorerie et équivalents de trésorerie » et des « autres produits et charges financiers » a été modifiée par rapport à celle de l'exercice précédent pour rester homogène avec celle de l'exercice. Le détail de ce changement est donné au paragraphe 4.3.7.

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

ETAT DE VARIATION DE CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2016 (en k€)

| | Capital | Réserves liées au capital | Titres en auto-contrôle | Réserves et Résultats consolidés | Résultats enregistrés en cap. propres | Capitaux propres (groupe) | Intérêts Non contrôlés | Total capitaux propres |
|---|---------------|---------------------------------|-------------------------------|--|--|---------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Notes | 4.2.1 | 4.2.2 | 4.2.3 | | | | | |
| Capitaux propres au 31 décembre 2014 | 21 416 | 4 | -1 920 | 32 556 | -393 | 51 663 | -218 | 51 445 |
| Opérations sur le capital | | | | | | | | |
| Paiements fondés sur des actions | | | | | | | | |
| Opérations sur titres auto-détenus | | | -139 | | 160 | 21 | | 21 |
| Dividendes | | | | -166 | | -166 | -114 | -280 |
| Résultat global de la période | | | | 5 563 | | 5 563 | 92 | 5 655 |
| Sortie de périmètre | | | | | | | | |
| Reclassement période | | | | 118 | | 118 | -118 | |
| Capitaux propres au 31 décembre 2015 | 21 416 | 4 | -2 059 | 38 071 | -233 | 57 199 | -358 | 56 840 |
| Capitaux propres au 31 décembre 2015 | 21 416 | 4 | -2 059 | 38 071 | -233 | 57 199 | -358 | 56 840 |
| Opérations sur le capital | | | | | | | | |
| Paiements fondés sur des actions | | | | | | | | |
| Opérations sur titres auto-détenus | | | 3 | | 44 | 47 | | 47 |
| Dividendes | | | | -967 | | -967 | -261 | -1 228 |
| Résultat global de la période | | | | 8 890 | | 8 890 | 163 | 9 053 |
| Sortie de périmètre | | | | | | | | |
| Reclassement période | | | | | | | | |
| Capitaux propres au 31 décembre 2016 | 21 416 | 4 | -2 056 | 45 994 | -189 | 65 169 | -457 | 64 712 |

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT
ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2016 (en k€)

| | | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|--|------------|----------------|----------------|
| Résultat net des sociétés intégrées (y compris intérêts minoritaires) | | 9 125 | 5 263 |
| Dotations nettes aux amortissements et provisions | | 29 094 | 26 605 |
| Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur | | | |
| Autres produits et charges calculés | | 1 095 | 700 |
| Plus et moins-value de cession | | -68 | -139 |
| Quote- part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence | | 358 | 1 878 |
| Dividendes (titres non consolidés) | | -44 | -49 |
| Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt | | 39 560 | 34 258 |
| Coût de l'endettement financier | | 2 065 | 3 276 |
| Charge d'impôt (y compris impôts différés) | | 2 566 | 1 562 |
| Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt | (A) | 44 191 | 39 096 |
| Impôts versés | (B) | -3 231 | -1 264 |
| Variation du B.F.R lié à l'activité | (C) | 7 278 | -1 277 |
| Autres lié à l'activité | (C) | 13 | |
| Flux net de trésorerie généré par l'activité (A+B+C) | (D) | 48 251 | 36 555 |
| Dont Flux issu des activités abandonnées | | -212 | 2 284 |
| Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles | | -88 | -124 |
| Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles | | -22 532 | -18 898 |
| Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles | | 1 339 | 1 523 |
| Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés) | | | |
| Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres non consolidés) | | 398 | |
| Incidences des variations de périmètre | | | |
| Dividendes reçus (stés mises en équivalence, titres non consolidés) | | 44 | 309 |
| Variation des prêts et avances consentis (*) | | -2 693 | -15 659 |
| Subventions d'investissement reçues | | | |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement | (E) | -23 532 | -32 849 |
| Dont Flux issu des activités abandonnées | | | |
| Sommes reçues des actionnaires lors des augmentations de capital : | | | |
| - Versées par les actionnaires de la société mère | | | |
| - Versées par les minoritaires des sociétés intégrées | | | |
| Rachats et reventes d'actions propres | | 47 | 22 |
| Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice : | | | |
| - Dividendes versés aux actionnaires de la société mère | | -965 | |
| - Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées | | -263 | -280 |
| Encaissements liés aux nouveaux emprunts | | 18 916 | 25 518 |
| Remboursement d'emprunts | | -28 667 | -28 570 |
| Remboursement d'emprunts (location financement) | | -4 005 | -3 960 |
| Intérêts financiers versés (y compris contrats de location financement) | | -2 065 | -3 276 |
| Autres flux liés aux opérations de financement | | | |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement | (F) | -17 002 | -10 546 |
| Dont Flux issu des activités abandonnées | | | |
| Incidence des variations des cours des devises | (G) | -8 | -46 |
| Trésorerie activité abandonnées | (H) | | |
| Variation de la trésorerie nette (D+E+F+G+ H) | | 7 709 | -6 886 |

(*) La société mère a réalisé une avance complémentaire en compte courant de 2 673 K€ à la société ZEPHIRE afin de financer son activité. Cette société est intégrée selon la méthode de la mise en équivalence, raison pour laquelle ce mouvement de trésorerie figure dans les flux de trésorerie.

TABLEAU DE VARIATION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET (en k€)

| | | 31/12/2016 | Variations | 31/12/2015 |
|---|------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Trésorerie brute | (a) | 51 581 | 4 171 | 47 410 |
| Emprunts à court terme (concours bancaires courants et intérêts courus) | (b) | -8 946 | 3 841 | -12 787 |
| Intérêts courus compris dans les emprunts à court terme | (c) | 292 | -303 | 595 |
| Trésorerie (d) = (a) + (b) + (c) | | 42 927 | 7 709 | 35 218 |
| Endettement financier brut (courant et non courant) | (e) | -96 386 | 12 762 | -109 148 |
| Endettement financier net (e) - (d) | | -53 459 | 20 471 | -73 930 |
| <i>Voir note 4.1.8 pour le détail des soldes</i> | | | | |

V - ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1 - Informations générales

1.1 – Note d'information générale

La société Groupe Pizzorno Environnement est une Société Anonyme au capital de 21 416 000 euros divisé en 4 000 000 actions, dont le siège social est à Draguignan (83300), 109 rue Jean Aicard ; elle est immatriculée au RCS de Draguignan sous le N° 429 574 395 (2000B33) depuis le 18/2/2000. Depuis le 8 juillet 2005, elle est cotée à Paris sur le marché Eurolist, compartiment C. La durée d'existence de la société est de 90 ans.

Elle exerce ses activités, via ses filiales en France et au Maghreb, dans le domaine de la protection de l'environnement, de l'élimination et de la valorisation des déchets sous toutes leurs formes, notamment le ramassage, le traitement, le transport, le recyclage des ordures, les nettoyages industriels et urbains, l'assainissement, la filtration et le traitement des eaux.

Les présents comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 21 Avril 2017. Ils seront approuvés par l'Assemblée générale des actionnaires qui a la possibilité de les faire modifier même après leur publication.

1.2 – Evénements majeurs de l'exercice

-Litiges en cours concernant le centre d'exploitation de Bagnols en Forêt :

Pour rappel cette installation de stockage de déchets non dangereux est divisée en quatre sites, dont l'exploitant en tant que titulaire des autorisations préfectorale est le SMIDDEV. Mais ce dernier ne dispose pas de la maîtrise foncière qui appartient à la commune de Bagnols en Forêts. Les sites n° 1 et n° 2 sont totalement exploités. Le site n° 3, suivant les termes d'une convention de délégation de service public, plusieurs fois prolongée, s'est arrêté fin septembre 2011, arrivé à saturation. Jusqu'à ce jour, le site n°4 n'a pas encore vu le jour.

Outre le contentieux concernant la valorisation de mâchefers comme matériaux de recouvrement, initié par la commune de Bagnols-en-Forêt et qui a pris définitivement fin en octobre 2014, la fin de la délégation de service public en 2011 a donné lieu, au cours du premier semestre 2012, à des contestations.

Comme rappelé ci-dessus, cette gestion a fait l'objet d'un contrat de délégation de service public (DSP) de 6 ans entre la société SMA (fusionnée en 2014 avec la société VALEOR), et le SMIDDEV depuis le 1er janvier 2003. Cette DSP a été prolongée par trois avenants proposés par le SMIDDEV pour une durée supplémentaire globale de trois ans (jusqu'au 31/12/2011).

En avril 2012, le SMIDDEV a fait part d'une réclamation fondée sur un retraitement financier des comptes annuels du délégataire et une différence d'interprétation d'un article de la DSP. Cette réclamation portait sur un montant de 6.8 M€ concernant toute la durée de la DSP, soit depuis le 1er janvier 2003.

Le Groupe conteste l'analyse du SMIDDEV sur tous les points de la réclamation, ce qui a conduit à mettre en œuvre la commission de conciliation prévue au contrat de la DSP.

Cette commission a été constituée d'un représentant du SMIDDEV (son avocat), d'un représentant de la société SMA, et du Vice-Président du Tribunal Administratif de Toulon en qualité de troisième conciliateur.

Le 10/01/2013, cette commission a rendu son avis. Ce dernier écarte une grande partie des demandes du SMIDDEV. Cependant, dans le cadre du différend sur l'interprétation d'une clause de la DSP, l'avis met à la charge de la société SMA, à titre transactionnel, une somme de 546 812 € au titre de l'exercice 2005, et 765 008 € au titre de l'exercice 2010 soit un total de 1 311 820 €. Ces sommes pourraient porter intérêt au taux légal, respectivement au 1^{er} janvier 2005 et au 1^{er} janvier 2010.

Le SMIDDEV n'a pas souhaité suivre cet avis, mais a préféré d'une part saisir le Tribunal Administratif de Toulon pour obtenir l'annulation du dernier avenant de prolongation de la DSP et d'autre part émettre des titres de recettes pour une montant global de 5,2 M€.

La société a reçu en septembre 2014 un titre exécutoire de 1,60 M€, entièrement provisionné dans les comptes de la SAS VALEOR au 31 décembre 2014. En cumul la provision s'élevait ainsi à 6,8 M€ à la clôture 2014, montant maintenu depuis.

En décembre 2014 la société a reçu un nouveau titre exécutoire de 4,40 M€, ce dernier n'a pas été provisionné dans les comptes, l'objet faisant double emploi avec le précédent titre de 2,70 M€ provisionné en 2013, ainsi que l'écart de 1,70 M€ considérant comme très prudent le montant total déjà provisionné de 6,80 M€ au regard de l'impact global maximum théorique initial estimé par le SMIDDEV de 6,8 M€ et des contestations en cours.

Lors de l'audience du 1^{er} avril 2016, le Tribunal Administratif de Toulon a évoqué et mis en délibéré l'ensemble de nos contestations relatives à ces titres de recettes. Lors de cette audience, Madame le Rapporteur de la République a proposé au Tribunal l'annulation de tous ces titres de recettes pour défaut de base légale.

-Concernant le sécheur de boues, ce dernier a subi plusieurs dysfonctionnements et pannes notamment en 2014. Le traitement des boues a été sous-traité à la SEDE pour une durée de cinq ans dans le cadre du marché avec la CAVEM, la société se devant de conserver le sécheur opérationnel pour assurer la continuité du service du marché de la CAVEM, en cas de défaillance du sous-traitant.

Afin d'assurer un avantage économique à cette installation, la société a pris la décision d'investir dans un évaporateur de concentrats (mis en service en septembre 2015) dont le fonctionnement est couplé à des composants du sécheur de boues, notamment la chaudière et l'oxydeur. Le montant total de l'investissement s'est élevé à 1 343k€. Les conditions d'exploitation n'ayant pas changé au cours de l'exercice, la société n'a pas effectué de dépréciation sur ce matériel au 31 décembre 2016.

- Contentieux social sur l'établissement mauritanien de la filiale Dragui-Transports :

Le collectif des salariés de l'établissement mauritanien Dragui-Transports a engagé une procédure devant l'inspection du travail. Le litige porte sur des interprétations de salaires de base, salaires bruts, salaires nets et différentes autres primes pour un montant total de 2,2 M€.

Suite à une première expertise et une contre-expertise, le Conseil d'arbitrage a, par sa sentence en date du 17 janvier 2012, décidé d'accorder certains droits et s'est déclaré incompétent sur d'autres points.

La société Dragui-Transports et ses conseils ont formulé un pourvoi en cassation partiel. Le jugement en cassation devant la Chambre Civile et Sociale n° 1 de la Cour Suprême mis en délibéré au 18 décembre 2012, a rejeté le pourvoi en dépit de la consistance et du bien-fondé des moyens exposés à la demande. Actuellement les conseils de la Société sont dans l'attente de la copie de l'arrêt pour comprendre les motifs de ce rejet.

Début 2013, une réunion avec le Ministre de la Justice s'est tenue. Ce dernier a donné son accord et des instructions, permettant l'introduction d'un pourvoi dans l'intérêt de la loi, visant à casser la décision du 18 décembre 2012 rendue par la Chambre Civile et Sociale n° 1 de la Cour Suprême. Dans le même temps, le Tribunal du Travail a rejeté la demande d'exécution forcée contre l'établissement mauritanien Dragui-Transports.

Le 8 avril 2013, la cour suprême a cassé cette dernière décision et renvoyé l'affaire devant le tribunal du travail autrement composé. Ce dernier a rendu l'ordonnance du 29 septembre 2013 pour l'exécution forcée contre l'établissement mauritanien de la société Dragui-Transports à concurrence de 865 456 KUM (soit 2160 K€). Le 2 octobre 2013, cet établissement a introduit un pourvoi en cassation contre cette ordonnance devant les chambres réunies de la Cour Suprême. Ce pourvoi a été rejeté. Finalement, dans le cadre de la saisie exécution une vente aux enchères du matériel devait avoir lieu le 12 janvier 2015. Cette procédure a été suspendue sur ordre du ministère de la justice, étant précisé que ce matériel était entièrement déprécié au 31 décembre 2014.

Après une analyse approfondie des termes de la procédure, avec ses conseils juridiques, dans l'attente du déroulement de la procédure du pourvoi dans l'intérêt de la loi, la Société a considéré qu'elle possède, pour différents motifs, les meilleures chances d'obtenir gain de cause.

A ce jour, et notamment depuis la fermeture de son établissement local début 2015, ces dossiers n'ont reçu aucun développement nouveau dont la société Dragui-Transports aurait été avertie.

En conséquence et à l'instar des comptes au 31 décembre 2015, la Société n'a constitué aucune provision pour risque au titre de cette affaire au 31 décembre 2016.

2 - Principes et méthodes comptables

2.1 - Référentiel comptable

Les présents états financiers consolidés sont conformes aux normes internationales d'information financière (normes IFRS) adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2016. Les normes comptables internationales comprennent les normes I.F.R.S. (International Financial Reporting Standards), les normes I.A.S. (International Accounting Standards) ainsi que les interprétations (S.I.C. et I.F.R.I.C.)

La base de préparation de cette information financière résulte donc des normes et interprétations d'application obligatoires au 31 décembre 2016 adoptées par l'Union Européenne (consultable sur le site ec.europa.eu), et des options et exemptions choisies par le Groupe.

Les normes et interprétations applicables à partir du 1^{er} janvier 2016 sans impact sur les états financiers du groupe sont les suivantes :

- Amendements à IFRS 11 : Acquisition d'une participation dans une opération conjointe.
- Amendements à IFRS 10, IFRS 12, IAS 28 : Clarifications sur l'application de l'exemption de consolidation.
- Amendements à IAS 1 : initiative sur l'information à fournir.
- Amendements à IAS 16 et IAS 38 : clarification sur les modes d'amortissement acceptables.
- Amendements à IAS 16 et IAS 41 : Plantes productrices.
- Amendements à IAS 19 : Régimes à prestations définies : Cotisations des membres du personnel.
- Amendements à IAS 27 : Utilisation de la méthode de la mise en équivalence dans les comptes individuels.
- Amélioration annuelle cycle 2010-2012 : Amélioration annuelle des normes IFRS publiées en décembre 2013.
- Amélioration annuelle cycle 2012-2014 : Amélioration annuelle des normes IFRS publiées en septembre 2014.

Le Groupe n'a pas anticipé de normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2016 :

- Amendements à IFRS 5 : Clarifications.
- Amendements à IAS 7 : Information liée aux activités de financement.
- Amendements à IFRS 2 : Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions.

Le Groupe est en cours d'évaluation des impacts éventuels de l'application des normes IFRS 9 « instruments financiers », IFRS 15 « produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients » et IFRS 16 « locations », sur ses états financiers consolidés mais ne dispose pas encore d'éléments chiffrés.

2.2 – Principes de préparation des états financiers

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis selon la méthode de la comptabilité d'engagement et du principe du coût historique, à l'exception de certains actifs et passifs conformément aux règles édictées par les normes IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

Les états financiers consolidés sont présentés en euro et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche (€000) sauf indication contraire.

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, la Direction a recours à des estimations et hypothèses fondées sur les meilleures connaissances à cette période de la situation actuelle et future. Toutefois, les résultats pourraient être différents de ces estimations. Les estimations et hypothèses sont révisées régulièrement et les incidences de toute modification sont immédiatement comptabilisées en résultat. Les principales normes impactées sont :

- IAS 12 : impôts différés actif (4.1.11)
- IAS 19 : avantages au personnel et provision concernant le départ à la retraite (4.1.13)
- IAS 36 : évaluation des goodwill (4.1.1)
- IAS 37 : provision sur suivi trentenaire et provision sur risques sociaux et divers (4.1.12)
- IAS 39 : dépréciation des créances relatives aux révisions de prix contractuelles au Maroc (4.1.16)

2.3 - Périmètre et méthode de consolidation

Le périmètre de consolidation du Groupe Pizzorno Environnement comprend, outre la société mère consolidante, toutes les entreprises qu'elle contrôle, directement ou indirectement, de manière exclusive, conjointe ou dans laquelle elle exerce une influence notable, et ce, quelle que soit leur forme juridique.

Les filiales et entreprises sur lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par la méthode de l'intégration globale.

Les entreprises associées qui sont celles dans lesquelles le Groupe est en mesure d'exercer une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, mais dont il n'a pas le contrôle, sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque le Groupe détient plus de 20 % des droits de vote de l'entreprise associée.

Les co-entreprises qui sont les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint, c'est-à-dire dont il partage avec d'autres associés ou actionnaires le contrôle des activités en vertu d'un accord contractuel, sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence.

Enfin, les participations directes ou indirectes du Groupe dans des sociétés sans activité ou ne permettant pas d'exercer une influence notable sur ces sociétés, ne sont pas consolidées.

2.4 - Traitement des goodwill

Les goodwill ont été déterminés par différence entre les coûts d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « dépréciation d'actifs », les goodwill ne sont pas amortis mais leur valeur est testée au moins une fois par an. Pour les besoins de ce test, les valeurs d'actifs sont regroupées par Unité Génératrice de Trésorerie (UGT). Le Groupe a défini ses UGT sur la base du niveau auquel il organise ses activités et analyse ses résultats dans son reporting interne.

Dans la mise en œuvre des tests de perte de valeur des goodwill, le Groupe a prévu l'utilisation de la méthode de la valeur d'utilité (calcul des flux futurs de trésorerie actualisés) et de la méthode de la juste valeur nette des coûts de cession (approche qui consiste à comparer la valeur nette comptable des UGT avec un multiple du résultat courant d'exploitation avant amortissement des immobilisations).

En pratique le Groupe réalise les tests de dépréciation en commençant systématiquement par calculer la valeur d'utilité (flux futurs de trésorerie actualisés calculés sur trois ans). Dans la mesure où la valeur calculée est supérieure à la valeur comptable des actifs testés, le calcul de la juste valeur nette des coûts de cession n'est pas effectué, ce qui a été le cas pour tous les tests réalisés jusqu'à ce jour.

Lorsque la valeur d'utilité de l'UGT se révèle inférieure à sa valeur nette comptable une perte de valeur des goodwill est comptabilisée en « autres produits et charges d'exploitation » afin de ramener la valeur nette comptable des actifs de l'UGT à leur valeur recouvrable, définie comme le plus haut de la juste valeur nette et de la valeur d'utilité.

Les évaluations effectuées lors des tests de perte de valeur des goodwill sont sensibles aux hypothèses retenues en matière d'évolution des prix de vente et des coûts futurs, de tendances économiques dans le secteur de l'environnement et services aux collectivités. Ces évaluations sont également sensibles aux taux d'actualisation et de croissance à l'infini retenus. Le Groupe a retenu une hypothèse de taux de croissance de 2% pour la projection des flux de trésorerie. Il ne prend pas en compte de taux d'érosion monétaire pour les contrats car celui-ci est largement compensé par les renouvellements de contrats, les nouveaux marchés et les hypothèses d'érosion retenues par ailleurs.

Les hypothèses et options clés retenues pour déterminer les valeurs recouvrables à partir de projection de flux de trésorerie futurs d'exploitation sont les suivantes :

- Période de prévision : 3 ans sauf pour la société Gosselin où une période de 4 ans a été retenue.

- Taux d'actualisation : 6.5% pour la France, 8.5 % pour les sociétés étrangères. Ces taux sont déterminés à partir d'un taux sans risque de 0.94 %, et d'une prime de risque déterminée en référence à la prime de risque moyenne du marché coefficientée par le Beta de l'entreprise. La prime retenue est de 5.56 % pour la France et 7.56 % pour les sociétés étrangères.

La norme IAS 36.134 requiert des analyses de sensibilité dans le cas où une variation raisonnable d'une ou plusieurs hypothèses clés conduirait à faire baisser la valeur recouvrable au-dessous de la valeur comptable. Compte tenu des hypothèses prudentes retenues par le Groupe dans la mise en œuvre des tests de valeur des Goodwill, seul le paramètre du taux d'actualisation a fait l'objet d'une analyse de sensibilité.

Pour les unités génératrices de trésorerie qui concourent à la vérification des principaux Goodwill, la sensibilité des valeurs recouvrables à une modification d'un point de taux d'actualisation est la suivante :

| unités génératrices de trésorerie ou groupe d'UGT | impact d'une augmentation/diminution d'un point de taux d'actualisation sur la valeur d'utilité | | Ecart entre la valeur recouvrable et la valeur nette comptable testée |
|---|---|--------|---|
| | + 1PT | -1PT | |
| en K€ | | | |
| Collecte | -19 588 | 30 729 | 56 659 |
| Traitement | -5 354 | 8 291 | 8 856 |

La valeur d'actualisation qui rendrait la valeur d'utilité inférieure à la valeur comptable est respectivement de 11.4 % pour la Collecte et 8.4% pour le traitement.

Les Goodwill attachés aux deux unités génératrices de trésorerie concernant l'activité de la société Gosselin (environnement et travaux publics) ont été totalement provisionnés sur les exercices antérieurs (3 796 K€)

Par ailleurs la valeur comptable nette du groupe est inférieure à la capitalisation boursière de celui-ci au 31/12/2016 ainsi qu'à la date d'arrêté des comptes.

2.5- Méthode de conversion pour les entreprises étrangères

Les postes de bilan des sociétés marocaines et tunisiennes ainsi que de la succursale mauritanienne sont convertis dans les comptes consolidés du Groupe sur la base du cours de change en vigueur à la date d'arrêté des comptes. Les postes du compte de résultat ainsi que le tableau de financement sont convertis sur la base du taux moyen de la période. Les écarts de conversion sont comptabilisés au bilan en capitaux propres.

2.6 - Dates d'arrêté des comptes

Les comptes consolidés et les comptes individuels des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation sont arrêtés au 31 décembre 2016.

2.7- Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, elles incluent les immobilisations prises en contrat de location financement (voir infra note 2.16)

Les actifs sont décomposés quand la durée d'amortissement des composants est sensiblement différente de l'immobilisation principale et que la valeur unitaire est significative. Chaque composant a une durée d'amortissement spécifique, en ligne avec la durée d'utilité des actifs. Les durées sont revues régulièrement et les changements d'estimation sont comptabilisés sur une base prospective.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire. Les taux appliqués sont détaillés dans le tableau suivant :

| Libellés | Linéaire |
|---|--------------|
| Immobilisations incorporelles | |
| 208 - Logiciels | 20 % à 100 % |
| Immobilisations corporelles | |
| 214.1 - Constructions | 5 à 20 % |
| 215.4 - Installations, techniques, mat. et outillage | 7 à 20 % |
| 218.1 - Agencements, Aménagements et Installations divers | 10 à 33.33 % |
| 218.2 - Matériel de transport | 12.5 à 17 % |
| 218.3 - Matériel de bureau et informatique | 10 à 25 % |
| 218.4 - Mobilier | 20 % |

2.8 - Titres de participation

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont analysés comme des titres disponibles à la vente et sont comptabilisés à la juste valeur. Cependant l'évaluation reste en coût historique, car en l'absence de référence de marché pertinente, cette approche reste la meilleure approche de la juste valeur. Les pertes et gains latents sont le cas échéant comptabilisés dans une composante distincte des capitaux propres. Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation des titres (notamment en cas de baisse importante ou prolongée de leur juste valeur en-deçà de leur coût), le montant de la perte est comptabilisé en résultat de la période. Cette perte ne peut faire l'objet d'une reprise en résultat lors des exercices ultérieurs.

2.9 - Autres actifs financiers

Les prêts et placements long terme sont considérés comme des actifs émis par l'entreprise et sont comptabilisés au coût amorti suivant la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils font l'objet d'une dépréciation, comptabilisée en résultat, s'il existe une indication objective de perte de valeur.

2.10 - Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du « Premier entré, premier sorti » et leur valeur comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Ils sont comptabilisés à la plus faible des valeurs entre cette évaluation et leur valeur nette de réalisation.

2.11 - Créances clients

Les créances clients sont évaluées lors de leur comptabilisation initiale à la juste valeur, puis comptabilisées au coût amorti. Des pertes de valeur sont comptabilisées au compte de résultat lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur.

Les créances sur marché des sociétés marocaines qui font l'objet d'un recouvrement supérieur à un an sont actualisées sur la base du taux d'émission des « autres titres de créances négociables » de la banque du Maroc, correspondant à la durée de détention de la créance. C'est la valeur nette d'actualisation qui figure dans les comptes.

2.12 - Subventions d'investissement

Les subventions publiques sont comptabilisées dans le compte de résultat, sur une base systématique sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser et sont présentées dans la ligne « autres produits ». Les subventions liées à des actifs sont présentés au bilan en produits différés.

2.13 - Impôts différés

Les impôts différés sont déterminés sur la base des différences temporaires résultant de la différence entre la valeur comptable des actifs ou passifs et leur valeur fiscale suivant le principe de la conception étendue et la méthode du report variable. Les actifs nets d'impôts différés ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable de les récupérer au cours des prochaines années.

Les actifs et passifs d'impôt ne sont pas actualisés et la charge d'impôt courant et différé est calculée à partir du taux effectif d'impôt pour chaque entité ou sous-groupe fiscal. Le taux de 33 1/3 % est retenu pour le calcul de l'impôt différé des sociétés françaises concernant les dettes et créance ayant des échéances inférieures à 2 ans et de 28 % au-delà, suite aux changements survenus dans la dernière loi de finance. La direction estime à ce jour que l'incidence de la contribution sociale de 3.3%, historiquement négligeable à l'échelle du groupe le restera dans le futur.

2.14 - Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle résultant d'un fait générateur passé qui entraînera probablement une sortie d'avantages économiques pouvant être raisonnablement estimée. Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture, et est actualisé lorsque l'effet est significatif.

Les principales provisions du Groupe concernent les coûts de réhabilitation de site et de suivi trentenaire et des risques et litiges divers.

Les provisions pour réhabilitation de site et suivi trentenaire comprennent les provisions relatives à l'obligation légale, réglementaire ou contractuelle de remise en état des Centre de Suivi des Déchets Ultimes (CSDU). Ce poste intègre en outre les provisions relatives aux obligations de suivi à long terme de ces sites. Ces provisions sont calculées site par site et sont constituées pendant la durée de leur exploitation. Pour la détermination des coûts estimés, il est fait référence au montant des garanties financières définies dans les arrêtés préfectoraux et aux tonnes totales admissibles sur chaque site. Un coût unitaire à la tonne est alors défini.

Pour la remise en état de site, la provision est comptabilisée en totalité dès l'ouverture du site ; elle a pour contrepartie la création d'un actif immobilisé amorti sur la durée d'exploitation du site.

Pour le suivi trentenaire, la provision est dotée chaque année en fonction des tonnages admis sur chaque site, elle est reprise pendant la période de suivi.

Les coûts qui devront être engagés lors de la fermeture du site ou pendant la période de suivi à long terme (d'une durée de trente ans au sein de l'Union Européenne) font l'objet d'une actualisation au taux de 1.04 % (taux sur titres d'état français à 15 ans au 31 décembre 2016).

Les provisions pour risques et litiges divers sont constituées en tenant compte des hypothèses les plus probables afférentes aux litiges de toutes natures que le Groupe Pizzorno Environnement rencontre dans la conduite de ses affaires.

2.15 - Avantages du personnel

Les avantages du personnel postérieurs à l'emploi concernent uniquement les engagements du Groupe en matière d'indemnités de fin de carrière, les paiements aux régimes de prestations de retraite à cotisations définies étant comptabilisés en charge lorsqu'ils sont dus.

Le coût des engagements en matière d'indemnité de fin de carrière est déterminé selon la méthode des unités de crédit projetées, avec des évaluations actuarielles qui ont lieu à chaque date de clôture. En application de la norme IAS19, les gains et pertes actuariels sont immédiatement reconnus en OCI (other comprehensive income). S'il y a lieu, le coût des services passés est comptabilisé immédiatement en résultat.

Le montant comptabilisé au titre des indemnités de fin de carrière équivaut à celui des engagements. Il a été calculé en prenant en considération :

- Un taux de turn-over déterminé sur la base des données historiques dont dispose le Groupe (taux variant de 0 % pour les plus de 55 ans et 16 % pour les salariés ayant entre 16 et 20 ans)
- Un taux de revalorisation des salaires uniforme de 2.5 %
- Un taux d'actualisation de 1.35%
- Un départ à la retraite des salariés à 62 ans à l'initiative du salarié afin de se conformer aux données historiques dont dispose le Groupe

2.16 - Contrats de location financement

Les contrats de locations sont classés en contrats de location financement lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur. Tous les autres contrats de location sont classés en location simple.

Par ailleurs, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement sont comptabilisés en tant qu'actifs au plus faible de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location et de leur juste valeur, déterminés au commencement du contrat de location. Le passif correspondant dû au bailleur est enregistré au bilan en tant qu'obligation issue des contrats de location financement. Les paiements minimaux au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette, de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif. Les charges financières sont comptabilisées dans le résultat.

2.17 - Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Cependant, depuis le 01/01/2009, en application de la norme IAS 23 révisée, les coûts d'emprunts concernant les actifs éligibles (actifs nécessitant une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé ou vendu) sont capitalisés.

2.18 - Passifs financiers

Les prêts bancaires et les découverts portant intérêts sont comptabilisés initialement à la juste valeur et ensuite évalués au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les différences entre les montants reçus (nets des coûts directs d'émission) et les montants dus lors du règlement ou du remboursement sont amorties en résultat sur la durée de l'emprunt selon cette méthode.

2.19 - Instruments dérivés et comptabilité de couverture

Le Groupe n'est pas exposé de manière significative à des risques financiers de change sur les cours des monnaies étrangères et sur les taux d'intérêts. Il a conclu des contrats de Swaps de taux sur les emprunts à taux variable conclus sur les exercices précédents. La valeur de marché des Swaps de taux est considérée comme non significative.

2.20 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

Cette rubrique comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue et les autres placements à court terme. Ces placements souscrits par le groupe sont exclusivement des comptes à terme ou des SICAV de type « monétaire euro » et satisfont aux quatre critères définis par IAS 7.6. Ils sont à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan, dans les Emprunts à court terme.

2.21 - Actifs non courants détenus en vue de la vente

Conformément aux dispositions d'IFRS 5, les actifs non courants (ou groupe d'actifs), et les passifs y afférent, sont classés comme « détenus en vue de la vente » lorsque leur valeur comptable sera principalement recouvrée par le biais d'une transaction de vente plutôt que par leur utilisation continue. Ce classement implique que les actifs (ou le groupe d'actifs) destinés à être cédés soient disponibles en vue de leur vente immédiate, en leur état actuel, et que la vente soit hautement probable.

Le caractère hautement probable de la vente est apprécié en fonction des critères suivants : la direction s'est engagée dans un plan de cession des actifs (ou du groupe d'actifs) et un programme pour trouver un acheteur et finaliser le plan a été lancé. De plus, les actifs doivent être activement commercialisés en vue de la vente à un prix raisonnable par rapport à sa juste valeur. La vente des actifs (ou du groupe d'actifs) est supposée intervenir dans le délai d'un an à compter de sa classification en actifs détenus en vue de la vente.

Les actifs non courants (ou groupe d'actifs) destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente sont évalués à la valeur comptable antérieure des actifs ou à leur juste valeur minorée des coûts de cession si celle-ci est inférieure. Ils ne sont plus amortis à compter de leur date de classification en actifs détenus en vue de la vente.

2.22 - Activités abandonnées

Une activité abandonnée correspond à une activité ou une zone géographique significative pour le groupe, faisant soit l'objet d'une cession ou d'un arrêt d'activité, soit d'un classement en actif détenu en vue de la vente. Les éléments du résultat et du tableau des flux de trésorerie relatifs à ces activités abandonnées ou en cours de cession sont présentés sur des lignes spécifiques des états financiers pour toutes les périodes présentées.

2.23 - Comptabilisation des produits

La comptabilisation des produits liés à la vente de biens ou de services est constatée en produits des activités ordinaires.

Les produits des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des remises commerciales ou rabais et des taxes relatives aux ventes. Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés comme suit :

- Les ventes de biens sont comptabilisées lors de la livraison des biens et du transfert du titre de propriété
- Les transactions impliquant des prestations de services sont comptabilisées sur la période au cours de laquelle les services sont rendus
- Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif
- Les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de l'actionnaire à percevoir le paiement est établi

Les montants perçus au titre des activités de mandat du Groupe sont enregistrés en net des charges induites par ces mêmes activités ; c'est ainsi que les produits des activités ordinaires excluent la taxe générale sur les activités polluantes collectée auprès des clients et intégralement reversée aux douanes.

2.24 - Impôt sur les résultats

L'impôt dans les comptes au 31 décembre 2016 a été calculé selon les modalités suivantes :

- Détermination du résultat fiscal « théorique » pour chaque entité au 31 décembre 2016,
- Prise en compte des réintégrations et déductions fiscales suivants les pays,
- Prise en compte des actifs et passifs d'impôt différé,
- Détermination de l'impôt pour chaque entité pour l'exercice en cours,

Le taux de 33 1/3 % est retenu pour le calcul de l'impôt différé des sociétés françaises concernant les dettes et créances ayant des échéances inférieures à 2 ans et de 28 % au-delà, suite aux changements survenus dans la dernière loi de finance. La direction estime à ce jour que l'incidence de la contribution sociale de 3.3%, historiquement négligeable à l'échelle du groupe le restera dans le futur.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 2005, le Groupe a opté pour le régime d'intégration fiscale. Sont incluses dans le champ d'application de ce régime toutes les sociétés commerciales françaises détenues directement ou indirectement au moins à 95 % par Groupe Pizzorno Environnement, à l'exception des sociétés créées durant l'exercice.

Les charges d'impôt sont supportées par les filiales intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale.

Dans les comptes sociaux de la société GPE, la charge d'impôt se caractérise par son impôt et le boni ou mali d'intégration correspondant à la différence entre le montant de la charge d'impôt du Groupe et le montant de la charge d'impôt que Groupe Pizzorno Environnement supporte en l'absence d'intégration fiscale.

2.25 - Résultat par action

Le résultat net par action présenté au pied du compte de résultat correspond, conformément à la norme IAS 33, au rapport entre, d'une part le « résultat net - part du Groupe » et, d'autre part le nombre moyen pondéré d'actions en circulation de la Société Groupe Pizzorno Environnement au cours de l'exercice.

Par ailleurs, la société ne disposant pas d'instruments dilutifs, le résultat net dilué par action est égal au résultat net par action

2.26 - Actifs courants / non courants et passifs courants / non courants

Les actifs devant être réalisés, consommés ou cédés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivants la clôture, sont classés en « actifs courants », de même que les actifs détenus dans le but d'être cédés, la trésorerie ou les équivalents de trésorerie. Tous les autres actifs sont classés en « actifs non courants ».

Les passifs devant être réalisés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivants la clôture sont classés en « passifs courants ».

Tous les autres passifs sont classés en « passifs non courants », notamment les passifs d'impôts différés et la quote-part à plus d'un an des emprunts et autres passifs financiers.

2.27 - Montant des honoraires alloués aux commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice se monte à 333 K€ au titre des honoraires concernant le contrôle légal des comptes.

2.28 – Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations

L'établissement des états financiers consolidés préparés conformément aux normes comptables internationales implique que le Groupe procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses jugées réalistes et raisonnables. Certains faits et circonstances pourraient conduire à des changements de ces estimations et hypothèses, ce qui affecterait la valeur des actifs, passifs, capitaux propres et résultat du Groupe.

- Goodwill et autres immobilisations incorporelles

Le Groupe possède à son actif des immobilisations incorporelles achetées ou acquises par le biais d'opérations de regroupement d'entreprises, ainsi que les goodwill en résultant. Comme indiqué dans le chapitre 2.4 "Traitement des goodwill", le Groupe procède à au moins un test annuel de perte de valeur des goodwill ainsi que des immobilisations incorporelles dont la durée de vie ne peut être définie. Les évaluations effectuées lors de ces tests sont sensibles aux hypothèses retenues en matière de prix de vente et de coûts futurs, mais aussi en termes de taux d'actualisation et de croissance.

Le Groupe peut être amené dans le futur à déprécier certaines immobilisations, en cas de dégradation des perspectives de rendement de ces actifs ou si l'on constate un indice de perte de valeur d'un de ces actifs. Au 31 décembre 2016, le montant net des goodwill est de 8 542 K€.

- Impôts différés

Comme indiqué dans le chapitre 2.13, les Impôts différés actifs comptabilisés résultent pour l'essentiel des déficits fiscaux reportables et des différences temporelles déductibles entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs. Les actifs relatifs au report en avant des pertes fiscales ne sont reconnus que s'il est probable que le Groupe disposera des bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales pourront être imputées, ce qui repose sur une part de jugement importante.

A chaque clôture, le Groupe doit analyser l'origine des pertes pour chacune des entités fiscales concernées et évaluer le montant des actifs d'impôt différé en fonction de la probabilité de réalisation de bénéfices imposables futurs suffisants.

- Provisions pour retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi

Comme indiqué dans le chapitre 2.15 « Avantages du personnel », le Groupe verse des indemnités aux membres de son personnel en fin de carrière. L'engagement correspondant est fondé sur des calculs actuariels reposant sur des hypothèses telles que le salaire de référence des bénéficiaires du régime et la probabilité que les personnes concernées seront en capacité de bénéficier du régime, ainsi que sur le taux d'actualisation. Ces hypothèses sont mises à jour annuellement. Le montant des engagements relatifs aux avantages du personnel est de 10 845 K€ au 31 décembre 2016.

- Provisions pour coût de réhabilitation des sites et suivi trentenaire et risques sur contrats

Comme indiqué dans le chapitre 2.14 les principales provisions du Groupe concernent les coûts engendrés par les obligations de remise en état et de suivi à long terme des sites de traitement des déchets. Cet engagement est calculé sur la base des garanties financières définies dans les arrêtés préfectoraux et aux tonnes totales admissibles sur chaque site. Il est mis à jour chaque année en fonction du nombre de tonnes effectivement traitées et fait l'objet d'une actualisation dont le taux est revu à chaque estimation. Le montant des engagements relatifs aux coûts de réhabilitation des sites et suivi trentenaire et risques sur contrats est de 14 802 K€ au 31 décembre 2016.

- Provisions pour risques sociaux et risques divers

Les risques sociaux et les risques divers font l'objet de provisions dont le montant est estimé par la direction en fonction des informations disponibles à la date d'arrêtés des comptes. Le montant de ces autres provisions est de 9 304 K€ au 31 décembre 2016. Elles comprennent notamment une provision de 6 830 K€ sur un litige avec le SMIDDEV concernant l'interprétation d'un article de la délégation de service public du site de Bagnols en forêt.

- Dépréciation des créances relatives aux révisions de prix contractuelles au Maroc

Comme indiqué dans le chapitre 4.1.16, les usages au Maroc concernant les créances sur révision de prix conduisent à constater dans les comptes un important retard de règlement sur ces postes. Une partie de ces créances est provisionnée selon la meilleure estimation du management (soit une provision de 5 558 K€ au 31 décembre 2016).

Par ailleurs, les créances non provisionnées sont évaluées au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (soit une réduction de 2 018 K€ de la valeur nominale des créances au 31 décembre 2016).

Pour des raisons de confidentialité vis-à-vis de ses clients, le groupe ne souhaite pas communiquer plus avant sur les modalités détaillées de calcul de ces provisions.

- Dépréciation des créances relatives aux activités arrêtées

Suite à l'arrêt des activités en Tunisie et en Mauritanie durant l'exercice 2014, les créances clients ont été provisionnées en fonction des valeurs recouvrables connues, soit 6 769 K€ pour la Mauritanie et 1 050 K€ pour la Tunisie.

3 - Périmètre de consolidation

3.1 - Société Mère

Groupe Pizzorno Environnement
Société Anonyme au capital de 21 416 000 €
109, rue Jean Aicard
83300 DRAGUIGNAN
RCS Draguignan 429 574 395 (2000 B 33)

3.2 - Filiales consolidées

| Dénomination | N° Siren | % Intérêt | % Contrôle | Mode d'intégration | |
|---------------------------------|-----------------|-------------|------------|--------------------|----|
| Azur Valorisation | Draguignan | 802 579 755 | 100 % | 100 % | IG |
| Abval | Draguignan | 808 275 754 | 100 % | 100 % | IG |
| Dragui-Transports (Dt) | Draguignan | 722 850 070 | 95.65 % | 100 % | IG |
| Exarent | Draguignan | 804 024 289 | 100 % | 100 % | IG |
| Deverra | Draguignan | 808 318 349 | 99.86% | 100 % | IG |
| Roger Gosselin | Mannevillette | 424 656 502 | 100 % | 100 % | IG |
| Sci foncière de la Mole | Draguignan | 490 920 634 | 47.82% | 50% | IG |
| Pizzorno AMSE | Tunis (Tunisie) | | 59.03% | 60% | IG |
| Pizzorno Environnement Tunisie | Tunis (Tunisie) | | 98.91 % | 100 % | IG |
| Samnet | Saint-Ambroix | 302 221 403 | 100 % | 100 % | IG |
| Segedema | Rabat (Maroc) | | 97.05 % | 100 % | IG |
| Pizzorno Environm Eau et Assmt | Draguignan | 323 592 295 | 97.05 % | 100 % | IG |
| Pizzorno Environm Industrie | Draguignan | 803 515 444 | 100 % | 100 % | IG |
| Pizzorno Environm Internat | Draguignan | 803 515 519 | 100 % | 100 % | IG |
| Pizzorno Environnement Services | Draguignan | 525 244 190 | 100 % | 100 % | IG |
| Pizzorno Global Services | Draguignan | 808 299 671 | 100 % | 100 % | IG |
| Propolys | Draguignan | 525 089 371 | 100 % | 100 % | IG |
| Proval | Le Bouget | 803 243 724 | 100 % | 100 % | IG |
| Nicollin Gpe Sep | Draguignan | | 50% | 50% | ME |
| Société de tri d'Athonor | La Tronche | 790 294 508 | 100 % | 100 % | IG |
| Teodem | Rabat (Maroc) | | 98.50 % | 100 % | IG |
| Teomara | Rabat (Maroc) | | 97.34% | 100 % | IG |
| Teorif | Rabat (Maroc) | | 98.50 % | 100% | IG |
| Valeor | Draguignan | 802 557 942 | 100 % | 100 % | IG |
| Valteo | Draguignan | 802 556 241 | 100 % | 100 % | IG |
| Zephire | Toulon | 790 031 546 | 50.98 % | 51 % | ME |

3.3 - Participations non consolidées

Certaines participations ont été exclues du périmètre de consolidation parce qu'il s'agit d'entreprises en sommeil ou sur lesquelles le Groupe n'exerce aucune influence notable.

| Sociétés | % capital détenu | Quote-part capitaux propres | Résultat Exercice 2016 | Valeur des titres |
|-----------------------------|------------------|-----------------------------|------------------------|--------------------|
| SCI du Balançon | 16,66 | 39 | 231 | 174 ⁽¹⁾ |
| SA Scann | 5 | (nd) | (nd) | 0 ⁽²⁾ |
| GIE varois d'assainissement | 5 | (nd) | (nd) | 8 |
| IRFEDD | 13,5 | (nd) | (nd) | 2 |
| SPANC Sud Sainte Baume | 30 | (nd) | (nd) | 9 ⁽³⁾ |
| Z ET P à Abu Dhabi | 49 | (nd) | (nd) | 0 ⁽⁴⁾ |
| Total | | | | 193 |

(1) La valeur des titres est justifiée par la valeur des terrains

(2) Les titres de la SA SCANN d'une valeur de 15 K€ sont dépréciés à 100 %

(3) Le groupe n'exerce aucune influence sur la gestion de la société.

(4) La société n'est pas active. Les titres de la Z ET P d'une valeur de 25 K€ sont dépréciés à 100 %

(nd) Eléments non disponibles

4 - Notes explicatives sur les comptes

4.1 - Notes sur le bilan

4.1.1 - Goodwill

| Sociétés Détenrices | Sociétés détenues | Goodwill 31/12/15 | Augmentation | Diminution | Goodwill 31/12/16 |
|-----------------------|-------------------|-------------------|--------------|------------|-------------------|
| Gpe | Dt | 5 948 | | | 5 948 |
| Gpe | Gosselin | 0 | | | 0 |
| Gpe | Propolys | 134 | | | 134 |
| Gpe | Peindustrie | 280 | | | 280 |
| Dt | Propolys | 4 | | | 4 |
| Propolys | Valeor | 110 | | | 110 |
| Propolys | Selfema | 45 | | | 45 |
| Peindustrie | Valeor | 12 | | | 12 |
| | | 6 533 | | | 6 533 |
| Dt | | 395 | | | 395 |
| Dt | | 311 | | | 311 |
| Gpe | | 528 | | 46 | 482 |
| Propolys | | 117 | | | 117 |
| Samnet | | 39 | | | 39 |
| Proval | | 515 | | | 515 |
| Athanor | | 151 | | | 151 |
| (*) | | 2 056 | | 46 | 2 010 |
| Total Goodwill | | 8 589 | | 46 | 8 543 |

(*) dont 1480 K€ représentent la valeur nette des indemnités de départ à la retraite affectées aux personnels repris lors de l'attribution de marchés au groupe.

4.1.2 - Immobilisations corporelles

| Rubriques | 31/12/15 | Acquisitions | Cessions | Variation périmètre | Autres (*) | 31/12/16 |
|------------------------------------|----------------|---------------|----------------|---------------------|------------|----------------|
| Immobilisations corporelles | | | | | | |
| Terrains | 5 863 | | | | 1 | 5 864 |
| Constructions | 57 780 | 348 | -3 250 | | 659 | 55 537 |
| Installations techniques | 43 887 | 6 148 | -1 679 | | 398 | 48 754 |
| Autres immobilisations corporelles | 152 257 | 13 987 | -9 754 | | 325 | 156 815 |
| Immobilisations en cours | 3 200 | 2 977 | | | -968 | 5 209 |
| Avances et acomptes | | | | | | |
| Total Valeur Brute | 262 987 | 23 460 | -14 683 | | 415 | 272 179 |
| Amortissements | | | | | | |
| Constructions et terrains | 34 658 | 4 838 | -3 216 | | 44 | 36 324 |
| Installations techniques | 24 617 | 5 714 | -1 581 | | 80 | 28 830 |
| Autres immob. corporelles. | 101 757 | 17 316 | -8 891 | | 149 | 110 331 |
| Total amortissements | 161 031 | 27 868 | -13 688 | | 273 | 175 485 |
| Dépréciation | | | | | | |
| Immobilisations corporelles | | | | | | |
| Immobilisations en cours (**) | 1 244 | | | | | 1 244 |
| Total dépréciations | 1 244 | | | | | 1 244 |
| Total Net | 100 712 | | | | | 95 450 |

(*) Principalement reclassements de poste à poste

(**) La provision constituée en raison des difficultés rencontrées pour obtenir les autorisations d'exploitation des centres de tris à St Beauzire et Culhat a été maintenue à hauteur des sommes engagées en immobilisation en cours l'année précédente (1 244K€)

4.1.3 - Immobilisations incorporelles

| Rubriques | 31/12/15 | Acquisitions | Cessions | Variation périmètre | Autres | 31/12/16 |
|--------------------------------------|--------------|--------------|------------|---------------------|-----------|--------------|
| Immobilisations incorporelles | | | | | | |
| Concessions, brevets, marques | 1 596 | 79 | -33 | | 9 | 1 651 |
| Droit au bail | 15 | | | | | 15 |
| Autres | 65 | | | | 1 | 65 |
| Total Valeur Brute | 1 676 | 79 | -33 | | 9 | 1 731 |
| Amortissements (*) | | | | | | |
| Concessions, brevets, marques | 1 055 | 157 | -29 | | -1 | 1 182 |
| Autres | 63 | 1 | | | | 64 |
| Total amortissements | 1 118 | 158 | -29 | | -1 | 1 246 |
| Total Net | 558 | | | | | 485 |

(*) Les immobilisations incorporelles sont à durée d'utilité finie et amorties sur cette durée d'utilité.

4.1.4 - Participations mises en équivalence

Ce poste enregistre la part du Groupe dans les capitaux propres des entreprises associées.

Il est constitué de deux sociétés :

- La société ZEPHIRE acquise en 2013 qui exploite dans le cadre d'une délégation de service public une unité de valorisation énergétique et construit une nouvelle unité dans le cadre de la même délégation. Cette société fait l'objet d'une gestion commune avec l'autre partenaire et les fonctions de direction sont partagées. En conséquence elle est intégrée selon la méthode de la mise en équivalence.
- La société en participation GPE NICOLLIN. Cette société fait l'objet de fonctions de direction partagées mais le groupe, s'il a une influence notable, n'a pas de droits directs sur ses actifs et passifs.

Les principaux agrégats de ces sociétés sont les suivants pour l'année 2016 (K€) :

| | Zephyre | SEP GPE Nicollin |
|----------------------|---------------|---------------------|
| Chiffre d'affaires | 23 649 | 3 800 |
| Résultat net | -749 | -23 |
| Résultat global | -749 | -23 |
| Dividendes versés | | |
| Actifs non courants | 73 583 | 19 |
| Actifs courants | 15 502 | 1 319 |
| Passifs non courants | 89 295 | 303 |
| Passifs courants | 7 887 | 1 057 |
| Total Bilan | 97 342 | 1338 |

4.1.5 - Titres disponibles à la vente

Il s'agit :

| | 31/12/2016 | | | 31/12/2015 |
|---|------------|-----------|------------|------------|
| | Brut | Provision | Net | net |
| SCI du Balançan | 174 | | 174 (1) | 174 (1) |
| SA Scann | 15 | 15 | 0 | 0 |
| Tanger Med | - | | - | 668 (2) |
| Z et P à Abu Dhabi | 25 | 25 | 0 | 0 |
| Autres | 10 | | 10 | 11 |
| | ----- | ----- | ----- | ----- |
| Total | 224 | 40 | 184 | 853 |
| <u>Créances rattachées à des participations</u> | | | | |
| Autres | 9 | | 9 | 9 |
| | --- | | --- | --- |
| Total | 9 | | 9 | 9 |
| Total | 233 | 40 | 193 | 862 |

(1) La valeur des titres est justifiée par la valeur des terrains

(2) Le groupe avait acquis au cours de l'année 2008 10 % des titres de la société TANGER MED dont l'activité concernait un marché sur le port autonome de Tanger. Ces titres ont été intégralement cédés au cours de l'exercice.

4.1.6 - Autres actifs (courants et non courants)

| (En milliers d'euros) | Décembre 2016 | | Décembre 2015 | |
|--|---------------|--------------|---------------|--------------|
| | Non courants | Courants | Non courants | Courants |
| Prêts | | | | |
| Dépôts de garantie et cautionnements | 1 256 | | 1 153 | |
| Créances diverses nettes de dépréciation | 43 356 | 3 412 | 40 663 | 4 233 |
| Charges constatées d'avance | | 1 216 | | 1 062 |
| Total | 44 612 | 4 628 | 41 816 | 5 295 |

Les actifs non courants correspondent à la part à plus d'un an des actifs. Ils comprennent principalement l'avance de 43 356 K€ faite à la société ZEPHIRE pour le financement de l'UVE de Toulon.

4.1.7 – *Stocks et en cours*

Ventilation de la valeur nette comptable des stocks par catégorie (IAS 2.36) :

| <i>(En milliers d'euros)</i> | Décembre 2016 | Décembre 2015 |
|--------------------------------------|----------------------|----------------------|
| Matières consommables | 2 382 | 2 264 |
| Provisions sur Matières consommables | -346 | -371 |
| Production de biens | | |
| Marchandises | 235 | 209 |
| Total | 2 271 | 2 102 |

4.1.8 - *Trésorerie et équivalent de trésorerie*

| <i>(En milliers d'euros)</i> | Décembre 2016 | Décembre 2015 |
|---------------------------------|----------------------|----------------------|
| - Sicav monétaires | 2 325 | 11 257 |
| - Comptes à terme | 25 500 | 18 500 |
| Valeurs mobilières de placement | 27 825 | 29 757 |
| Disponibilités | 23 756 | 17 652 |
| Total | 51 581 | 47 409 |

4.1.9 - *Emprunts et dettes financières à long terme*

| <i>(En milliers d'euros)</i> | Décembre 2016 | | Décembre 2015 | |
|---|----------------------|-----------------|----------------------|-----------------|
| | Non courants | Courants | Non courants | Courants |
| Emprunts auprès des établissements de crédit | | | | |
| . Echéances - 1 an | | 27 839 | | 26 926 |
| . Echéances de 1 à 5 ans | 56 029 | | 65 853 | |
| . Echéances + 5 ans | 1 379 | | 2 007 | |
| Location financement | | | | |
| . Echéances - 1 an | | 3 932 | | 3 871 |
| . Echéances de 1 à 5 ans | 6 026 | | 9 139 | |
| . Echéances + 5 ans | | | | |
| Autres dettes financières | | | | |
| . Echéances - 1 an | | 267 | | 291 |
| . Echéances de 1 à 5 ans | 914 | | 1 061 | |
| . Echéances + 5 ans | | | | |
| Total | 64 348 | 32 038 | 78 060 | 31 088 |

Aucun emprunt n'est assorti de covenants

Les flux (intérêts et principal) futurs contractuels non actualisés relatifs à la dette financière se présentent ainsi :

| Dettes financières | Total Au bilan | - de 1 an | Entre 1 et 5 ans | + de 5 ans |
|---------------------------|-----------------------|------------------|-------------------------|-------------------|
| Emprunts | 96 386 | 32 038 | 62 969 | 1 379 |
| Intérêts | 3 487 | 1 744 | 1 663 | 80 |
| Total | 99 873 | 33 782 | 64 632 | 1 459 |

4.1.10 - *Contrats de location financement*

| Immobilisations concernées | Valeur Brute 12/2016 | Amortissement | Valeur Nette 12/2016 | Redevances restant à payer 12/2016 |
|----------------------------|-------------------------|---------------|-------------------------|--|
| Autres immob. corporelles | 64 296 | 51 046 | 13 250 | 10 334 |

4.1.11 - *Impôts différés actifs et passifs*

Ces postes concernent les impôts différés dont la ventilation par nature est la suivante (en milliers d'euros) :

| Catégories | 2016 | | 2015 | |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | Actifs | Passifs | Actifs (*) | Passifs |
| - Différences temporaires : | | | | |
| . Organic | 63 | | 71 | |
| . Participation des salariés | 135 | | 172 | |
| . Provisions non déductibles | 1 623 | | 1 301 | |
| . Reports fiscaux déficitaires (*) | 694 | | 1 141 | |
| . Indemnités d'assurance | | | | |
| . Divers | 13 | | 161 | |
| | 2 528 | | 2 846 | |
| - Provisions non constatées en social | 165 | | 112 | |
| - Annulation provisions réglementées | | 4 197 | | 5 017 |
| - Location – financement | | 979 | | 1 203 |
| - Evaluation d'actif à la juste valeur | | 246 | | 198 |
| - Provisions suivi trentenaire | | 325 | | 505 |
| - Cessions immo. Intra-groupe | 233 | | 169 | |
| - Indemnités fin de carrière | 3 038 | | 3 195 | |
| - Neutralisation provision titres autocontrôle | | - | | 21 |
| Total | 5 964 | 5 747 | 6 322 | 6 944 |
| - Compensation ID actifs et passifs par entité | -3 477 | - 3 477 | -3 575 | - 3 575 |
| Total | 2 487 | 2 270 | 2 747 | 3 369 |

(*) Le Groupe considère que ces déficits fiscaux pourront être utilisés pour compenser des bénéfices futurs. Ils concernent pour 138 K€ le solde des déficits cumulés de la société SAMNET qui s'apurent progressivement depuis l'année 2012, pour 528 K€ le solde du déficit réalisé par la société VALEOR avant son intégration fiscale et pour 20K€ le solde du déficit antérieur à l'intégration de la société PROVAL.

4.1.12 - *Provisions*

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 2015 | Dotations | Reprises utilisées | Reprises non utilisées | Variation périmètre | Autres | 2016 |
|--|---------------|------------------|-------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------|---------------|---------------|
| Long terme | | | | | | | |
| Provisions pour remise en état sites et risques sur contrats | 8 908 | 675 | | | | 70 | 9 654 |
| Provision suivi trentenaire | 4 497 | 363 | -55 | | | 344 | 5 148 |
| Total Long terme | 13 405 | 1 038 | -55 | | | 414 | 14 802 |
| Court Terme | | | | | | | |
| Provisions risques sociaux | 1 186 | 481 | -409 | | | | 1 258 |
| Provisions risques divers et risques sur contrats | 8 316 | 435 | -672 | | | -89 | 7 990 |
| Provisions pour remise en état sites et risques sur contrats | | | - | | | | - |
| Provision suivi trentenaire | - | | | | | 56 | 56 |
| Total court terme | 9 502 | 916 | -1 081 | | | -33 | 9 304 |

La part à court terme des provisions correspond à la partie à moins d'un an.

L'essentiel des provisions concerne la remise en état des sites et risques sur contrats ainsi que les provisions de suivi trentenaires dont le fonctionnement est décrit au paragraphe 2.14.

La provision à court terme pour risques divers et risques sur contrats d'un montant de 7 990 K€ correspond à des dépenses dont l'échéance probable est à moins d'un an et notamment une provision pour litige de 6 830 K€ concernant l'interprétation du contrat du site de Bagnols en forêt.

Les provisions de suivi trentenaire d'un montant de 5 148 K€ sont constituées pour couvrir la période globale pendant laquelle la société est tenue d'effectuer la maintenance des sites (30 ans). Ce montant est ventilé à parts égales sur le nombre d'année prévu afin d'effectuer les calculs d'actualisation. L'augmentation de provision liée à l'actualisation représente 400 K€ sur l'exercice. En l'état actuel des contrats la date ultime de réalisation de travaux est l'année 2050 (le terme du dernier contrat étant l'année 2020).

4.1.13 - Avantages postérieurs à l'emploi

Le seul avantage postérieur à l'emploi dont bénéficient les salariés du Groupe (en France) correspond aux versements d'indemnités de fin de carrière. Le calcul ne concerne ni les sociétés étrangères ni la société Roger Gosselin pour laquelle la charge est déjà couverte par une assurance.

Le calcul des indemnités de fin de carrière est résumé dans le tableau ci-dessous (en milliers d'euros) :

| Evolution de la provision | |
|---|-----------------|
| Provision au 01/01/2016 | (9 586) |
| Charge de l'exercice | (890) |
| Reconnaissance pertes et gains actuariels par OCI | (615) |
| Prestations payées | 245 |
| Acquisition | - |
| Cession | - |
| Modification du régime | - |
| Autres | - |
| Provision au 31/12/2016 | (10 846) |

| Charge de l'exercice | |
|---|--------------|
| Coût des services rendus | (687) |
| Charge d'intérêt | (201) |
| Amortissement des pertes et gains actuariels | - |
| Amortissement des services passés | - |
| Rendement calculé des actifs | - |
| Autres | - |
| Charge/Produit de retraite de l'exercice | (888) |

| Evolution OCI depuis la première application | |
|---|----------------|
| OCI ouverture (gains/pertes actuariels) | (2 998) |
| Ecart actuariels de l'exercice | (615) |
| Autres | - |
| OCI clôture : gains/pertes actuariels | (3 613) |

| | |
|--|------------|
| <i>Taux d'actualisation 31/12/2016 (iboxx)</i> | 1.35 % |
| Taux d'augmentation des salaires | 2.5% |
| Durée résiduelle d'activité | - |
| Date d'évaluation | 31/12/2016 |
| Nombre de salariés | 2 002 |

L'évolution des engagements actuariels sur cinq ans est le suivant :

| | |
|------------|--------|
| 31/12/2012 | 5 160 |
| 31/12/2013 | 5 902 |
| 31/12/2014 | 9 332 |
| 31/12/2015 | 9 586 |
| 31/12/2016 | 10 844 |

4.1.14 – Actifs et Passifs d'impôts courants

| (En milliers d'euros) | 31 décembre 2016 | | 31 décembre 2015 | |
|--------------------------|------------------|---------------|------------------|---------------|
| | Actifs | Passifs | Actifs | Passifs |
| - Dettes sociales | | 25 325 | | 22 759 |
| - Tva | 9 819 | 18 452 | 11 671 | 19 098 |
| - Autres impôts et taxes | 6 306 | 2 723 | 6 764 | 3 451 |
| Total | 16 125 | 46 500 | 18 435 | 45 308 |

(*) Dans le cadre de la norme IFRS5, les soldes sont présentés sans les activités abandonnées.

4.1.15 - Autres passifs courants et non courants

| (En milliers d'euros) | 31 décembre 2016 | | 31 décembre 2015 | |
|---|------------------|--------------|------------------|--------------|
| | Non courants | Courants | Non courants | Courant |
| - Dettes sur immobilisations | | | | |
| - Dettes sociales | | | | |
| - Autres dettes | 2 080 | 5 780 | 230 | 6 771 |
| - Produits constatés d'avance § écarts conversion | | | | |
| Total | 2 080 | 5 780 | 230 | 6 771 |

Les passifs courants sont à échéances à moins d'un an et les non courants sont à échéances comprises entre un et cinq ans.

(*) Dans le cadre de la norme IFRS5, les soldes sont présentés sans les activités abandonnées.

4.1.16 – Créances nettes de dépréciations

Au 31 décembre 2016

| (En milliers d'euros) | Actifs en souffrance à la date de clôture nets de dépréciation (*) | | | | Actifs ni dépréciés ni en souffrance | Total |
|-----------------------|--|---------------|--------------|--------|--------------------------------------|--------|
| | 0 à 6mois | 6 mois à 1 an | Plus d'un an | Total | | |
| Clients | 18 120 | 2 078 | 24 406 | 44 604 | 26 132 | 70 736 |

(*) Le cumul des provisions pour créances douteuses est de 5 558 K€

Sur les 24 407 K€ de créances échues à plus d'un an, la majorité concernent des créances sur des marchés publics au Maroc. Les usages dans ce pays sont différents par rapport à la France. Les prestations sont contractuelles et tous nos contrats au Maroc sont visés par le ministère des finances et de l'intérieur (collectivités). A noter, qu'une partie de ces créances est provisionnée selon la meilleure estimation du management

Par ailleurs, et pour tenir compte d'un effet temps sur les créances non recouvrées (antériorité supérieure à un an), une provision complémentaire est toujours constatée sur la base d'une actualisation de ces dernières.

L'impact de cette évaluation (actualisation) au 31 décembre 2016, est une réduction de 2 018 K€ de la valeur nominale de ces créances.

Au 31 décembre 2015

| (En milliers d'euros) | Actifs en souffrance à la date de clôture nets de dépréciation (*) | | | | Actifs ni dépréciés ni en souffrance | Total |
|-----------------------|--|---------------|--------------|--------|--------------------------------------|--------|
| | 0 à 6mois | 6 mois à 1 an | Plus d'un an | Total | | |
| Clients | 21 345 | 6 660 | 16 998 | 45 003 | 27 536 | 72 539 |

(*) le cumul des provisions pour créances douteuses est de 5 302 K€

4.1.17 - Engagements hors bilan

| Engagements | 31 décembre 2016 (en milliers d'euros) | 31 décembre 2015 (en milliers d'euros) |
|--|---|---|
| - Intérêts restant à payer sur emprunts | 3 111 | 4 801 |
| - Redevances de crédit-bail restant à payer excédant les dettes financières de crédit bail comptabilisées en emprunts au passif du bilan (1) | 372 | 661 |
| - Cautions données | 1 198 | 1 222 |
| - Autres garanties | 709 | 753 |
| Total | 5 390 | 7 437 |
| Dettes garanties par des sûretés | | |
| - Privilège prêteur de deniers | - | - |
| - Nantissement d'actions | - | - |
| - Nantissement de matériel | 0 | 0 |
| - Hypothèques | 1583 | 1 730 |
| Total | 1 583 | 1 730 |

(1) Suite au retraitement des crédits baux dans les comptes consolidés, l'ensemble de la dette restant à payer sur ces contrats est ventilée entre la part représentative du capital (inscrite au bilan dans la rubrique emprunt) et la part représentative des intérêts (inscrite en engagement hors bilan).

Par ailleurs, le Groupe loue des terrains, des bureaux, des entrepôts et des matériels dans le cadre de contrats de location simple. Ces contrats de location ont différentes durées, clauses d'indexation et options de renouvellement. La charge annuelle de l'exercice au titre de ces locations se monte à 4 151 K€. Le tableau ci-dessous détaille le total des paiements minimums futurs au titre de ces contrats de location :

| (En milliers d'euros) | 31 décembre 2016 | 31 décembre 2015 |
|------------------------|------------------|------------------|
| - A moins d'un an | 3 774 | 3 875 |
| - Entre un et cinq ans | 7 757 | 9 801 |
| - A plus de cinq ans | 2 375 | 3 704 |
| Total | 13 906 | 17 380 |

4.1.18 – Activités abandonnées

Mauritanie : L'établissement mauritanien de Dragui-Transports a été contraint d'interrompre son activité au mois de mai 2014 en raison d'importants retards de paiements générant une créance client supérieure à 10 M€. Les négociations engagées avec le client et les autorités compétentes ont finalement abouti à la signature d'un protocole d'accord le 3 février 2015 en exécution duquel un montant de 6,3 M€ a été versé en faveur de Dragui-Transports pour solde des créances clients et créances sur l'Etat Mauritanien, quitus fiscal et fermeture de l'établissement.

Tunisie : Le contrat de gestion du centre de traitement du Grand Tunis est arrivé à échéance 31/08/2014 et nous avons souhaité de ne pas être candidat à notre succession. En conséquence de cette décision, nous avons arrêté l'activité du GIE Pizzorno / AMSE courant 2014.

Considérant que ces activités abandonnées constituaient des lignes d'activité et/ou des zones géographiques principales et distinctes, le Groupe a traité ces dernières conformément aux préconisations de la norme IFRS 5.

En l'absence d'activité, aucun résultat n'a été dégagé sur l'exercice. Les actifs et passifs sont regroupés sur des lignes distinctes et représentent les soldes en cours à la date d'arrêt.

4.2 - Notes sur le tableau de variation des capitaux propres4.2.1 - Composition du capital social

| | Nombre | Valeur nominale |
|---|------------------|-----------------|
| Actions composant le capital au début de l'exercice | 4 000 000 | 5.35 € |
| Actions nouvelles créées pendant l'exercice | | |
| Actions composant le capital au 31 décembre 2016 | 4 000 000 | 5.35 € |

Toutes les actions composant le capital social sont des actions ordinaires entièrement libérées.

Aucun dividende n'a été distribué sur l'exercice.

4.2.2 - Composition des réserves consolidées

| <i>(En milliers d'euros)</i> | 31/12/2015 | Augmentations | Diminutions | 31/12/2016 |
|------------------------------|-------------------|----------------------|--------------------|-------------------|
| Primes d'émission | 4 | | | 4 |
| Réserve légale | 1 493 | 445 | | 1 938 |
| Réserves consolidées (1) | 30 947 | 2 572 | | 33 519 |
| Ecart de conversion | 216 | 1 097 | | 1 313 |
| | 32 660 | 4 114 | | 36 774 |

(1) Dont montant distribuable au 31/12/2016 : 23 750 K€ (IAS 1.97)

4.2.3 - Titres d'autocontrôle

| | 31/12/2015 | Augmentations | Diminutions | 31/12/2016 |
|------------------------------|-------------------|----------------------|--------------------|-------------------|
| Nombre de titres | 138 490 | | 3 598 | 134 892 |
| Valeur (en milliers d'euros) | 2 037 | 18 | | 2 055 |

Ces titres sont gérés dans le cadre d'un contrat de liquidité avec un intermédiaire financier.

4.3 - Notes sur le compte de résultat4.3.1 - Produits des activités ordinaires

| <i>(En milliers d'euros)</i> | Décembre 2016 | Décembre 2015 |
|--------------------------------|----------------------|----------------------|
| Chiffre d'affaires | | |
| . dont ventes de biens | 231 | 254 |
| . dont prestations de services | 218 406 | 222 000 |
| | 218 637 | 222 254 |
| Intérêts | | |
| Redevances | | |
| Dividendes | | |
| Total | 218 637 | 222 254 |

4.3.2 - Décomposition du chiffre d'affaires

| <i>(En milliers d'euros)</i> | Décembre 2016 | Décembre 2015 |
|----------------------------------|----------------------|----------------------|
| Chiffre d'affaires France | 196 941 | 198 267 |
| Chiffre d'affaires International | 21 696 | 23 987 |
| Total | 218 637 | 222 254 |

4.3.3 - Charges de Personnel

| <i>(En milliers d'euros)</i> | Décembre 2016 | Décembre 2015 |
|------------------------------|----------------------|----------------------|
| Salaires | 69 468 | 72 229 |
| Charges sociales (*) | 25 307 | 26 051 |
| Personnel intérimaire | 14 086 | 13 796 |
| Participation des salariés | 406 | 517 |
| Avantages du personnel | 442 | 585 |
| Total | 109 709 | 113 178 |

(*) Dont charges liées à des régimes de retraite à cotisation définies :

| | | |
|--------------|-------|-------|
| Total | 4 012 | 3 913 |
|--------------|-------|-------|

Par ailleurs il est pris en réduction du poste de charges sociales un montant de 3137 K€ au titre du CICE sur l'ensemble des sociétés du groupe.

4.3.4 - *Amortissements, provisions et pertes de valeur*

| <i>(En milliers d'euros)</i> | Décembre 2016 | Décembre 2015 |
|---|----------------------|----------------------|
| Dotations | | |
| . aux amortissements | 28 027 | 27 105 |
| . dépréciation des Goodwill | - | - |
| . aux provisions | 1 943 | 2 247 |
| . aux provisions pour pertes de valeur d'actifs (*) | 993 | 1 571 |
| Total | 30 963 | 30 923 |
| Reprises | | |
| . d'amortissements | | |
| . de provisions | 1 137 | 1 545 |
| . de provisions pour pertes de valeur d'actifs (*) | 732 | 2 423 |
| Total | 1 869 | 3 968 |

(*) Il s'agit principalement des dotations et reprises de provisions sur les clients.

4.3.5 – *Autres produits et charges courants*

| <i>(En milliers d'euros)</i> | Décembre 2016 | Décembre 2015 |
|--|----------------------|----------------------|
| Charges de gestion courantes | 488 | 448 |
| Pénalités sur marchés | 103 | 1 428 |
| Rappels d'impôts et pénalités | 23 | 15 |
| Valeurs nettes comptables des immobilisations cédées | 1 000 | 1 435 |
| Cessions d'immobilisations | -1 339 | -1 510 |
| Reprise subventions investissement | -394 | |
| Total | 119 | 1 816 |

4.3.6 – *Coût de l'endettement financier brut*

| <i>(En milliers d'euros)</i> | Décembre 2016 | Décembre 2015 |
|---|----------------------|----------------------|
| - Intérêts sur emprunts | 1 988 | 2 421 |
| - Intérêts sur contrats de location financement | 399 | 456 |
| - Intérêts sur dettes commerciales | 4 | 20 |
| - Intérêts et agios bancaires | 293 | 310 |
| - Intérêts divers | 69 | 104 |
| Total de l'endettement financier brut | 2 753 | 3 311 |

4.3.7 - *Décomposition des autres produits et charges financiers*

| <i>(En milliers d'euros)</i> | Décembre 2016 | Décembre 2015 (*) |
|--|----------------------|--------------------------|
| Produits financiers sur société ME | 2 175 | 1 795 |
| Autres produits financiers | 45 | 70 |
| Autres charges financières | | |
| Provisions charges d'actualisation | -673 | -617 |
| Provisions financières | | - 99 |
| Cessions d'immobilisations financières | -268 | |
| Résultat de change | 30 | 67 |
| Total autres produits et charges financiers | 1 309 | 1 216 |

(*) les produits financiers sur les sociétés intégrés selon la méthode de la mise en équivalence ont été retirés de la ligne « produits de trésorerie pour être regroupés avec les « autres produits et charges financiers ». L'incidence de ce changement de présentation sur le compte de résultat est le suivant :

| Exercice 2015 | modifié | initial |
|--|---------------|---------------|
| Résultat opérationnel | 10 057 | 10 057 |
| Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie | 682 | 2 477 |
| Coût de l'endettement financier brut | -3 311 | -3 311 |
| Coût de l'endettement financier net | -2 629 | -834 |
| Autres produits et charges financiers | 1216 | -579 |
| Charge d'impôt | -1 562 | -1 562 |
| Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence | -1 878 | -1 878 |
| Résultat net avant résultat activités arrêtées | 5 204 | 5 204 |

4.3.8 - *Impôts*

| <i>(En milliers d'euros)</i> | Décembre 2016 | Décembre 2015 |
|------------------------------|----------------------|----------------------|
| Impôt exigible | 3 231 | 1 263 |
| Impôt différé | -665 | 299 |
| Total charge d'impôts | 2 566 | 1 562 |

Le passage de l'impôt théorique aux taux en vigueur, à la charge d'impôt totale pour l'exercice, est justifié par les éléments suivants :

| <i>(En milliers d'euros)</i> | |
|--|---------------|
| Résultat net consolidé (hors résultat des sociétés mises en équivalence Et hors activités arrêtées) | 9 483 |
| Charge d'impôt effective | 2 566 |
| Résultat consolidé avant impôt | 12 049 |
| Charge d'impôt théorique (33.333 %) | 4 016 |
| Impact différence taux France (dont passage 28%) | -48 |
| Impact des différences de taux (Maroc) | -37 |
| Impact écarts permanents | -1 365 |
| | 2 566 |

4.3.9 - *Intérêts non contrôlés*

| <i>(En milliers d'euros)</i> | Décembre 2016 | Décembre 2015 |
|------------------------------------|----------------------|----------------------|
| Dragui-Transports | 84 | 71 |
| ▣ Autres sociétés | 8 | 33 |
| Total intérêts minoritaires | 92 | 104 |

Les pourcentages d'intérêts des minoritaires principaux est le suivant :

| | % |
|---|-------|
| Pizzorno AMSE (activité abandonnée en 2014) | 40.52 |
| Dragui-Transports | 4.35 |

Aucune information n'est fournie sur les actifs et passifs des filiales comportant des intérêts minoritaires car ces montants ne sont pas significatifs par rapport au bilan du groupe.

4.3.10 – Résultat net par action

| (En milliers d'euros) | Décembre 2016 | Décembre 2015 |
|---|---------------------------|---------------------------|
| Résultat net (part du groupe) Nombre total d'action (hors autocontrôle) | 9 033 3 865 108 | 5 160 3 861 510 |
| Résultat net par action (en euros) | 2.337188 | 1.336236 |
| Résultat net dilué par action (en euros) | 2.337188 | 1.336236 |

4.3.11 – Contribution des entreprises au résultat

| (En milliers d'euros) | France | International | Total |
|--|--------|---------------|-------|
| Contribution au résultat (hors activités arrêtées) | 8 514 | 570 | 9 125 |

4.3.12 - Informations sectorielles par secteur d'activité

Le Groupe est structuré en 2 principaux secteurs d'activité :

- Le secteur « Traitement » qui comprend l'exploitation d'installations de stockage et de traitement des ordures ménagères et autres résidus urbains, des déchets industriels, boues et mâchefers, à l'exclusion des activités de traitement liées à des contrats de propreté.
- Le secteur « Propreté » qui comprend l'ensemble des autres activités du Groupe et, plus particulièrement :
 - La collecte, le transport, le tri sélectif et la valorisation des ordures ménagères et autres résidus urbains
 - Le nettoyage urbain
 - L'enlèvement des déchets industriels
 - Les autres activités de diversification : assainissement, nettoyage industriel, compostage, travaux publics etc...

Les résultats par secteurs d'activité pour l'année 2016, hors activités abandonnées sont détaillés ci-après :

| | Secteur Propreté | Secteur Traitement | Autres | Consolidé |
|---|------------------|--------------------|--------|----------------|
| Chiffre d'affaires externe | 175 276 | 43 361 | - | 218 637 |
| Résultat opérationnel | 8 717 | 4 089 | - | 12 806 |
| Résultat financier | -252 | - 504 | - | -756 |
| Quote-part dans le résultat des entreprises associées | | | - | -359 |
| Résultat avant impôts | 8 465 | 3 585 | - | 11 691 |
| Charge d'impôt sur le résultat | | | | -2 566 |
| Résultat de l'exercice | | | | 9 125 |

Au 31 décembre 2015, ces mêmes données (hors activités abandonnées) étaient de :

| | Secteur Propreté | Secteur Traitement | Autres | Consolidé |
|---|---------------------|-----------------------|--------|----------------|
| Chiffre d'affaires externe | 178 511 | 43 743 | - | 222 254 |
| Résultat opérationnel | 5 934 | 4 123 | - | 10 057 |
| Résultat financier | -777 | - 636 | - | -1 413 |
| Quote-part dans le résultat des entreprises associées | | | - | -1 878 |
| Résultat avant impôts | 5 157 | 3 487 | - | 6 766 |
| Charge d'impôt sur le résultat | | | | -1 562 |
| Résultat de l'exercice | | | | 5 204 |

Les charges significatives sans contrepartie en trésorerie sont les suivantes :

| | Secteur Propreté | Secteur Traitement | Autres | Consolidé |
|-----------------------------|---------------------|-----------------------|--------|-----------|
| Dotation aux amortissements | 18 469 | 9 558 | - | 28 027 |
| | 18 469 | 9 558 | - | 28 027 |

4.3.13 - Effectif moyen du personnel

| | 12/2016 | 12/2015 |
|-------------------------|--------------|--------------|
| - effectif moyen | 3 382 | 3 680 |

4.4 - Transactions avec les parties liées

Le Groupe est contrôlé par Monsieur PIZZORNO Francis qui détient 71,82 % du capital de la société. Le reliquat, soit 28,18 % du capital, est sur le marché financier et détenu par un nombre important d'actionnaires.

Les transactions suivantes ont été réalisées avec les parties liées :

4.4.1 – Ventes et Achats de services et soldes des créances et dettes :

| Parties liées concernées | 2016 | | | 2015 | | |
|--|--------------------|-----------|-----------|--------------------|------------|-----------|
| | Achats de services | créances | dettes | Achats de services | créances | dettes |
| - Sci François-Charles Investissements | 1 144 | 97 | 7 | 1 060 | 100 | - |
| - Sci de la Nartuby | 335 | - | 35 | 345 | 1 | 22 |
| | 1 479 | 97 | 42 | 1 405 | 101 | 22 |

Ces SCI sont contrôlées par M. Pizzorno et son groupe familial.

4.4.2 – Rémunérations des principaux dirigeants :

| | 2016 | 2015 |
|--|--------------|--------------|
| - Salaires et autres avantages à court terme | 987 | 985 |
| - Honoraires et jetons de présence | - | 80 |
| - Avantages postérieurs à l'emploi | 61 | 47 |
| - Total | 1 048 | 1 112 |

Les personnes concernées par ces rémunérations sont les membres du Conseil d'Administration : Monsieur Pizzorno, Madame et Monsieur Devalle. Le montant des cotisations aux régimes de retraite afférents à ces dirigeants se monte à 76 K€ pour l'année 2016.

4.5 - Evènements postérieurs à la clôture

- Monsieur Francis Pizzorno a démissionné le 28 mars 2017 de son poste de président du conseil d'administration du Groupe Pizzorno. Il a été remplacé à cette fonction par sa fille, Madame Magali Devalle.

6 – Principaux risques auxquels est confronté le Groupe

6.1 - Risques divers

Compte tenu de la qualité de nos clients (collectivités publiques) et de la pérennité de nos contrats conclus généralement pour plusieurs années, le risque marché est relativement faible. De plus, nos marchés comportent tous une formule contractuelle de révision de prix automatique généralement deux fois par an qui permet de mettre à l'abri l'entreprise des risques de variation de différents facteurs tels que, notamment, l'énergie (carburant).

En matière de risque industriel, nous n'avons aucune installation de type SEVESO.

Les risques sur actions sont nuls puisque le groupe ne détient pas d'autres actions que celles des filiales.

6.2 - Risques de crédit

Les usages au Maroc concernant les créances sur révision de prix sur les marchés réalisés avec les collectivités publiques conduisent à constater dans les comptes d'importants retards de règlement.

Le management déploie des efforts permanents afin de recouvrer ces sommes et de faire valoir les droits du Groupe. Il travaille activement afin de réduire progressivement la durée de ces traditionnels retards de paiement.

6.3 - Risques environnementaux

Les principaux risques environnementaux du groupe sont ceux liés à la gestion des CSDU (centre de stockage de déchets ultimes). Les effluents produits peuvent être à l'origine de pollutions de l'air, des eaux superficielles et du sol, le stockage des déchets peut également générer une nuisance visuelle et des risques d'incendie. La constitution de garanties financières permet d'assurer la surveillance des sites, le maintien en sécurité des installations et les interventions éventuelles en cas d'accident ou de pollution. Le montant de ces garanties est établi compte tenu du coût des opérations et de la dimension des sites.

6.4 - Risques juridiques

Les activités qui présentent les plus grands risques juridiques sont relatives à la valorisation et au traitement des déchets.

Ces installations sont toutes soumises à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (code de l'environnement). Cette législation ainsi que celle relative à la gestion des déchets sont en constante et rapide évolution.

Ceci induit des risques d'une part, liés à la capacité des opérateurs de déterminer une stratégie industrielle à long terme et stable et d'autre part, de contentieux augmentés et pas toujours motivés par la seule protection de l'environnement.

6.5 - Risque de liquidité

En ce qui concerne le risque de liquidité, la gestion est centralisée au niveau du siège. La gestion de trésorerie globale au niveau du groupe permet de compenser les excédents et les besoins de trésorerie internes.

Le groupe négocie en début d'année des enveloppes de trésorerie qu'il mobilise au fur et à mesure de ses besoins de financement et qu'il n'emploie généralement pas en totalité.

Le groupe dispose également :

D'un montant de placements de trésorerie d'un montant de 27 825K€ au 31/12/2016 de type OPCVM monétaires euro et de comptes à terme,

D'un montant de disponibilités (cash) de 23 756 K€

6.6- Risque de change

En ce qui concerne le risque de change, le groupe réalise des opérations en devises étrangères de par son implantation au Maroc.

De manière générale, le financement des actifs et des besoins opérationnels est réalisé dans la devise du pays concerné, ce qui crée une couverture naturelle sur le risque de change.

Par ailleurs, la majorité de l'activité étrangère est réalisée au Maroc, dont la monnaie (Dirham) est partiellement adossée à l'euro, ce qui limite les fluctuations de change.

Le montant cumulé des dettes et créances des structures étrangères dans leur bilan est le suivant (en euros) :

| | K € | |
|------------------|---------------|---------------|
| | DEBIT | CREDIT |
| Emprunts | | 10 151 |
| Comptes de tiers | 38 569 | 41 695 |
| Trésorerie | 1 178 | |
| Total | 39 747 | 51 846 |
| Solde global | | 12 099 |

Une variation de 1% du taux de change aurait un impact de 120 K€.

6.7 -Risque de taux d'intérêts

L'exposition du Groupe aux fluctuations des taux d'intérêts résulte des données suivantes :

La majorité des emprunts est à taux fixes compris entre 1.25% et 6.5% pour les emprunts auprès d'établissements de crédit et entre 1.30 % et 7%, pour les contrats de location financement.

Les emprunts à taux variable en France sont principalement basés sur l'indice EURIBOR à trois mois auquel s'ajoute une majoration comprise entre 1,35% et 1,80%. L'actualisation de l'indice est effectuée chaque trimestre par les banques. Des Swaps de taux ont été conclus pour couvrir le risque lié à ces emprunts.

Les emprunts au Maroc sont principalement basés sur le taux moyen pondéré des bons du trésor auquel s'ajoute une majoration comprise entre 2,5% et 3,12%. L'actualisation de l'indice est effectuée chaque année par les banques.

Le solde des emprunts à taux variable et l'impact d'une fluctuation de 1% du taux de ces emprunts est le suivant :

| <i>(En milliers d'euros)</i> | Décembre 2016 | Décembre 2015 |
|---|--------------------------|--------------------------|
| Solde des emprunts à taux variable (K€) | 4 529 | 5 504 |
| Solde des emprunts à taux variable (% de l'ensemble des dettes financières) | 5.31 | 5.81 |
| Impact d'une variation de 1 % du taux d'intérêt des emprunts à taux variable sur le résultat (K€) | 50 | 56 |

Novances-David & Associés
« Horizon »
455, Promenade des Anglais
06285 Nice

Deloitte & Associés
Les Docks - Atrium 10.4
10, place de la Joliette
13002 Marseille

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

Société Anonyme
109, rue Jean Aicard
83300 Draguignan

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2016

Novances-David & Associés
« Horizon »
455, Promenade des Anglais
06285 Nice

Deloitte & Associés
Les Docks - Atrium 10.4
10, place de la Joliette
13002 Marseille

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

Société Anonyme
109, rue Jean Aicard
83300 Draguignan

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2016

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et le cas échéant sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les éléments suivants :

- La société procède systématiquement, à chaque clôture, à des tests de perte de valeur des goodwill, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2016 s'établit à 8,5 millions d'euros, selon les modalités décrites dans la note 2.4 « Traitement des goodwill » de l'annexe des comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de perte de valeur ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note 2.4 « Traitement des goodwill » de l'annexe donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nice et Marseille, le 28 avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

Novances-David & Associés

Christian DECHANT

Deloitte & Associés

Anne-Marie MARTINI

Bilan

| | Brut | Amortissements Dépréciations | Net au 31/12/16 | Net au 31/12/15 |
|---|--------------------|---------------------------------|--------------------|--------------------|
| ACTIF | | | | |
| Capital souscrit non appelé | | | | |
| Immobilisations incorporelles | 900 172 | 619 531 | 280 641 | 302 700 |
| Frais d'établissement | 1 747 | 1 747 | | |
| Frais de recherche et de développement | | | | |
| Concessions, brevets et droits assimilés | 898 425 | 617 784 | 280 641 | 302 700 |
| Fonds commercial | | | | |
| Autres immobilisations incorporelles | | | | |
| Immobilisations corporelles | 31 460 327 | 18 356 916 | 13 103 412 | 15 544 257 |
| Terrains | 1 450 000 | | 1 450 000 | 1 450 000 |
| Constructions | 3 261 493 | 1 559 281 | 1 702 212 | 1 829 799 |
| Installations techniques, matériel et outillage | 2 609 284 | 1 471 080 | 1 138 203 | 1 545 556 |
| Autres immobilisations corporelles | 22 633 503 | 14 082 471 | 8 551 032 | 10 447 574 |
| Immob. en cours / Avances & acomptes | 1 506 048 | 1 244 084 | 261 965 | 271 328 |
| Immobilisations financières | 57 699 669 | 7 910 418 | 49 789 251 | 50 414 790 |
| Participations et créances rattachées | 56 985 570 | 7 910 418 | 49 075 152 | 49 705 813 |
| Autres titres immobilisés | | | | |
| Prêts | | | | |
| Autres immobilisations financières | 714 099 | | 714 099 | 708 977 |
| ACTIF IMMOBILISE | 90 060 169 | 26 886 865 | 63 173 304 | 66 261 747 |
| Stocks | 207 964 | | 207 964 | 215 114 |
| Matières premières et autres approv. | 199 511 | | 199 511 | 205 309 |
| En cours de production de biens | | | | |
| En cours de production de services | | | | |
| Produits intermédiaires et finis | | | | |
| Marchandises | 8 453 | | 8 453 | 9 805 |
| Créances | 90 827 268 | 1 039 405 | 89 787 863 | 83 349 377 |
| Clients et comptes rattachés | 23 179 336 | 303 159 | 22 876 176 | 23 414 189 |
| Fournisseurs débiteurs | 370 881 | | 370 881 | 623 235 |
| Personnel | 45 140 | | 45 140 | 27 057 |
| Etat, Impôts sur les bénéfiques | 4 841 290 | | 4 841 290 | 5 352 800 |
| Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires | 1 582 327 | | 1 582 327 | 2 049 594 |
| Autres créances | 60 808 295 | 736 246 | 60 072 049 | 51 882 502 |
| Divers | 46 590 932 | | 46 590 932 | 49 246 371 |
| Avances et acomptes versés sur commandes | | | | |
| Valeurs mobilières de placement | 25 880 670 | | 25 880 670 | 29 520 918 |
| Disponibilités | 19 732 677 | | 19 732 677 | 19 065 270 |
| Charges constatées d'avance | 977 585 | | 977 585 | 660 183 |
| ACTIF CIRCULANT | 137 626 163 | 1 039 405 | 136 586 759 | 132 810 862 |
| Charges à répartir sur plusieurs exercices | | | | |
| Prime de remboursement des obligations | | | | |
| Ecart de conversion – Actif | | | | |
| COMPTES DE REGULARISATION | | | | |
| TOTAL ACTIF | 227 686 332 | 27 926 269 | 199 760 063 | 199 072 608 |

Bilan

| | Net au 31/12/16 | Net au 31/12/15 |
|---|--------------------|--------------------|
| PASSIF | | |
| Capital social ou individuel | 21 416 000 | 21 416 000 |
| Primes d'émission, de fusion, d'apport, ... | 3 873 | 3 873 |
| Ecarts de réévaluation | | |
| Réserve légale | 1 937 602 | 1 493 101 |
| Réserves statutaires ou contractuelles | | |
| Réserves réglementées | | |
| Autres réserves | 196 162 | 196 162 |
| Report à nouveau | 23 553 340 | 16 073 013 |
| Résultat de l'exercice | 10 561 724 | 8 890 022 |
| Subventions d'investissement | 18 363 | 27 883 |
| Provisions réglementées | 4 071 777 | 4 740 883 |
| CAPITAUX PROPRES | 61 758 840 | 52 840 937 |
| Produits des émissions de titres participatifs | | |
| Avances conditionnées | | |
| AUTRES FONDS PROPRES | | |
| Provisions pour risques | 606 058 | 474 590 |
| Provisions pour charges | 4 363 137 | 3 688 015 |
| PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES | 4 969 195 | 4 162 605 |
| Emprunts obligataires convertibles | | |
| Autres emprunts obligataires | | |
| Emprunts | 33 605 032 | 40 439 216 |
| Découverts et concours bancaires | 3 092 157 | 4 546 837 |
| Emprunts et dettes financières diverses | 353 892 | 578 126 |
| Emprunts et dettes financières diverses – Associés | 73 424 608 | 71 683 911 |
| EMPRUNTS ET DETTES DIVERSES | 110 475 690 | 117 248 090 |
| Avances et acomptes reçus sur commandes en cours | 50 698 | 33 385 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 10 222 032 | 10 925 669 |
| Personnel | 3 510 061 | 2 713 587 |
| Organismes sociaux | 4 088 243 | 4 445 705 |
| Etat, Impôts sur les bénéfices | | |
| Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires | 3 281 635 | 3 082 105 |
| Etat, Obligations cautionnées | | |
| Autres dettes fiscales et sociales | 111 213 | 196 218 |
| Dettes fiscales et sociales | 10 991 152 | 10 437 614 |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | | |
| Autres dettes | 1 292 455 | 3 424 308 |
| Produits constatés d'avance | | |
| DETTES | 133 032 028 | 142 069 066 |
| Ecarts de conversion – Passif | | |
| TOTAL PASSIF | 199 760 063 | 199 072 608 |

Compte de Résultat

| | du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois | du 01/01/15 au 31/12/15 12 mois | Variation absolue (montant) | Var. abs. (%) |
|------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|-----------------------------------|---------------------|
| PRODUITS | | | | |
| Ventes de marchandises | 25 310 | 14 896 | 10 414 | 69,91 |
| Production vendue | 65 859 461 | 73 615 230 | -7 755 769 | -10,54 |
| Production stockée | | | | |
| Subventions d'exploitation | 72 576 | 133 249 | -60 673 | -45,53 |
| Autres produits | 3 298 431 | 2 796 295 | 502 136 | 17,96 |
| Total des produits | 69 255 778 | 76 559 670 | -7 303 892 | -9,54 |
| CONSOMMATION M/SES & MA | | | | |
| Achats de marchandises | 13 838 | 17 012 | -3 175 | -18,66 |
| Variation de stock (m/ses) | 1 353 | -8 192 | 9 544 | -116,51 |
| Achats de m.p & aut.approv. | 2 524 562 | 2 792 058 | -267 496 | -9,58 |
| Variation de stock (m.p.) | 5 798 | -40 462 | 46 260 | -114,33 |
| Total des consommations | 2 545 550 | 2 760 417 | -214 867 | -7,78 |
| MARGE SUR M/SES & MAT | 66 710 228 | 73 799 254 | -7 089 025 | -9,61 |
| CHARGES | | | | |
| Autres achats & charges externes | 29 896 279 | 33 824 144 | -3 927 864 | -11,61 |
| Impôts, taxes et vers. assim. | 1 490 197 | 1 830 365 | -340 169 | -18,58 |
| Salaires et Traitements | 20 767 412 | 22 593 086 | -1 825 674 | -8,08 |
| Charges sociales | 7 727 082 | 8 504 004 | -776 922 | -9,14 |
| Amortissements et provisions | 5 485 185 | 6 082 611 | -597 427 | -9,82 |
| Autres charges | 277 505 | 67 645 | 209 860 | 310,24 |
| Total des charges | 65 643 659 | 72 901 854 | -7 258 195 | -9,96 |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | 1 066 569 | 897 400 | 169 169 | 18,85 |
| Produits financiers | 10 248 525 | 8 595 266 | 1 653 259 | 19,23 |
| Charges financières | 1 587 053 | 2 003 554 | -416 501 | -20,79 |
| RESULTAT FINANCIER | 8 661 472 | 6 591 712 | 2 069 760 | 31,40 |
| Opérations en commun | | | | |
| RESULTAT COURANT | 9 728 040 | 7 489 111 | 2 238 929 | 29,90 |
| Produits exceptionnels | 2 475 690 | 443 176 | 2 032 514 | 458,62 |
| Charges exceptionnelles | 1 498 932 | 848 489 | 650 443 | 76,66 |
| RESULTAT EXCEPTIONNEL | 976 758 | -405 313 | 1 382 071 | -340,99 |
| Participation des salariés | | | | |
| Impôts sur les bénéfices | 143 074 | -1 806 224 | 1 949 298 | -107,92 |
| RESULTAT DE L'EXERCICE | 10 561 724 | 8 890 022 | 1 671 702 | 18,80 |

Annexe

SA GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

SOMMAIRE DE L'ANNEXE

A - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

- 1 - Contrôle Urssaf
- 2 - Cession de participations d'entreprises liées

B - REGLES ET METHODES COMPTABLES

- 1 - Principes et conventions générales
- 2 - Permanence des méthodes

C - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

ACTIF

- 1 - Immobilisation incorporelles, corporelles, financières
- 2 - Evaluation des stocks
- 3 - Créances
- 4 - Eléments relevant de plusieurs postes du bilan et note concernant les entreprises liées
- 5 - Produits à recevoir
- 6 - Charges constatées d'avance
- 7 - Valeur Mobilière de placement
- 8 - Etat des échéances des créances

PASSIF

- 1 - Capitaux propres
- 2 - Dettes financières
- 3 - Provisions risques et charges
- 4 - Eléments relevant de plusieurs postes et notes concernant les entreprises liées
- 5 - Charges à payer
- 6 - Etat des échéances des dettes

D - INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

- 1 - Ventilation du chiffre d'affaires
- 2 - Ventilation de l'effectif moyen
- 3 - Rémunération des dirigeants
- 4 - Résultat financier
- 5 - Résultat exceptionnel
- 6 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices
- 7 - Crédit bail
- 8 - Transferts de charges
- 9 - Honoraires des commissaires aux comptes

E - ENGAGEMENTS FINANCIERS

- 1 - Effets escomptés non échus
- 2 - Cautions Bancaires
- 3 - Intérêts des emprunts
- 4 - Engagements crédit-bail
- 5 - Engagements retraite
- 6 - Cautions et Avals donnés & reçus
- 7 - Information sur les risques

F - INFORMATIONS DIVERSES

- 1 - Identité de la société consolidante
- 2 - Crédit impôt pour la compétitivité et l'emploi
- 3 - Déduction exceptionnelle de 40 % des biens immobilisés
- 4 - Succursale tunisienne
- 5 - Créances et dettes d'impôts différés ou latents
- 6 - Tableau des participations et filiales
- 7 - Parties liées

Annexe

SA GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

A - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

1- Contrôle Urssaf

↳ Suite au contrôle Urssaf, portant sur les exercices 2013, 2014 et 2015, la société a été redressée pour 66 K€.

2- Cession de participations d'entreprises liées

↳ La société GPE a cédé les titres détenus de la société SOCIETE DE TRI D'ATHANOR soit 1.000 titres à la société P.E. Industries pour 100 000 €. La valeur nette comptable des titres est également de 100.000 €.

↳ La société GPE a cédé les titres détenus de la société TANGER MED UTILITIES SA (TMU SA) soit 60.123 titres à la société TMSA PARTICIPATION SA pour 319 999 €. Les comptes de la société GPE ont été impactés d'une moins value de 208 K€.

B - REGLES ET METHODES COMPTABLES

1- Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983 ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

2- Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Annexe

SA GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT
C - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN - ACTIF
1- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Selon le PCG art. 213-8, la société a retenu la comptabilisation des frais d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles, en charges.

De même, la société a opté pour l'imputation des coûts d'emprunt aux comptes de charges.

L'amortissement est déterminé par le plan d'amortissement propre à chaque actif amortissable tel qu'il est arrêté par la direction de l'entité.

L'amortissement dérogatoire pratiqué correspond à la différence entre l'amortissement fiscal et économique.

1.1 - Immobilisations incorporelles - Amortissements - Dépréciations

| Mouvements des Immobilisations Incorporelles | Début K€ | Augmentation | Diminution | Virement poste | Fin K€ |
|--|------------|--------------|------------|----------------|------------|
| Frais de constitution | 2 | | | | 2 |
| Logiciels et progiciels | 849 | 73 | 33 | 9 | 898 |
| TOTAL | 851 | 73 | 33 | 9 | 900 |

| Type d'immobilisations | Mode | Durée |
|-------------------------|----------------------|-----------|
| Frais de constitution | linéaire | 3 ans |
| Logiciels et progiciels | linéaire/dérogatoire | 1 à 5 ans |

| Mouvements des Amortissements Incorporels | Début K€ | Augmentation | Diminution | Fin K€ |
|---|------------|--------------|------------|------------|
| Frais de constitution | 2 | | | 2 |
| Logiciels et progiciels | 546 | 101 | 29 | 618 |
| TOTAL | 548 | 101 | 29 | 620 |

1.2 - Immobilisations corporelles - Amortissements - Dépréciations

| Mouvements des Immobilisations Corporelles | Début K€ | Augmentation | Diminution | Virement poste | Fin K€ |
|--|---------------|--------------|------------|----------------|---------------|
| Terrains | 1 450 | | | | 1 450 |
| Constructions | 900 | | | | 900 |
| AAI Construction s/sol d'autrui | 2 250 | 119 | 7 | | 2 362 |
| Matériel et outillage | 2 562 | 73 | 26 | | 2 609 |
| Installations générales | 2 166 | 78 | 3 | | 2 241 |
| Matériel de transport | 17 764 | 1 318 | 801 | | 18 281 |
| Matériel et mobilier de bureau | 1 512 | 655 | 56 | | 2 111 |
| Immobilisations corporelles en cours | 1 515 | | | 9 | 1 506 |
| TOTAL | 30 119 | 2 243 | 893 | 9 | 31 460 |

Rappel =

Les immobilisations corporelles en cours sont composées, à hauteur de 1.244 K€, de frais d'étude d'implantation de nouveaux sites. Ce montant est intégralement provisionné depuis 2014.

| Type d'immobilisations | Mode | Durée |
|---|----------------------|------------|
| Constructions | Linéaire | 10 à 50 |
| AAI Construction/sol d'autrui | Linéaire | 10 à 50 |
| Matériel et outillage | Linéaire/Dérogatoire | 5 à 8 |
| . Remise en état du matériel et outillage | Linéaire/Dérogatoire | 3 à 10 |
| Installations générales | Linéaire | 5 à 10 |
| Matériel de transport | Linéaire/Dérogatoire | 5 à 8 |
| . Remise en état du matériel de transport | Linéaire | 5 à 8 |
| Matériel de bureau | Linéaire/Dérogatoire | 3 à 5 |
| Mobilier de bureau | Linéaire/Dérogatoire | 10 |
| Immobilisations corporelles en cours | Non Amorti | Non Amorti |

| Mouvements des Amortissements Corporels | Début K€ | Augmentation | Diminution | Fin K€ |
|---|---------------|--------------|------------|---------------|
| Constructions | 90 | 18 | | 108 |
| AAI Construction/sol d'autrui | 1 231 | 228 | 7 | 1 452 |
| Matériel et outillage | 1 017 | 472 | 18 | 1 471 |
| Installations générales | 1 015 | 328 | 2 | 1 341 |
| Matériel de transport | 9 119 | 3 109 | 565 | 11 663 |
| Matériel et mobilier de bureau | 860 | 268 | 50 | 1 078 |
| TOTAL | 13 332 | 4 423 | 642 | 17 113 |

Annexe

SA GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT
1.3 - Immobilisations financières - Dépréciations

Règles et méthodes comptables :

Selon le PCG art. 213-8, la société a retenu la capitalisation des frais d'acquisition des immobilisations financières.

La société maintient son option pour l'imputation des coûts d'emprunt aux comptes de charges.

Tableau de mouvement global sur les immobilisations financières :

| Mouvements | Début K€ | Augmentation | Diminution | Fin K€ |
|---|---------------|--------------|------------|---------------|
| Titres de participation entreprises liées | 57 086 | | 100 | 56 986 |
| Autres Titres de participation | 528 | | 528 | - |
| TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATIONS | 57 614 | - | 628 | 56 986 |
| Parts sociales | 3 | 22 | | 25 |
| Prêts & Dépôts et cautionnements | 709 | 5 | 25 | 689 |
| TOTAL | 58 326 | 27 | 653 | 57 700 |

| Dépréciation | Début K€ | Dotations | Reprise | Fin K€ |
|---|--------------|-----------|----------|--------------|
| Titres de participation entreprises liées | 7 910 | | | 7 910 |
| Autres Titres de participation | - | | | - |
| TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATIONS | 7 910 | - | - | 7 910 |
| Parts sociales | - | | | - |
| Prêts & Dépôts et cautionnements | - | | | - |
| TOTAL | 7 910 | - | - | 7 910 |

La dépréciation de titres de participation concerne les titres de la SAS R. GOSSELIN.

Les titres de participations figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

Ils font l'objet de provision pour dépréciation si leur valeur d'usage est inférieure à la valeur comptable.

La valeur d'usage est déterminée en tenant compte de la quote part de la situation nette et des perspectives de rentabilité.

Filiales et participations

Le tableau des participations et filiales est présenté au point F de la présente annexe.

2 - EVALUATION DES STOCKS

Les stocks de matières consommables se décomposent ainsi :

| | MONTANT K€ |
|-------------------------|------------|
| Combustibles | 52 |
| Fournitures P/Entretien | 148 |
| TOTAL | 200 |

et sont évalués selon la méthode FIFO. Une provision pour dépréciation des stocks est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les stocks de marchandises s'établissent ainsi :

| | |
|------------------------|---|
| Stocks de marchandises | 8 |
|------------------------|---|

3 - CREANCES

Les créances sont valorisées au coût historique.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

La dotation pour créances douteuses est de 12 K€.

La reprise de la dotation pour créances douteuses est de 276 K€

La provision pour créances douteuses s'élève en clôture d'exercice à 303 K€.

Annexe

SA GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT
4 - ELEMENT RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN ET NOTE CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES - ACTIF

| Nature des postes | Montant K€ | Total K€ |
|---|------------|----------------|
| Titres de participation K€ | | 56 986 |
| - SEP GPE/NICOLLIN | 1 | |
| - PIZZORNO ENVIRONNEMENT INDUSTRIES | 24 676 | |
| - DRAGUI TRANSPORTS | 7 859 | |
| - TEODEM | 1 149 | |
| - GOSELIN | 7 910 | |
| - TEORIF | 13 | |
| - TEOMARA | 10 | |
| - PROPOLYS | 14 800 | |
| - PIZZORNO ENVIRONNEMENT SERVICES | 10 | |
| - SPANC Sud Sainte Baume | 9 | |
| - SCIC-IRFEDD | 3 | |
| - ZEPHIRE | 505 | |
| - PIZZORNO ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL | 1 | |
| - DEVERRA | 37 | |
| - ABVAL | 1 | |
| - PIZZORNO GLOBAL SERVICES | 1 | |
| Comptes clients et rattachés K€ | | 13 984 |
| - Clients | 10 401 | |
| - Factures à établir | 3 583 | |
| Autres créances K€ | | 59 723 |
| - C/c PEEA - Selfema | 52 | |
| - C/c PROPOLYS | 1 209 | |
| - C/c P.E. SERVICES | 385 | |
| - C/c Star Athanor | 6 | |
| - C/c VALEOR | 586 | |
| - C/c AZUR VALORISATION | 17 | |
| - C/c PROVAL ENVIRONNEMENT | 744 | |
| - C/c P.E. INTERNATIONAL | 5 | |
| - C/c SEP GPE/NICOLLIN | 140 | |
| - C/c Zephire | 43 356 | |
| - C/c Gosselin | 136 | |
| - C/c SEGEDEMA | 2 622 | |
| - C/c TEODEM | 687 | |
| - C/c TEORIF | 1 | |
| - C/c PET (Pizzorno Envir. Tunisie) | 743 | |
| - C/c Intégration fiscale | 267 | |
| - C/c GIE Tunisie | 4 | |
| - C/c PROPOLYS - SGEA cash pooling | 4 739 | |
| - C/c P.E. Industries - Sovatram cash pooling | 1 | |
| - C/c PROVAL cash pooling | 1 408 | |
| - C/c P.E. Industries cash pooling | 2 288 | |
| - C/c P.E. International cash pooling | 8 | |
| - C/c Exa'Rent cash pooling | 304 | |
| - C/c Abval cash pooling | 15 | |
| Total | | 130 693 |

Le C/c P.E. Tunisie a fait l'objet d'une provision pour dépréciation d'un montant de 736 K€.

5 - PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES DIFFERENTS POSTES D'ACTIF

| Nature des postes | Produits à recevoir |
|--|---------------------|
| Clients et comptes rattachés K€ | 3 752 |
| Autres créances d'exploitation K€ | 294 |
| - Fournisseurs - avoirs à recevoir | 126 |
| - Organismes sociaux - produits à recevoir | 28 |
| - Etat - produits à recevoir | 44 |
| - Divers produits à recevoir | 99 |
| Intérêts à recevoir sur dépôts et cautionnements | 16 |
| Intérêts à recevoir sur comptes à terme | 1 025 |
| Total | 5 087 |

6 - CHARGES CONSTATEES D'AVANCE - POSTES D'ACTIF

| Nature des postes | Charges constatées d'avance |
|--|-----------------------------|
| Charges constatées d'avance d'exploitation | 240 |
| Charges constatées d'avance sur sponsoring | 662 |
| Charges constatées d'avance sur leasings | 76 |
| Total | 978 |

Annexe

SA GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT
7 - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT - POSTE D'ACTIF

| Nature des postes | Brut K€ | Provision K€ | Net K€ |
|---------------------------------------|---------------|--------------|---------------|
| Valeurs Mobilières de placement OPCVM | - | | - |
| Actions titres auto contrôlé | 2 056 | | 2 056 |
| Compte à terme CE | 6 000 | | 6 000 |
| Compte à terme CA | 5 000 | | 5 000 |
| Compte à terme BPCA | 4 000 | | 4 000 |
| Compte à terme BPCA NATEXIS LIFE | 2 000 | | 2 000 |
| Compte à terme CIC | 2 500 | | 2 500 |
| Compte à terme SG | 2 000 | | 2 000 |
| Compte à terme SMC | 2 000 | | 2 000 |
| Compte à terme BP | 325 | | 325 |
| Total | 25 881 | - | 25 881 |

Les mouvements des opérations en nombre au cours de l'exercice s'établissent ainsi :

| Nature des postes | Début | Augmentation | Diminution | Fin |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Valeurs Mobilières de placement OPCVM en nombre | | | | |
| - Sicav CA Sequin | 194,50 | 807,40 | 1 001,90 | - |
| - Sicav CA Aureus | - | 247 162,38 | 247 162,38 | - |
| - Sicav FPC SGAM INV MON - Cash pooling | 27,00 | 514,00 | 541,00 | - |
| - Sicav FPC BNP MONE - Cash pooling | 750,00 | 5 150,00 | 5 900,00 | - |
| - Sicav FPC BPCA NATEXIS | 48,00 | 832,00 | 880,00 | - |
| Actions titres auto contrôlé | | | | |
| - ARKEON FINANCE | 8 490,00 | 15 556,00 | 19 154,00 | 4 892,00 |
| - ODDO | 130 000,00 | | | 130 000,00 |
| Total | 139 509,50 | 270 021,79 | 274 639,28 | 134 892,00 |

- Les titres auto-contrôle détenus par la S.A. G.P.E. sont destinés à la régulation du cours de bourse.

- Les valeurs mobilières de placement ont été acquises grâce à la trésorerie obtenue dans le cadre de l'introduction en bourse

- Les valeurs mobilières de placement sont portées à l'actif pour leur valeur d'acquisition, selon les règles et méthodes comptables

- La valorisation des valeurs mobilières de placement au 31 décembre 2016 est de :

| Nature des postes | Brut K€ | Valeur boursière au 31/12/2016 |
|---------------------------------------|---------------|--------------------------------|
| Valeurs Mobilières de placement OPCVM | 23 825 | 23 825 |
| Actions titres auto contrôlé | | |
| - ARKEON | 81 | 84 |
| - ODDO | 1 975 | 2 300 |
| Total | 25 881 | 26 209 |

8 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

| Les créances K€ se décomposent en : | Montant Total K€ | A 1 an au plus | A plus d'un an |
|-------------------------------------|------------------|----------------|----------------|
| - Créances immobilisées | 689 | | 689 |
| - Créances Clients | 23 179 | 22 805 | 374 |
| - Etat et Organismes sociaux | 6 480 | 6 480 | |
| - Groupe et Associés | 59 723 | 59 723 | |
| - Autres créances | 1 445 | 1 445 | |
| - Charges constatées d'avance | 978 | 978 | |
| Total | 92 494 | 91 431 | 1 063 |

Annexe

SA GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT
C - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN - PASSIF
1 - CAPITAUX PROPRES
Variation des capitaux propres

La hausse des capitaux propres de 8 918 K€ durant l'exercice provient des éléments suivants :

| | |
|--------------------------------|--------|
| - Résultat net de l'exercice | 10 562 |
| - Distributions de dividendes | - 965 |
| - Subventions d'investissement | - 10 |
| - Provisions réglementées | - 669 |

L'amortissement dérogatoire correspond à la différence entre l'amortissement fiscal et économique.

| | |
|--------------|--------------|
| TOTAL | 8 918 |
|--------------|--------------|

Composition du capital social

Le capital social au 31 décembre 2016 est composé de 4 000 000 actions de valeur nominale de 5,354 €.

2 - DETTES FINANCIERES A PLUS DE DEUX ANS A L'ORIGINE

| Mouvements | Début K€ | Constitution | Remboursement | Fin K€ |
|---|---------------|--------------|---------------|---------------|
| - Emprunts auprès des établissements de crédit K€ | 40 439 | 4 500 | 11 334 | 33 605 |
| - Autres emprunts et dettes K€ | 216 | | 216 | - |
| - Participation des Salariés K€ | 362 | 181 | 189 | 354 |
| TOTAL | 41 017 | 4 681 | 11 739 | 33 959 |

| Tableau par échéance | Total K€ | à 1 an | de 1 à 5 ans | + de 5 ans |
|-------------------------------------|---------------|---------------|---------------|------------|
| - Emprunts et Dettes Financières K€ | 33 605 | 11 465 | 21 384 | 756 |
| - Autres Emprunts et Dettes K€ | - | | | |
| - Participation des Salariés K€ | 354 | 54 | 300 | |
| TOTAL | 33 959 | 11 519 | 21 684 | 756 |

3 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

| Détail | Début K€ | Augmentation | Diminution | Fin K€ |
|----------------------------------|--------------|--------------|------------|--------------|
| - Provisions en matière : | | | | |
| - Prud'homale | 474 | 274 | 142 | 606 |
| - Environnementale : | 3 688 | 675 | | 4 363 |
| Remise en état du CSDU Aboncourt | | | | |
| TOTAL | 4 162 | 949 | 142 | 4 969 |

Les provisions reprises au cours de l'exercice, ont été utilisées conformément à leur objet.

Les provisions pour réhabilitation de site et suivi trentenaire comprennent les provisions relatives à l'obligation légale, réglementaire ou contractuelle de remises en état des Centre de Suivi des Déchets Ultimes (CSDU). Ce poste intègre en outre les provisions relatives aux obligations de suivi à long terme de ces sites. Ces provisions sont calculées site par site et sont constituées pendant la durée de leur exploitation. Pour la détermination des coûts estimés, il est fait référence au montant des garanties financières définies dans les arrêtés préfectoraux et aux tonnes totales admissibles sur chaque site. Un coût unitaire à la tonne est alors défini.

Pour le suivi trentenaire, la provision est dotée chaque année en fonction des tonnages admis sur chaque site, elle est reprise pendant la période de suivi.

Annexe

SA GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT
4 - ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN ET NOTE CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES - PASSIF

| | | |
|---|--------|---------------|
| - Emprunts et dettes financières diverses K € | | - |
| Néant | | |
| - Fournisseurs K € | | 368 |
| Fournisseurs | 368 | |
| - Comptes rattachés Fournisseurs K € | | 2 038 |
| Fournisseurs - factures non parvenues | 2 038 | |
| - Comptes rattachés Clients K € | | 929 |
| Clients - avoirs à établir | 929 | |
| - Comptes Courants Groupe K € | | 73 425 |
| - C/c DRAGUI-TRANSPORTS | 22 146 | |
| - C/c P.E. INDUSTRIES | 3 128 | |
| - C/c DRAGUI-TRANSPORTS cash pooling | 2 399 | |
| - C/c PEEA - Selfema cash pooling | 99 | |
| - C/c VALEOR - SMA cash pooling | 26 | |
| - C/c PROPOLYS cash pooling | 11 863 | |
| - C/c P.E. Services cash pooling | 1 485 | |
| - C/c ATHANOR cash pooling | 1 936 | |
| - C/c VALEOR cash pooling | 6 798 | |
| - C/c Azur Valorisation cash pooling | 5 687 | |
| - C/c VALTEO cash pooling | 12 917 | |
| - C/c Deverra cash pooling | 5 | |
| - C/c P.G. Services cash pooling | 6 | |
| - C/c GPE cash pooling | 3 816 | |
| - C/c R. Gosselin cash pooling | 1 077 | |
| - C/c GIE TUNISIE | 36 | |
| - Comptes divers K € | | 204 |
| - Mandataire GPE s/marché | 204 | |
| TOTAL | | 76 964 |

5 - CHARGES A PAYER INCLUSES DANS DIFFERENTS POSTES DU PASSIF

| Nature des postes | | Charges à payer K € |
|---|------|---------------------|
| Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit | | 120 |
| Emprunts et dettes auprès diverses | | 11 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | | 2 900 |
| Dettes fiscales et sociales | | 4 255 |
| - Personnel - salaires à payer | 2453 | |
| - Organismes sociaux - charges à payer | 1691 | |
| - Etat - impôts à payer | 111 | |
| Autres dettes | | 957 |
| - Clients - avoirs à établir | 933 | |
| - Divers - charges à payer | 24 | |
| Total | | 8 243 |

6 - ETAT DES ECHEANCES DES DETTES

| Les dettes K € se décomposent en : | Montant Total K € | A 1 an au plus | De 1 an à 5 ans | A plus de 5 ans |
|---|-------------------|----------------|-----------------|-----------------|
| - Dettes financières à 1 an au plus | 3 092 | 3 092 | | |
| - Dettes financières à +1 an | 33 605 | 11 465 | 21 384 | 756 |
| - Emprunts et dettes financières diverses | 354 | 54 | 300 | |
| - Fournisseurs et comptes rattachés | 10 222 | 10 222 | | |
| - Dettes fiscales et sociales | 10 991 | 10 932 | | 59 |
| - Groupe et associés | 73 425 | 73 425 | | |
| - Autres dettes | 1 343 | 1 343 | | |
| Total | 133 032 | 110 533 | 21 684 | 815 |

Annexe

SA GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

D - INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

1 - VENTILATION DU CA H.T. K€

65 885

| | |
|---|--------|
| - Prestations de services | 43 282 |
| - Prestations de services s/marchés publics | 115 |
| - Refacturation charges | 20 342 |
| - Taxe ademe | 2 121 |
| - Vente de marchandises | 25 |

2 - Ventilation de l'effectif moyen

| Personnel salarié | Exercice N | Exercice N-1 |
|---|------------|--------------|
| - Cadres, agents de maîtrise, techniciens | 131 | 135 |
| - Employés | 61 | 64 |
| - Ouvriers | 407 | 481 |
| TOTAL | 599 | 680 |

3 - Rémunération des dirigeants

| | Montant N K€ | Montant N-1 K€ |
|--|--------------|----------------|
| Montant des rémunérations aux mandataires sociaux : | | |
| MR PIZZORNO Francis | 563 | 546 |
| MR DEVALLE Frédéric | 183 | 210 |
| MME DEVALLE Magali | 92 | 86 |
| MR HOUDOUIN Jean | néant | néant |
| MR ROHMER Bruno | néant | néant |
| Les administrateurs ont bénéficié de jetons de présence répartis ainsi : | | |
| MR HOUDOUIN Jean | - | 40 |
| MR ROHMER Bruno | - | 40 |

4 - Résultat financier

Produits Financiers

Ils s'élèvent à 10 249 K€ et comprennent, pour l'essentiel :

Produits financiers entreprises liées

| | |
|--|-------|
| - Distributions DRAGUI TRANSPORTS | 5 741 |
| - Distributions P.E. INDUSTRIES | 1 481 |
| - Intérêts sur comptes courants groupe | 2 278 |
| Sous- total | 9 500 |

Autres produits financiers

| | |
|--|-----|
| - Revenus de placements financiers OPCVM-CAT | 619 |
| - Ecart de conversion Tunisie | 13 |
| - Reprise dotation provisions financières | 65 |
| - Intérêts cash pooling | |
| - Autres produits | 52 |
| Sous- total | 749 |

TOTAL

10 249

Annexe

SA GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT
Charges financières

Elles s'élèvent à 1 587 K€ et comprennent, pour l'essentiel :

| | | | |
|--|--------------|-----|--------------|
| Charges financières entreprises liées | | | |
| - Intérêts sur comptes courants groupe | | 582 | |
| | Sous- total | | 582 |
| Autres charges financières | | | |
| - Intérêts des emprunts | | 978 | |
| - Intérêts sur participations des salariés | | 5 | |
| - Pertes liées aux titres autocontrôle | | 6 | |
| - Dotations provisions financières | | | |
| - Intérêts concours bancaires | < 1 K€ | | |
| - Intérêts cash pooling | | | |
| - Autres charges financières | | 16 | |
| | Sous- total | | 1 005 |
| | | | 1 587 |
| | TOTAL | | 1 587 |

5 - Résultat exceptionnel
Produits exceptionnels

Ils s'élèvent à 2 476 K€ et comprennent, pour l'essentiel :

| | | | |
|---|--------------|-------|--------------|
| - Produits de cessions d'éléments d'actif corporel | | 275 | |
| - Produits de cessions d'éléments d'actif financier | | 420 | |
| - Reprise sur amortissements dérogatoires | | 1 137 | |
| - Quote part subvention d'investissements | | 10 | |
| - Autres produits exceptionnels s/op gestion | | 634 | |
| | Sous- total | | 2 476 |
| | | | 2 476 |
| | TOTAL | | 2 476 |

Charges exceptionnelles

Elles s'élèvent à 1 499 K€ et comprennent, pour l'essentiel :

| | | | |
|--|--------------|-----|--------------|
| - Charges exceptionnelles diverses | | 135 | |
| - Pénalités sur marchés | | 12 | |
| - Pénalités et amendes | | 1 | |
| - Vnc cessions Immobilisations incorporelles | | 4 | |
| - Vnc cessions Immobilisations corporelles | | 251 | |
| - Vnc cessions Immobilisations financières | | 628 | |
| - Dotations amortissements dérogatoires | | 468 | |
| | Sous- total | | 1 499 |
| | | | 1 499 |
| | TOTAL | | 1 499 |

6 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

La SA GPE est tête d'un groupe d'intégration fiscale comprenant 18 sociétés.

Chaque société du groupe intégrée comptabilise son impôt comme si elle était imposée séparément, à l'exception de la SA GPE, qui, en tant que tête de groupe, comptabilise selon le cas un produit ou une charge d'intégration fiscale.

La base fiscale d'ensemble des sociétés intégrées s'élève à 7 818 K€, l'impôt supporté est de 2 667 K€.

| | |
|--|--------|
| - L'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration | 163 K€ |
| - La charge d'impôt comptabilisée dans le cadre de l'intégration | 22 K€ |

Le déficit reportable "propre" dont dispose la société s'élève à 11 194 K€ :

| | |
|--|-----------|
| - Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent | 12 683 K€ |
| - Déficits imputés au titre de l'exercice | -1 489 K€ |

Annexe

SA GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

| | Total K€ | Courant K€ | Except. K€ |
|---|----------|------------|------------|
| 1 - Résultat avant impôts et participations | 10 705 | 9 728 | 977 |
| 2 - Réintégrations | 460 | 138 | 322 |
| 3 - Déductions | 9 188 | 9 188 | |
| 4 - Affectation déficit antérieur | 1 489 | 1 489 | |
| 5 - Résultat soumis à l'impôt | 488 | 811 | 1 299 |
| 6 - Impôts (après crédit impôt) | 163 | 270 | 433 |
| 7 - Résultat après impôt (1-6) | 10 542 | 9 998 | 544 |
| 8 - Participation | - | - | |
| 9 - Impôt - crédit | 72 | | 72 |
| 10 - Contribution additionnelle et IS | 30 | | 30 |
| 11 - Intégration fiscale | 22 | | 22 |
| 12- Résultat net (7-8) | 10 562 | 9 998 | 564 |

7 - Crédit bail

| Poste du bilan | Coût Entrée K€ | Dotation Amort. K€ | | Valeur Nette K€ |
|-----------------------------|-------------------|--------------------|--------------|--------------------|
| | | Exercice | Cumulées | |
| Immobilisations corporelles | 8 932 | 1 786 | 4 147 | 4 785 |
| TOTAL | 8 932 | 1 786 | 4 147 | 4 785 |

Engagements de crédit bail

| | Redevances payées K€ | | Redevances restant à payer K€ | | |
|-----------------------------|----------------------|--------------|-------------------------------|--------------|--------------|
| | Exercice | Cumulées | A 1 an | de 1 à 5 ans | A + de 5 ans |
| Immobilisations corporelles | 1 840 | 4 289 | 1 840 | 3 079 | - |
| TOTAL | 1 840 | 4 289 | 1 840 | 3 079 | - |

Les contrats de locations de financement sont retraités pour l'établissement des comptes consolidés.

8 - Transferts de charges

Le montant des transferts de charges s'élève à 2 663 K€ :

| | |
|---|--------------|
| - Transferts de charges d'exploitation = avantages en nature | 189 |
| - Transferts de charges d'exploitation = remboursements ijss | 67 |
| - Transferts de charges d'exploitation = remboursements formation | 230 |
| - Transferts de charges d'exploitation = flottes & assurances | 2 177 |
| - Transferts de charges d'exploitation = divers | < 1 K€ |
| | 2 663 |

Les transferts de charges d'exploitation pour 2.177 K€ concernent la refacturation de frais engagés pour le compte de filiales.

9 - Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires pour l'exercice 2016 est de 103,7 K€.

Annexe

SA GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT
E - ENGAGEMENTS FINANCIERS

1 - Effets escomptés non échus Néant

2 - Cautions bancaires K€

- Cautions données

| SURETES REELLES INITIALES | CAUTIONS SOLIDAIRES DONNEES | Solde au 31/12/2016 | DIVERSES CAUTIONS |
|---------------------------|-----------------------------|---------------------|-------------------|
|---------------------------|-----------------------------|---------------------|-------------------|

Engagements consentis à l'égard d'entités liées :

| | | |
|--|--------|-------|
| S/Emprunts SAS PIZZORNO ENVIR. EAU & ASSAINIS. | 490 | 275 |
| S/Emprunts SAS ROGER GOSSELIN | 800 | 604 |
| S/Emprunts SAS PROPOLYS | 10 180 | 6 627 |
| S/Emprunts SAS VALTEO | 9 945 | 7 970 |
| S/Emprunts SAS VALEOR | 6 678 | 4 601 |
| S/Emprunts SAS PE INDUSTRIES | 237 | 56 |
| S/Emprunts SAS AZUR VALORISATION | 6 411 | 4 142 |
| S/Emprunts SA DRAGUI-TRANSPORTS | 11 810 | 6 264 |
| S/Emprunts SAS ATHANOR | 8 625 | 5 103 |
| S/Emprunts SAS PROVAL | 475 | 341 |

| | | | |
|-------|---|--------|--------|
| TOTAL | - | 55 651 | 35 983 |
|-------|---|--------|--------|

- Cautions reçues

| SURETES REELLES INITIALES | CAUTIONS SOLIDAIRES RECUES | Solde au 31/12/2016 | DIVERSES CAUTIONS |
|---------------------------|----------------------------|---------------------|-------------------|
|---------------------------|----------------------------|---------------------|-------------------|

Autres engagements :

| | | | |
|-----------------------------------|--|--|-----|
| Lyonnaise de banque | | | |
| * Garantie marché public | | | 15 |
| Banque populaire Côte d'Azur | | | |
| * Garantie et autre international | | | 308 |

Hypothèques sur emprunts

| | | |
|------------------------------|-------|-------|
| Banque populaire Côte d'Azur | 1 500 | 1 008 |
| Lyonnaise de Banque | 850 | 575 |

| | | | |
|-------|-------|---|-------|
| TOTAL | 2 350 | - | 1 583 |
|-------|-------|---|-------|

3 - Intérêts des emprunts

| Total | Total K€ | à 1 an | de 1 à 5 ans | + de 5 ans |
|-------------------------|--------------|------------|--------------|------------|
| - Intérêts non échus K€ | 1 505 | 726 | 739 | 40 |
| TOTAL | 1 505 | 726 | 739 | 40 |

Annexe

SA GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT
4 - Engagements crédit-bail

| Total | Total K€ | à 1 an | de 1 à 5 ans | + de 5 ans |
|------------------|--------------|--------------|--------------|------------|
| - Crédit bail K€ | 4 919 | 1 840 | 3 079 | |
| TOTAL | 4 919 | 1 840 | 3 079 | - |

5 - Engagements retraite

Le groupe n'est pas concerné par les avantages post-emploi autres que les indemnités de fin de carrière.

L'engagement global concernant les indemnités de fin de carrière a été calculé sur la base des

hypothèses suivantes :

- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Départ volontaire
- Taux de revalorisation des salaires : 2,50 %
- Taux d'actualisation : 1,35 %
- Table de mortalité :
 - Femmes : TPG F05
 - Hommes : TPG H05
- Taux de rotation du personnel :

| | |
|---------------|-----|
| * 18 à 20 ans | 16% |
| * 21 à 30 ans | 11% |
| * 31 à 40 ans | 7% |
| * 41 à 50 ans | 6% |
| * 51 à 55 ans | 3% |
| * 55 ans | 0% |

Il s'élève au 31/12/2016 à 3 077 K€.

| | |
|----------------------------|----------|
| - Engagement au 31/12/2015 | 3 010 K€ |
| - Evolution de l'exercice | 67 K€ |
| - Engagement au 31/12/2016 | 3 077 K€ |

Le montant de la cotisation patronale de retraite non cadres et cadres s'élève à 1 382 K€.

6 - Cautions et Avals donnés

Les cautions et avals donnés sont traités au paragraphe 2 ci-dessus.

7 - Information sur les risques

Compte tenu de la qualité de nos clients (collectivités publiques) et de la pérennité de nos contrats conclus généralement pour plusieurs années, le risque marché est relativement faible. De plus, nos marchés comportent tous une formule contractuelle de révision de prix automatique deux fois par an qui permet de mettre à l'abri l'entreprise des risques de variation de différents facteurs tels que, notamment, l'énergie (carburant).

Le risque de change sur les opérations réalisées via nos filiales en Tunisie, au Maroc et en Mauritanie est considéré comme négligeable compte tenu de la stabilité de la monnaie locale par rapport à l'euro.

L'exposition du Groupe aux fluctuations des taux d'intérêts résulte des données suivantes :

La majorité des emprunts est à taux fixes compris entre 3% et 6% pour les emprunts auprès d'établissements de crédit et entre 2,7% et 7%, pour les contrats de location financement.

Les emprunts à taux variable en France sont principalement basés sur l'indice EURIBOR à trois mois auquel s'ajoute une majoration comprise entre 1,35% et 1,80%.

L'actualisation de l'indice est effectuée chaque trimestre par les banques. Des Swaps de taux ont été conclus pour couvrir le risque lié à ces emprunts.

Annexe

SA GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT
F - INFORMATIONS DIVERSES
1 - Identité de la société consolidante

La SA GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT est la société mère tête de consolidation (Numéro SIRET : 429 574 395 00027).

L'adresse de son siège social est la suivante :

109 Rue Jean Aicard
83300 Draguignan

Les copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues auprès de la Direction Administrative et Financière au siège social de la société.

2- Crédit impôt pour la compétitivité et l'emploi

↳ Le montant du CICE au titre de l'exercice 2016 s'élève à 933 K €. Le CICE va être notamment utilisé par la société pour :

- réaliser des investissements d'infrastructures
- financer ses efforts de recherche et d'innovation
- apporter du fonds de roulement
- investir dans ses outils informatiques et dans la formation de ses salariés

3 - Déduction exceptionnelle de 40 % des biens immobilisés

- ↳ La société a bénéficié des dispositions en faveur de l'investissement prévue dans le cadre de la loi Macron (Art. 39 decies du CGI).
- ↳ Les investissements réalisés, à compter du 15 avril 2015 et jusqu'au 31 décembre 2016, entrant dans le champ d'application s'élèvent à 280 K €,
 - ↳ Le montant de la déduction exceptionnelle de 40 % est de 112 K € sur la durée d'amortissement des biens,
 - ↳ La déduction pratiquée sur le résultat fiscal 2016 de la société au prorata temporis est de 35 K €.

4 - Succursale tunisienne

↳ Le contrat en Tunisie a pris fin en février 2014. Depuis cette date, le groupement n'a plus d'activité.

↳ Les comptes sociaux de l'exercice 2016 de la SA G.P.E., pour son établissement tunisien, ont été impactés pour :

| | |
|--------------------------------------|----------|
| Total des charges | 0 K € |
| Total des produits | 13 K € |
| Soit un résultat de | + 13 K € |
| Le résultat est imposable en Tunisie | |

Le cours de change des postes de bilan à la clôture au 31/12/2016 : 1 € = 2,4256 tnd

Le cours de change des postes d'exploitation à la clôture au 31/12/2016 : 1 € = 2,38485 tnd

5 - Créances et dettes d'impôts différés ou latents

| Créances et dettes d'impôts K€ | Assiette K€ | Taux | Montant K€ |
|--|--------------|-------|----------------|
| Provisions et charges non déductibles l'année de comptabilisation à déduire ultérieurement | | | |
| * Accroissements futurs de l'IS | | | |
| - Amortissements dérogatoires | 4 072 | 33-33 | 1 357 |
| - Etalement de la + value s/sinistre | - | 33-33 | - |
| Total dettes | 4 072 | | 1 357 |
| * Allègements futurs de l'IS | | | |
| - Frais à payer et provision | 84 | 33-33 | 28 |
| - Participation des salariés | - | 33-33 | - |
| - Déficit fiscal | 11 194 | 33-33 | 3 731 |
| Total créances | 11 278 | | 3 759 |
| Total | 7 206 | | - 2 402 |

6 - Tableau des participations et filiales

* (détail en annexe)

7 - Parties liées

Les SCI sont contrôlées par Mr PIZZORNO et son groupe familial

| Parties liées | Loyers et charges | Créances | Dettes |
|----------------------|-------------------|----------|--------|
| SCI Nartuby | 52 | - | 3 |
| SCI François Charles | 845 | 97 | 5 |

Annexe

SA GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

AU 31/12/2016

Annexe-Élément 15 A

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS EN €

| INFORMATIONS FINANCIERES | CAPITAL (*) | CAP. PROPRES AVT AFFECT. RESULTAT (*) | % DU CAPITAL DETENU | VALEUR COMPT TITRES DETENUS | | PRETS & AVANCES CONSENTIS | AVALS & CAUTIONS DONNES | CA HT DERN. EX. ECOULE(**) | RESULTAT DERN. EX. CLOS(**) | DIVIDENDES ENCAISSES AU COURS EX. |
|-----------------------------|-------------|---|---------------------------|--------------------------------|------------|---------------------------------|-------------------------------|----------------------------------|-----------------------------------|---|
| | | | | BRUTE | NETTE | | | | | |
| Participations | | | | | | | | | | |
| SCIC-IRFEDD | 46 740 | non connu | 5.35 | 2 500 | 2 500 | | | non connu | non connu | |
| SPANC SUD SAINTE BAUME | 30 000 | non connu | 30.00 | 9 000 | 9 000 | | | non connu | non connu | |
| TEOMARA | 263 845 | 637 332 | 5.00 | 10 336 | 10 336 | | | 5 480 551 | 383 472 | |
| Filiales | | | | | | | | | | |
| DRAGUI-TRANSPORTS | 153 150 | 26 256 980 | 95.64 | 7 858 747 | 7 858 747 | | | 66 341 538 | 2 300 506 | 5 740 872 |
| PE INDUSTRIES | 24 675 550 | 25 486 954 | 100.00 | 24 675 556 | 24 675 556 | | | 176 403 | 830 225 | 1 480 533 |
| PE INTERNATIONAL | 1 010 | -80 064 | 100.00 | 1 010 | 1 010 | 5 103 | | 0 | -4 490 | |
| DEVERRA | 37 000 | 30 557 | 99.84 | 36 940 | 36 940 | | | 0 | -1 681 | |
| ABVAL | 1 000 | -3 371 | 100.00 | 1 000 | 1 000 | | | 0 | -2 358 | |
| PIZZORNO GLOBAL SERVICES | 1 000 | -2 774 | 100.00 | 1 000 | 1 000 | | | 0 | -2 120 | |
| GOSSELIN | 259 000 | 11 583 | 100.00 | 7 910 418 | 0 | 136 470 | | 2 875 486 | 155 420 | |
| SEP GPE/NICOLLIN | 1 500 | 1 500 | 50.00 | 750 | 750 | 139 799 | | 3 799 973 | -23 459 | |
| TEODEM | 1 920 394 | 2 905 011 | 49.33 | 1 149 472 | 1 149 472 | 686 894 | | 6 848 558 | -252 470 | |
| TEORIF | 105 298 | 860 930 | 49.00 | 13 291 | 13 291 | 1 240 | | 2 293 840 | 523 814 | |
| PROPOLYS | 14 800 400 | 12 411 714 | 100.00 | 14 800 450 | 14 800 450 | 1 208 979 | | 31 934 449 | 2 782 795 | |
| PE SERVICES | 10 100 | -72 309 | 100.00 | 10 100 | 10 100 | 384 689 | | 0 | -6 102 | |
| ZEPHIRE | 1 000 000 | -3 024 444 | 50.50 | 505 000 | 505 000 | 43 355 712 | | 23 649 057 | -1 468 840 | |

- (*) y compris le capital et les amortissements dérogatoires

- (*) taux valorisation postes de bilan à la clôture de la SARL SEGEDEMA & TEODEM & TEORIF & TEOMARA au 31/12/2016 : 1 € = 10,6566 dh

- (**) taux valorisation postes d'exploitation à la clôture de la SARL SEGEDEMA & TEODEM & TEORIF & TEOMARA au 31/12/2016 : 1 € = 10,84808 dh

Annexe

SA GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

RESULTAT FINANCIER DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES.

Annexe-Elément S8

| NATURE DES INDICATIONS | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
|---|------------|------------|------------|------------|------------|
| I - SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE | | | | | |
| a) Capital social. | 21 416 000 | 21 416 000 | 21 416 000 | 21 416 000 | 21 416 000 |
| b) Nombre d'actions émises. | 4 000 000 | 4 000 000 | 4 000 000 | 4 000 000 | 4 000 000 |
| c) Nombre d'obligations convertibles en actions. | | | | | |
| II - RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES | | | | | |
| a) Chiffre d'affaires HT. | 45 456 130 | 54 723 045 | 72 779 807 | 73 630 126 | 65 884 771 |
| b) Résultat avant impôts, particip. des salariés , dotation aux amortissements et provisions et reprise | 3 917 200 | 9 590 817 | 20 336 039 | 13 052 147 | 15 037 578 |
| c) Impôts sur les bénéfiques. | -1 222 699 | -1 228 400 | -1 213 883 | -1 806 224 | 143 074 |
| c') Participations des salariés. | | | | | |
| d) Résultat après impôts, particip. des salariés , dotation aux amortissements et provisions et reprise. | -3 220 749 | 4 572 606 | 12 396 238 | 8 890 022 | 10 561 724 |
| e) Montant bénéfiques distribués au cours de l'exercice . | | 700 000 | 800 000 | | 1 000 000 |
| III - RESULTAT DES OPER. REDUIT A UNE ACTION | | | | | |
| a) Résultat après impôts, particip. des salariés, mais avant dotation aux amortissements et provisions et rep. | 1.28 | 2.70 | 5.39 | 3.71 | 3.72 |
| d) Résultat après impôts, particip. des salariés, dotation aux amortissements et provisions et reprise. | -0.81 | 1.14 | 3.10 | 2.22 | 2.64 |
| c) Dividende versé à chaque action. | | 0.17 | 0.20 | | 0.25 |
| IV - PERSONNEL | | | | | |
| a) Nombre de salariés. | 570 | 593 | 711 | 680 | 599 |
| b) Montant de la masse salariale. | 16 266 236 | 18 589 405 | 22 291 300 | 22 593 086 | 20 767 412 |
| c) MT sommes versées au titre des avantages sociaux. | 6 729 821 | 7 254 239 | 8 448 130 | 8 504 004 | 7 727 082 |
| d) Personnel intérimaire | 3 090 622 | 4 168 626 | 3 847 839 | 3 632 173 | 3 039 129 |
| e) Personnel loué intersociété | 610 080 | 584 632 | 4 491 108 | 803 578 | 578 383 |

Novances-David & Associés
« Horizon »
455, Promenade des Anglais
06285 Nice

Deloitte & Associés
Les Docks - Atrium 10.4
10, place de la Joliette
13002 Marseille

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

Société Anonyme
109, rue Jean Aicard
83300 Draguignan

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

Novances-David & Associés
« Horizon »
455, Promenade des Anglais
06285 Nice

Deloitte & Associés
Les Docks - Atrium 10.4
10, place de la Joliette
13002 Marseille

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

Société Anonyme
109, rue Jean Aicard
83300 Draguignan

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2016

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les titres de participations, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2016 s'établit à 49 075 152 euros, et qui sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note C. Informations relatives au bilan – Actif - 1.3 « Immobilisations financières - Dépréciations » de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société, décrite dans cette note, sur la base des éléments disponibles à ce jour et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de cette approche.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2016

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Nice et Marseille, le 28 avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

Novances-David & Associés

Christian DECHANT

Deloitte & Associés

Anne-Marie MARTINI

Novances-David & Associés
« Horizon »
455, Promenade des Anglais
06285 Nice

Deloitte & Associés
Les Docks - Atrium 10.4
10, place de la Joliette
13002 Marseille

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

Société Anonyme

109, rue Jean Aicard
83300 Draguignan

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée Générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Novances-David & Associés
« Horizon »
455, Promenade des Anglais
06285 Nice

Deloitte & Associés
Les Docks - Atrium 10.4
10, place de la Joliette
13002 Marseille

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

Société Anonyme
109, rue Jean Aicard
83300 Draguignan

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée Générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés
Exercice clos le 31 décembre 2016

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

Conventions et engagements non autorisés préalablement

En application des articles L.225-42 et L. 823-12 du Code de commerce, nous vous signalons que la convention suivante n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

Convention de management fees entre votre société et ses filiales non détenues à 100% directement ou indirectement

Dirigeants concernés communs aux différentes sociétés :

Dirigeants concernés : Monsieur Francis PIZZORNO (Président du Conseil d'Administration), Madame Magali DEVALLE (Administrateur et Directeur Général Délégué) et Monsieur Frédéric DEVALLE (Administrateur et Directeur Général)

Conformément à l'autorisation donnée par votre Conseil d'Administration des 3 avril 2007 et 3 avril 2008, votre société a signé avec ses filiales non détenues à 100% directement ou indirectement Dragui-Transports et P.E.E.A. des conventions d'assistance administrative et commerciale pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. Suite à l'avenant du 27 mars 2009, la répartition de la rémunération de votre société se présente comme suit :

- 20% au prorata des chiffres d'affaires réalisé par les filiales,
- 80% au prorata des résultats d'exploitation des filiales bénéficiaires.

La procédure d'autorisation concernant la tacite reconduction annuelle n'a pas été suivie en raison d'une omission.

Les montants comptabilisés par votre société et ses filiales au titre de l'exercice 2016 sont indiqués ci-après, en euros hors taxes :

- Avec la société Dragui-Transports : 2 406 003 euros
- Avec la société P.E.E.A. : 44 412 euros

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés
Exercice clos le 31 décembre 2016

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

Conventions dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention entre votre société et la SCI de la Nartuby

Dirigeant concerné : Monsieur Francis PIZZORNO (Président du Conseil d'Administration)

Conformément à l'autorisation donnée par votre Conseil d'Administration en date du 31 janvier 2007, la SCI de la Nartuby, dont Monsieur Francis Pizzorno est Gérant, a signé un bail commercial avec votre société pour les locaux sis à 83300 Draguignan, 303, boulevard Caussemille. Le loyer annuel s'est élevé à 52 461 euros hors taxes au titre de l'exercice 2016.

Conventions entre votre société et la SCI François Charles Investissements

Dirigeants concernés : Monsieur Francis PIZZORNO (Président du Conseil d'Administration) et Madame Magali DEVALLE (Administrateur et Directeur Général Délégué)

a) La SCI François Charles Investissements, dont Monsieur Francis Pizzorno est associé et Madame Magali Devalle est la Gérante, a signé le 29 juillet 2010 un bail commercial avec votre société pour les locaux de votre établissement sis à 94400 Vitry sur Seine, 53, rue Edith Cavell. Le loyer annuel s'est élevé à 207 745 euros hors taxes au titre de l'exercice 2016.

b) La SCI François Charles Investissements a également signé le 10 mai 2004 un bail commercial avec votre société pour les locaux de votre siège social sis à 83300 Draguignan, 109, rue Jean Aicard. Ce bail commercial a fait l'objet d'un avenant « A » à effet du 1^{er} octobre 2005 ayant pour objet de modifier le loyer annuel, correspondant à une extension des locaux, puis d'un avenant N°2 à effet du 1^{er} mars 2011 ayant pour objet la fin de la colocation avec d'autres sociétés du groupe. Le loyer annuel s'est élevé à 235 855 euros hors taxes au titre de l'exercice 2016.

c) La SCI François Charles Investissements a également signé le 27 septembre 2012 un bail commercial avec votre société pour les locaux de votre établissement sis 11, avenue Pierre Sémard – 69200 Vénissieux. Le loyer s'est élevé à 242 226 euros hors taxes au titre de l'exercice 2016.

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés
Exercice clos le 31 décembre 2016

d) La SCI François Charles Investissements a également signé le 26 octobre 2015 un contrat de location de terrain nu avec votre société concernant un terrain situé à la ZAC Pôle Production, Le Capitou, 83600 FREJUS. Le loyer s'est élevé à 102 014 euros hors taxes au titre de l'exercice 2016.

Nice et Marseille, le 28 avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

Novances-David & Associés

Christian DECHANT

Deloitte & Associés

Anne-Marie MARTINI

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

Société Anonyme

109, rue Jean Aicard
83300 Draguignan

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'émission d'actions ordinaires et/ou de diverses valeurs mobilières de la société réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise

Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 juin 2017
(13^{ème} et 14^{ème} résolutions)

Novances-David & Associés
« Horizon »
455, Promenade des Anglais
06285 Nice

Deloitte & Associés
Les Docks - Atrium 10.4
10, place de la Joliette
13002 Marseille

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

Société Anonyme
109, rue Jean Aicard
83300 Draguignan

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'émission d'actions ordinaires et/ou de diverses valeurs mobilières de la société réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise

Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 juin 2017 (13^{ème} et 14^{ème} résolutions)

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation du capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription d'un montant maximum de 3% du capital social au jour de la décision du Conseil d'Administration, réservée aux salariés adhérents d'un ou plusieurs plans d'épargne d'entreprise, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation du capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 18 mois, le pouvoir de fixer les modalités de cette opération et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux actions à émettre.

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

2 / 2

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'augmentation du capital réservée aux adhérents
d'un plan d'épargne d'entreprise
Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 juin 2017 (13^{ème} et 14^{ème} résolutions)

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription, et certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des actions.

Le rapport du Conseil d'Administration appelle de notre part l'observation suivante : ce rapport renvoie aux dispositions prévues par l'article L. 3332-20 du Code du travail sans que la méthode qui sera retenue, le cas échéant, parmi les deux prévues par cet article soit précisée.

Les conditions définitives de l'augmentation du capital n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'Administration.

Nice et Marseille, le 28 avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

Novances-David & Associés

Christian DECHANT

Deloitte & Associés

Anne-Marie MARTINI

La Présidente

ATTESTATION

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Draguignan, le 28 avril 2017

Magali DEVALLE

Présidente

➤ GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

109, RUE JEAN AICARD • 83300 DRAGUIGNAN • FRANCE
TÉL. : (33) 4 94 50 50 50 • FAX : (33) 4 94 50 87 59